

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)



Document publié par la MRC de Roussillon

Ce document est accessible sur le site Web de la MRC de Roussillon
Roussillon.ca

Dépôt légal – 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN - 978-2-9807880-2-4 (imprimé)
ISBN - 978-2-9807880-3-1 (PDF)



MESSAGE DU PRÉFET

Au nom de mes collègues du conseil de maires de Roussillon, je suis fier de vous présenter le deuxième Plan de développement de la zone agricole (PDZA), un outil de planification stratégique permettant aux 11 municipalités de notre MRC de mettre de l'avant des actions concrètes qui favoriseront le développement durable des activités agricoles et agroalimentaires.

Je suis impressionné par l'énergie déployée par les comités de pilotage et de travail qui ont collaboré avec les partenaires du milieu à l'élaboration de la vision, des orientations et du plan d'action que nous mettrons en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Des centaines de personnes se sont impliquées dans cette démarche, démontrant bien l'importance que revêt pour notre MRC le secteur agricole, qui représente pas moins de 73 % de notre territoire, et ce, d'est en ouest.

Le développement de ce secteur, en harmonie avec les zones urbaines de nos municipalités, constitue un levier de croissance non seulement économique, mais également social et durable sur lequel nous pouvons miser pour que *Roussillon soit assurément agricole*. Notre milieu agricole se doit d'être un espace de création d'une véritable richesse collective, au sens propre comme au figuré, au bénéfice de toute notre population. Merci à tous de votre participation et pour la mise en commun de vos compétences et expertises.

Jean-Claude Boyer
Préfet de la MRC de Roussillon et maire de Saint-Constant



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR

C'est à titre de présidente du Comité de pilotage du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) que j'ai le plaisir de vous dévoiler cette deuxième mouture du PDZA de la MRC de Roussillon. La vaste démarche de révision, qui s'est déroulée sur plus d'un an, nous a permis d'élaborer un plan d'action exhaustif visant la pérennité de l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires de Roussillon.

Je tiens à souligner que l'ensemble des intervenants ont été animés par la volonté de partager, d'échanger et de bâtir un solide plan concerté. Un grand merci aux producteurs agricoles, aux organismes du territoire, aux élus municipaux et, plus particulièrement, à mes collègues Sylvain Payant, maire de Saint-Isidore, Johanne Beulac, mairesse de Saint-Philippe, Lise Michaud, mairesse de Mercier, et à Marie-Eve Jacques Turcotte, coordonnatrice, développement agricole et agroalimentaire à la MRC de Roussillon,

aux urbanistes du comité technique d'aménagement du territoire, au comité consultatif agricole de la MRC ainsi qu'à tous les citoyens, dont l'intérêt pour notre territoire agricole est enthousiasmant.

C'est grâce au travail assidu de tous que nous avons pu en arriver au résultat présenté dans ce document. Nous souhaitons ardemment que l'esprit de collaboration né au cours de la démarche se poursuive dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action afin que nous atteignons nos ambitieux objectifs au bénéfice de la zone agricole et du secteur agroalimentaire de Roussillon, mais également pour l'ensemble des citoyens de la MRC, dans un souci constant de cohabitation harmonieuse.

Lise Poissant
Présidente du comité de pilotage et mairesse de Saint-Mathieu

TABLE DES MATIÈRES



PARTIE 1 - INTRODUCTION	1
PARTIE 2 - PORTRAIT DU TERRITOIRE	8
2.1 Caractéristiques générales du territoire de Roussillon	9
2.2 Profil biophysique du territoire	14
2.3. La zone agricole : usages et occupations	21
PARTIE 3 - PORTRAIT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE	41
3.1 Les activités agricoles et les exploitants	42
3.2 Secteurs de la transformation et commercialisation	72
3.3 Portrait des consultations	75
PARTIE 4 - DIAGNOSTIC	76
PARTIE 5 - UNE VISION CONCERTÉE	87
PARTIE 6 - PLAN D'ACTION	89
PARTIE 7 - MISE EN OEUVRE DU PDZA	98
BIBLIOGRAPHIE	101

ANNEXES

ANNEXE 1 BILAN DES INTERVENTIONS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE 2010 DE LA MRC DE ROUSSILLON	107
ANNEXE 2 SITES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE ET DE SURFACE SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE DE LA MRC DE ROUSSILLON	114
ANNEXE 3 HISTORIQUE DES LAGUNES DE MERCIER	115
ANNEXE 4 RÉPARTITION DE LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE PAR MUNICIPALITÉ	117
ANNEXE 5 ENTREPRISES EN TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE À PROXIMITÉ	118
ANNEXE 6 IMMEUBLES PROTÉGÉS	119
ANNEXE 7 RAPPORT DES CONSULTATIONS	120
ANNEXE 8 RAPPORT DES TABLES DE TRAVAIL	132
ANNEXE 9 PORTRAIT DES CONSULTATIONS	141

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Activités de communication et de consultation réalisées durant la démarche du PDZA	6
Tableau 2	Population des villes et municipalités de Roussillon, 2019	10
Tableau 3	Caractérisation des milieux humides en zone agricole	20
Tableau 4	Superficie de la zone agricole par municipalité	21
Tableau 5	Compte rendu des autorisations pour un nouvel usage en zone agricole entre 2010 et 2017	23
Tableau 6	Utilisation du sol en zone agricole, 2016	24
Tableau 7	Répartition des îlots déstructurés dans la MRC	30
Tableau 8	Taux d'occupation de la zone agricole par municipalité	31
Tableau 9	Taux de location des terres agricoles par municipalité, 2010	32
Tableau 10	Nombre et répartition des unités foncières non exploitées en zone agricole, selon la superficie, 2017	36
Tableau 11	Répartition des friches par municipalités	38
Tableau 12	Classement des friches herbacées cultivées avant 2005 selon la superficie	39
Tableau 13	Entreprises certifiées biologiques dans le Roussillon et comparatif des régions avoisinantes	44
Tableau 14	Nombre de fermes par principale activité de production animale, par municipalité	48
Tableau 15	Répartition des producteurs agricoles selon les strates d'âges, 2017	51
Tableau 16	Nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici cinq ans, avec et sans relève, depuis 2004	52
Tableau 17	Revenus répartis des principales activités de production	56
Tableau 18	Pratiques agroenvironnementales mises en œuvre par les producteurs agricoles	59
Tableau 19	Mesures du programme Prime-Vert 2013-2018 mises en œuvre par les producteurs agricoles	60
Tableau 20	Variations climatiques pour la Montérégie	65
Tableau 21	Comparatif des entreprises ayant des activités complémentaires à leur principale activité de production entre Roussillon et la Montérégie	67
Tableau 22	Exploitations agricoles ayant des activités complémentaires à leur principale activité de production, 2017	68
Tableau 23	Nombre d'exploitations procédant à une mise en marché de type « circuit court » ou à des activités agrotouristiques, réparties selon leur activité principale, 2017	69
Tableau 24	Activités complémentaires réparties selon l'âge des exploitants, 2017	69
Tableau 25	Mots-clés définissant les catégories du diagnostic selon le modèle FFOM	77
Tableau 26	Analyse de type forces, faiblesses, opportunités et menaces	78
Tableau 27	Plan d'action - Enjeu 1	91
Tableau 28	Plan d'action - Enjeu 2	92
Tableau 29	Plan d'action - Enjeu 3	93
Tableau 30	Plan d'action - Enjeu 4	95
Tableau 31	Plan d'action - Enjeu 5	96
Tableau 32	Sites de prélèvement d'eau souterraine et de surface sur le territoire agricole de la MRC de Roussillon	114
Tableau 33	Résultats à la question 5 du sondage destiné aux Roussillonnais, en pourcentage d'observation	125
Tableau 34	Résultats à la question 7 du sondage destiné aux Roussillonnais, en pourcentage d'observation	126
Tableau 35	Résultats à la question 9 du sondage destiné aux Roussillonnais	127
Tableau 36	Résultats à la question 10 du sondage destiné aux Roussillonnais	128

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Localisation géographique de la MRC de Roussillon	9
Figure 2	Répartition de la densité de population, 2016	10
Figure 3	Profil pédologique	15
Figure 4	Réseau hydrographique	16
Figure 5	Localisation des boisés de plus de 4 hectares	18
Figure 6	Zones de contraintes naturelles	19
Figure 7	Zone agricole de la MRC de Roussillon	22
Figure 8	Occupation du sol en zone agricole	24
Figure 9	Portrait de la desserte Internet par fibre optique en zone agricole	27
Figure 10	Réseau cyclable local et régional	28
Figure 11	Contraintes anthropiques et infrastructures publiques	29
Figure 12	Augmentation de la valeur des terres en culture entre 2004 et 2016	33
Figure 13	Augmentation de la valeur des terres agricoles entre 2004 et 2016	34
Figure 14	Valeur des terres transigées (\$/ha), 1996 à 2011	34
Figure 15	Répartition de l'assiette fiscale par municipalité, 2014	35
Figure 16	Terrains agricoles en friche	37
Figure 17	Nombre d'exploitations agricoles par municipalité selon leur principale activité de production	42
Figure 18	Nombre d'exploitations agricoles par municipalité - Principale activité en production végétale, 2014	45
Figure 19	Nombre d'exploitations agricoles déclarant une production végétale - Principale activité, 2004 et 2014	46
Figure 20	Nombre d'exploitations agricoles déclarant une production animale - Principale activité, 2004 et 2014	47
Figure 21	Aires de protection	49
Figure 22	Principale activité des entreprises prévoyant vendre d'ici cinq ans	53
Figure 23	Proportion des entreprises selon les strates de revenu	55
Figure 24	Répartition de la valeur du capital agricole total par municipalités rurales	57
Figure 25	Valeur du capital agricole par ferme déclarante pour les années 2011 et 2016	58
Figure 26	Indices de qualité de l'eau en lien avec les types de cultures	62
Figure 27	Répertoire des secteurs à risque quant à la problématique d'érosion des sols	63
Figure 28	Modèle climatique estimé pour les années 2041-2070 en Montérégie	65
Figure 29	Activités de transformation alimentaire des exploitations	70
Figure 30	Situation géographique de la zone contaminée à Mercier	116
Figure 31	Répartition de la richesse foncière uniformisée par municipalité	117
Figure 32	Entreprises en transformation agroalimentaire à proximité	118

Prenez note que toutes les cartes du présent document sont également disponibles sur le site Roussillon.ca pour permettre un agrandissement et une meilleure lisibilité.

LISTE DES ACRONYMES

AAC	Agriculture Agroalimentaire Canada
ACFA	Au cœur des familles agricoles
BPA	Bonnes pratiques agroenvironnementales
CCA	Comité consultatif agricole
CEA	Centre d'emploi agricole
CLD	Centre local de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRÉ	Conférence régionale des élus
CTAT	Comité technique en aménagement du territoire de la MRC de Roussillon
FADQ	Financière agricole du Québec
Ha	Hectare
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (à compter d'octobre 2018)
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (jusqu'en octobre 2018)
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (jusqu'en octobre 2018)
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (à compter d'octobre 2018)
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
PAMA	Plan métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
ROBVQ	Réseau des organismes de bassins versants du Québec
SADD	Schéma d'aménagement et de développement durable
UPA	Union des producteurs agricoles
UTM	Unité thermique maïs
ZAP	Zone agricole protégée
ZIP	Zone industrialo-portuaire

RÉALISATION DU PDZA



Membres du comité de pilotage

Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant et préfet, MRC de Roussillon

Lise Michaud, mairesse de Mercier

Lise Poissant, mairesse de Saint-Mathieu

Sylvain Payant, maire de Saint-Isidore

Johanne Beulac, mairesse de Saint-Philippe

Mélissa Normandin, conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ

Évelyne Vouligny, conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ

Julie Robert, conseillère à l'aménagement, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Alicia Patry, conseillère à l'aménagement, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Manon-Josée D'Auteuil, représentante Syndicat local de l'UPA de Roussillon

Pierre Bachand, vice-président, Syndicat local de l'UPA de Roussillon

Claude Lapointe, représentant, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Marie-Ève J. Turcotte, coordonnatrice au codéveloppement agricole et agroalimentaire, MRC de Roussillon

Yves Meunier, directeur par intérim, codéveloppement économique et aménagement du territoire, MRC de Roussillon

Mélanie Cloutier, coordonnatrice aux communications, MRC de Roussillon

Membres du comité de travail

Lise Poissant, mairesse de Saint-Mathieu

Sylvain Payant, maire de Saint-Isidore

Vincent Robillard, conseiller en recherche – aménagement, CMM

Mélissa Normandin, conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ

Évelyne Vouligny, conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ

Claudine Beaudoin, conseillère à l'aménagement du territoire, MAMH

Julie Robert, conseillère à l'aménagement, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Alicia Patry, conseillère à l'aménagement, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Pierre Desrosiers, directeur, Réseau Agriconseils de la Montérégie-Ouest

Manon-Josée D'Auteuil, représentante, Syndicat local de l'UPA de Roussillon

Pierre Bachand, vice-président, Syndicat local de l'UPA de Roussillon

Marcel Desgroseillers, producteur agricole, Domaine La Branche

Caroline Tardif, productrice agricole et transformation, Fromagerie Ruban bleu

Félix Blackburn, directeur général, SCABRIC

Geneviève Audet, agente à l'environnement, SCABRIC

Samuel Comtois, agronome et directeur adjoint, Pleine-Terre

Stéphane Tremblay, représentant de la relève agricole

Jean-Guy Villeneuve, membre, Comité Consultatif Agricole, MRC de Roussillon

Marie-Eve J. Turcotte, coordonnatrice au codéveloppement agricole et agroalimentaire, MRC de Roussillon

Jean-Philippe Loiselle-Paquette, coordonnateur à l'aménagement du territoire, MRC de Roussillon

Pierre Laprise, chargé de projet aux cours d'eau, MRC de Roussillon

Coordination et rédaction

Marie-Ève J. Turcotte, coordonnatrice au codéveloppement agricole et agroalimentaire, MRC de Roussillon

Jean-Philippe Loiselle-Paquette, coordonnateur à l'aménagement du territoire, MRC de Roussillon

Yves Meunier, directeur par intérim, codéveloppement et aménagement du territoire, MRC de Roussillon

Josyane Desjardins, directrice, développement économique, MRC de Roussillon

Stratégies immobilières LGP, consultants

Cette démarche a été rendue possible grâce à l'accompagnement financier et technique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi qu'au soutien du Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles de Roussillon et de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie.

PARTIE 1

INTRODUCTION



INTRODUCTION



Mise en contexte

Ces dernières années, la MRC de Roussillon a entamé différentes démarches afin de mettre à jour ses outils de planification stratégique dans l'optique d'assurer un développement durable sur l'ensemble de son territoire. La révision du Schéma d'aménagement et de développement durable, entamée en 2015, suivie de l'étude de positionnement économique réalisée en 2017, ont rendu évidente l'importance de réviser le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Roussillon, considérant l'étendue de la zone agricole et des activités qui s'y rattachent. Par l'embauche en 2016 d'une coordonnatrice au codéveloppement agricole et agroalimentaire, le Conseil des maires de la MRC a exprimé le souhait qu'une ressource se consacre à temps plein à ce secteur.

Rappelons que la MRC de Roussillon a adopté son premier Plan de développement de la zone agricole en 2010, après avoir été choisie comme l'une des huit MRC pilotes au Québec pour l'élaboration de ce document de planification suite aux recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Étant donné l'importance de cet outil de planification, le MAPAQ recommande sa révision tous les cinq ans, afin de s'assurer qu'il reflète bien les réalités du secteur, mais aussi, afin d'en optimiser les retombées. C'est ainsi que le Conseil des maires de la MRC de Roussillon a adopté en mai 2017 une résolution montrant son intérêt et son engagement pour la mise en œuvre de cette deuxième démarche de PDZA, reconnaissant par le fait même l'importance et le dynamisme de sa zone agricole.

Qu'est-ce qu'un PDZA?

Le MAPAQ définit un PDZA comme « un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles » (MAPAQ, 2011). Le gouvernement a également identifié trois objectifs fondamentaux à la réalisation de cet exercice de planification :

- assurer le développement et la pérennité des activités agricoles;
- atténuer les pressions de l'urbanisation;
- favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

Ainsi, la révision du PDZA de la MRC de Roussillon se veut un outil de planification stratégique qui, par la définition d'une vision concertée, sera à même de permettre la mise en place d'une série d'actions en partenariat avec le milieu.

En complément aux objectifs d'un PDZA énoncés par le MAPAQ, la MRC de Roussillon a également identifié des objectifs complémentaires à ces derniers :

- Réaliser un bilan ainsi que des recommandations à la suite du premier PDZA adopté en 2010.
- Arrimer les différents outils de planification stratégique de la MRC, tel que le Schéma d'aménagement et de développement durable (2018) et l'Étude de positionnement économique (2017), dans le but de travailler conjointement et de manière concertée au développement de la zone agricole.
- Actualiser le portrait régional, réviser les enjeux ainsi que le diagnostic du premier PDZA.
- Travailler dans le même sens que les orientations fixées par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en 2012, quant à l'augmentation de 6 % des superficies de terre cultivée d'ici 2031, ainsi que la protection de 17 % des boisés métropolitains, des milieux humides et des corridors écologiques (CMM, 2016a).
- Travailler en partenariat avec la CMM, ainsi que les MRC des couronnes nord et sud, dans l'objectif d'assurer la réalisation du Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMA).
- Inclure les nouvelles obligations et orientations des différentes instances gouvernementales, comme la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (MELCC, 2018) ou le projet de Plan métropolitain sur l'eau (CMM, 2018b).
- Travailler sur les priorités établies dans la Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 et en tenir compte.

Par la réalisation de ce PDZA, la MRC de Roussillon souhaite finalement avoir en main un document de planification concerté qui permettra de guider ses priorités d'interventions pour les secteurs agricole et agroalimentaire, dans une perspective de développement régional et de valorisation de l'agriculture.

Bilan du PDZA de 2010

Depuis 2010, différentes initiatives du plan d'action ont été amorcées, d'autres abandonnées, alors que certaines attendent toujours d'être développées. Un bilan des 38 interventions a été réalisé en collaboration avec différents producteurs agricoles, intervenants et professionnels ayant participé à ce premier PDZA. De même, des recommandations ont été formulées et présentées à divers groupes d'acteurs, dont les producteurs agricoles lors des Consultations d'automne 2017 du Syndicat local de l'UPA de Roussillon, le Comité technique en aménagement du territoire et le Comité consultatif agricole de la MRC de Roussillon. Le bilan et les recommandations de l'ensemble des interventions se retrouvent en Annexe 1.

Le bilan post-démarche du PDZA établi par les professionnels de la MRC et du CLD de Roussillon en 2010, reconnaît que le principal succès de cette démarche fut sans contredit l'établissement d'un dialogue constructif et respectueux avec les représentants de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie et des Syndicats de base (au nombre de deux à l'époque), considérant, entre autres, le contexte difficile résultant des négociations pour la construction de l'autoroute 30. L'élaboration du PDZA a favorisé une collaboration étroite et un dialogue continu entre les producteurs et la MRC, qui persistent jusqu'à ce jour. Même constat entre les professionnels de la MRC et du CLD, où ce travail avait montré clairement l'importance de faire des liens entre l'aménagement et le développement. La réalisation du PDZA de 2010 a été possible grâce à sept rencontres du Comité de direction (maintenant nommé comité de pilotage), quatre rencontres avec le Comité consultatif agricole et cinq avec le Comité administratif de la MRC, trois rencontres avec la Commission bioalimentaire du CLD, sept séances de consultation et finalement, un atelier de travail avec les élus.

Le taux de réussite et la résilience des interventions du plan d'action sont au cœur du bilan des résultats du PDZA de 2010. Outre le contexte de changements importants au niveau de la structure organisationnelle des principales organisations porteuses de cet outil de planification, plusieurs facteurs semblent avoir gêné la continuité et l'autonomie des projets. Le manque de ressources au sein de la MRC comme porteur de dossier n'a pas favorisé, d'abord, la mise en œuvre des actions, mais également les suivis auprès des partenaires impliqués tout au long de la démarche. Ainsi, les stratégies de communication et de suivi-évaluation sont indispensables au succès de cette démarche, tant pour en assurer la réalisation que pour exercer la gestion des partenariats établis tout en maintenant l'enthousiasme suscité lors du processus d'élaboration.

Par ailleurs, le plan d'action du PDZA de Roussillon s'est distingué par une priorisation des interventions entre « actions réalisables (12/38) » et « actions nécessitant un financement (26/38) » autre que celui des principaux partenaires. Il est toutefois intéressant de constater que plusieurs projets qui requéraient un financement ont également progressé au cours des dernières années, comme la création de marchés publics sur le territoire ou l'embauche d'une ressource pour le secteur agricole. Tous les détails sont notés en Annexe 1. Bien entendu, les contextes changeants et les nouvelles opportunités engendrent la réalisation de projets qui auraient pu sembler moins accessibles auparavant. Par conséquent, il semble pertinent de rapporter que le plan d'action du PDZA doit présenter des solutions réalistes, qui sont à la portée de la MRC et de ses partenaires, qu'il s'agisse de projets à court ou à plus long terme.

De plus, la création de partenariats, entre entreprises, organismes ou au niveau institutionnel, est nécessaire au succès de la démarche. Les consultations par groupes d'acteurs à différents moments de l'élaboration d'un PDZA assurent, outre la représentativité du milieu, sa participation et son implication pour le futur.

Finalement, l'entrée en vigueur du Plan métropolitain en aménagement du territoire (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal, en 2012, ainsi que le Plan d'action métropolitain sur la mise en valeur du territoire et des activités agricoles 2016-2020, ont engendré des changements au niveau de l'aménagement du territoire. En effet, différentes mesures sont inscrites au PMAD pour diminuer la pression de l'urbanisation sur les terres agricoles en identifiant un périmètre métropolitain, en plus d'exiger notamment des seuils minimaux de densité pour les nouvelles constructions résidentielles, en favorisant la création de milieux de vie orientés sur les transports collectifs et actifs, et en ajoutant une étape supplémentaire pour les demandeurs désireux d'obtenir un changement d'usage ou une exclusion de la zone agricole pour leur propriété.

Orientations générales

Quatre grandes orientations ont été élaborées par le Comité de pilotage et entérinées par le Conseil des maires de la MRC de Roussillon et ce sont elles qui dirigent la démarche que s'est donnée la MRC pour la réalisation de son PDZA comme outil de planification stratégique :

- Acquérir une meilleure connaissance du territoire agricole
- Assurer la pérennité de l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires
- Valoriser le territoire agricole
- Favoriser la cohabitation harmonieuse

Ces orientations viennent également recouper les objectifs du MAPAQ, tels que rapportés précédemment.

Démarche

S'inspirant du Guide d'élaboration des Plans de développement de la zone agricole du MAPAQ, le PDZA de la MRC inclut les quatre éléments de contenus suivants (MAPAQ, 2011) :

- **le portrait** du territoire et des activités agroalimentaires, « essentiellement factuel, il permet de documenter l'état de situation et de comprendre l'évolution historique et les tendances récentes » tout en positionnant un territoire par rapport à un autre grâce à des données comparatives;
- **le diagnostic** consiste en l'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces en se basant sur les principaux constats provenant des données factuelles, mais également, des consultations réalisées auprès des groupes d'intérêt;
- **la vision concertée** reflète les lignes directrices de la planification tout en mobilisant les acteurs et orientant les actions à venir;
- **le plan d'action** correspond aux moyens qui seront mis de l'avant pour atteindre les objectifs dans un temps donné.

La démarche préconisée par un PDZA se veut consultative, intégrante, représentative et active, et vise à inviter l'ensemble des acteurs à échanger et à débattre de différents enjeux et opportunités caractérisant le système agroalimentaire de la région. Le PDZA se veut créateur d'espaces de travail et d'échanges où les acteurs façonnant le monde agricole et ses bénéficiaires, que ce soit les producteurs agricoles, les professionnels du milieu, les élus ou les consommateurs, sont tous invités à travailler ensemble tout au long du processus.

Pour ce faire, un comité de pilotage ainsi qu'un comité de travail ont été formés afin d'assurer la représentativité des principaux acteurs des secteurs agricole et agroalimentaire. Le rôle du comité de pilotage est d'orienter et de donner les lignes directrices au PDZA. Les membres de ce comité, en plus de soutenir les objectifs communs établis, s'assurent du respect de l'échéancier et adoptent les différentes étapes et actions liées à l'élaboration du PDZA. Quant au comité de travail, d'abord caractérisé par les différentes expertises qui le composent, ses membres ont le rôle de recommander et donner des avis au comité de pilotage quant aux orientations du PDZA et à son contenu. Le comité de travail, regroupant des principaux intervenants liés aux secteurs agricole et agroalimentaire, est également très impliqué lors des événements de consultation et de mobilisation. Les membres de ces comités sont identifiés en page IX.

Tout au long de la démarche, différentes consultations, stratégies de mobilisation et de communication ont été mises de l'avant afin de rejoindre un large éventail d'acteurs clés du secteur : producteurs agricoles, transformateurs agroalimentaires, professionnels du milieu, élus, représentants d'organisation, organismes communautaires et citoyens. Ils ont tous été invités à se prononcer et à échanger sur divers sujets à certaines périodes au cours de la démarche.

Tableau 1 Activités de communication et de consultation réalisées durant la démarche du PDZA

Activités	Acteurs impliqués	Description
Consultations par groupes d'intérêt	44 producteurs agricoles 1 transformateur agroalimentaire 11 professionnels 4 élus 11 membres des Comités PDZA	Deux demi-journées de consultations auprès des producteurs agricoles ont permis d'échanger sur les thématiques liées à la relève agricole et au démarrage d'entreprises, à la transformation agroalimentaire et à l'agroenvironnement, ainsi que sur les défis liés au développement des entreprises. Ces premiers groupes de réflexion avaient comme objectif l'identification des enjeux à la suite d'une présentation du portrait de la zone agricole.
	6 représentants d'organismes communautaires et autres organisations 5 membres des comités PDZA 2 élus 2 producteurs agricoles 1 professionnel	Cette consultation avec les représentants d'organismes communautaires et de différentes organisations du territoire a d'abord permis de connaître leurs projets en lien avec l'agriculture et la sécurité alimentaire, d'identifier les enjeux quant au développement de tels projets, puis d'identifier certaines pistes d'action pour le développement et la valorisation de l'agriculture dans la région.
	CTAT : 11 urbanistes 2 professionnels 1 membre des comités PDZA	Le Comité technique en aménagement du territoire (CTAT), regroupant tous les urbanistes des villes et municipalités, a été rencontré à trois reprises pour échanger sur les enjeux liés à l'aménagement du territoire ainsi qu'à certains enjeux rapportés lors des consultations avec les producteurs agricoles.
	5 transformateurs agroalimentaires 1 membre des comités PDZA 1 professionnel	Entrevues individuelles et participation aux consultations (1) afin de mieux connaître les enjeux et défis liés à la transformation alimentaire.
	201 citoyens 1 membre des comités PDZA 3 professionnels	Six capsules vidéos d'une durée de 15 à 20 secondes chacune ont été élaborées afin d'informer les citoyens et de les sensibiliser à l'importance de la zone agricole et de ses activités sur le territoire de Roussillon. Les citoyens étaient par la suite invités à remplir un sondage en ligne concernant leur perception de la zone agricole.
Table de travail : Cohabitation et réglementation	8 citoyens 10 producteurs agricoles 3 urbanistes 2 élus 5 membres des comités PDZA 4 professionnels	Table de travail visant à valider certains enjeux ressortis fortement lors des consultations avec les producteurs agricoles, relatifs à la cohabitation harmonieuse, au partage de la route ainsi qu'à la cohabitation avec son environnement. Une priorisation des pistes d'action à explorer a été réalisée.
Table de travail : Démarrage et transfert d'entreprises	5 producteurs agricoles 3 élus 4 membres des comités PDZA 2 professionnels	Table de travail qui avait pour objectif de valider le diagnostic établi en lien avec cette thématique, tout en explorant des pistes d'action qui pourraient être mises en place pour soutenir la relève agricole.
Table de travail : Agroenvironnement	3 producteurs agricoles 3 élus 4 membres des comités PDZA 3 professionnels	Table de travail qui permettait d'explorer les facteurs favorables et les contraintes à la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales, selon les principaux enjeux rapportés lors des premières consultations. De plus, cette table a permis l'identification des pratiques agroenvironnementales à prioriser dans le cadre du plan d'action.
Table de travail : Aménagement	7 urbanistes 3 élus 1 professionnel 7 membres des comités PDZA	Table de travail qui visait à identifier les problématiques liées à l'aménagement en zone agricole ainsi qu'à établir une approche de collaboration et d'implication du milieu.
Consultation publique finale	34 producteurs agricoles 11 citoyens 5 élus 5 représentants d'organismes 7 membres des comités PDZA	Priorisation des actions proposées par les comités du PDZA, à la suite d'une présentation du portrait et du diagnostic de la zone agricole ainsi que de la vision concertée.

Finalement, tout au long de la démarche, des rapports et comptes rendus de suivi ont été livrés au Conseil des maires de la MRC sur les avancements du PDZA.

Perceptions et attentes du milieu

Le souhait de mettre en œuvre une révision du PDZA de la MRC de Roussillon a été annoncé au milieu agricole bien avant le dépôt de la demande de révision, ce qui a permis d'échanger avec les différents acteurs sur leurs perceptions et leurs craintes face au renouvellement de cette démarche. Tel qu'attendu, ces derniers ont fait part de leur enthousiasme à participer à cette démarche bien que les attentes semblent cette fois-ci plus élevées. La représentativité du milieu, par des consultations plus rapprochées des producteurs agricoles notamment, ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action réaliste et concerté, ont été les principales attentes formulées.



PARTIE 2

2

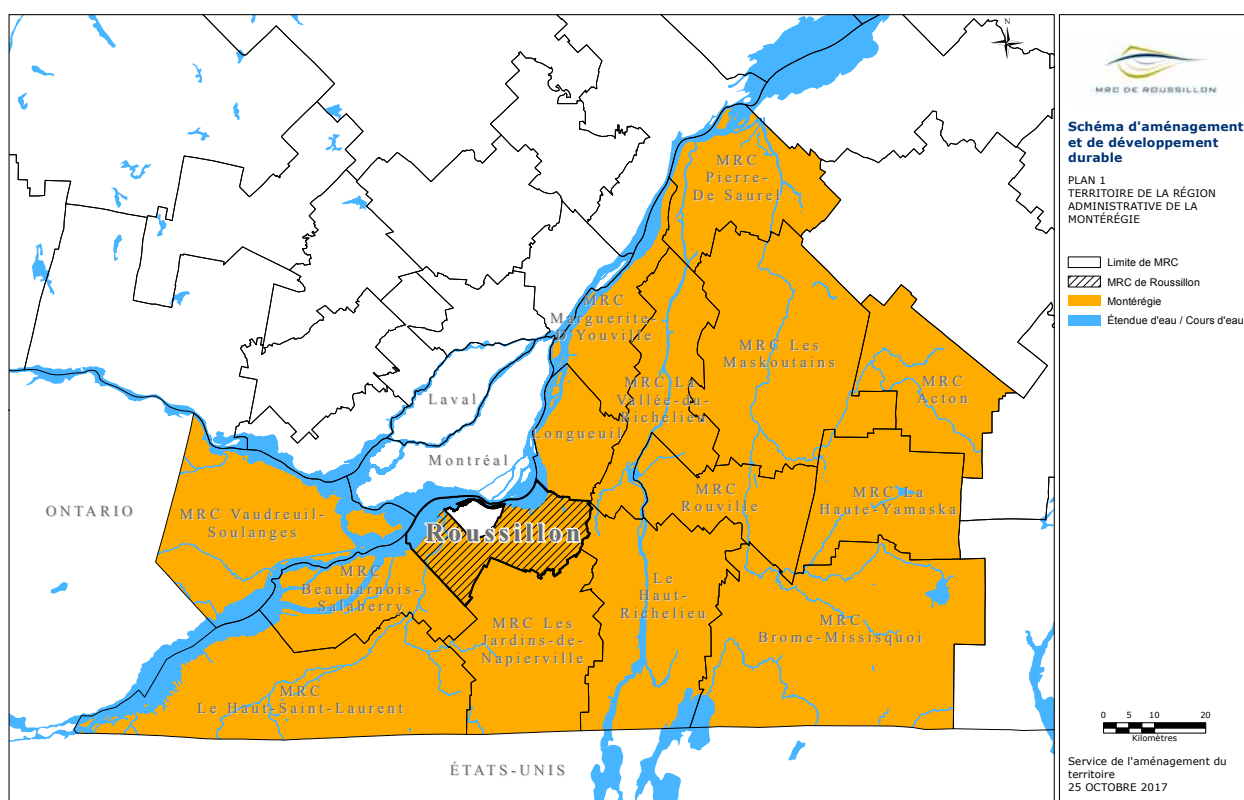
PORTRAIT DU TERRITOIRE

2.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU TERRITOIRE DE ROUSSILLON



Localisation | La MRC de Roussillon se situe dans la couronne sud de Montréal, entièrement intégrée au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Elle fait partie de la région administrative de la Montérégie (région no 16), dans la vallée du Saint-Laurent, au sud-ouest de l'île de Montréal. Créée en 1982 à partir des anciens comtés municipaux de La Prairie et de Châteauguay, elle est d'une superficie totale de 372,81 km². La MRC est constituée de deux milieux physiques forts différents : un milieu urbain en bordure du fleuve Saint-Laurent et une vaste zone agricole, essentiellement située au sud de l'autoroute 30.

Figure 1 Localisation géographique de la MRC de Roussillon



Source : SADD, 2017

La MRC de Roussillon comprend onze municipalités locales : Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe. En 2016, sa population totale se chiffrait à 171 443 habitants. En nombre, la population de la MRC occupe la sixième position des territoires équivalents aux MRC (agglomération, MRC et ville-MRC), bien qu'elle soit la plus peuplée des MRC du Québec. À titre de comparaison, la MRC voisine des Jardins-de-Napierville, au sud, a une population de 28 642 habitants, celle de Beauharnois-Salaberry, à l'ouest, en compte 65 600, alors que l'agglomération de Longueuil, à l'est, compte 427 050 habitants selon les données 2011 du MAMOT (MAMOT, 2010a).

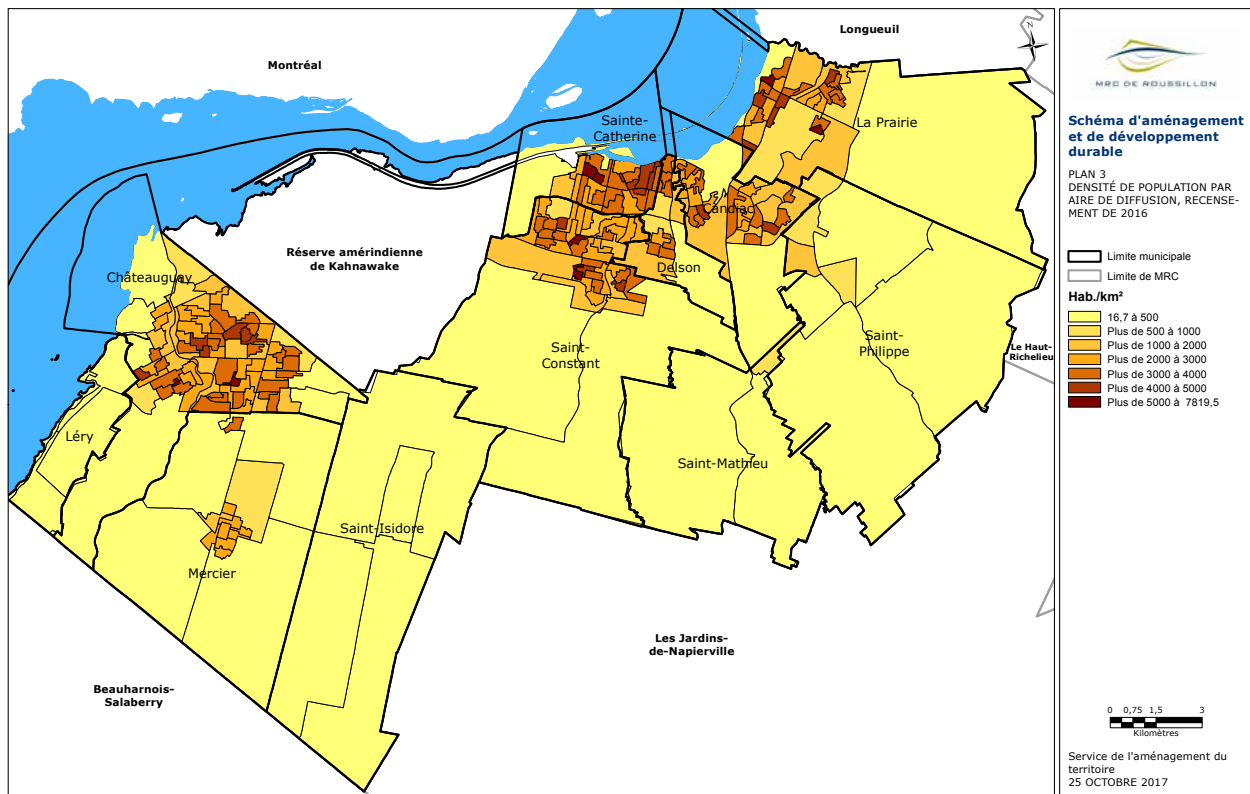
Tableau 2 Population des villes et municipalités de Roussillon, 2019

Villes et Municipalités	Population	Poids démographique
Candiac	21 990	12 %
Châteauguay	49 414	28 %
Delson	7 902	4 %
La Prairie	25 604	14 %
Léry	2 341	1 %
Mercier	13 900	8 %
Saint-Constant	28 613	16 %
Sainte-Catherine	17 279	10 %
Saint-Isidore	2 741	2 %
Saint-Mathieu	2 313	1 %
Saint-Philippe	6 886	4 %
TOTAL	178 983	100 %

Source : MAMH, 2019

Kahnawake : 10 255 personnes

Figure 2 Répartition de la densité de population, 2016



2.1.1 Profil démographique

Âge de la population | En 2016, l'âge médian des résidents de Roussillon était de 40,6 ans, soit un âge inférieur aux médianes pour l'ensemble de la Montérégie et du Québec. Le territoire est habité par une proportion légèrement plus importante de 0-14 ans et de 15-24 ans qu'en Montérégie et au Québec, de même qu'une proportion moins importante de 65 ans et plus. Les groupes d'âge dominants dans la MRC restent tout de même les 25-44 ans et 45-64 ans, dont les proportions sont semblables à celles des échelles administratives supérieures.

Comme c'est le cas pour la plupart des régions du Québec et pays industrialisés, le vieillissement de la population est une tendance démographique actuelle et un défi à prévoir dans les prochaines décennies. En effet, en 2036, les estimations démographiques indiquent que la proportion de résidents de 65 ans et plus dans la MRC pourrait atteindre 21,7 %, comparativement à 11,8 % en 2011.

Scolarité | Une faible proportion de la population de plus de 15 ans ne détenait aucun diplôme en 2016 (18 %). Lors du recensement de la même année, la même proportion de la population détient un certificat, diplôme ou grade universitaire (18 %), soit une proportion supérieure à celle du Québec. Le taux de scolarisation de la MRC est d'ailleurs en augmentation par rapport au recensement de 2006.

Les municipalités rurales se différencient par une proportion plus importante de diplômés d'écoles de métiers, comparativement aux municipalités urbaines. Cela se traduit notamment par une proportion de la population ayant obtenu un diplôme d'études professionnelles (17,3 %) supérieure à celle du Québec (16,9 %).

Revenu | En 2015, le revenu total médian des ménages de Roussillon était de 78 596 \$, soit nettement supérieur aux médianes du Québec (59 822 \$) et de la Montérégie (67 165 \$). La proportion des ménages privés ayant gagné 100 000 \$ et plus en 2015 était d'ailleurs de 35,4 %, tandis qu'à l'échelle provinciale cette proportion s'élevait à 24,35 %.

Les ménages privés situés dans la tranche de revenus la plus faible (moins de 20 000 \$) ne représentaient d'ailleurs que 5,53 % des ménages. Cette proportion s'élevait à 9 % en 2011, indiquant un enrichissement relatif du territoire. En contrepartie, la proportion des ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu au loyer brut est passée de 31 % en 2006 à 33,9 % en 2016, indiquant la précarité financière de certains ménages.

Constitution des ménages | La taille moyenne des ménages privés dans la MRC en 2016 était de 2,6 personnes, soit supérieure à la moyenne nationale (2,4 personnes). Les ménages de deux personnes étaient les plus représentés dans la MRC en 2016, dans une proportion de 34 %, alors que 32 % des ménages étaient constitués de trois personnes ou plus et que 23 % ne comptaient qu'une seule personne, ce dernier taux étant inférieur à celui du Québec qui s'établit à 29,1 %. Finalement, la majorité des ménages privés dans la MRC ont des enfants (46,7 %).

Immigration | En 2016, 18 680 personnes avaient le statut d’immigrant dans la MRC de Roussillon, représentant 11 % de la population régionale. Il s’agit d’une proportion légèrement supérieure à celle de la Montérégie, où un peu moins de 10 % de la population ont le statut d’immigrant. Les lieux de naissance les plus représentés pour la période 2011 à 2016 ont été la France, l’Ukraine, le Cameroun et la Chine. (Statistiques Canada, 2016) L’importance des communautés étrangères sur le territoire engendre nécessairement une certaine diversification des habitudes de consommation et des produits consommés.

2.1.2 Contexte socio-économique

La consommation moyenne de denrées alimentaires courantes par ménage résidant sur le territoire de la MRC de Roussillon se chiffre à 11 522 \$ par année. De ce montant, tout près de 29 % des dépenses moyennes sont engendrées par les services de restauration, que ce soit pour un repas, un repas à emporter ou une collation. Approximativement 87 % des achats liés à la consommation des boissons alcoolisées se font en magasin, pour un total annuel de 2 851 \$ par ménage (Environics Analytics, 2017).

Habitudes de consommation | Un sondage mené auprès des Roussillonnais en décembre 2015 avait pour but de documenter les habitudes de consommation de la population et ses perceptions vis-à-vis les principales zones commerciales de la MRC. Les informations subséquentes de cette section sont tirées de ce sondage, dont l’analyse vise à mieux comprendre les motivations des consommateurs. Ainsi, 96 % des sondés indiquent acheter leurs biens de consommation courants (épicerie, pharmacie, etc.) dans les commerces de la MRC. L’achat de produits alimentaires spécialisés (boulangerie, épicerie, pâtisserie, etc.) attire 78 % des Roussillonnais; les restaurants, cafés et bars en attirent 65 % alors que de manière générale, les achats plus sporadiques font davantage l’objet d’exode de la part du consommateur vers d’autres secteurs commerciaux.

Finalement, les Roussillonnais considèrent qu’une offre bonifiée en produits diversifiés les inciterait à consommer davantage dans les secteurs commerciaux de la MRC. La facilité à se stationner, l’accessibilité aux secteurs commerciaux et les prix sont d’ailleurs les trois facteurs jugés les plus importants parmi les sondés. (Leger, 2016)

2.1.3 Contexte territorial

Règlement sur les exploitations agricoles (REA) | Le REA a pour principal objectif d’assurer la protection de l’environnement, particulièrement celle de l’eau et du sol, contre la pollution causée par certaines activités agricoles. Le règlement, adopté en 2002 par le gouvernement du Québec, touche plusieurs aspects comme le stockage de déjections animales, l’épandage des matières fertilisantes, le plan agroenvironnemental de fertilisation et l’augmentation des superficies en culture.

Comme l’ensemble du territoire de la MRC de Roussillon est situé dans un bassin versant dégradé, l’interdiction d’augmenter les superficies en culture constitue un frein au développement des entreprises agricoles. Cet enjeu est également présent dans les autres MRC de la CMM. C’est pourquoi la révision de cet aspect du règlement constitue une des actions du PMAD.

Le REA énonce clairement que le propriétaire, le locataire ou l'exploitant, doit s'assurer que les déjections animales n'atteignent pas les eaux de surface, tels que les rigoles, les cours d'eau, les marais, etc., ou souterraines, par des aménagements conformes que ce soit pour les ouvrages de stockage des fumiers liquides ou solides, les bâtiments d'élevage, les amas au champ ou les cours d'exercice par exemple. Une construction est donc permise à une distance minimale de 15 mètres de la ligne des hautes eaux d'une rivière, d'un étang, etc. D'autre part, l'épandage des matières fertilisantes est permis sur la rive, jusqu'à une distance de 3 mètres du littoral du cours d'eau. Finalement, l'entreposage de déjections animales liquides ou solides n'est pas permis selon le REA, à l'exception de l'entreposage de fumier solide en amas au champ ou à proximité des bâtiments tel que prévu aux articles 9.1 et 9.3.

Faits saillants : Caractéristiques du territoire

- La MRC de Roussillon est constituée de neuf villes (Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Mercier, Léry, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Philippe) et de deux municipalités (Saint-Isidore et Saint-Mathieu).
- Les municipalités de Candiac, Châteauguay, Delson, Léry et Sainte-Catherine sont plutôt urbaines alors que La Prairie, Mercier, Saint-Constant, Saint-Philippe, Saint-Isidore et Saint-Mathieu comportent tous une zone agricole relativement importante.
- Elle est située sur la couronne sud de l'île de Montréal, entièrement intégrée au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- La croissance démographique de Roussillon est soutenue et sa population se distingue par un taux de scolarité plus élevé et des revenus moyens supérieurs à la moyenne québécoise.
- Les indicateurs reflétant des habitudes de consommation des Roussillonnais montrent que 96 % d'entre eux achètent leurs aliments dans des commerces de la MRC et que 78 % consomment des produits alimentaires de spécialité dans des commerces de proximité.
- L'ensemble du territoire de Roussillon est soumis au Règlement sur les exploitations agricoles.



2.2 PROFIL BIOPHYSIQUE DU TERRITOIRE



Située dans la plaine du Saint-Laurent, la MRC de Roussillon se caractérise par une topographie plane, propice à l'agriculture et marquée par l'absence de boisés importants. Au pied des Montérégiennes, les paysages du côté sud sont essentiellement agricoles alors qu'on retrouve une concentration de noyaux urbains aux abords du fleuve Saint-Laurent.

2.2.1 Climat

La MRC de Roussillon jouit d'un des climats les plus favorables pour l'agriculture, étant située dans le sud du Québec. Selon les données 2015 de la Financière agricole du Québec, l'ensemble des villes sur le territoire de la MRC jouit de 3 000 unités thermiques maïs (UTM), mesure agroclimatique fort importante pour les producteurs agricoles puisqu'elle indique la quantité minimale de chaleur requise pour chaque culture. Ainsi, pour le maïs-grain nécessitant minimalement 2 300 UTM, les producteurs de la région se trouvent fort avantagés puisqu'ils bénéficient de plus de chaleur sur une plus longue période. La saison de culture moyenne dans la plaine du Saint-Laurent s'étend de la mi-avril (18-21 avril) jusqu'à la mi-novembre (16-20 novembre), étant ainsi la plus longue de la province avec environ 213 jours de croissance. Les précipitations moyennes pendant la période de culture varient entre 556 et 568 mm et la moyenne des degrés-jours entre le 1^{er} avril et le 31 octobre oscille entre 3 150 et 3 177. (CRAAQ, 2018)

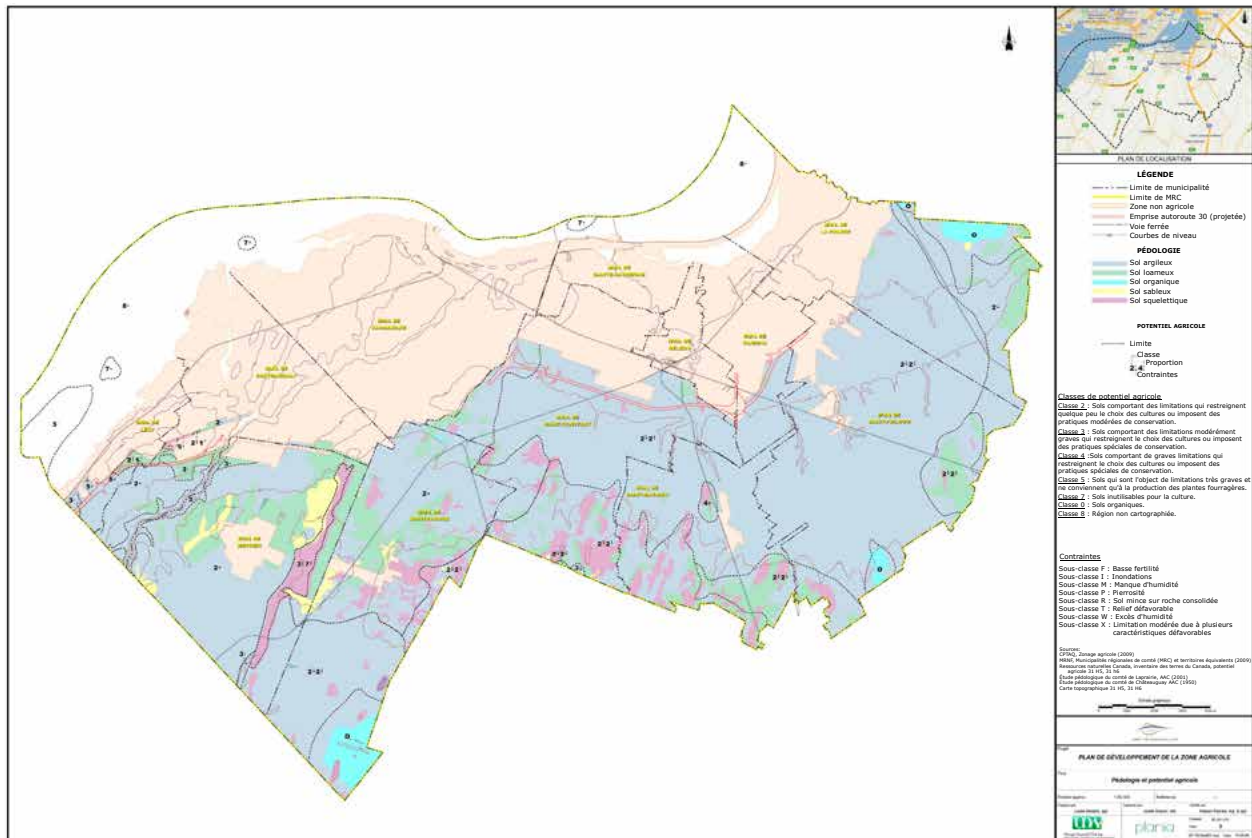
2.2.2 Pédologie et potentiel des sols agricoles

Le territoire de la MRC de Roussillon est caractérisé par la très forte dominance de sols agricoles d'excellente qualité. Selon les cartes de l'Inventaire des terres du Canada, plus de 90 % des sols de la zone agricole de Roussillon appartiennent à la classe 2 de potentiel agricole, présentant peu de contraintes aux différentes activités agricoles. Les sols de classe 1, 2 et 3 représentent ensemble environ 94,2 % des sols de la zone agricole, considérés selon le MAPAQ comme étant de classe A. Aux fins de comparaison, les sols de classe A occupent 504 641 hectares, soit environ 53 % de la zone agricole permanente de la Montérégie, alors qu'à l'échelle du Québec, ils occupent 25 % de la zone agricole (1 589 057 hectares). Les sols de la MRC de Roussillon, dont la zone agricole représente 2,8 % de la zone agricole montréalaise, contribuent pour 5 % des sols de classe A.

Les caractéristiques pédologiques des sols ont été analysées à l'aide des cartes pédologiques des comtés de Châteauguay et de La Prairie. Les plans 2 et 3 présentent la cartographie des grandes classes pédologiques qui caractérisent les sols de la MRC, alors que le tableau 16 donne le détail de la répartition selon ces classes. Ainsi, les sols répertoriés sur le territoire appartiennent aux classes suivantes : sols argileux, sols loameux, sols organiques, sols sableux et sols squelettiques. Les sols argileux sont des sols lourds, souvent moins bien drainés naturellement, mais ayant une très bonne fertilité naturelle. Ces sols dominent dans le territoire avec une proportion de 78 % des superficies de la zone agricole. Les sols loameux sont plus légers puisqu'ils contiennent généralement une plus grande proportion de sable, et sont très intéressants pour plusieurs cultures incluant les cultures maraîchères. Selon les cartes pédologiques, les sols organiques ne représenteraient que 2 % de la superficie totale de la zone agricole. Les sols squelettiques correspondent à des sols graveleux. Avec les sols sableux, ils correspondent aux sols de moindre intérêt pour l'agriculture sur le territoire de la MRC.

Les sols de classe 0 (organique) ne représentent que 4,5 % de la superficie totale de la MRC. Un bassin relativement important de sols organiques, environ 625 hectares, caractérise l'extrême sud de la municipalité de Saint-Isidore. Ces sols sont utilisés pour la production maraîchère. Un autre bassin de sol organique, d'environ 495 hectares, est localisé à La Prairie, mais il n'est pas exploité puisqu'il est sous couvert boisé. D'ailleurs, la MRC y accorde un intérêt écologique et souhaite assurer une protection adéquate des habitats fauniques et préserver le couvert forestier. Les sols correspondant aux classes de potentiel 4 et 5, qui sont de moindre potentiel agricole, représentent une proportion inférieure à 1 % de la superficie totale de la zone agricole. Finalement, une proportion faible de moins d'un pour cent des sols de la MRC est considérée comme inculte (classe 7). Ces sols se retrouvent à Mercier dans une bande de terrain longeant le boulevard Sainte-Marguerite dans le secteur des lagunes de Mercier.

Figure 3 Profil pédologique



Source : Plania, 2010

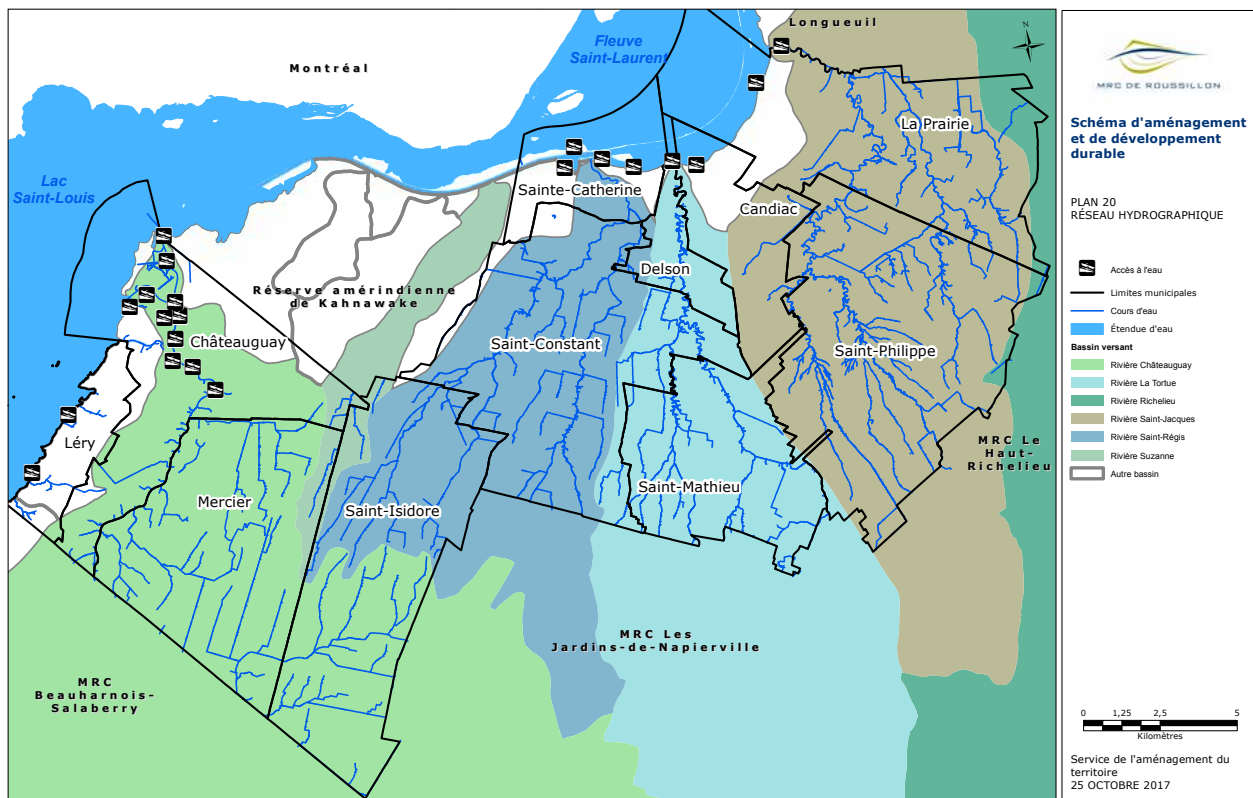
2.2.3 Hydrographie et constats

Outre les plans d'eau majeurs qui caractérisent les rives de la MRC (fleuve Saint-Laurent et lac Saint-Louis), les cours d'eau couvrent approximativement 550 kilomètres, dont 79 % se retrouvent en milieu agricole. Les principaux cours d'eau sont les rivières Saint-Jacques, La Tortue, Saint-Régis, Suzanne, Châteauguay et le ruisseau Saint-Jean.

Au cours des cinquante dernières années, plusieurs cours d'eau ont été redressés et approfondis afin d'accélérer l'évacuation de l'eau accumulée sur les terres agricoles au printemps. Dans les secteurs

urbains, les cours d'eau ont été plutôt canalisés et les surfaces naturelles imperméabilisées afin de permettre le développement urbain. Des barrages hydrauliques ont été recensés dans les municipalités de Châteauguay et Saint-Isidore. Il existe quelques études de l'aquifère régional des eaux souterraines de la MRC, dont la plus complète est présentée dans l'Atlas du bassin versant de la rivière Châteauguay. L'aquifère régional est constitué des différentes roches sédimentaires des basses terres du Saint-Laurent. L'eau souterraine circule dans les fractures du roc et suit la pente, tout comme l'eau de surface, du sud au nord. La piézométrie de l'aquifère régionale, c'est-à-dire le niveau de l'eau souterraine, est à son plus haut niveau sur le territoire de la MRC, soit entre 21 et 30 mètres. Selon la SCABRIC, l'étude des contours piézométriques indique que l'eau souterraine circule entre les bassins versants de la MRC. Au niveau du bassin versant de la rivière Châteauguay, la vulnérabilité de l'aquifère régional varie d'un point à l'autre du bassin versant en fonction de la géologie et des conditions d'écoulement de l'eau souterraine. Les zones de forte vulnérabilité correspondent aux zones d'affleurement du roc, aux zones caractérisées par une faible épaisseur du till et aux zones de recharge. Les secteurs les plus vulnérables se trouvent dans l'Esker de Mercier, près du parc Cambrai à Châteauguay et près des parcs industriels de Sainte-Catherine, Candiac et La Prairie.

Figure 4 Réseau hydrographique



Source : SADD, 2017

2.2.4 Couvert forestier, milieux naturels et humides

Couvert forestier | En 2009, le couvert boisé occupait 8 % de la superficie de la MRC de Roussillon, pour une superficie de 2 950 hectares. En 2011, la CMM effectuait un inventaire du couvert forestier pour l'ensemble de son territoire et évaluait celui de la MRC à 3 235 hectares, ce qui représente 8,7 % du territoire. Ces deux données ne peuvent toutefois pas être comparées entre elles puisque les

méthodologies des deux études diffèrent et il est peu probable que le couvert boisé ait augmenté entre 2009 et 2011. Cependant, il est possible d'en conclure que la proportion boisée de Roussillon est largement inférieure à la proportion moyenne des agglomérations et des MRC de la CMM, qui est de 19 %. Les peuplements du couvert forestier de la MRC sont constitués à 38 % de feuillus tolérants à l'ombre, 18 % de feuillus intolérants à l'ombre et 30 % de feuillus de milieux humides. De plus, on note l'absence de peuplement constitué entièrement de résineux. En résumé, le couvert forestier est constitué de 91 % de feuillus, de 9 % d'essences mélangées et d'une infime partie de résineux.

C'est à Saint-Philippe que l'on retrouve le plus grand nombre de massifs boisés, au nombre de 44. Les municipalités de Châteauguay, La Prairie, Mercier et Saint-Constant comprennent également chacune plus de 10 % des massifs boisés de la MRC. En contrepartie, les villes de Sainte-Catherine et Delson n'ont respectivement que quatre et six massifs boisés. De plus, 64 % des boisés se retrouvent en zone agricole, alors que 36 % sont situés à l'intérieur du périmètre urbain. Une très grande proportion des superficies forestières se retrouvent en milieu agricole.

La MRC de Roussillon compte neuf producteurs forestiers qui exploitent les ressources de la région dont la majorité se situe dans les municipalités de Mercier et Saint-Mathieu. Les superficies forestières enregistrées par ces producteurs sont de 139 hectares et elles sont qualifiées de sous-exploitées, car seulement 1,9 % des superficies forestières productives sont sous aménagement. Les plus grandes, selon l'Agence forestière de la Montérégie, se retrouvent à La Prairie et Châteauguay.

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre une aide financière et technique aux producteurs forestiers pour la réalisation d'activités forestières dans les forêts privées. Ces activités ont pour but de protéger et de mettre en valeur toute superficie à vocation forestière enregistrée. Ainsi, depuis 2006, le programme a versé 84 millions de dollars aux producteurs de la région de Roussillon pour la réalisation de plusieurs travaux. Parmi ceux-ci, 15 hectares ont été consacrés à la coupe commerciale et 14 hectares à de nouvelles plantations; en tout, ce sont 23 070 plants qui ont été mis en terre.

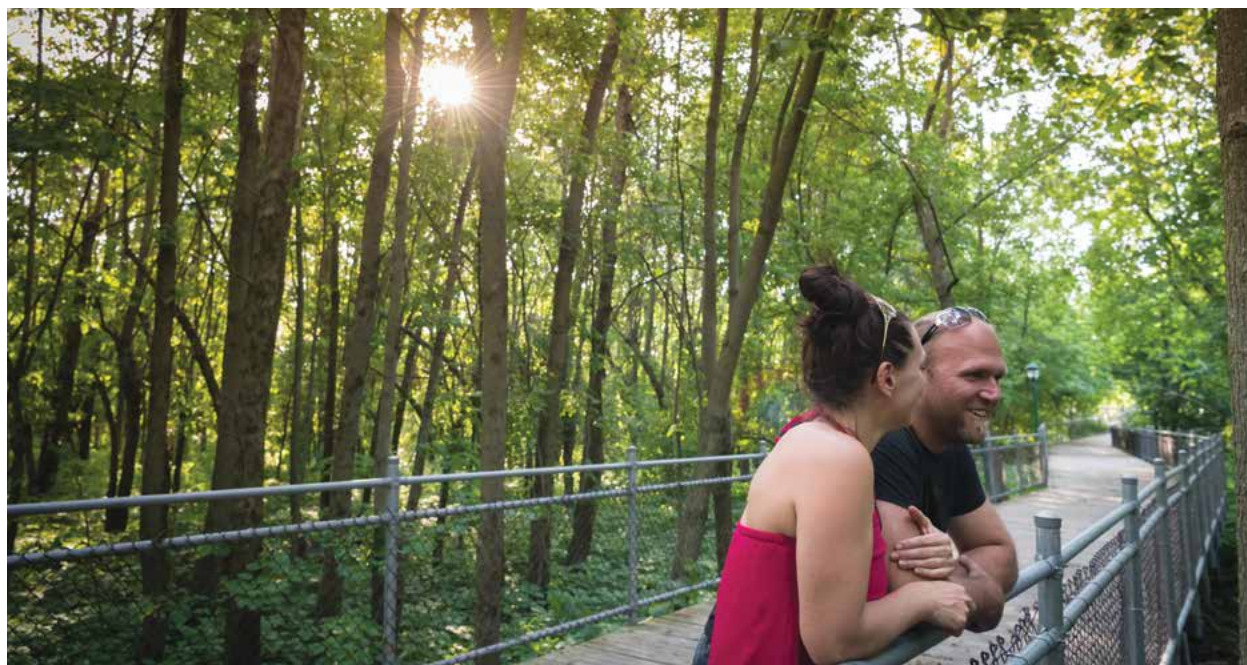
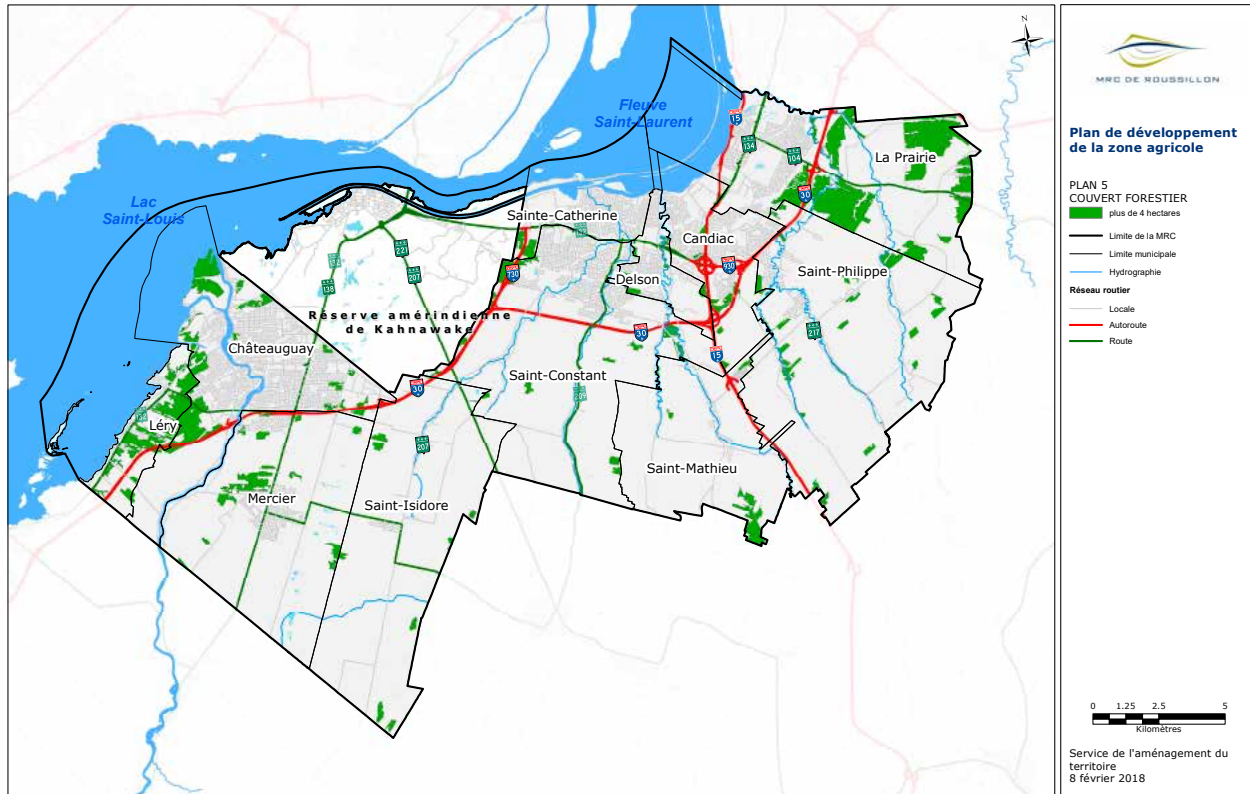


Figure 5 Localisation des boisés de plus de 4 hectares



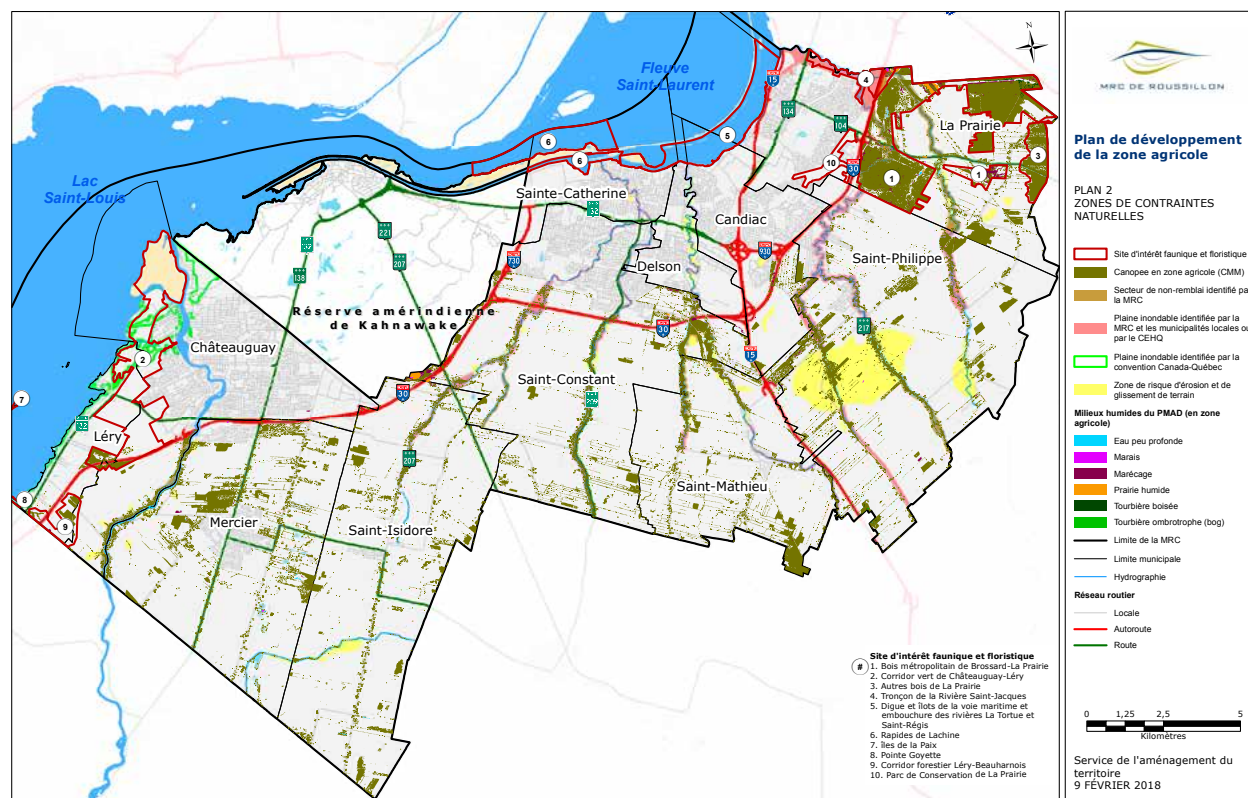
Source : MRC de Roussillon, 2018

Milieus humides et milieux naturels | La cartographie des milieux humides du grand Montréal comprise au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, réalisée en 2010, identifie les milieux humides de plus de 0,3 hectare. Cette cartographie révèle la présence, sur le territoire de la MRC, de 798 milieux humides couvrant une superficie totale de 2100 hectares (incluant les milieux humides fluviaux), soit 5 % du territoire de la MRC de Roussillon. La majorité (66 %) de ces milieux humides correspond à des marécages.

Dans son Schéma d'aménagement, la MRC de Roussillon souhaite que les municipalités locales tiennent compte des milieux humides dans leur document de planification puisqu'ils fournissent des services écologiques essentiels : ils jouent un rôle déterminant dans le contrôle des inondations, de la qualité de l'eau et de l'érosion des berges et pour la préservation de la biodiversité. Afin de freiner les pertes en milieux humides et hydriques, le MELCC a adopté le projet de loi n° 132 en juin 2017, proposant une réforme moderne de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques. La loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques confère notamment un statut de protection légal aux milieux humides et hydriques d'intérêt, tout en visant un objectif d'aucune perte nette de ces milieux. À cet effet, un plan régional des milieux humides et hydriques sera réalisé par la MRC et ses partenaires dans les délais prévus par la loi, c'est-à-dire avant juin 2022.

Les producteurs agricoles ont rapporté leurs inquiétudes quant aux restrictions d'utilisation de leurs lots à la suite de l'identification des milieux humides en zone agricole et remettent en doute la précision des cartes actuellement utilisées.

Figure 6 Zones de contraintes naturelles



Source : PDZA, 2018

Les milieux humides, composés de marécages, étangs, tourbières et marais, fournissent de nombreux services écologiques aux populations comme la régulation des crues, le contrôle de la qualité de l'eau et de l'érosion des berges, en plus de préserver des habitats pour la biodiversité par exemple. Il est reconnu que les perturbations d'origine humaine, tant au niveau de l'eau, de la végétation que du sol, comme le drainage ou le remblayage, la propagation des espèces envahissantes exotiques ainsi que les changements climatiques, ont des conséquences sur ces milieux.

D'ailleurs, les écosystèmes aquatiques sont reconnus comme des habitats essentiels pour la faune et la flore aquatiques. Bien que seulement certaines sections du territoire de Roussillon aient fait l'objet d'inventaires floristiques et fauniques, plusieurs espèces en péril ont été recensées, au sens de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec : trois espèces menacées, huit vulnérables et neuf susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées, pour un total de 20 espèces (SADD, 2017 (CDNPO, 2015)). Malgré le fait que ces espèces viennent limiter les activités agricoles de par leur statut, elles ont une grande importance pour la qualité du milieu de vie et la biodiversité (MELCC, 2014).

D'autre part, le secteur du lac Saint-Louis, côté ouest de la MRC de Roussillon, connaît un envahissement des plantes exotiques qualifié de « moyen », mais qui pourrait connaître une augmentation de l'ordre de 40 à 50 % par rapport au recensement de 2010, considérant que le milieu est propice à la prolifération du roseau commun (MELCC, 2015a).

La zone agricole de la MRC de Roussillon compte environ 519 hectares de milieux humides, essentiellement des marécages (426 ha), dont chacun couvre en moyenne une superficie de 1,75 hectare. Les milieux naturels totaux occupent donc 2 % de la zone agricole de la MRC, selon les données de Canards Illimités. Fait à noter, 378 hectares de milieux humides en zone agricole sont sous couvert forestier, soit approximativement 73 %.

Tableau 3 Caractérisation des milieux humides en zone agricole

Milieux naturels	Nombre	Superficie (ha)
Eau peu profonde	35	11
Marais	23	4
Marécages	244	426
Prairies humides	21	24
Tourbières boisées	6	54
Tourbières ombrotrophes	1	0
Total	330	519

Source : Canards Illimités, 2010

Faits saillants : Profil biophysique

- Le relief de la MRC est plat et propice aux activités agricoles.
- Les producteurs de Roussillon jouissent d'un climat très favorable pour les activités agricoles, offrant une période de culture parmi les plus longues et les plus chaudes au Québec, pouvant atteindre 213 jours de croissance et 3 000 unités thermiques maïs.
- Les cours d'eau couvrent environ 550 kilomètres, dont 79 % se retrouvent en milieu agricole. Les principaux sont les rivières Saint-Jacques, La Tortue, Saint-Régis, Suzanne, Châteauguay et le ruisseau Saint-Jean.
- Environ 94 % des sols en zone agricole sont classés 1-2-3, considérés selon le MAPAQ comme étant de classe A et donc d'excellente qualité pour l'agriculture.
- Roussillon possède très peu de boisés, représentant uniquement 8 % de son territoire comparativement aux autres MRC de la CMM dont les couverts forestiers correspondent à environ 19 % du territoire.
- Selon Canard Illimités, 330 milieux humides se retrouvent en zone agricole, pour une superficie de 519 hectares (2 % de la zone agricole). La majorité de ces milieux humides sont sous couvert forestier (73 %).

2.3 LA ZONE AGRICOLE : USAGES ET OCCUPATIONS



2.3.1 Superficie de la zone agricole

La zone agricole soumise à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles représente 72,8 % du territoire de la MRC de Roussillon. À l'exception de la ville de Sainte-Catherine, toutes les municipalités de la MRC possèdent une zone agricole. Selon les données 2016-2107 du rapport de la CPTAQ, la superficie de la zone agricole de la MRC de Roussillon est de 27 110 hectares (CPTAQ, 2017a).

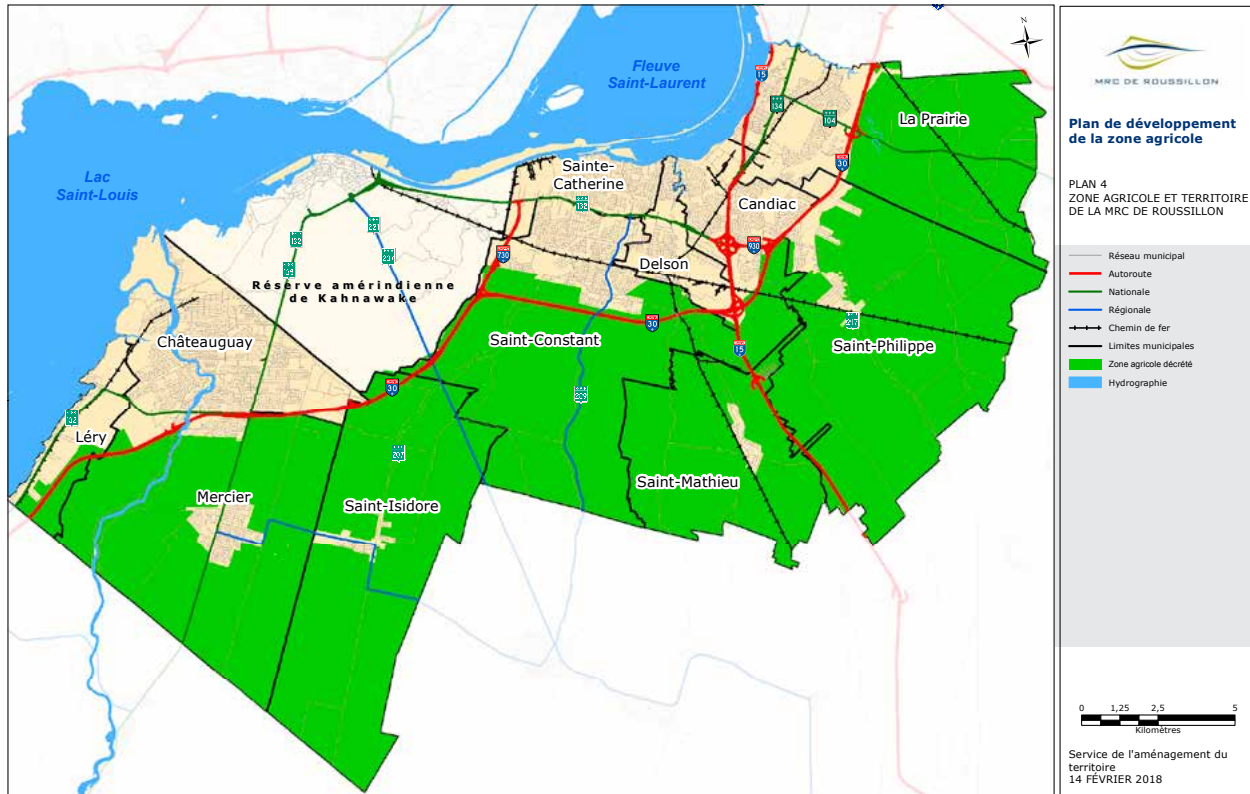
Tableau 4 Superficie de la zone agricole par municipalité

Villes	Superficie totale (ha)	Superficie totale en ZAP (%)	Nombre de fermes	Superficie moyenne par ferme (ha)
Candiac	478	27,9	0	0
Châteauguay	854	23,7	7	84
Delson	8	1,0	0	0
La Prairie	2 871	66,2	10	149
Léry	284	27,9	0	0
Mercier	4 095	89,1	42	70
Saint-Constant	4 541	76,9	27	113
Saint-Isidore	5 152	99,0	33	112
Saint-Mathieu	3 042	97,0	23	98
Saint-Philippe	5 785	93,2	31	146
MRC de Roussillon	27 110	72,8	173	110,3

Sources : CPTAQ, 2010, CMM, 2012a, MAPAQ 2017



Figure 7 Zone agricole de la MRC de Roussillon



Source : MRC de Roussillon, 2018

Bilan des décisions de la CPTAQ I Pour la période 1990-2018, sept hectares ont été exclus de la zone agricole alors que 64 hectares ont été inclus, créant donc une variation positive de 57 hectares correspondant à 0,2 % du territoire agricole (CPTAQ, 2017a). Subséquemment au processus de révision des limites de la zone agricole permanente, la superficie globale de la zone agricole demeure de ce fait pratiquement inchangée dans le temps. En comparant ces données à celles des MRC de la Montérégie, Roussillon arrive en deuxième position après la MRC de Brome-Missisquoi en termes de gain de superficies agricoles (+178 hectares). En revanche, toutes les MRC limitrophes de Roussillon ont subi des pertes nettes en termes de superficies agricoles, dont les plus importantes sont de 91 hectares dans les Jardins-de-Napierville, 42 hectares dans la MRC Beauharnois-Salaberry, 35 hectares dans le Haut-Richelieu et 33 hectares dans l'agglomération de Longueuil (CPTAQ, 2017a).

La CPTAQ a également rendu des décisions liées à l'implantation d'un nouvel usage en zone agricole. Le tableau suivant présente les décisions rendues entre 2010 et 2017 et révèle qu'un nouvel usage a été autorisé sur une superficie totale de 55,1 hectares. Ce total a fait l'objet de 46 demandes, dont 77 % ont été autorisées.

Tableau 5 Compte rendu des autorisations pour un nouvel usage en zone agricole entre 2010 et 2017

Implantations d'un nouvel usage						
Années de référence	Décisions rendues	Autorisations		Superficie (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
2016-2017	2	2	100	11,4	11,4	100
2015-2016	10	7	70	4,6	1,9	41
2014-2015	5	3	60	1,6	0,8	52
2013-2014	6	3	50	3	1,5	50
2012-2013	7	5	71	9,2	1	10
2011-2012	15	13	87	33	30	90
2010-2011	15	13	87	18,8	8,5	45
Total 2010-2017	60	46	77	81,6	55,1	68

Sources : CPTAQ, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017

Par ailleurs, la construction du tronçon de l'autoroute 30 traversant les municipalités de Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson et Candiac a engendré la perte de 80 hectares de terres agricoles en plus d'enclaver 435 hectares, selon les données rapportées par la CPTAQ. Il s'agissait du tronçon manquant reliant la Rive-Sud de Montréal à Beauharnois. Le gouvernement du Québec a autorisé la construction de ce tronçon par décret en 2003, à la suite de la tenue d'une audience publique sur l'environnement ainsi que de l'analyse de plus de 90 mémoires (MDDELCC, 2003).

De plus, la décision de la Cour supérieure du Québec a autorisé le transfert de 300 hectares de terres en bordure de l'autoroute 30 à la communauté Mohawk de Kahnawake, auparavant rattachées aux municipalités de Saint-Constant, Sainte-Catherine, Châteauguay et Saint-Isidore. Cette autorisation faisait suite au décret provincial qui approuvait, en 2013, le transfert au gouvernement fédéral de ces hectares pour permettre la construction de ladite autoroute (Radio-Canada, 2018).

2.3.2 Utilisation du sol en zone agricole

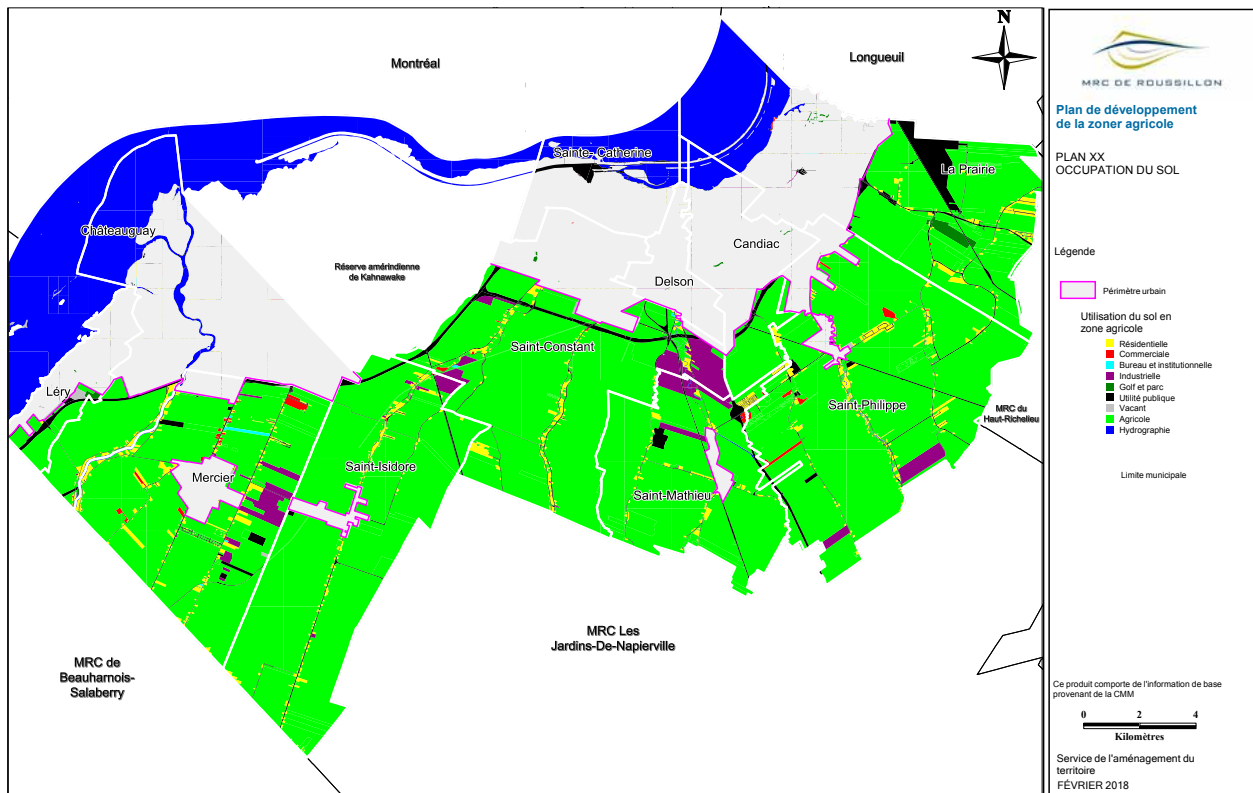
Selon les données compilées par la CMM, la zone agricole de la MRC de Roussillon est utilisée à 88,6 % pour des activités agricoles, une superficie totalisant 23 915 hectares (CMM, 2018a). Les usages d'utilités publiques (4,61 %), résidentiels (3,18 %) et industriels (2,75 %) sont ensuite les plus fréquents, couvrant une superficie de 3 063 hectares, soit approximativement 11 % de la zone agricole (SADD, 2017, p. 110). Les MRC avoisinantes de Beauharnois-Salaberry et de Vallée-du-Richelieu ont des proportions comparables au niveau de l'utilisation de la zone agricole par les activités agricoles, soit de 90,6 % et de 87,9 % respectivement (CMM, 2018a). Finalement, plusieurs des autres types d'utilisation sont associés à des immeubles bâtis avant l'entrée en vigueur de la LPTAA en 1978, ainsi qu'à des autorisations de la CPTAQ.

Tableau 6 Utilisation du sol en zone agricole, 2016

Type d'utilisation	Superficie (ha)	%
Agricole	23 915	88,64
Utilité publique	1 244	4,61
Résidentiel	857	3,18
Industriel	743	2,75
Commercial	108	0,40
Golf	57	0,21
Terrain vacant	22	0,08
Bureau	21	0,08
Hydrographie	5	0,02
Parc et espace vert	5	0,02
Institution	2	0,01

Source : CMM, 2018

Figure 8 Occupation du sol en zone agricole



Source : SADD, 2017

Résidentiel | Les résidences en zone agricole occupent le deuxième rang en terme de superficie, après les activités agricoles. L'augmentation importante des constructions résidentielles avant les années 1970 a contribué de façon significative au développement de l'habitation dans la zone agricole (SADD, 2017). Fait à noter, au cours des dix dernières années, 63 résidences ont été construites en zone agricole, hors îlots déstructurés (MRC de Roussillon, 2018).

Les enjeux de cohabitation entre les citoyens urbains et ruraux ainsi que les producteurs agricoles ont été largement abordés lors des différentes consultations. Les thématiques les plus récurrentes sont le partage de la route, le respect de la propriété privée et les nuisances. De part et d'autre, les inquiétudes sont nombreuses bien que tous s'entendent sur le fait qu'il est primordial de travailler conjointement sur le mieux-vivre ensemble.

Activités industrielles | Les activités industrielles occupent 743 hectares en zone agricole, ce qui représente 2,75 % du territoire agricole. Il s'agit principalement de carrières et sablières qui fournissent des matériaux pour l'industrie de la construction. Les services professionnels et publics, ainsi que la gestion des déchets et des matières résiduelles, représentent quant à eux 6 % de cette superficie, et le secteur de la fabrication, 5 %. Quelques activités telles que le commerce de détail, le transport et l'entreposage, la construction, l'agriculture et les loisirs se partagent les 2,5 % de superficies restantes (SADD, 2017).

Selon l'étude de positionnement économique de Roussillon, les parcs industriels existants offrent peu de possibilités de développement pour des projets d'investissement majeurs, considérant que seulement 5 % des superficies à usage industriel sont vacants et sans contraintes. De plus, la majorité d'entre eux sont de faible superficie (Aviso Conseil, 2017).

Affectation commerciale | Plusieurs types d'activités commerciales sont présents dans la zone agricole. En effet, 32,2 % de la superficie commerciale est affectée aux services d'hébergement et de restauration, notamment six campings, et 29 % au commerce de détail. Les autres secteurs commerciaux sont notamment reliés à la fabrication (9 %), à la construction (5,6 %), aux services professionnels (2,3 %) ainsi qu'au transport et à l'entreposage (2,9 %). Il est à noter que les espaces commerciaux vacants représentent 18,8 % de la superficie commerciale en zone agricole, soit environ 20 hectares. Il s'agit ici de huit terrains dont la moitié est située à Mercier. Les autres sont situés à Saint-Philippe (2), à Saint-Isidore et à Saint-Constant. Deux de ces terrains sont localisés en zone agricole dynamique et les autres sont à l'intérieur d'aires d'affectation agricole commerciale ou résidentielle (SADD, 2017).

Autres usages | Les surfaces consacrées aux activités de bureau sont en majorité occupées par des services professionnels, soit 75,3 ha, alors que 11,3 % sont occupées par des services de construction et 13,3 % par des services divers.

Trois institutions sont présentes dans la zone agricole de la MRC. Deux d'entre elles sont de nature religieuse et non économique, tandis que la dernière est de nature récréative et économique.

Les autres types d'utilisation du sol en zone agricole de la MRC de Roussillon sont variés – espaces de golf, terrains vacants, espaces hydrographiques, parcs et espaces verts – et ne représentent ensemble que 0,3 % du territoire agricole (SADD, 2017).

Services publics | Le réseau routier, le réseau ferroviaire et le réseau électrique accaparent également une partie du territoire agricole. La superficie consacrée aux services publics équivaut à 4,6 % du territoire de la zone agricole, soit le type d'utilisation le plus important après les activités agricoles. Le réseau routier représente 66,2 % de cette superficie, alors que les services comportant notamment les postes de transformation d'Hydro-Québec et le réseau électrique en occupent 21,2 %. Quelques tours de télécommunications (3,2 %), services de transport par véhicule (1,5 %) et zones ferroviaires (7,8 %) constituent les autres secteurs d'activité d'utilité publique en zone agricole (SADD, 2017).

2.3.3 Infrastructures publiques et contraintes anthropiques

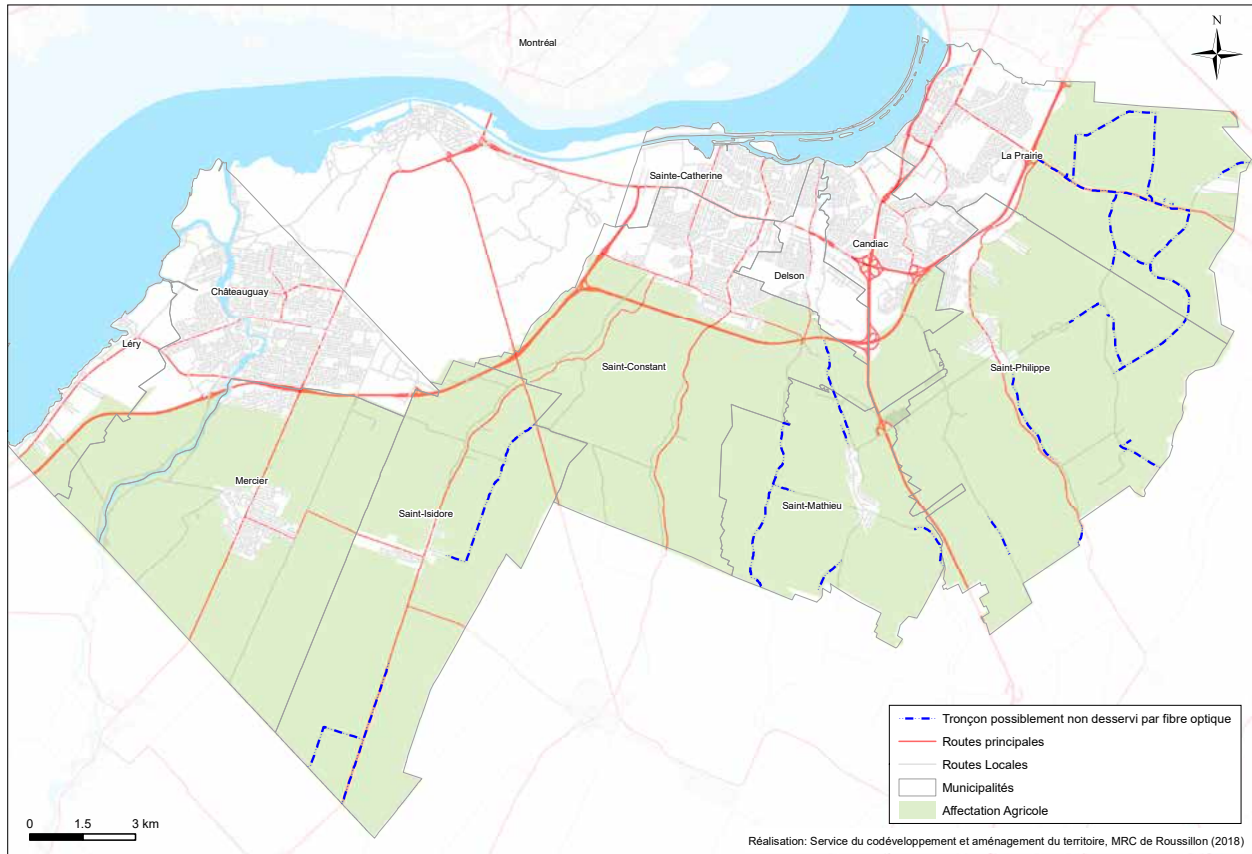
Production et distribution d'énergie | D'autre part, la MRC de Roussillon compte sur la présence d'un parc éolien comprenant 25 éoliennes situées à Saint-Isidore (19), à Saint-Constant (5) et à Mercier (3). Le réseau de distribution de gaz naturel, desservi par Énergir, traverse le Roussillon sur 215 km. Le niveau de desserte est variable d'une municipalité à l'autre. La ville de Candiac est la plus desservie alors que Châteauguay, Delson, La Prairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine sont desservies dans quelques secteurs, essentiellement les secteurs industriels. Finalement, les municipalités les plus rurales, dont Saint-Mathieu, Saint-Philippe, Saint-Isidore et Léry, disposent d'un oléoduc collecteur qui fait le lien vers l'extérieur de la MRC. Beaucoup de disparité existe entre les municipalités de Roussillon, autant en ce qui concerne l'accès au gaz naturel qu'au courant électrique triphasé et à l'internet haute vitesse.

Les agriculteurs ont rapporté plusieurs défis au niveau de l'accès aux services pour le développement de leur entreprise, à commencer par l'accès à internet haute vitesse, et plusieurs manques en zone rurale ont été identifiés.

Réseau de fibre optique¹ | On estime que ce sont 396 résidences qui n'ont pas accès à l'internet par la fibre optique dans la MRC de Roussillon. Elles se retrouvent dans les municipalités de Saint-Isidore, La Prairie, Saint-Philippe, Saint-Mathieu et Saint-Constant. Bien que 57,1 kilomètres en zone agricole ne soient pas desservis par la fibre optique, il n'est pas possible d'affirmer que les résidences qui s'y trouvent n'ont pas accès à un service internet de bonne qualité. Les territoires des villes de Candiac, Léry, Mercier et Châteauguay semblent tous desservis par la fibre optique.

¹ Données provenant des municipalités, ainsi que de fournisseurs internet tels que Bell, Telus et Vidéotron. L'ensemble des données n'a pas été validé en date du 19 octobre 2018.

Figure 9 Portrait de la desserte Internet par fibre optique en zone agricole



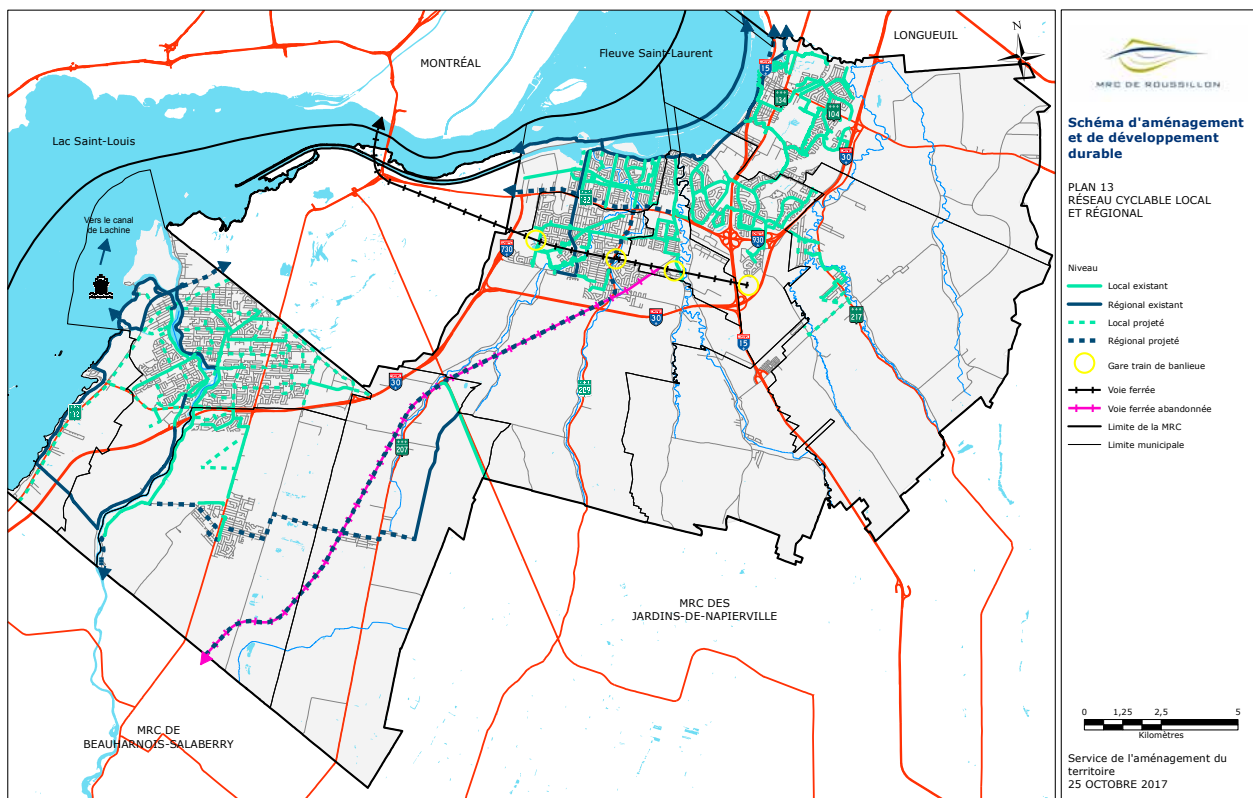
Source : MRC de Roussillon, 2018

Puits en zone agricole | Douze puits dits communautaires, utilisés à des fins de consommation humaine ou de transformation agroalimentaire, sont présents sur le territoire de la MRC. Cinq de ces puits sont en zone agricole et ont reçu une autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la CPTAQ. La liste des puits se trouve en Annexe 2.

Lagunes de Mercier | Il s'agit d'un site d'eau souterraine contaminée, dont le périmètre délimite une ancienne gravière désaffectée utilisée entre 1968 et 1972 pour l'élimination de déchets toxiques provenant de différentes sources industrielles. Le sol très perméable qui caractérise cette zone a entraîné la contamination de la nappe d'eau souterraine et de plusieurs puits, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une décontamination complète jusqu'à ce jour. Les lagunes de Mercier représentent toujours un risque important pour les résidents et les producteurs agricoles de Sainte-Martine, Saint-Urbain, Saint-Isidore et Mercier. Des dispositions particulières, applicables à la ville de Mercier notamment, ont été mises en place par le gouvernement du Québec afin de restreindre les activités de forage et de creusage ou l'exploitation d'un puits contaminé. L'historique des événements se trouve en Annexe 3.

Pistes cyclables | Le réseau cyclable de la MRC de Roussillon couvre actuellement 179 km, en augmentation notable avec l'ajout de 100 km depuis 2005. Bien que la majorité du réseau repose sur les pistes cyclables locales, la création de liens entre les villes de Léry et Châteauguay jusqu'à Beauharnois, ainsi que le prolongement de la Route verte reliant la piste riveraine de Sainte-Catherine jusqu'à Sainte-Martine, dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, sont à l'étude depuis plusieurs années (SADD, 2018). Plusieurs documents de planification stratégique rapportent l'importance d'établir ces liens, le cyclotourisme étant un outil de développement économique, mais également pour offrir un service de plus à la population de Roussillon et remplir les objectifs d'appui au transport actif. Le Plan de mobilité durable (2014) et le Schéma d'aménagement et de développement durable (2018) en sont des exemples. La figure suivante présente les pistes cyclables existantes et projetées dans la MRC de Roussillon :

Figure 10 Réseau cyclable local et régional

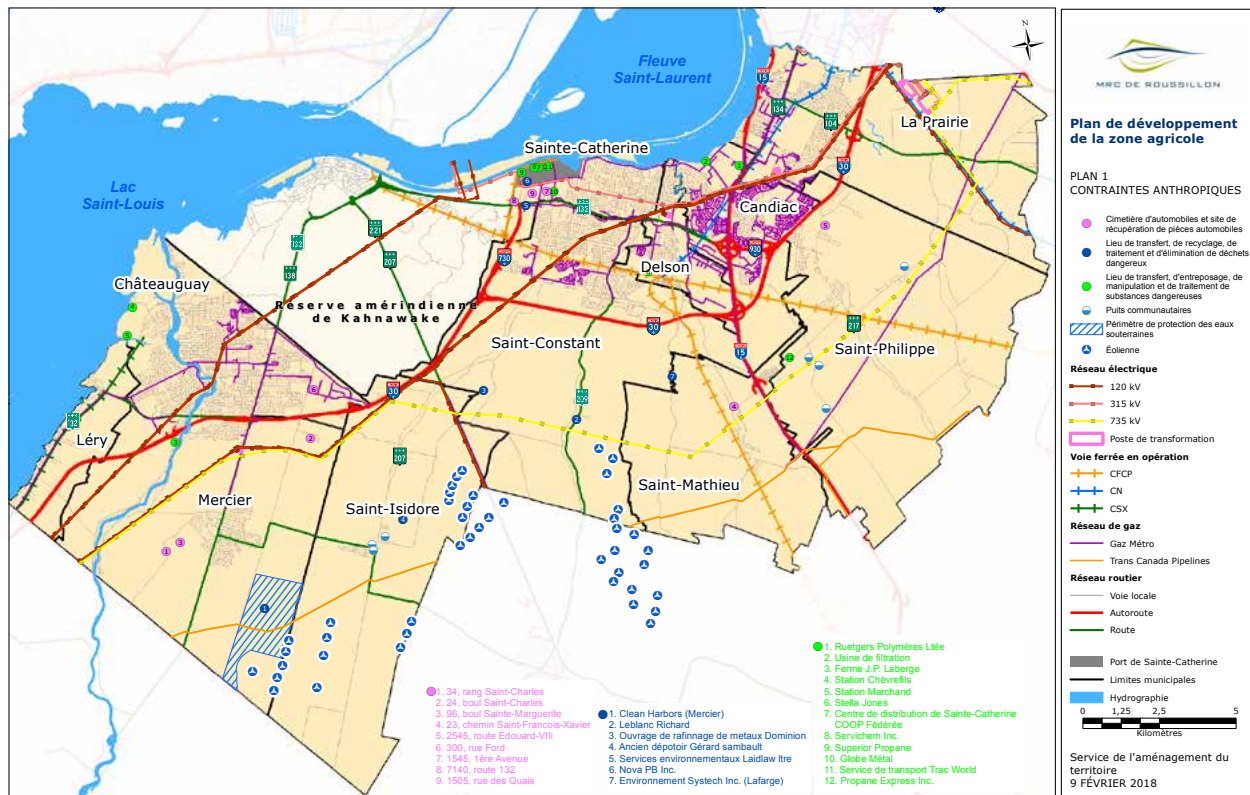


Source : SADD, 2017

Une firme de génie a été mandatée en 2018 pour l'étude des différents tracés pour le prolongement de la Route verte entre les villes de Sainte-Catherine et Sainte-Martine. Certains producteurs agricoles sont inquiets puisqu'ils sont des utilisateurs importants de l'ancienne voie ferrée sur laquelle on envisage d'aménager ladite piste cyclable.

La carte suivante présente l'ensemble des infrastructures publiques et des contraintes anthropiques sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Figure 11 Contraintes anthropiques et infrastructures publiques



Source : MRC de Roussillon, 2018

Les îlots déstructurés | La MRC de Roussillon a reçu la décision relative à sa demande à portée collective de juin 2010, pour l'implantation de la fonction résidentielle au sein du territoire agricole, en vertu du volet 1 de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). La demande, qui portait sur l'identification des îlots déstructurés de la zone agricole, a permis de faire reconnaître 55 îlots déstructurés, représentant une superficie de 490 hectares répartie entre les municipalités de Saint-Mathieu, Saint-Philippe, Saint-Constant, Saint-Isidore et La Prairie. Les îlots déstructurés se définissent comme « des entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture » (CPTAQ, 2015).

Par l'intégration de ces îlots au schéma d'aménagement de la MRC en 2012, et par la suite aux plans d'urbanisme des municipalités visées par le règlement 158, il n'est plus nécessaire de faire de demandes d'autorisation à la CPTAQ pour la construction résidentielle dans ces lots. Au total, 241 résidences peuvent ainsi être potentiellement construites au sein des cinq villes préalablement mentionnées, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 7 Répartition des îlots déstructurés dans la MRC

Caractérisation	Localisation	Nombre d'îlots	Nombre de résidences possibles
Avec morcellement	Saint-Constant Saint-Isidore Saint-Mathieu Saint-Philippe La Prairie	51	208
Sans morcellement*	Saint-Mathieu	1	2
Sans morcellement et vacant*	Saint-Constant Saint-Isidore	3	31

*Possibilité de demander le morcellement à la CPTAQ
Source : MRC de Roussillon, 2018b

Depuis 2013, 75 résidences ont été construites dans les îlots déstructurés, principalement dans les villes de Saint-Philippe (34 résidences entre 2013 et 2017) et de La Prairie (25 résidences pour les mêmes années). Ce sont 22 îlots sur les 55 qui ont d'ailleurs été construits en totalité (MRC de Roussillon, 2018b).

2.3.4 Occupation du sol en zone agricole

Le taux d'occupation de la zone agricole témoigne souvent du dynamisme d'une région rurale, puisqu'il représente la proportion de sa superficie exploitée à des fins agricoles. Le tableau suivant présente des données couplées du Portrait de la statistique agricole de la CMM (2012) ainsi que des données du MAPAQ (2018) pour l'année de référence 2010. Le taux d'occupation du territoire de la MRC de Roussillon est dans la moyenne de celui des MRC de la couronne Sud, bien que la portion cultivée des exploitations agricoles y soit supérieure.



Tableau 8 Taux d'occupation de la zone agricole par municipalité

Année de référence : 2010					
Municipalités	Sup. en zone agricole (ha)	Sup. agricole exploitée (ha)	Sup. cultivée (ha)	Taux d'occupation	Portion cultivée des exploit.
Candiac	478	316	316	66 %	100 %
Châteauguay	854	585	563	69 %	96 %
Delson	8	0	0	0 %	
La Prairie	2 871	1 337	1 135	47 %	85 %
Léry	284	165	151	58 %	92 %
Mercier	4 095	3 132	2 892	76 %	92 %
Saint-Constant	4 541	3 379	3 162	74 %	94 %
Saint-Isidore	5 152	4 598	4 349	89 %	95 %
Saint-Mathieu	3 042	2 560	2 382	84 %	93 %
Saint-Philippe	5 785	4 950	4 696	86 %	95 %
Sainte-Catherine	0	0	0	0 %	
MRC Roussillon	27 110	21 022	19 646	78 %	93 %
MRC de la couronne Sud	254 614	201 819	176 215	79 %	87 %
MRC de la CMM	375 591	282 627	239 630	75 %	85 %

Sources : CMM, 2012a; Superficie cultivée : MAPAQ, 2018

2.3.5 Taux de location des terres agricoles



Selon les données du portrait statistique de la CMM réalisé en 2012, la MRC a connu une hausse du taux de location assez marquée au cours de la dernière décennie, ce dernier passant de 35 %, en 2004, à 51 %, en 2010. Dans les municipalités de Candiac (100 %), La Prairie (73 %), Saint-Philippe (60 %) et Saint-Constant (59 %), plus de la moitié des terres se retrouvent en location. Selon les données de recensement 2017 du MAPAQ, 48 % des terres agricoles sont louées par les propriétaires dans la MRC de Roussillon. Il est à noter que ces chiffres peuvent induire en erreur puisqu'il pourrait s'agir de locations apparentées dans environ la moitié des cas (MAPAQ, 2017a).

Tableau 9 Taux de location des terres agricoles par municipalité, 2010

Villes	Nombre de fermes	Superficie moyenne exploitée par ferme (ha)	Taux de location ² (%)
Candiac	0	0	100
Châteauguay	7	84	47,6
Delson	0	0	0
La Prairie	9	149	73,3
Léry	0	0	26,8
Mercier	45	70	45,1
Saint-Constant	30	113	58,7
Saint-Isidore	41	112	39,8
Saint-Mathieu	26	98	32,6
Saint-Philippe	34	146	59,9
MRC de Roussillon	192	109	50,7
MRC de la couronne Sud	2002	101	43,6
MRC de la CMM	3137	90	45,9

Source : CMM, 2012a

Une partie des terres exploitées de la MRC le sont par des entreprises agricoles n'ayant pas leur site principal dans la MRC (22 % des hectares en 2017). Ce sont donc au total 240³ entreprises agricoles qui exploitent 21 139 hectares dans la MRC de Roussillon, dont 72 % ont leur site principal sur le territoire (173 producteurs agricoles) selon les données provenant de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles pour l'année 2017. En somme, en 2017, environ 5 000 hectares étaient cultivés par 68 producteurs ayant leur site principal hors MRC alors que les producteurs dans la MRC cultivaient entre 2 500 et 3 000 hectares répertoriés dans cinq MRC avoisinantes (MAPAQ, 2017a).

Les producteurs agricoles ont rapporté que plusieurs propriétaires n'étaient pas intéressés à vendre leurs terrains, confiants de voir augmenter leur valeur. Les coûts de location à long terme sont cependant plus onéreux, représentant un frein pour la relève et pour les entreprises qui désirent prendre de l'expansion.

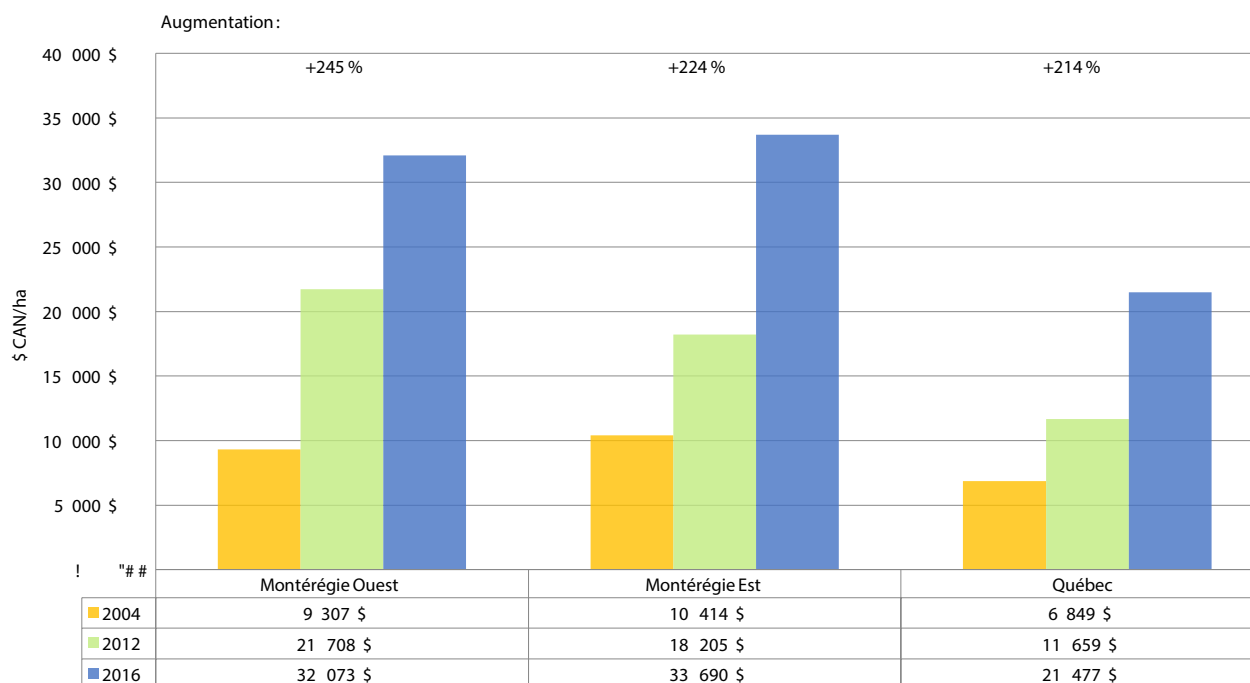
² Dans le Portrait statistique agricole de la MRC de Roussillon, le taux de location des terres agricoles correspond à la « superficie louée sur la superficie exploitée totale. Les superficies louées comprennent des ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location. » (CMM, 2012a)

³ Une même entreprise peut être enregistrée sous différents noms.

2.3.6 Valeur des terres agricoles

La valeur des terres agricoles a connu une forte augmentation au cours des dernières années dans l'ensemble du Québec, mais particulièrement en Montérégie. La MRC de Roussillon, qui se situe en Montérégie Ouest, a connu une augmentation de 245 % de la valeur des terres en culture⁴ entre 2004 et 2016, et de 171 % des terres agricoles⁵ pour la même période, tel que représenté dans les figures suivantes.

Figure 12 Augmentation de la valeur des terres en culture entre 2004 et 2016



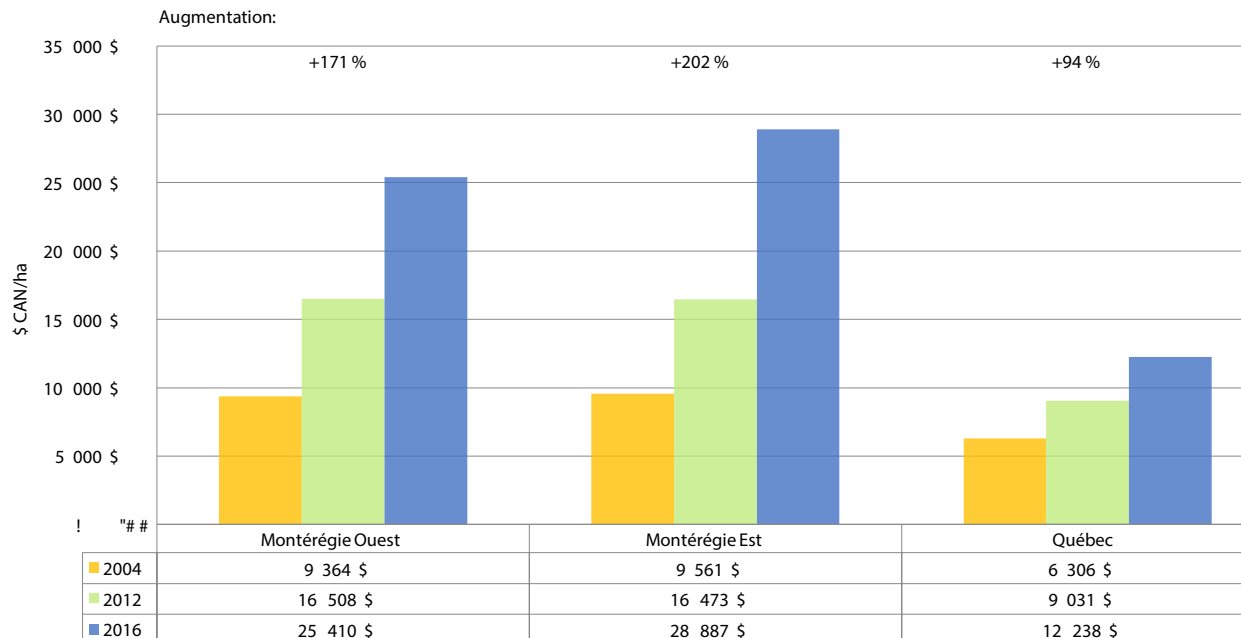
Sources : FADQ, 2005; FADQ 2017



⁴ Les **terres en culture** sont les superficies cultivables transigées sans les bâtiments, où les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés ne sont pas compris.

⁵ Les **terres agricoles** sont composées des terres en cultures en plus des autres superficies agricoles comme les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. Lorsqu'un bâtiment est présent sur une terre en transaction, seule la superficie du bâtiment est considérée dans le calcul de la valeur totale.

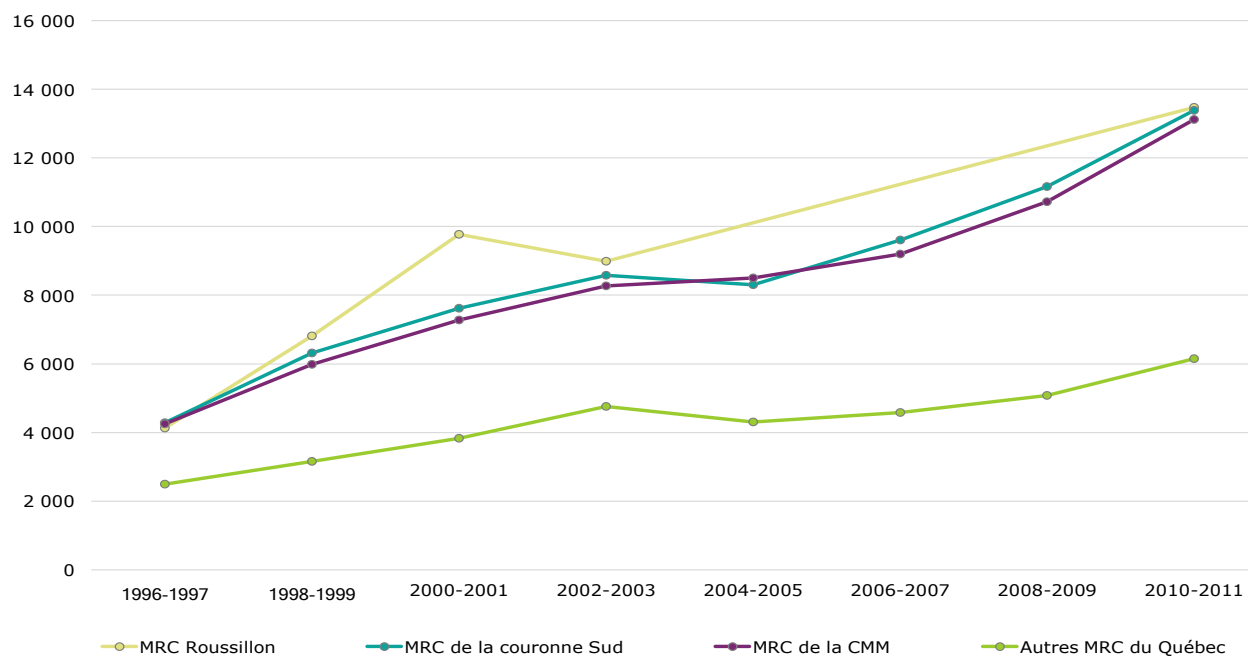
Figure 13 Augmentation de la valeur des terres agricoles entre 2004 et 2016



Sources : FADQ, 2005; FADQ 2017

Le portrait statistique agricole de Roussillon, réalisé par la CMM, présente les données 2012 de la valeur moyenne des terres transigées entre 1996 et 2011, qui permettent d’observer que la valeur des terres transigées dans la MRC de Roussillon a connu une ascendance supérieure à la moyenne des MRC de la couronne Sud et de la CMM au cours des dernières années.

Figure 14 Valeur des terres transigées (\$/ha), 1996 à 2011

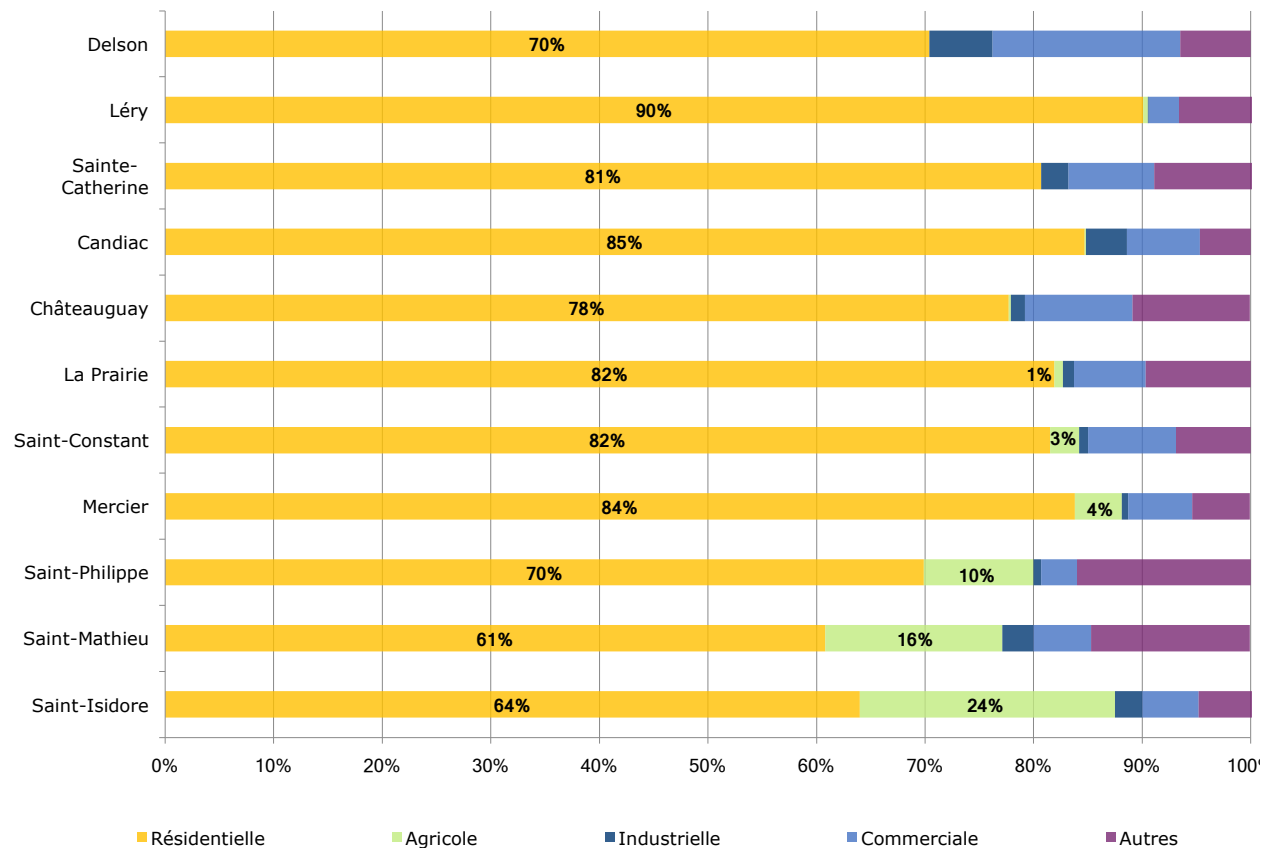


Source : CMM, 2012a

Les producteurs ont confirmé qu'effectivement, le prix des terres agricoles constitue un facteur très limitant au démarrage d'entreprise, mais aussi à l'expansion des plus petites fermes. Des facteurs comme la spéculation foncière, la pression de l'urbanisation et finalement, la demande plus élevée que l'offre, engendrent des hausses importantes.

Valeur foncière agricole | Selon l'évaluation foncière uniformisée de l'exercice financier 2014, la part agricole demeure relativement faible dans l'assiette fiscale des municipalités. C'est à Saint-Isidore que la fonction agricole représente la plus grande part du rôle d'évaluation (24 %). Dans cinq des onze municipalités de la MRC, l'activité agricole vaut moins de 1 % du rôle d'évaluation.

Figure 15 Répartition de l'assiette fiscale par municipalité, 2014



Source : MRC, 2014

L'étude de positionnement économique de la MRC de Roussillon, réalisée en 2017, présente également la répartition foncière uniformisée pour l'année 2016 ainsi que les variations observées entre 2006 et 2016, dont les données semblables sont présentées en Annexe 4. Considérant l'augmentation de la valeur des terres agricoles, cette proportion pourrait tendre à augmenter dans le futur.

2.3.7 Morcellement foncier

Le morcellement foncier correspond à la fragmentation d'une entité foncière agricole de grande surface en de plus petites unités de surface. Il s'agit de la division des terres en lots plus petits, souvent réalisée selon la logique économique plutôt que celle de l'aménagement (CPTAQ, 2017b). Une priorisation pour l'identification des lots vacants non utilisés, non aménagés et non exploités en zone agricole a été réalisée, puisque ces parcelles peuvent présenter un potentiel intéressant pour la remise en culture.

Tableau 10 Nombre et répartition des unités foncières non exploitées en zone agricole, selon la superficie, 2017

Territoires	Superficies (ha)					Total
	< 1	1 à 4,99	5 à 9,99	10 à 29,99	30 à 49,99	
Candiac	3	4	2		1	10
Châteauguay						0
Delson	1		2			3
La Prairie						0
Léry	11	4	2	6		23
Mercier	303	22	3	7	1	336
Saint-Constant					1	1
Saint-Isidore	59	6		3	2	70
Saint-Mathieu	35	6	1	1		43
Saint-Philippe	1 184	10	1	1	1	1 197
MRC de Roussillon	1 596	52	11	18	6	1 683
Proportion	94,8%	3,1%	0,7%	1,1%	0,4%	100,0%

Source : MRC de Roussillon, 2018

Tel que présenté dans le tableau précédent, ce sont essentiellement des terrains de moins d'un hectare qui sont laissés vacants dans la zone agricole, dont 75 % se retrouvent à Saint-Philippe. Cet enjeu est d'ailleurs bien connu par la ville. Sur le territoire de Roussillon, plusieurs terrains agricoles ont été lotis avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en 1978, appartenant souvent à de multiples propriétaires provenant de différents pays. Cette situation, particulièrement présente dans les villes de Saint-Philippe et Mercier, engendre différentes problématiques et limite les activités agricoles qui pourraient y être réalisées (CMM, 2010). Néanmoins, le remembrement de certains lots pour créer des superficies intéressantes pour l'agriculture serait possible dans différents secteurs. De plus, 87 unités foncières non exploitées ont plus d'un hectare, un potentiel d'environ 874 hectares pouvant faire l'objet de tentatives de remise en culture (MRC de Roussillon, 2018).

2.3.8 Friches agricoles

Une friche agricole se définit comme étant une superficie de terre agricole laissée à l'abandon, sans intention d'être cultivée pour une période indéterminée. Une végétation naturelle s'implante alors de

façon graduelle, passant de l'herbacée, à l'arbustive jusqu'à l'arborescente pour les plus anciennes (MAPAQ, 2010). Les origines des friches agricoles sont multiples : pression de l'étalement urbain, manque de relève agricole, superficies trop petites ou morcelées, ou encore contraintes économiques ou autres (UPA, 2012).

Puisqu'elles présentent un potentiel de remise en culture ou en boisé, de valorisation du territoire et des paysages agricoles, et une opportunité pour le développement d'entreprises, les friches en milieu agricole constituent une ressource importante qui pourrait répondre à différents défis du secteur agricole et de l'aménagement.

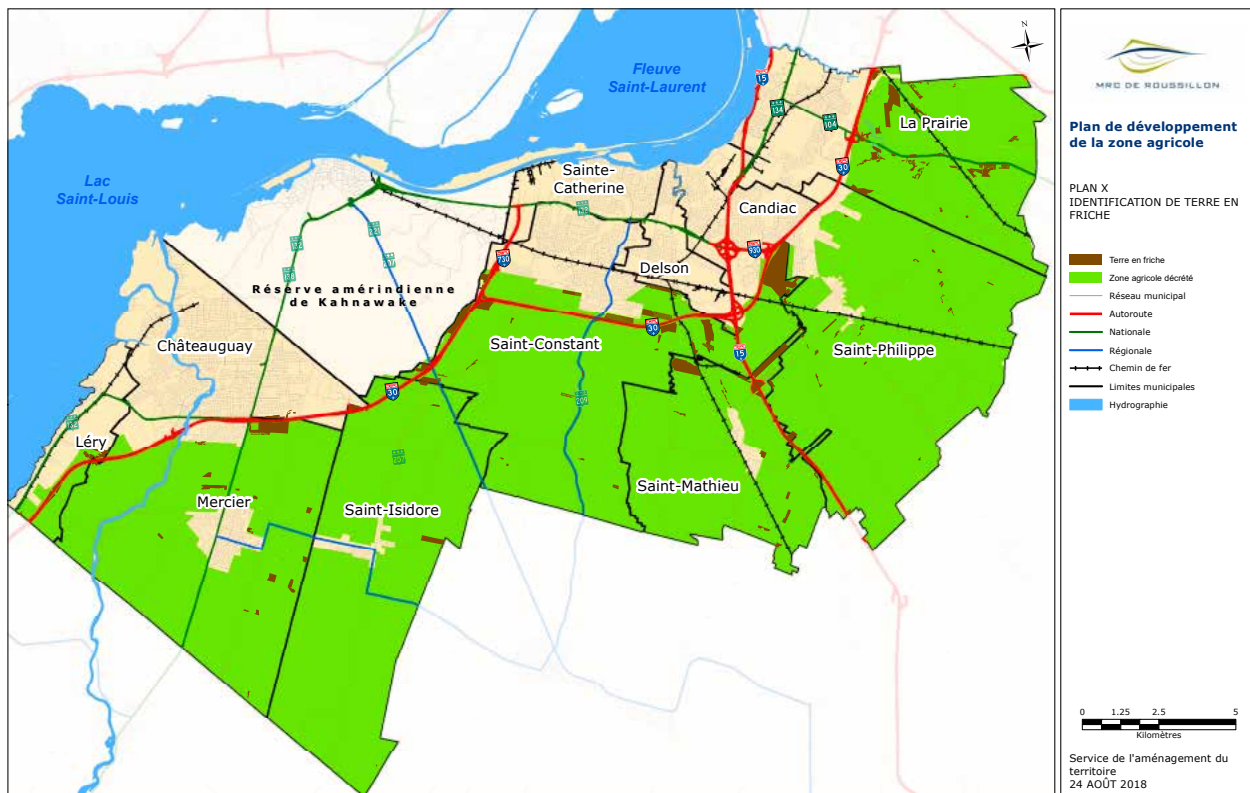
Une étude menée en 2015 par la CMM repose sur une méthodologie en trois étapes permettant une analyse plus détaillée des friches :

- i) identification des sites d'intérêt à analyser par l'interprétation des orthophotos entre 2011 et 2013;
- ii) caractérisation du potentiel des sites en question selon les possibles usages (agricole, forestier ou urbain) et leur classement dans les catégories suivantes : friches herbacées ou arbustives;
- iii) validation des résultats par les MRC.

Ces données ont été révisées en 2018 par le personnel de la MRC de Roussillon, sans toutefois donner lieu à l'ajout de nouvelles friches.

Ainsi, ce sont tout près de 681 hectares de terres agricoles qui sont présentement en friche dans la MRC de Roussillon. Les villes de Saint-Constant et La Prairie sont celles où l'on retrouve le plus de friches, dans des proportions respectives de 25 et de 20 %. De plus, notons que c'est dans la ville de Candiac que se trouve la plus grande friche en termes de superficie, soit 97 hectares, représentant à elle seule 14 % des friches de l'ensemble de Roussillon. Pour la plupart, elles se trouvent près des autoroutes ou des centres urbains, tel que montré dans la figure suivante :

Figure 16 Terrains agricoles en friche



Source : CMM, 2015, révisé par la MRC de Roussillon, 2018

Tableau 11 Répartition des friches par municipalités

Territoires	Superficie en friche (ha)	Répartition des friches par municipalité (%)
Candiac	100,3	15
Châteauguay	7,4	1
Delson	1,4	0
La Prairie	134,74	20
Léry	27,2	4
Mercier	83,3	12
Saint-Constant	170,1	25
Saint-Isidore	21,5	3
Saint-Mathieu	98,5	14
Saint-Philippe	36,7	5
MRC de Roussillon	680,7	100

Sources : CMM, 2015, révisé par la MRC de Roussillon, 2018

Un autre exercice de caractérisation a permis d'apprendre que 30,8 hectares de friches agricoles appartiennent aux différentes municipalités, une superficie représentant 4,5 % du total des friches de la MRC. Fait à noter, les lots identifiés sont de très petite superficie, la majorité ayant moins d'un hectare, ou non accessibles, étant parfois des bretelles ou des bords d'autoroutes.

D'autre part, les friches agricoles appartenant à différents organismes gouvernementaux couvrent une superficie de 28 hectares, représentant 4 % des superficies totales. Il est donc possible d'affirmer que la majorité des friches appartient à des propriétaires privés, c'est-à-dire 91 % des superficies (MRC de Roussillon, 2018).

L'ensemble des villes et des municipalités de la MRC de Roussillon est visé par le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), qui vise notamment à protéger l'environnement contre des contaminations causées par certaines activités agricoles. L'article 50.3 ne permet pas l'augmentation des superficies en culture végétale par rapport à celles de 2004. Certaines cultures sont toutefois permises comme les arbres, arbustes, bleuets, canneberges, fraises, framboises et raisins. Ainsi, une éventuelle remise en culture des terres en friche devrait notamment répondre au critère précédent. Par contre, les surfaces herbacées cultivées avant 2005, et conséquemment potentiellement cultivables, représentent 48 % de l'ensemble des friches de la MRC, pour une superficie d'environ 326 hectares. Les friches arbustives cultivées avant 2005 représentent quant à elles 13 % de ces friches, selon les données 2015 de la CMM. Ainsi, environ la moitié des friches présentes sur le territoire seraient, à première vue, sans contrainte relativement au REA et pourraient être utilisées à des fins agricoles.

Tableau 12 Classement des friches herbacées cultivées avant 2005 selon la superficie

Superficie (ha)	Nombre de lots	% du total pouvant être remis en culture
< 1	284	85
1 à < 5	43	13
5 à < 10	3	0,9
> 30	2	0,6
MRC de Roussillon	333	4

Source : CMM, 2015, révisé par la MRC de Roussillon, 2018

Comme rapporté dans le tableau précédent, la majorité des friches qui pourraient potentiellement être remises en culture ont une superficie de moins d'un hectare, pouvant ou non être utilisables en fonction du type d'agriculture qui y serait pratiqué ainsi que du modèle d'affaires. À cet effet, la CPTAQ a produit un document de réflexion portant sur le morcellement des terres agricoles et rapportant l'importance de définir des modalités pour favoriser l'implantation de fermes de petites superficies et ainsi les rendre disponibles pour la relève agricole (CPTAQ, 2017b).

La remise en culture des terres en friche, notamment comme mesure pour favoriser le démarrage de nouvelles entreprises sur le territoire, a été rapportée à plusieurs reprises lors des journées de réflexion. Dans le même ordre d'idée, les urbanistes des villes et municipalités ont souligné leur intérêt pour l'identification des terres en friche appartenant aux municipalités, comme point de départ pour d'éventuels projets de la relève.

Faits saillants : Zone agricole – usages et occupations

- 73 % du territoire de la MRC de Roussillon est occupé par la zone agricole, pour une superficie totale de 27 112 hectares.
- Les municipalités de Saint-Philippe, Saint-Isidore et Saint-Constant détiennent les plus grandes superficies en zones agricoles, 5 785, 5 152 et 4 541 hectares respectivement, suivies par Mercier (4 095), Saint-Mathieu (3 042) et La Prairie (2 871).
- Environ 89 % du sol en zone agricole est utilisé à des fins agricoles; viennent ensuite les services publics (4,6 %) et la vocation résidentielle (3,2 %).
- 25 éoliennes sont présentes sur le territoire agricole de la MRC ainsi que 12 puits dits communautaires.
- Un site d'eau souterraine contaminée est présent à Mercier depuis le début des années 70 puisqu'il a été utilisé comme lieu d'élimination, de recyclage, de traitement et d'élimination de déchets industriels contaminés.

Faits saillants : Zone agricole – usages et occupations (suite)

- La décision de la CPTAQ rendue en 2010 sur la demande à portée collective pour les îlots déstructurés a permis de reconnaître 55 îlots, pouvant accueillir 241 résidences. Les lots accessibles et disponibles représentent aujourd’hui 15 % du total des îlots identifiés.
- La zone agricole a connu un gain net de 57 hectares selon le rapport inclusion-exclusion des décisions rendues par la CPTAQ entre 1990 et 2017, bien que le décret pour la construction du tronçon de l’autoroute 30 entre Candiac et Saint-Constant ait engendré la perte de 80 hectares de terres agricoles.
- Le taux d’occupation de la zone agricole de Roussillon est le même que pour la CMM, bien que la portion cultivée des exploitations agricoles y soit supérieure : 93 % contre 85 %.
- Le taux de location des terres agricoles est de 51 % dans la MRC, dont la moitié en location apparentée. Il s’agit d’un phénomène en croissance.
- La valeur des terres agricoles et des terres en culture a augmenté de 171 % et 245 % respectivement, entre les années 2004 et 2016, pour la Montérégie Ouest.
- La contribution des secteurs agricoles à l’assiette fiscale est plus importante dans les municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Mathieu, **où la superficie de la zone agricole représente respectivement 99 et 98 % du territoire.**
- Les friches se retrouvent majoritairement à Saint-Constant et à La Prairie.
- 85 % des friches herbacées potentiellement cultivables (284 lots) ont une superficie de moins d’un hectare.
- Les nouveaux usages non agricoles en zone agricole inquiètent les agriculteurs.



PARTIE 3

3 PORTRAIT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

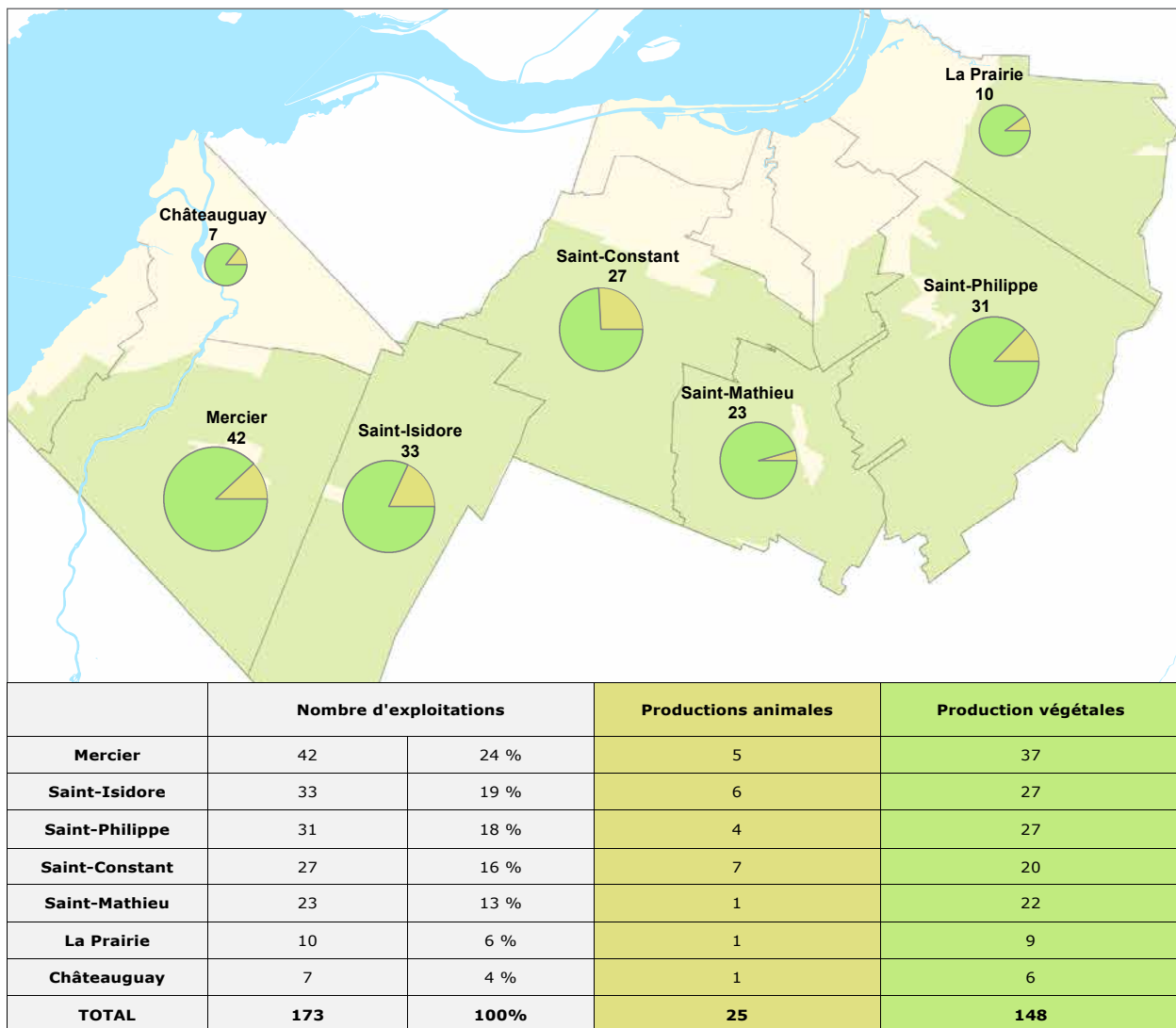
3.1 LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET LES EXPLOITANTS



3.1.1 Exploitations agricoles

La MRC de Roussillon compte sur son territoire 173 exploitations agricoles, selon les données de recensement 2014 du MAPAQ, lesquelles sont principalement situées dans cinq municipalités, soit Mercier (42), Saint-Isidore (33), Saint-Philippe (31), Saint-Constant (27) et Saint-Mathieu (23). Ensemble, les municipalités de Mercier, Saint-Isidore et Saint-Philippe regroupent plus de 61 % des exploitations de la MRC. D'autre part, malgré qu'elles possèdent des zones agricoles, les villes de Delson, Candiac et Léry n'ont aucune exploitation agricole sur leur territoire.

Figure 17 Nombre d'exploitations agricoles par municipalité selon leur principale activité de production



Source : MAPAQ, 2014p

Entre 2004 et 2014, Roussillon a perdu 15 % de ses exploitations agricoles (31 entreprises), une proportion deux fois supérieure à celle observée en Montérégie (8 %) et sur le territoire de la CMM. La répartition des pertes d'entreprises agricoles s'est fait davantage sentir dans la municipalité de Saint-Isidore, qui a perdu proportionnellement l'équivalent d'environ le tiers de ses exploitations depuis 2004, ainsi que dans la ville de Léry, où la seule exploitation déclarante en 2004 n'a pas été recensée en 2014 (MAPAQ, 2017p).

L'accessibilité à l'information concernant l'aide disponible, les ressources du milieu ainsi que les programmes gouvernementaux a été rapportée comme déficiente et son amélioration pourrait venir en aide aux entreprises agricoles.

Selon les données 2017 du MAPAQ, la superficie cultivée de la MRC atteint 19 832 hectares, ce qui représente 73,1 % de la zone agricole. C'est la municipalité de Saint-Philippe qui possède la plus grande superficie agricole cultivée, celle-ci représentant 82 % de son territoire. C'est également à Saint-Philippe que la superficie cultivée moyenne par ferme est la plus grande avec 153 hectares. Entre 2004 et 2014, les superficies agricoles ont diminué dans les municipalités de La Prairie (-6 %), Saint-Isidore (-2 %) et Saint-Constant. C'est dans la municipalité de Léry que l'augmentation a été la plus forte, soit 28 %. Dans l'ensemble, les superficies cultivées ont augmenté de 2 % dans la MRC depuis 2004 (MAPAQ, 2017). Comparativement à la tendance enregistrée pendant la période 1980-2006, quand les superficies agricoles avaient diminué dans presque toutes les municipalités, il est possible de constater que les dernières années sont plus propices aux activités agricoles.



Les entreprises certifiées biologiques |

Selon les données disponibles sur Portail Bio Québec en mars 2018, sept entreprises agricoles de la MRC de Roussillon sont certifiées biologiques, pour une superficie de 596 hectares. À elle seule, une entreprise possède environ 93 % des terres certifiées biologiques. Hormis cette dernière, les fermes en production biologique ont une superficie moyenne de 7 hectares. La plupart d'entre elles se consacrent à la culture de fruits et légumes frais en champs, bien que leur production soit diversifiée. De plus, cinq entreprises œuvrent en transformation agroalimentaire et trois en reconditionnement (MAPAQ, 2018c).

Tableau 13 Entreprises certifiées biologiques dans le Roussillon et comparatif des régions avoisinantes

Production certifiée biologique		
Territoires	2014p	(%)
Châteauguay	1	14
La Prairie	-	0
Léry	-	0
Mercier	1	2
Saint-Constant	-	0
Saint-Isidore	3	9
Saint-Mathieu	-	0
Saint-Philippe	2	6
MRC Roussillon	7	4
MRC de la couronne Sud	43	2
MRC de la CMM	67	2
Montérégie	197	3
Province	1 246	4
MRC Jardins-de Napierville*	12	2
MRC Beauharnois-Salaberry*	2	1
MRC Haut-Richelieu*	15	2
MRC La Vallée-du-Richelieu*	7	2

* Données de 2010

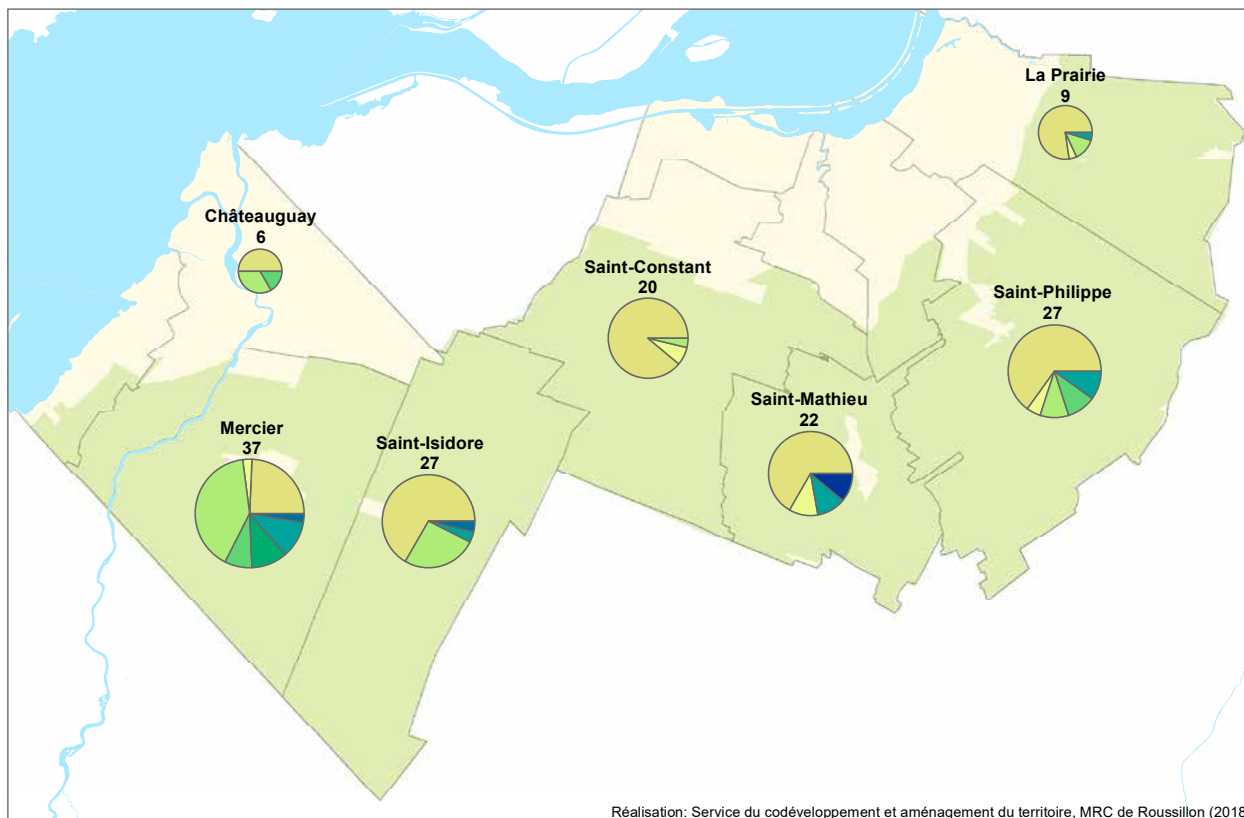
Sources : MAPAQ, 2017p; MRC Jardins-de-Napierville, 2017; CMM, 2012b



3.1.2 Production végétale

La production végétale domine sans contredit l'agriculture dans la MRC de Roussillon. Parmi les 173 exploitations agricoles, 148 déclarent avoir comme principale activité la production végétale, soit 86 %. Bien que le nombre d'entreprises agricoles spécialisées en production végétale ait diminué entre 2004 et 2014, passant de 163 à 148, leur proportion par rapport au nombre total d'exploitations est quand même passée de 80 à 86 %, renforçant la position dominante de ce type d'agriculture dans la région.

Figure 18 Nombre d'exploitations agricoles par municipalité - Principale activité en production végétale, 2014



Réalisation: Service du codéveloppement et aménagement du territoire, MRC de Roussillon (2018)

	Céréales et protéagineux	Fourrages	Légumes	Fruits	Cultures abritées & champignons	Horticulture ornementale	Acériculture	Autres productions végétales
Mercier	9	1	15	3	4	4	1	-
Saint-Isidore	18	-	7	-	-	1	1	-
Saint-Philippe	13	1	2	2	-	2	-	-
Saint-Constant	24	2	1	-	-	-	-	-
Saint-Mathieu	6	1	-	-	-	1	-	1
La Prairie	17	1	3	-	-	1	-	-
Châteauguay	3	-	2	1	-	-	-	-
TOTAL	90	6	30	6	4	9	2	1

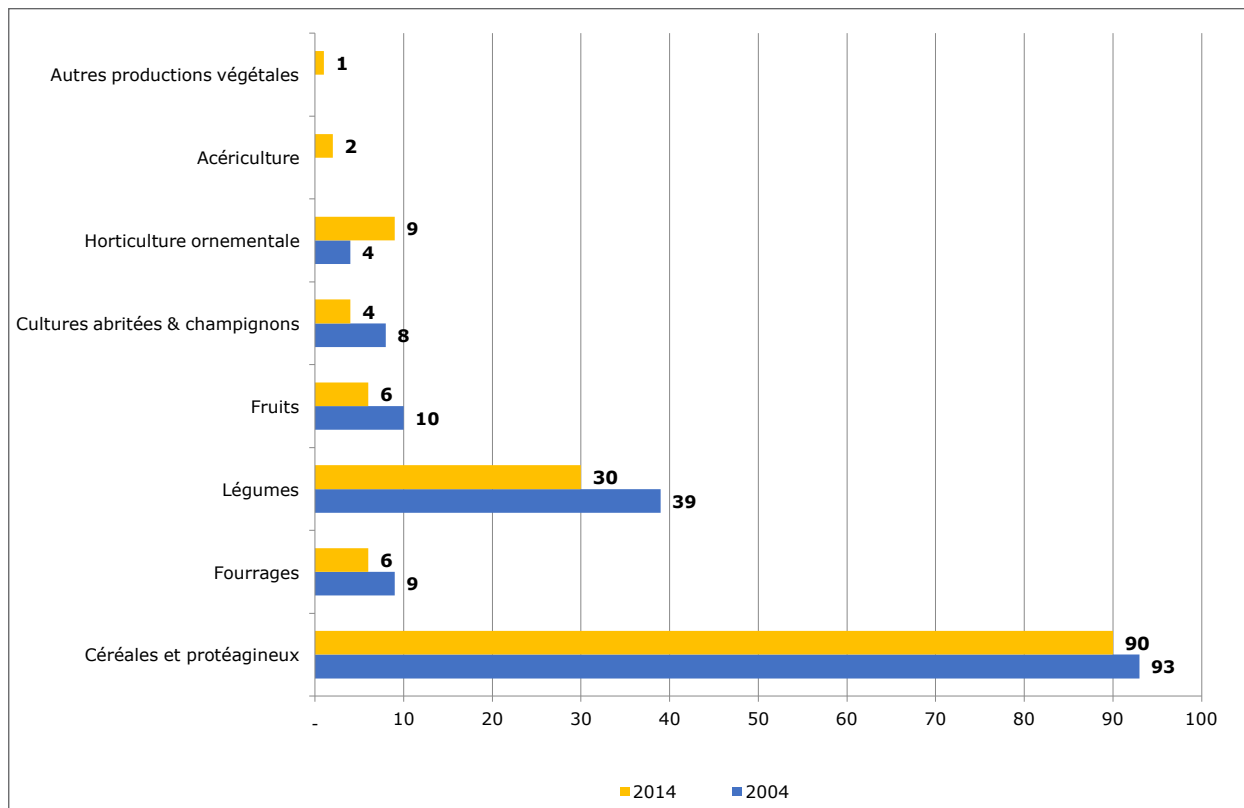
Source : MAPAQ, 2014p

La production de céréales et protéagineux est sans contredit la plus importante en termes de superficie dans la MRC de Roussillon. Les données 2014 du MAPAQ rapportent que 85 % du total de la superficie cultivée sont utilisés pour ces productions (16 861 ha), comparativement à 9 % pour la production de légumes (1 801 ha).

Selon les données 2016 de la Financière agricole du Québec, qui fait état des cultures subventionnées au Québec, 49,2 % des superficies en culture étaient consacrés aux cultures céréalières et fourragères (12 654 ha), dont 87,1 % à la culture du maïs (11 025 ha), la plus importante en termes de superficie dans la MRC. Les autres cultures céréalières et fourragères dans la MRC incluent la culture du seigle, de l'orge, du foin, du pâturage, du sorgho, du blé d'automne, du blé de printemps et du blé de semence. La culture du soya est la deuxième en importance en termes de superficie (9 697 ha), accaparant 37,95 % des superficies en culture. Le pois sec est la seule autre protéagineuse à être cultivée dans la MRC (0,1 % des superficies en culture). Les cultures maraîchères et fruitières occupent quant à elles 6,9 % du territoire et sont très variées : aubergines, bleuets, brocolis, carottes, choux, citrouilles, céleris, concombres, courges, fraises, haricots verts, laitue, maïs sucré, oignons, poivrons, pois réguliers-gros, tomates, vignes et courgettes. D'ailleurs, une forte concentration de la production de brocoli dans la région de la Montérégie se trouve à Saint-Constant. Pour ce qui est de la production de céleri, elle se concentre à Saint-Isidore où les terres sont propices à cette culture. La production de laitue est plus équitablement répartie sur le territoire puisqu'on en recense dans trois municipalités, soit Saint-Isidore, Saint-Constant et Saint-Philippe. Les autres productions maraîchères se concentrent principalement à Mercier. Finalement, ce sont 4,3 % des parcelles en culture qui conjuguent plus de deux types de cultures, soit maraîchères et fruitières ou céréalières et fourragères et protéagineuses. De plus, 0,3 % des parcelles était réservé à l'engrais vert en 2016.

La figure suivante présente la principale activité de production des exploitations agricoles en production végétale.

Figure 19 Nombre d'exploitations agricoles déclarant une production végétale - Principale activité, 2004 et 2014



Source : MAPAQ, 2014p

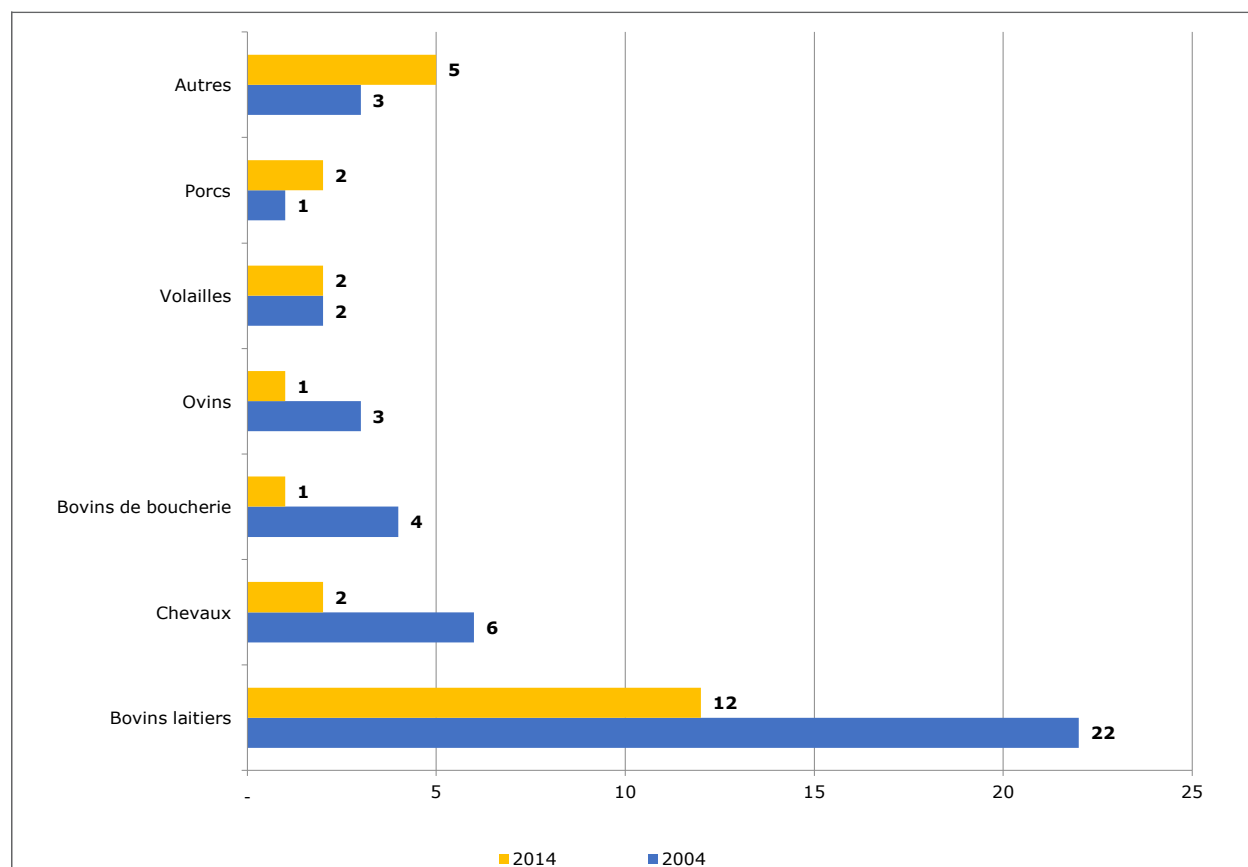
Quatre-vingt-dix entreprises agricoles se consacrent à la culture des grains (céréales, oléagineux, légumineuses, etc.) représentant 52 % de l'ensemble des exploitations, pour une superficie totale d'un peu moins de 17 000 hectares. De plus, une diminution du nombre d'entreprises de production de fruits et de légumes entre 2004 et 2014 est observable, de même que leurs superficies en culture (-67 ha et -123 ha respectivement). Finalement, selon les données du MAPAQ, il y aurait deux exploitations acéricoles sur le territoire de la MRC.

3.1.3 Production animale

Ce sont 14 % des exploitations agricoles de la MRC qui ont déclaré avoir comme principale activité la production animale en 2014 (25), en légère baisse comparativement à 2004, où le cinquième des entreprises avait une production animale comme principale source de revenus (41). La majorité des fermes ayant comme principale activité la production animale sont situées dans les villes de Saint-Constant (7), Saint-Isidore (6), Mercier (5) et Saint-Philippe (4), lesquelles ont également connu une baisse importante pour la même période du nombre de fermes en production animale, en moyenne de -39 %.

La production laitière est sans surprise la plus représentée sur le territoire de la MRC, bien qu'elle ait perdu presque la moitié de ses fermes entre 2004 et 2014. En revanche, on note au cours des dernières années une augmentation des productions plus marginales, comme la chèvre ou les élevages diversifiés, comme représenté dans la figure suivante.

Figure 20 Nombre d'exploitations agricoles déclarant une production animale - Principale activité, 2004 et 2014



Source : MAPAQ, 2014p

Bien que 76 % des fermes en production animale déclarent cette activité comme leur principale, il s'agit pour certaines entreprises d'une production complémentaire à leur principale source de revenus : élevages de bovins laitiers (3), bovins de boucherie (4) et ovins (1).

Les élevages de bovins laitiers se concentrent essentiellement dans les villes de Saint-Constant (4) et de Saint-Isidore (4), tel que montré dans le tableau suivant.

Tableau 14 Nombre de fermes par principale activité de production animale, par municipalité

Territoires	Bovins bouch.	Bovins laitiers	Porcs	Volailles	Chevaux	Ovins	Autres prod. animales
Mercier		1					2
Saint-Isidore		4					-
Saint-Philippe		1					1
Saint-Constant	n.a.	4				n.a.	1
Saint-Mathieu		1					-
La Prairie		-					1
Châteauguay		1					-
MRC de Roussillon	1	12	2	2	2	1	5

Source : MAPAQ, 2014p

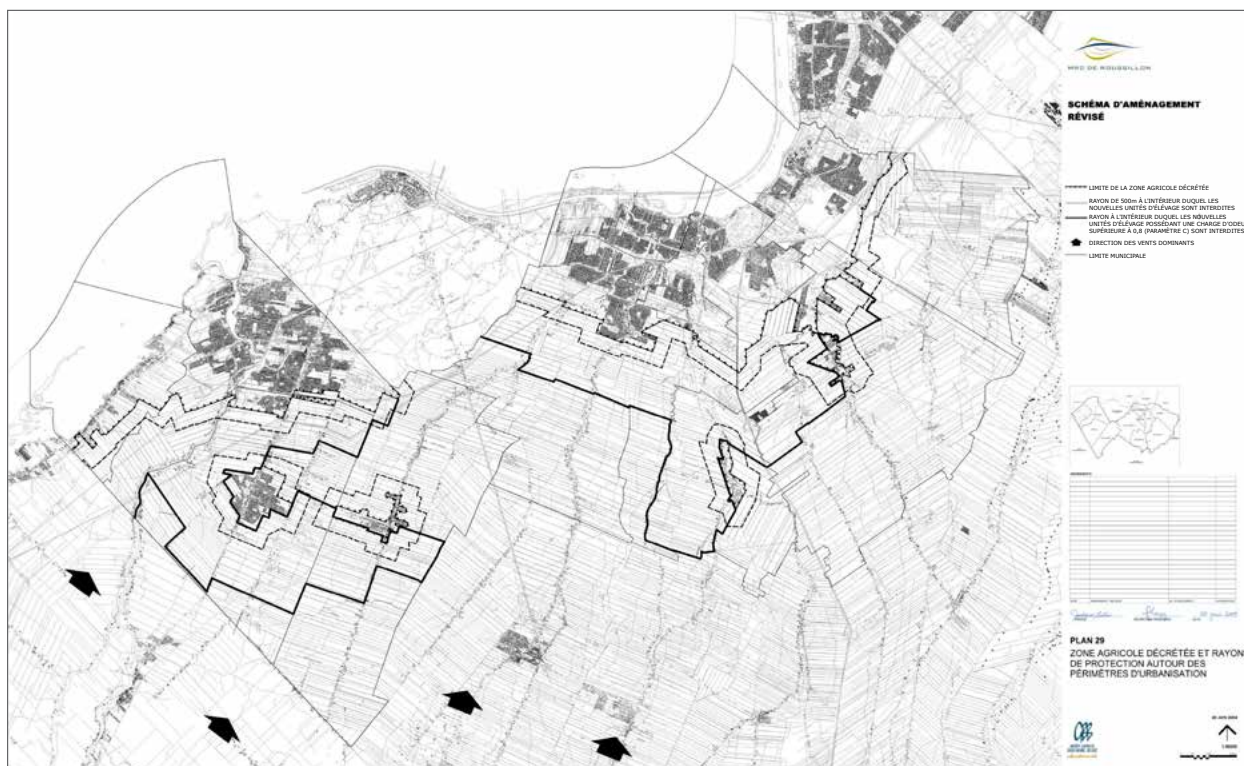
Distances séparatrices | Afin d'atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes à certaines pratiques agricoles, le gouvernement du Québec a demandé à la MRC d'intégrer au schéma d'aménagement révisé, les paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole contenus dans les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Les dispositions inscrites au document complémentaire du SAR reprennent l'ensemble des éléments contenus dans les orientations gouvernementales, sauf pour la délimitation des centres récréatifs, où la MRC applique les limites du terrain alors que les orientations ne ciblent que le bâtiment. Cet élément a donc un impact sur le calcul des distances séparatrices pour les entreprises agricoles à proximité. Finalement, l'ensemble des paramètres proposés ne touche pas aux aspects reliés au contrôle de la pollution.

Dans la zone agricole décrétée, présentée à la figure suivante, la construction, l'agrandissement, l'augmentation du nombre d'unités animales; l'aménagement et l'occupation de toute unité d'élevage; la présence de toute maison d'habitation et de tout immeuble protégé; la localisation de tout lieu d'entreposage d'engrais de ferme de même que leur épandage, sont assujettis aux dispositions relatives aux distances séparatrices énoncées dans le document complémentaire du SAR. À proximité d'un périmètre urbain, un rayon de protection génère un contrôle plus serré des nuisances du milieu agricole.

Les producteurs agricoles ont rapporté en consultation que le respect des distances séparatrices d'un ouvrage de stockage ou d'un bâtiment d'élevage pourrait représenter un défi pour les entreprises disposant de moins de superficie que la moyenne.

La liste des immeubles protégés figurant dans le SAR est disponible en Annexe 6.

Figure 21 Aires de protection



Source : SADD, 2017

Les producteurs ont fait part de leurs inquiétudes face aux possibles problématiques liées à l'agrandissement des bâtiments de ferme ou de nouvelles constructions, en raison des distances séparatrices à respecter.

Faits saillants : Activités agricoles

- 173 exploitations agricoles sont présentes sur le territoire, dont la majorité est située à Mercier (42), Saint-Isidore (33) et Saint-Philippe (31).
- Le nombre d'entreprises agricoles dans la MRC a connu une baisse de 15 % entre 2004 et 2014, une proportion deux fois supérieure à la tendance observée en Montérégie et sur le territoire de la CMM.
- Une légère augmentation des superficies agricoles est observable dans pratiquement toutes les municipalités de la MRC depuis les dernières années.

Faits saillants : Activités agricoles (suite)

- Le nombre de fermes en production animale a diminué de 39 % entre 2004 et 2014.
- La superficie cultivée est de 19 832 hectares.
- Sept entreprises agricoles sont certifiées biologiques, représentant 4 % des entreprises du territoire, proportion supérieure à celle observée dans les MRC voisines, mais également pour la CMM.
- La grande majorité des exploitations agricoles se consacre à la production végétale, soit 86 % (148/173), alors que 14 % font de la production animale (25/173).
- La production de céréales et protéagineux est la plus importante, avec 16 861 hectares représentant 85 % des superficies cultivées.
- 9 % des superficies cultivées sont utilisées pour la production maraîchère (1 801 ha), dont la majorité se retrouve à Saint-Isidore et à Saint-Constant.
- Une diminution du nombre d'entreprises en production maraîchère et fruitière a été observée entre 2004 et 2014, de même qu'une diminution des superficies en culture.
- La production de brocoli en Montérégie est principalement concentrée à Saint-Constant alors que la production de céleri se retrouve davantage à Saint-Isidore.
- La production laitière est la plus importante des productions animales, bien que le nombre de fermes laitières ait diminué de près de la moitié entre 2004 et 2014.
- Le nombre de fermes en productions animales marginales, comme la chèvre et les élevages diversifiés, a augmenté au cours des dernières années.
- Le schéma d'aménagement révisé intègre l'entièreté des directives du ministère en matière de distances séparatrices.

3.1.4 Exploitants agricoles

Lors du recensement 2016 de Statistique Canada, 615 résidents de la MRC ont affirmé travailler dans le domaine de l'agriculture, foresterie, pêche et chasse, ce qui représente moins de 1 % (0,7 %) de la population active de Roussillon (Statistique Canada, 2017a). De plus, 1,6 % des entreprises présentes sur le territoire œuvrent dans ce domaine.

Selon les données du recensement 2017 du MAPAQ, 306 producteurs agricoles façonnent les paysages de Roussillon. De ce nombre, environ 21 % sont des femmes, une proportion inférieure à celle de la Montérégie qui est d'un peu moins de 27 %. Les productrices de Roussillon sont majoritairement âgées entre 60 et 80 ans (environ 10 % du total d'agriculteurs). La strate d'âge la plus représentée au sein des producteurs agricoles est plutôt celle des 40 à 60 ans (39 %), suivie par celle des 60 à 80 ans (37 %). Ces chiffres confirment le vieillissement des entrepreneurs de la région, phénomène non exclusif au secteur agricole. Les municipalités de Mercier (79) et Saint-Isidore (75) sont celles comptant le plus grand nombre de producteurs agricoles, suivi par Saint-Constant (49), Saint-Philippe (44) et Saint-Mathieu (34). Finalement, les plus jeunes agriculteurs se retrouvent principalement à Saint-Isidore, tel que présenté dans le tableau suivant.

Tableau 15 Répartition des producteurs agricoles selon les strates d'âges, 2017

Strates d'âges des producteurs agricoles							
Territoire	0 à 20 ans	20 à < 40 ans	40 à < 60 ans	60 à < 80 ans	80 ans et plus	Non défini	Total
Saint-Mathieu	0	8	10	11	1	4	34
Saint-Philippe	0	6	18	15	3	2	44
La Prairie	0	3	6	7		1	17
Saint-Constant	0	2	22	20	4	1	49
Saint-Isidore	0	12	25	28	2	4	71
Mercier	0	7	35	24	4	5	75
Châteauguay	0	1	3	8	1	3	16
MRC de Roussillon	0	39	119	113	15	20	306
Montréal	5	1 682	5 177	3 581	371	747	11 563
Proportion MRC de Roussillon (%)	0	13	39	37	5	7	100
Proportion Montréal (%)	0,04	15	45	31	3	6	100

Source : MAPAQ, 2017p

Relève agricole | La relève agricole, constituée d'entrepreneurs de moins de 40 ans possédant minimalement 1 % des parts d'une entreprise agricole, regroupe sous une même appellation nombre de réalités différentes vécues par ces entrepreneurs, sans distinction quant à leur mode d'établissement qui suppose des défis fort différents : transfert de ferme ou démarrage d'entreprise. Certains facteurs externes au développement et à la santé des entreprises sont cependant les mêmes, tel que rapporté dans le Rapport sur la relève agricole (Pronovost J., 2016) :

- Défis spécifiques reliés au mode d'établissement en entreprises
- Types de productions et leurs exigences réglementaires
- État des infrastructures et installations
- Superficies et prix des terres agricoles
- État des marchés et modalités de mise en marché
- Plan d'affaires et santé financière de l'entreprise

L'accès au crédit lors d'un démarrage et d'un transfert d'entreprise est difficile selon les producteurs, sachant que des investissements sont souvent nécessaires et qu'il peut s'agir d'une source de revenu d'appoint importante lors des premières années de l'entreprise.

Selon les données du recensement de la relève agricole du MAPAQ, 12 % des fermes de la MRC prévoient vendre leurs actifs d'ici les cinq prochaines années, légèrement plus qu'en Montréal. Ce sont ainsi 21 exploitations agricoles qui projettent de vendre au cours des cinq prochaines années; 86 % d'entre elles ont prévu une relève, apparentée ou non, tandis que 14 % n'ont toujours pas identifié de repreneur.

Un peu moins de 40 % des fermes prévoyant vendre d'ici cinq ans se situent dans la ville de Saint-Constant, alors qu'environ le quart d'entre elles se trouvent dans la ville de Mercier, tel que présenté dans le tableau suivant.

Tableau 16 Nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici cinq ans, avec et sans relève, depuis 2004

La Prairie	-	2	-	1	-	1
Mercier	5	12	4	8	1	4
Saint-Constant	8	19	8	17	-	2
Saint-Isidore	2	8	2	7	-	1
Saint-Mathieu	4	11	2	7	2	4
Saint-Philippe	2	6	2	6	-	-
MRC de Roussillon	21	64	18	52	3	12
Montérégie	661	2 249	502	1 568	123	645
Province	2 759	9 708	2 129	6 698	630	3 010

Source : MAPAQ, 2014p

Selon les données du recensement de 2016, le taux de renouvellement des générations du Québec⁶ est passé de 45 à 38 % entre 2011 et 2016, demeurant le plus élevé dans l'ensemble du Canada où il atteignait 28 % en 2016 (MAPAQ, 2018a).

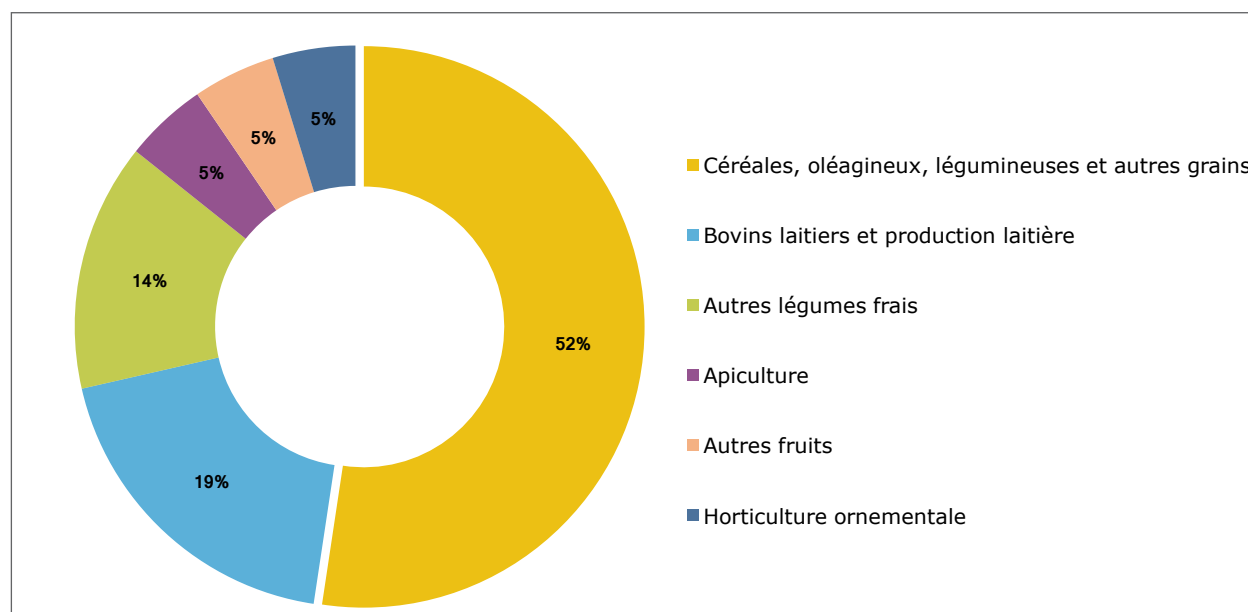
Les consultations avec les producteurs agricoles ont permis d'identifier différents enjeux au niveau des transferts d'entreprises, notamment liés au fardeau fiscal ainsi qu'à la complexité des transferts ou des ventes en multipropriété.



⁶ Le taux de renouvellement des générations se calcule en divisant le nombre d'exploitants agricoles âgés de moins de 40 ans par le nombre d'exploitants âgés de plus de 55 ans. Il est présenté en pourcentage (MAPAQ, 2018a).

La figure suivante présente la principale activité des fermes déclarant vouloir vendre d'ici cinq ans, celles-ci étant principalement des entreprises de grandes cultures, suivies des fermes en production laitière.

Figure 22 Principale activité des entreprises prévoyant vendre d'ici cinq ans



Source : MAPAQ, 2014p

La quasi-totalité des fermes de grandes cultures prévoyant vendre au cours des cinq prochaines années a trouvé une relève (10/11), tandis que les fermes ayant comme principale activité la production laitière, la culture de fruits et l'horticulture ornementale ont toutes une relève prévue. Seules les entreprises de légumes frais et celles ayant comme principale activité l'apiculture n'ont aucune relève prévue.

Finalement, la MRC de Roussillon, au même titre que l'ensemble des MRC de la CMM, a adhéré en 2018 au projet de l'ARTERRE, qui consiste en une stratégie provinciale visant à assister et à faciliter le démarrage de nouvelles entreprises agricoles par le transfert non apparenté, dans une perspective de dynamisme de la zone agricole et de développement économique régional. Il s'agit essentiellement d'un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre la relève et des propriétaires (CRAAQ, 2018).

Par ailleurs, plusieurs ressources sont disponibles pour l'accompagnement de la relève agricole, que ce soit au sein même du Ministère via les conseillers à la relève, par les réseaux Agriconseils ou par les agents économiques régionaux.

Les consultations auprès des producteurs et des intervenants ont permis de confirmer les besoins en référencement, ces derniers ayant mentionné le manque d'accès à l'information pour l'achat et la location de terres agricoles. De plus, les producteurs ont mentionné avoir très peu de ressources pour trouver une relève non familiale.

Main-d'œuvre | La grande majorité des fermes du Roussillon (159/173) compte sur une main-d'œuvre familiale, alors que 52 entreprises comptent sur une main-d'œuvre non familiale : 34 provenant du Québec et 18 de l'extérieur de la province. Selon les données 2017 du Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, ce sont en moyenne 550 travailleurs étrangers provenant essentiellement du Mexique et du Guatemala qui viennent chaque année travailler dans plusieurs fermes de Roussillon. Les besoins en main-d'œuvre se concentrent principalement sur les fermes maraîchères, suivies des serres et pépinières. Les exploitations en production animale manifestent également des besoins de plus en plus importants (CEA, 2018). À titre comparatif, on évaluait que 394 travailleurs étrangers étaient employés dans les fermes de Roussillon en 2014, contre 2 036 travailleurs temporaires dans la MRC des Jardins-de-Napierville, alors qu'à Beauharnois-Salaberry on en comptait 30 pour l'an 2014 (CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, 2014). La diversité des productions agricoles définissant le territoire influence grandement les besoins en main-d'œuvre. Ainsi, selon l'étude menée dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, 148 fermes ont fait appel en 2014 à 2 764 travailleurs étrangers pour les MRC du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de Beauharnois-Salaberry, de Vaudreuil-Soulanges et de Roussillon. Environ 74 % de cette main-d'œuvre est employée dans les Jardins-de-Napierville.

Les conditions de travail difficiles, les besoins spécialisés, le manque de reconnaissance du secteur agricole et l'augmentation du salaire minimum pourraient, selon les producteurs, causer un déplacement des employés vers d'autres secteurs.

Faits saillants : Exploitants agricoles

- La MRC compte 319 producteurs agricoles.
- 12 % des fermes de Roussillon (21/173) prévoient vendre leurs actifs d'ici les cinq prochaines années, légèrement plus qu'en Montérégie.
- 86 % des fermes prévoyant vendre ont identifié une relève.
- La majorité de ces fermes se situent dans les villes de Saint-Constant et de Mercier.
- La MRC de Roussillon a adhéré en 2018 au projet de l'ARTERRE en partenariat avec la CMM.
- 92 % des fermes comptent sur une main-d'œuvre familiale.
- Les fermes comptent sur la présence d'environ 550 travailleurs temporaires étrangers chaque année, principalement pour les productions maraîchères, les serres et les pépinières.
- Les besoins en référencement et en accès à l'information ont été rapportés lors des consultations.

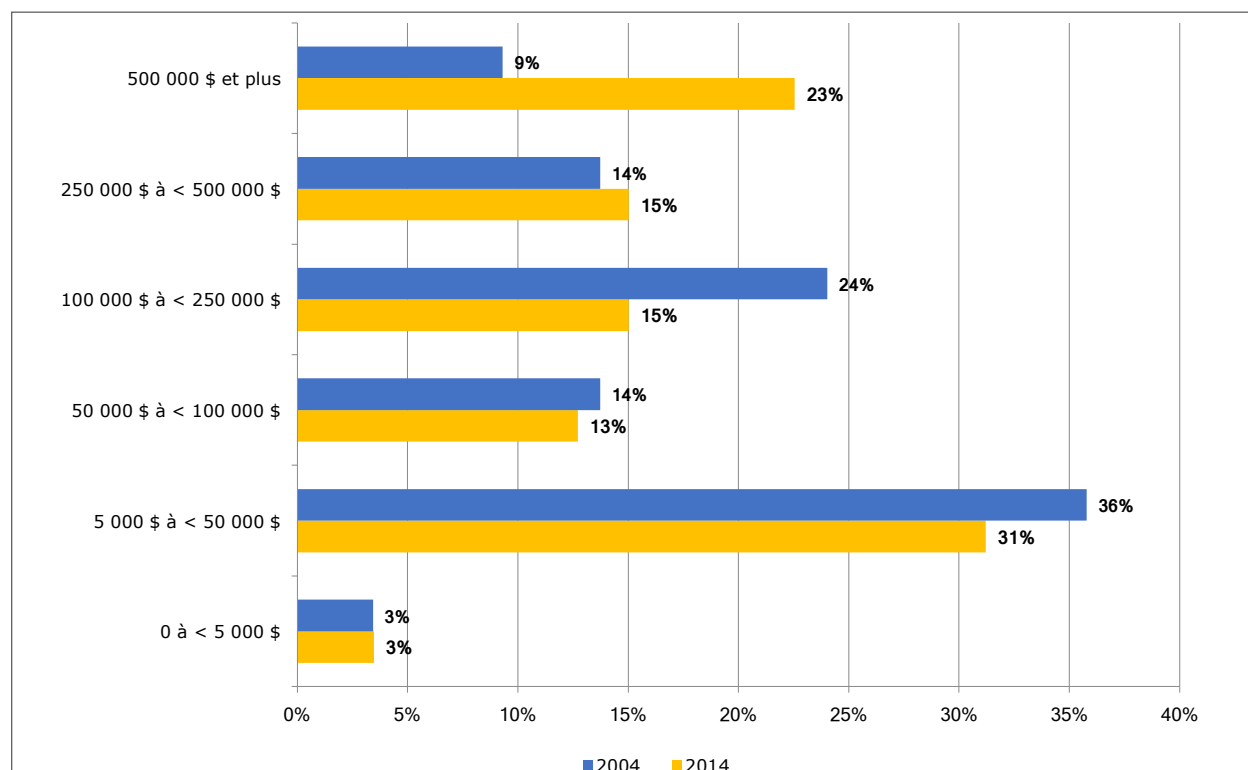
3.1.5 Revenus agricoles

Revenu des exploitations | Un peu plus de 30 % des fermes de la MRC de Roussillon génèrent un revenu annuel entre 5 000 et 50 000 \$, se retrouvant majoritairement dans les villes de Mercier (18/54), Saint-Constant (10/54) et Saint-Philippe (10/54). Entre 2004 et 2014, le nombre d'exploitations se situant

dans cette strate de revenu a diminué de 35 % et s'établit maintenant légèrement au-dessus de la moyenne montréalaise (27 %).

Les municipalités de Saint-Constant et de Saint-Isidore sont celles qui comptent le plus de fermes dans la strate de revenu de 500 000 \$ et plus, soit respectivement quatorze et huit. Le nombre de fermes dans cette catégorie a augmenté de 155 % depuis 2004, alors que le nombre de fermes dont le revenu annuel se situe entre 100 000 et 250 000 \$ a diminué d'environ 38 %, tel que montré dans la figure suivante.

Figure 23 Proportion des entreprises selon les strates de revenu



Source : MAPAQ, 2014p

Finalement, seulement une entreprise a déclaré que son principal revenu provenait d'une autre source que l'agriculture (MAPAQ, 2017).

Revenu par type de production | L'ensemble des activités agricoles des exploitations ayant leur site principal sur le territoire de la MRC de Roussillon génère des revenus de 80,4 millions de dollars par année. À l'image de leur importance sur le territoire, les productions végétales représentent à elles seules 84 % des revenus totaux, soit environ 62,3 millions de dollars (13 millions de dollars pour les productions animales). La culture de légumes frais est la production générant le plus de revenus, un peu moins de 33 millions de dollars, et dont la valeur moyenne par fermes déclarantes est également la plus élevée par rapport à l'ensemble (environ 892 000 dollars). Vient ensuite la production de grains (céréales, oléagineux, légumineuses et autres) avec des revenus d'environ 26,1 millions de dollars, suivie par la production laitière dont les revenus répartis atteignent 6,7 millions de dollars approximativement.

Tableau 17 Revenus répartis des principales activités de production

Types de production	Nombre de fermes déclarantes	Revenu réparti (en dollars)
Légumes frais	37	32 997 000
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	110	26 121 000
Horticulture ornementale	10	5 371 000
Bovins laitiers et production laitière	15	6 688 000

Source : MAPAQ, 2017p

3.1.6 Valeur du capital agricole

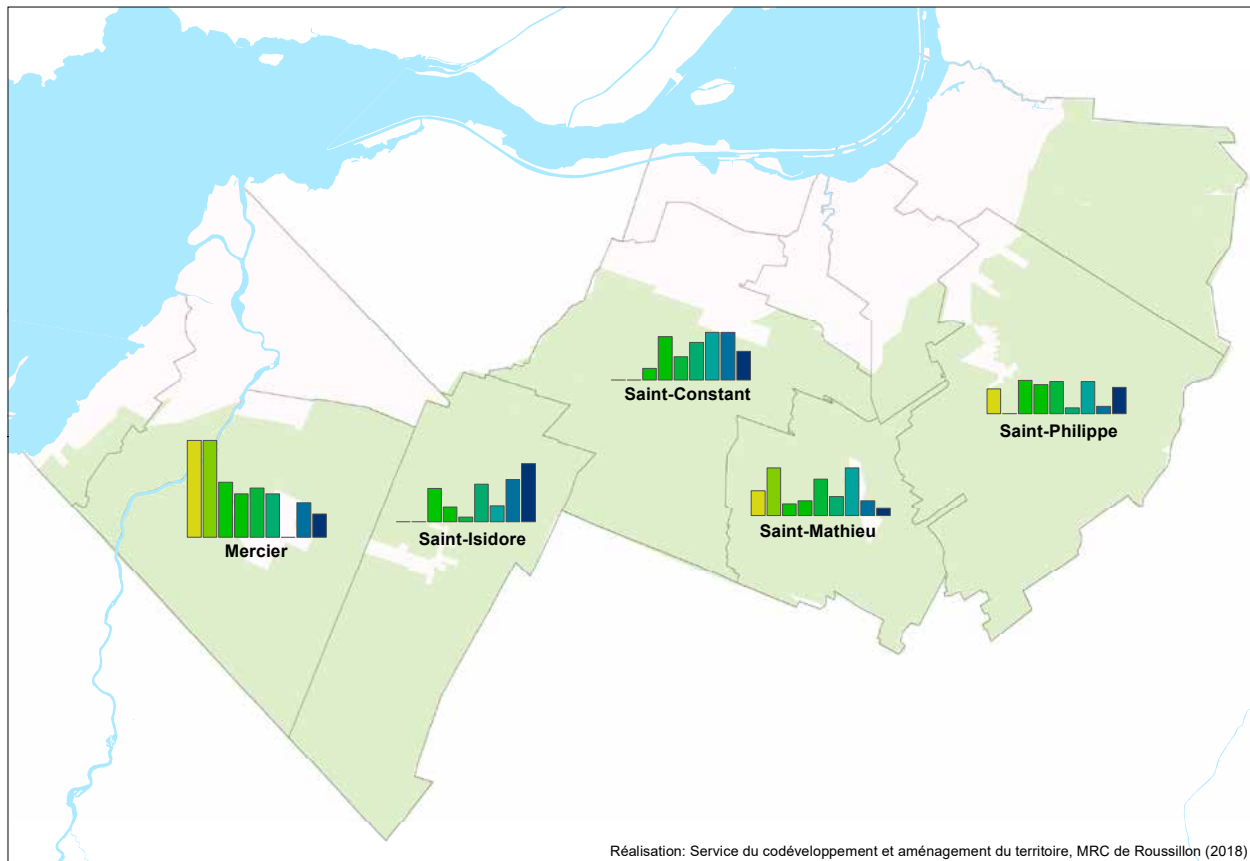
« La valeur du capital estime la valeur marchande du capital engagé dans la production de produits agricoles, et ce, quel qu'en soit le propriétaire. (...) Elle représente ainsi la valeur du capital engagé dans la production de produits agricoles, et ce, que le capital soit possédé ou loué. Les trois composantes du capital agricole sont : les terres et les bâtiments, le bétail et la volaille, et les machines et le matériel agricoles. » (Statistique Canada, 2017c)

Selon les données du recensement agricole 2016 réalisé par Statistique Canada, on retrouve sur le territoire de la MRC de Roussillon 172 fermes déclarantes dont la valeur du capital agricole se chiffre à 625 850 207,00 \$. Bien que le capital agricole soit l'addition de la valeur des terres et des bâtiments, des animaux de ferme et de la machinerie et autres matériaux pour la réalisation des travaux, la valeur des terres et bâtiments représente à elle seule 89 % du capital total, pour un montant approximatif de 559,7 millions de dollars. La proportion de la valeur des terres et bâtiments possédés déclarés par les répondants est de 78 %, largement supérieure à celle des terres et bâtiments loués, malgré le fort taux de location des terres agricoles dans la région (51 %). Selon les données de Statistique Canada, environ 10 % du capital agricole est alors consacré à la machinerie et autres matériaux pour les travaux au champ ou reliés à l'élevage, et 1 % constitue la valeur des animaux de ferme et volailles. Seules Saint-Constant, Saint-Isidore et Mercier ont des données sur la valeur des animaux de ferme.



La figure suivante présente la répartition de la valeur du capital agricole entre les municipalités rurales de la MRC. Il est possible de constater qu'elle est relativement uniforme, mis à part pour la municipalité de Saint-Mathieu où elle est largement sous la moyenne, et celle de Saint-Isidore, où elle se situe au-dessus. Finalement, Saint-Constant et Saint-Philippe se caractérisent par les plus hautes proportions de valeur des terres et bâtiments en location, avec 28 et 27 % respectivement, suivies de la municipalité de Saint-Isidore avec 22 %.

Figure 24 Répartition de la valeur du capital agricole total par municipalités rurales



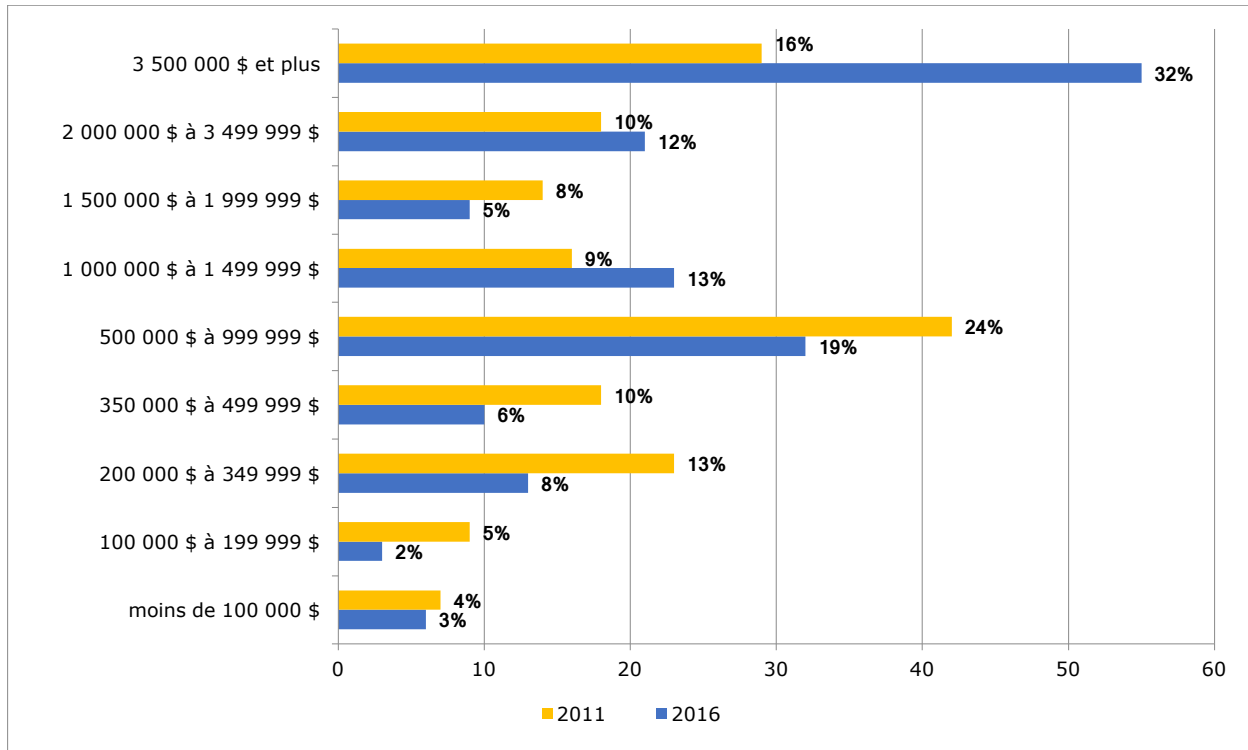
Réalisation: Service du codéveloppement et aménagement du territoire, MRC de Roussillon (2018)

	moins de 100 000 \$		100 000 \$ à 199 999 \$		200 000 \$ à 349 999 \$		350 000 \$ à 499 999 \$		500 000 \$ à 999 999 \$		1 000 000 \$ à 1 499 999 \$		1 500 000 \$ à 1 999 999 \$		2 000 000 \$ à 3 499 999 \$		3 500 000 \$ et plus	
Saint-Mathieu	1	17 %	1	33 %	1	8 %	1	10 %	8	25 %	3	13 %	3	33 %	2	10 %	3	5 %
Saint-Philippe	1	17 %	0	0 %	3	23 %	2	20 %	7	22 %	1	4 %	2	22 %	1	5 %	10	18 %
Saint-Constant	0	0 %	0	0 %	1	8 %	3	30 %	5	16 %	6	26 %	3	33 %	7	33 %	11	20 %
Saint-Isidore	0	0 %	0	0 %	3	23 %	1	10 %	1	3 %	6	26 %	1	11 %	6	29 %	22	40 %
Mercier	4	67 %	2	67 %	5	38 %	3	30 %	11	34 %	7	30 %	0	0 %	5	24 %	9	16 %
TOTAL	6	100 %	3	100 %	13	100 %	10	100 %	32	100 %	23	100 %	9	100 %	21	100 %	55	100 %

Source : Statistique Canada, 2017c

Le phénomène de consolidation des fermes et des terres au Québec fait les manchettes depuis plusieurs années. Cette tendance est facilement perceptible si l'on compare le capital total agricole des fermes établies dans la région. En effet, il est possible d'observer qu'en cinq ans, un transfert du nombre de fermes à valeur de capital agricole entre un demi et un million de dollars à des fermes ayant une valeur de 3,5 millions de dollars et plus s'est opéré.

Figure 25 Valeur du capital agricole par ferme déclarante pour les années 2011 et 2016



Source : Statistique Canada, 2017c

Ainsi, la MRC de Roussillon compte aujourd’hui près d’un tiers de fermes dont le capital agricole d’une valeur de 3,5 millions de dollars ou plus, une augmentation proportionnelle de 15 % comparativement à 2011.

De plus, la municipalité de Saint-Isidore compte sur son territoire le plus grand nombre de fermes ayant une valeur agricole totale supérieure ou égale à 3,5 millions, représentant 40 % du total des fermes de la région pour cette catégorie. Des facteurs comme la présence de terres noires ainsi que le regroupement de plusieurs grandes entreprises maraîchères et en élevage de bovins laitiers expliquent notamment cette concentration. Il est également possible de constater une relative uniformité dans la répartition des fermes ayant un capital agricole évalué entre 2 et 3,5 millions de dollars, 86 % d’entre elles étant établies dans les municipalités de Saint-Constant, Saint-Isidore et Mercier. On note la même répartition pour les fermes dont la valeur agricole se situe entre 1 et 1,5 millions de dollars, soit 82 %. Finalement, Mercier détient de loin le plus grand nombre de fermes dont la valeur se chiffre à moins de 200 000 \$, bien qu’en chiffre absolu ce ne soient que six fermes.

Faits saillants : Revenus agricoles

- 30 % des fermes de Roussillon (54) ont un revenu annuel de moins de 50 000 \$. Le tiers d'entre elles se retrouve à Mercier (33 %).
- Diminution de 38 % du nombre de fermes générant un revenu annuel entre 100 000 et 250 000 \$, comparativement à une hausse de 155 % des fermes dont le revenu est de 500 000 \$ et plus.
- Les revenus générés par les activités agricoles des exploitations de Roussillon sont d'environ 80,4 millions de dollars par année, dont 84 % proviennent des productions végétales.
- La culture de légumes frais est celle rapportant le plus de revenus, soit un peu moins de 33 millions de dollars.
- 40 % des fermes ayant une valeur de 3,5 millions de dollars et plus en capital agricole sont situées à Saint-Isidore.
- Le tiers des fermes de Roussillon possède un capital agricole d'une valeur de 3,5 millions de dollars et plus.
- Entre 2011 et 2016, on remarque un transfert de fermes dont le capital agricole est estimé entre 500 000 et 999 999 \$ à des fermes à capital de 3,5 millions de dollars et plus. Le phénomène de consolidation des fermes explique en partie ce transfert.

3.1.7 Pratiques agroenvironnementales

L'interdépendance de l'agriculture et de l'environnement est une réalité qui définit et conditionne les activités agricoles. Les pratiques agroenvironnementales favorisent la compatibilité des objectifs d'optimisation et de rentabilité des activités agricoles en préservant la qualité des sols et de l'eau, la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques. C'est pourquoi les producteurs mettent en place différentes mesures, dont celles présentées au tableau suivant :

Tableau 18 Pratiques agroenvironnementales mises en œuvre par les producteurs agricoles

Pratiques agroenvironnementales	Nombre de producteurs MRC Roussillon	MRC Roussillon (% du total)	Montérégie (% du total)
Travail minimum au sol	88	51 %	41 %
Semis direct	53	31 %	22 %
Engrais vert	24	14 %	8 %
Nombre total d'exploitations agricoles	173		

Source : MAPAQ, 2017p

Par ailleurs, 26 % des producteurs agricoles de la MRC de Roussillon (45) sont membres d'un club-conseil en agroenvironnement, proportion comparable à la moyenne en Montérégie qui est de 24 %. Fait à noter, les producteurs agricoles vont également chercher de l'expertise chez des agronomes du secteur privé, proportion non représentée dans les chiffres précédents.

Les consultations ont permis de mettre en lumière les principales inquiétudes des producteurs agricoles face à l'implantation de nouvelles bonnes pratiques agroenvironnementales : les effets sur la rentabilité, la gestion du temps, le manque d'incitatifs financiers et le manque de connaissances techniques.

Ce sont 28 producteurs agricoles de Roussillon qui ont bénéficié de différentes mesures du programme Prime-Vert 2013-2018, pour un montant total d'un peu plus de 117 000 \$. La principale mesure concernait l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pour la réduction des risques liés aux pesticides (mesure 4007), pour laquelle un montant d'environ 110 600 \$ a été investi en appui à 23 agriculteurs. Pour l'ensemble de la Montérégie Ouest, cette mesure représente à elle seule 19 % des demandes selon les données du MAPAQ. Le tableau suivant présente les différentes mesures utilisées :

Tableau 19 Mesures du programme Prime-Vert 2013-2018 mises en œuvre par les producteurs agricoles

Mesures du Programme Prime-Vert	Nombre de bénéficiaires	Montant payé
Aération des étangs d'irrigation (4004)	1	842,01 \$
Aménagement d'ouvrages de conservation des sols (4202)	2	5 057,73 \$
Aménagements ou systèmes de gestion en lien avec des situations préjudiciables à l'environnement (4205)	3	843,74 \$
Équipement d'application des pesticides (4007)	23	110 599,68 \$
Prime-Vert 2013-2018	28	117 343,16 \$

Source : MAPAQ, 2018b

Selon une étude menée en 2012 sur les pratiques agroenvironnementales des producteurs agricoles de grandes cultures dans le bassin versant de la rivière Châteauguay, peu d'entre eux ont adopté des pratiques qui visent à réduire l'utilisation des pesticides, comme le dépistage, la lutte intégrée ou le désherbage mécanique par exemple. Les données présentées précédemment, sur l'utilisation des mesures Prime-Vert 2013-2018 montrent toutefois un intérêt de la part des producteurs. De ce fait, on estime que la moitié des entreprises rencontrées dans le cadre de l'étude auraient entamé différentes démarches pour la lutte intégrée en 2007 (Groulx-Tellier E., 2012).

Bandes riveraines | La MRC de Roussillon a compétence en matière de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire. Lors des demandes d'entretien, la MRC a recours à un service-conseil d'ingénieurs afin de procéder à l'évaluation des besoins quant aux travaux demandés, ainsi qu'aux différents facteurs pouvant influencer l'état des cours d'eau. Ainsi, l'état des bandes riveraines, la conformité des ponceaux, l'érosion et la sédimentation sont des éléments analysés par les ingénieurs dans le cadre de leur rapport.

Selon l'étude menée par Groulx-Tellier E., 94 % des entreprises agricoles déclaraient en 2007 conserver un mètre de bande riveraine végétalisée sur le haut du talus, sans arrosage de pesticides ou d'engrais, comme le veut le REA. Les résultats sont par contre plus mitigés pour la bande riveraine de trois mètres, avec 61 % de déclarants qui rapportaient la respecter (Groulx-Tellier E., 2012).

À l'automne 2017, la MRC a entamé un projet de balisage des bandes riveraines à l'aide de piquets, à la suite des travaux d'entretien des cours d'eau. Ce sont 9,2 km de bandes riveraines qui ont été identifiés la première année, alors que le projet se poursuit cette année. Cette mesure incitative et de sensibilisation vient notamment répondre à un enjeu fréquemment soulevé lors des analyses des ingénieurs quant au respect de la bande riveraine. De plus, un projet de sensibilisation et caractérisation des bandes riveraines en milieu urbain débutera en 2018 sous la coordination de l'organisme de bassins versants la SCABRIC. La MRC est d'avis que par la sensibilisation des riverains, ainsi que par une meilleure connaissance de l'état des bandes riveraines de bassins versants les plus dégradées, elle sera en mesure de travailler davantage en partenariat avec l'ensemble des citoyens pour l'instauration de meilleures pratiques. Le projet devrait s'étendre dès l'an prochain en zone agricole.

Une certaine unanimité sur l'importance de respecter les bandes riveraines semblent émaner des rencontres avec les différents acteurs du milieu. Les moyens à mettre en place pour favoriser l'application de ce règlement différent, bien que la sensibilisation et les suivis personnalisés ressortent fortement comme des priorités.

Qualité de l'eau | L'organisme de bassins versants la SCABRIC, à la suite de nombreuses consultations et d'un processus de concertation s'échelonnant sur plusieurs années et impliquant plus de 40 organisations partenaires et 12 ministères, a déposé au gouvernement du Québec et rendu public en 2015 un Plan directeur de l'eau comme prémisses à une série d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Plusieurs cours d'eau de la MRC font l'objet d'évaluations et de suivi continu compte tenu de leur classification en tant qu'eau de très mauvaise qualité. Le rapport en fait mention : « De manière générale, la qualité de l'eau est très mauvaise dans les cours d'eau de la Zone de Châteauguay. Les principaux critères dépassés sont : le phosphore total, la chlorophylle a, les matières en suspension et les coliformes fécaux. » (SCABRIC, 2015a)⁷.

⁷ **Phosphore total** : Tant dans les eaux de surface que dans les eaux usées, le phosphore se retrouve principalement sous la forme de phosphates. Il est dissous ou associé à des particules. Le phosphore présent dans les eaux de surface provient principalement des effluents municipaux, du lessivage et du ruissellement des terres agricoles fertilisées et des effluents de certaines industries (ex. : agro-alimentaires et papetières). Le phosphore est un élément nutritif essentiel à la croissance des plantes. Toutefois, au-dessus d'une certaine concentration et lorsque les conditions sont favorables (faible courant, transparence adéquate, etc.), il peut provoquer une croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques. Entre < 0,014 à 0,274 mg/l P (5^e et 95^e centiles).

Chlorophylle a : La mesure de la chlorophylle a est utilisée comme indicateur de la biomasse phytoplanctonique dans les eaux naturelles. La chlorophylle a représente le plus important pigment chez les organismes photosynthétiques aérobies (en excluant les cyanobactéries) et toutes les algues en contiennent. Le contenu cellulaire en chlorophylle a est de 1 % à 2 % en poids sec. Entre 0,25 à 6,43 mg/m³ (5^e et 95^e centiles).

Matières en suspension : Les matières en suspension sont constituées par les solides en suspension dans l'eau. Ils proviennent de sources naturelles, d'effluents municipaux et industriels, du ruissellement des terres agricoles et des retombées de matières atmosphériques en suspension. Entre < 2 à 53 mg/l (5^e et 95^e centiles).

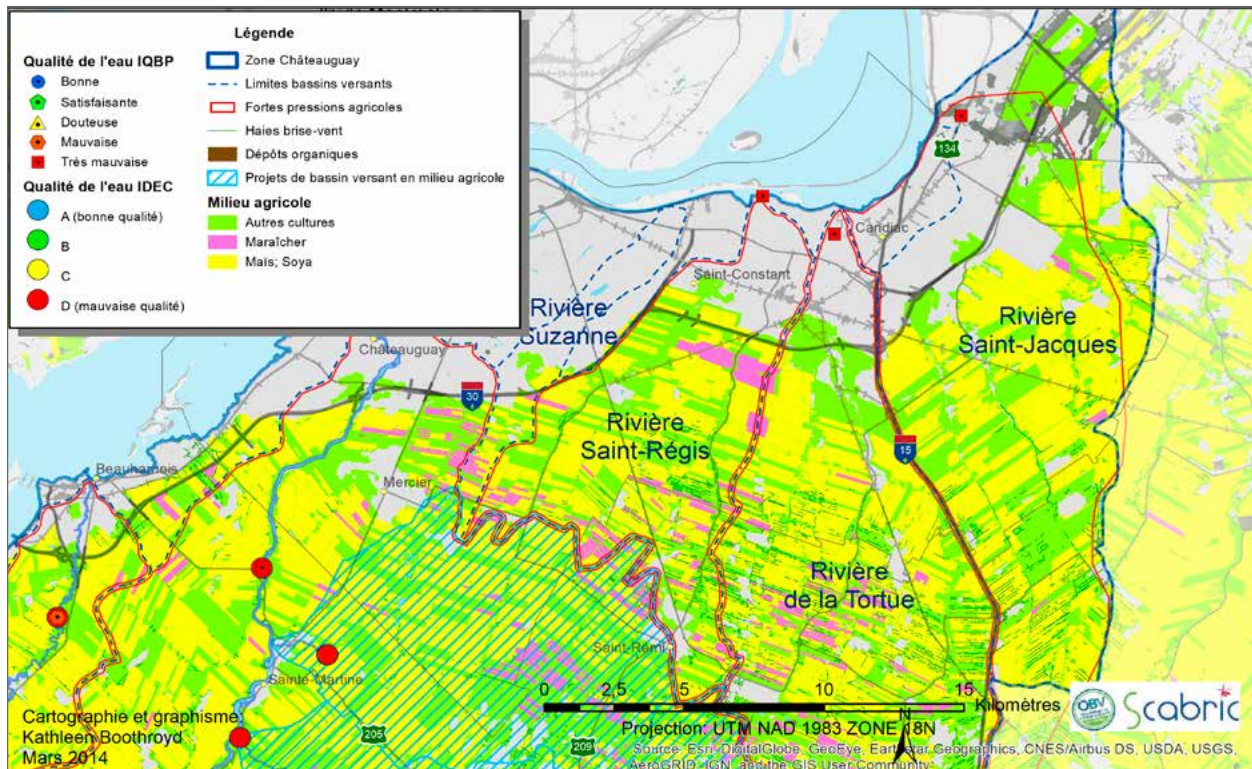
Coliformes fécaux : En raison des difficultés que pose la détection des bactéries et virus pathogènes, on détermine qu'une eau est exempte de micro-organismes pathogènes par des méthodes indirectes. On utilise des bactéries intestinales non pathogènes, soit les coliformes fécaux, comme indicateurs de pollution fécale, donc de la présence potentielle de bactéries et virus pathogènes. Les coliformes fécaux proviennent des matières fécales produites par les humains et les animaux à sang chaud et ils peuvent être facilement identifiés et comptés. De 0 à plus de 6 000 UFC/100 ml.

(MELCC, 2017a)

La trop haute concentration de ces substances dans les cours d'eau entraîne la prolifération des cyanobactéries, mieux connues sous le nom des algues bleu-vert, ainsi que d'autres espèces d'algues et de plantes aquatiques. Une augmentation de ces plantes entraîne à son tour une certaine asphyxie des cours d'eau, particulièrement en période estivale, ayant de facto un impact sur la faune des rivières (SCABRIC, 2015a). Dans une étude de 2005, le MELCC a calculé la charge en phosphore provenant de la pollution diffuse à l'embouchure de la rivière Châteauguay. Cette charge est à 70 % d'origine agricole, proportion particulièrement élevée (Gangbazo et al., 2005). Toutefois, le projet de Plan métropolitain sur l'eau, élaboré par la CMM, rapporte que même si les activités agricoles représentent une part importante des sources de contamination de l'eau, les rejets de la population vivant en bordure des cours d'eau et non raccordés à un réseau d'égout, de même que les industries, y contribuent également dans une proportion qui est impossible à déterminer (CMM, 2018b).

Pour ce secteur, des analyses de détection de pesticides dans l'eau ont été réalisées, lesquelles ont mené à la conclusion que la concentration des pesticides dans la rivière Saint-Régis tend à augmenter (SCABRIC, 2015a). La biodiversité souffre effectivement de ces concentrations en pesticides, puisque 33 espèces de poissons ont été recensées, alors qu'on répertorie entre 47 et 56 espèces dans des milieux semblables de meilleure qualité, notamment dans les rivières Richelieu et Yamaska (SCABRIC, 2015a (MELCC, 2015b)). Le Ministère rapporte : « Globalement, la fréquence de leur détection dans ces rivières varie selon l'importance des superficies en maïs et en soya dans le bassin versant. » (MELCC, 2018). L'étude métropolitaine sur l'eau rapporte que pour la rivière Saint-Régis, les fréquences de dépassements mesurées à partir du critère de vie aquatique chronique, évaluant le risque d'effet sur les organismes aquatiques, a été dépassé de 56 à 100 % entre 2012 et 2014, engendrant des impacts négatifs sur la biodiversité s'y retrouvant. Finalement, la CMM rapporte qu'une dizaine de pesticides ont été répertoriés dans la rivière Châteauguay, alors que plus de 20 pesticides sont présents dans la rivière La Tortue (CMM, 2018b).

Figure 26 Indices de qualité de l'eau en lien avec les types de cultures



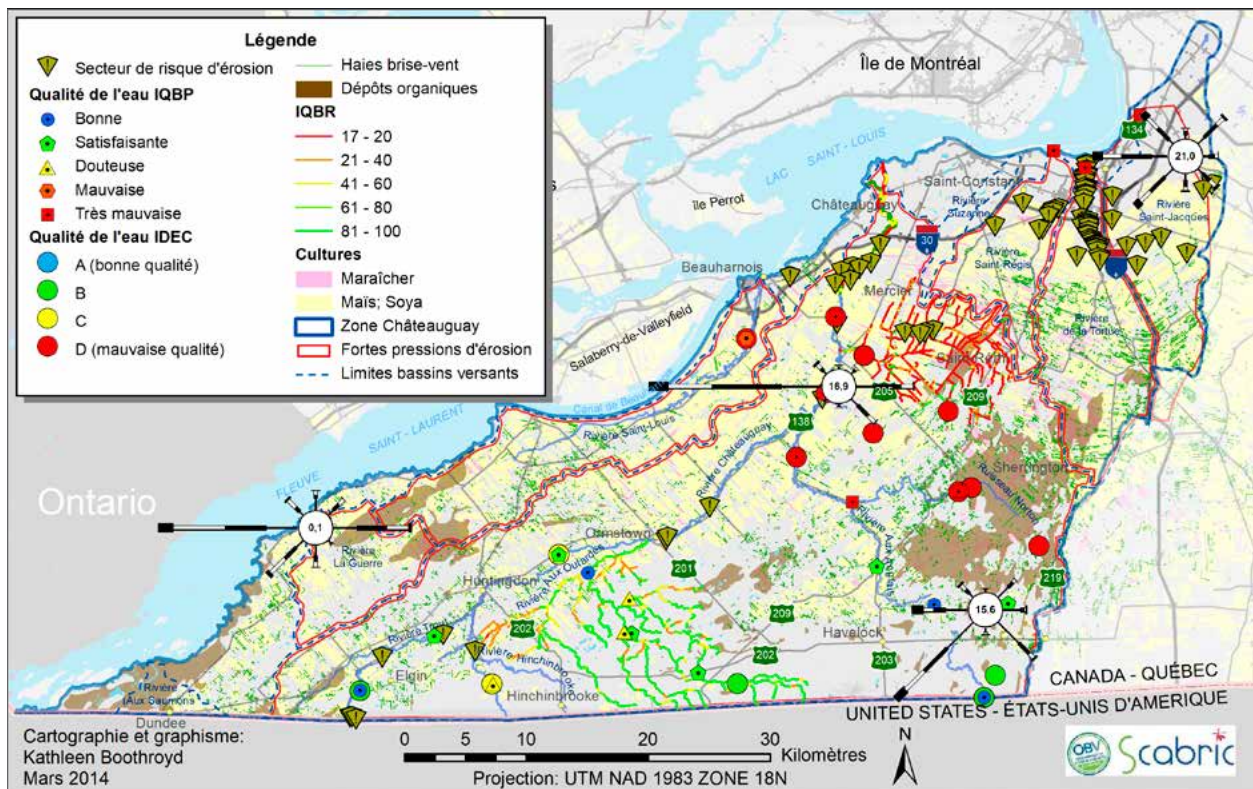
Source : SCABRIC, 2015

Certains participants aux consultations ont rapporté que l’approvisionnement en eau de qualité peut parfois être compromis au cours de la saison de croissance.

Érosion des sols | Les pertes de sols, dues à l’érosion hydrique ou éolienne, sont un problème bien connu. Bien qu’elles soient difficiles à évaluer, certaines données sont néanmoins pertinentes pour l’estimation passée et future de ces pertes, dont la fréquence et la distribution des entretiens de cours d’eau ou la présence de barrières à l’érosion comme des haies brise-vent ou les cultures intercalaires par exemple (SCABRIC, 2015). La carte présentée ci-dessous indique les secteurs les plus à risque d’érosion.

Les consultations ont permis d’identifier un enjeu de sécurité publique sur certains tronçons routiers, où la visibilité peut être fortement réduite l’hiver en raison de l’absence de barrières physiques réduisant la vitesse des vents.

Figure 27 Répertoire des secteurs à risque quant à la problématique d’érosion des sols



Source : SCABRIC, 2015

Outre l’érosion éolienne, l’érosion des berges par les cours d’eau et les crues printanières est observable à plusieurs endroits. L’étude hydrogéomorphologique de la rivière Saint-Régis, réalisée en 2015, rapporte ce qui suit : « en général, l’agriculture et l’urbanisation tendent à modifier le régime hydrologique et sédimentaire des cours d’eau. Des crues plus fréquentes sont souvent observées conjointement à une augmentation de l’érosion ». Plusieurs facteurs expliquent ces changements hydrologiques, dont les

travaux de redressement des méandres effectués dans les années 60, ainsi que le développement des activités agricoles et urbaines. Il a été reconnu que « les problématiques d'érosion des berges observées sont dues aux modifications de l'occupation du sol dans le bassin versant, et non à des dynamiques locales, et principalement par des travaux de redressement et recouplement des méandres » (JFSA, 2015). La problématique est d'ailleurs bien présente dans la ville de Sainte-Catherine qui reçoit l'eau de ruissellement du bassin versant de la rivière Saint-Régis, occasionnant des problèmes d'érosion des berges importants et augmentant le niveau d'eau à des seuils critiques (JFSA, 2015). Des travaux importants à la hauteur de sept millions de dollars devront être effectués au cours des prochaines années afin de stabiliser ces berges. Ce bassin versant fait également partie du projet de la Rés-Alliance, coordonné par l'OBV la SCABRIC, dont l'objectif consiste à trouver des solutions de mitigations et d'adaptation face aux changements climatiques en partenariat avec les producteurs agricoles longeant cette rivière. Le travail réalisé par la SCABRIC en partenariat avec les producteurs agricoles répondra en partie à la problématique; beaucoup de travail reste à faire pour la partie en zone urbaine de la rivière.

Plusieurs autres problématiques d'érosion des berges et des bordures de routes ont été décelées au cours des dernières années; notamment sur le chemin de la Petite Côte à Saint-Constant et Saint-Mathieu, les rues Saint-François-Xavier, Principale Sud et Delvista à Delson, le rang Saint-André à Saint-Philippe, la rue Dulude à Saint-Mathieu ainsi que certains tronçons en bordure du ruisseau Faille.

Les différents intervenants participant aux consultations, dont les élus, les citoyens et certains producteurs, ont reconnu un enjeu important d'érosion des berges par les cours d'eau et les crues printanières observables à plusieurs endroits, notamment en bordure de certaines routes.

Changements climatiques | Alors que les changements climatiques sont reconnus sur l'ensemble de la planète, plusieurs en observent les effets au fil des saisons, malgré la variabilité naturelle du climat. Différents indicateurs sont en effet à considérer, notamment l'augmentation de la température moyenne de l'air sur la terre ou au-dessus des océans, l'augmentation de l'humidité moyenne, la fonte des glaciers, la diminution des précipitations moyennes sous forme de neige, la migration de plusieurs espèces d'animaux et d'insectes, etc.

Le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec a développé le projet Agriclimat dans l'objectif de mieux faire connaître les enjeux des changements climatiques aux entreprises agricoles et aux intervenants afin de s'y adapter d'une manière durable. L'expertise d'Ouranos permettra de développer des scénarios climatiques spécifiques pour le projet Agriclimat à l'horizon 2041-2070.

Plusieurs indicateurs agroclimatiques ont été présentés aux producteurs agricoles lors des activités du projet. À titre d'exemple, les températures et précipitations moyennes par saison, la durée de la saison de croissance des végétaux, le déficit hydrique estival et la durée d'enneigement sont des informations qui permettent aux producteurs agricoles d'identifier les impacts sur leur production et de prioriser les mesures d'adaptation à envisager pour le futur. En moyenne, pour le territoire de la Montérégie,

Ouranos a fourni des indicateurs climatiques qui devront certainement être pris en considération par les producteurs agricoles. À noter que les données présentées dans le tableau suivant sont des tendances médianes régionales et que chaque indicateur comporte des incertitudes, notamment liées au taux d'émission de gaz à effet de serre futur.

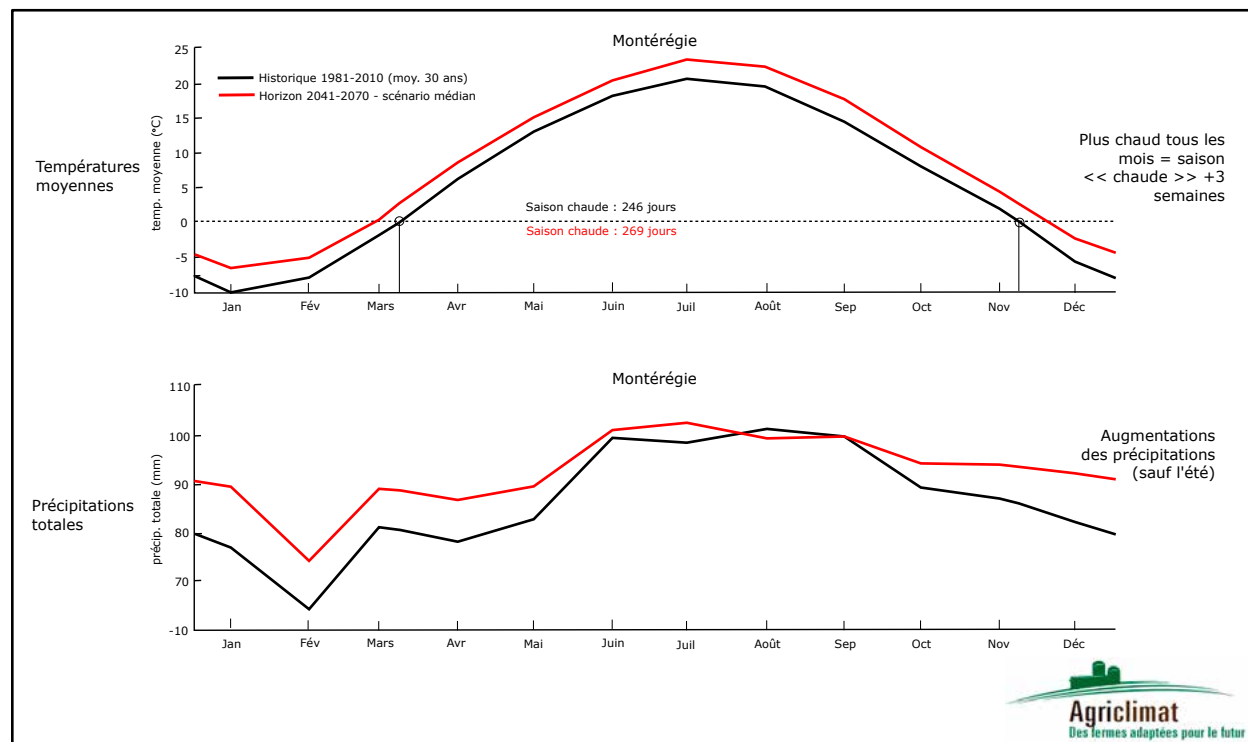
Tableau 20 Variations climatiques pour la Montérégie

Indicateurs climatiques	Moyenne historique (1981-2010)	Variation moyenne du facteur considéré (2041-2070)
Température moyenne annuelle	6,5 °C	+ 2,75 °C
Précipitations totales annuelles	1040 mm	+ 70 mm
Durée de la saison de croissance	215 jours	+ 25 jours

Source : Ouranos, 2017

En climat futur, il est possible d'observer une augmentation de la température moyenne tous les mois de l'année comparativement aux moyennes historiques pour la Montérégie. Ainsi, la période de croissance serait alors allongée d'environ trois semaines. De plus, même si le total des précipitations au cours d'une année sera en augmentation, l'écart majoré se fera essentiellement ressentir pendant l'automne, l'hiver et le printemps. Le scénario climatique suggère que les précipitations durant l'été restent sensiblement les mêmes, avec une température moyenne annuelle plus élevée. Les saisons seront ainsi amenées à changer, tel que présenté dans la figure suivante :

Figure 28 Modèle climatique estimé pour les années 2041-2070 en Montérégie



Source : Ouranos, 2017

Projet de la Rés-Alliance La MRC de Roussillon participe au projet pilote de la Rés-Alliance dans le bassin versant de la rivière Saint-Régis coordonné localement par l'organisme de bassin versant la SCABRIC. La Rés-Alliance est une communauté de pratique en adaptation aux changements climatiques et à la gestion de la ressource eau, qui a pour objectif d'assurer le transfert des connaissances et le partage d'expériences entre huit collectivités au Québec. Plusieurs organismes, municipalités, producteurs agricoles et chercheurs participent de façon concertée à ce projet qui se déroule entre 2017 et 2020. Par la réalisation d'un plan d'adaptation, les actions serviront par la suite de modèles pour un transfert à d'autres communautés aux prises avec des problématiques importantes d'inondation et/ou d'érosion. Finalement, ce projet découle du plan d'action 2013-2020 du MELCC (ROBVQ, 2017).

Les agriculteurs ont également fait part de leurs inquiétudes face à la croissance observée de la pratique de remblai et déblai de terre, dont la qualité n'a pas été contrôlée par un agronome, sur les terres agricoles de la région. Cet enjeu a été soulevé à plusieurs reprises tout au long de la démarche.

Faits saillants : Agroenvironnement

- 51 % des producteurs appliquent le travail minimum du sol et 31 % le semis direct, au-delà moyennes de la Montérégie qui sont de 41 % et de 22 % respectivement.
- La mesure pour l'acquisition et l'amélioration des équipements visant la réduction des risques liés aux pesticides du programme Prime-Vert 2013-2018 a été la plus utilisée par les producteurs de Roussillon.
- Différentes études montrent que la qualité de l'eau dans la zone de Châteauguay est très mauvaise.
- Les secteurs les plus à risque d'érosion sont les rivières Saint-Régis, La Tortue, Châteauguay et Saint-Pierre.
- Une augmentation moyenne de la température d'environ 3°C et des précipitations en hausse de 70 mm sont prévues pour les années 2041-2070 en Montérégie, en raison des changements climatiques.
- Les producteurs ont fait part de plusieurs inquiétudes face à l'implantation de nouvelles pratiques agroenvironnementales et de leurs possibles impacts, notamment sur la rentabilité et la gestion du temps.

3.1.8 Activités complémentaires des entreprises agricoles

Activités à la ferme et circuits courts | Ce sont neuf entreprises du territoire qui déclarent offrir des activités agrotouristiques⁸ à la ferme, représentant 5 % du nombre d'entreprises total. Entre les années 2007 et 2014, le nombre d'entreprises en agrotourisme a augmenté de 22 % dans la MRC de

Roussillon, alors que leur nombre est resté relativement stable dans la Montérégie. Outre ces activités, dix fermes offrent de l'autocueillette, également en augmentation au cours des dernières années.

Les entreprises agrotouristiques ont rapporté leurs besoins lors des consultations, en termes de visibilité et de promotion, désireuses de profiter de la proximité des centres urbains, de la facilité d'accès et des caractéristiques propres à la région, comme les paysages.

Bien que la plupart des entreprises optent pour une mise en marché conventionnelle, plusieurs d'entre elles choisissent soit les circuits courts⁹, ou une combinaison de ces deux canaux de commercialisation, profitant ainsi d'une grande latitude. Ainsi, 24 entreprises du territoire possèdent un kiosque de vente à la ferme et 16 vendent dans des marchés publics, dont la grande majorité est située à l'extérieur du territoire, notamment à Montréal.

Tableau 21 Comparatif des entreprises ayant des activités complémentaires à leur principale activité de production entre Roussillon et la Montérégie

Activités complémentaires	Nombre d'entreprises	% du total d'entreprises	Comparatif du nombre d'entreprises 2007-2014
Agrotourisme	9	5 %	Roussillon : +22 % Montérégie : - 2 %
Autocueillette	10	6 %	Roussillon : +30 % Montérégie : - 74 %
Transformation à la ferme	10	6 %	Roussillon : +40 % Montérégie : - 12 %
Kiosques à la ferme	24	14 %	Stable
Vente en marché public	16	9 %	Roussillon : +25 % Montérégie : - 27 %

*Une même exploitation agricole peut se retrouver dans plus d'une activité complémentaire.
Source : MAPAQ, 2017p

⁸ Il s'agit d'une activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. L'agrotourisme met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte.

⁹ Un circuit court comporte au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur pour la vente ou l'achat d'un produit.

Tableau 22 Exploitations agricoles ayant des activités complémentaires à leur principale activité de production, 2017

Territoires	Nombre de fermes 2014p	Agrotourisme		Transformation à la ferme		Kiosque de vente à la ferme		Autocueillette		Vente en marché public	
		2014p	%	2014p	%	2014p	%	2014p	%	2014p	%
Candiac	-	-		-		-		-		-	
Châteauguay	7	1	14 %	-		-		1	14 %	-	
Delson	-	-		-		-		-		-	
La Prairie	10	1	10 %	3	30 %	2	20 %	-	0 %	1	10 %
Léry	-	-		-		-		-		-	
Mercier	42	4	10 %	3	7 %	12	29 %	6	14 %	11	26 %
Saint-Constant	27	-	0 %	-	0 %	2	7 %	2	7 %	-	0 %
Saint-Isidore	33	2	6 %	2	6 %	4	12 %	-	0 %	3	9 %
Saint-Mathieu	23	-	0 %	1	4 %	3	13 %	1	4 %	-	0 %
Saint-Philippe	31	1	3 %	1	3 %	1	3 %	-	0 %	1	3 %
Sainte-Catherine	-	-		-		-		-		-	
MRC Roussillon	173	9	5 %	10	6 %	24	14 %	10	6 %	16	9 %
MRC de la couronne Sud	2 002	83	4 %	104	5 %	223	11 %	99	5 %	97	5 %
MRC de la CMM	3 289	170	5 %	179	5 %	501	15 %	203	6 %	245	7 %
Montérégie	6 836	249	4 %	397	6 %	398	6 %	124	2 %	224	3 %
Province	27 957	868	3 %	1 792	6 %	2 250	8 %	601	2 %	911	3 %
MRC Jardins-de-Napierville*	614	15	2 %	22	4 %	52	8 %	16	3 %	79	13 %
MRC Beauharnois-Salaberry*	304	7	2 %	8	3 %	22	7 %	4	1 %	9	3 %
MRC Haut-Richelieu*	651	25	4 %	20	3 %	43	7 %	18	3 %	23	4 %
MRC La Vallée-du-Richelieu*	365	22	6 %	28	8 %	50	14 %	25	7 %	16	4 %

* Données de 2010

Sources : MAPAQ, 2017p; MRC Jardins-de-Napierville, 2017; CMM, 2012b

Certaines activités de production semblent se prêter davantage à la mise en marché en circuits courts, bien que les produits soient relativement diversifiés dans la MRC de Roussillon. Le tableau suivant présente différents modes de mise en marché de type circuit court.

Tableau 23 Nombre d'exploitations procédant à une mise en marché de type « circuit court » ou à des activités agrotouristiques, réparties selon leur activité principale, 2017

Principale activité de production	Modes de mise en marché			
	Kiosque à la ferme	Vente en marché public	Autocueillette exploitation	Agrotourisme
Acériculture				1
Pommes	1	1	1	1
Autres fruits	2		3	1
Autres légumes frais	11	9	6	2
Horticulture ornementale	2	1	-	-
Cultures abritées	1	3	-	-
Céréales et protéagineux	3	1	-	1
Bovins laitiers et production laitière	-	-	-	1
Caprins	2	1	-	1
Chevaux	-	-	-	1
Œufs	1	-	-	-
Autres volailles	1	-	-	-
MRC de Roussillon	24	16	10	9

Source : MAPAQ, 2017p

Il est intéressant de constater que les activités d'agrotourisme et de transformation à la ferme semblent plus populaires chez les moins de 40 ans, comparativement aux autres activités de mise en marché et aux producteurs plus âgés.

Tableau 24 Activités complémentaires réparties selon l'âge des exploitants, 2017

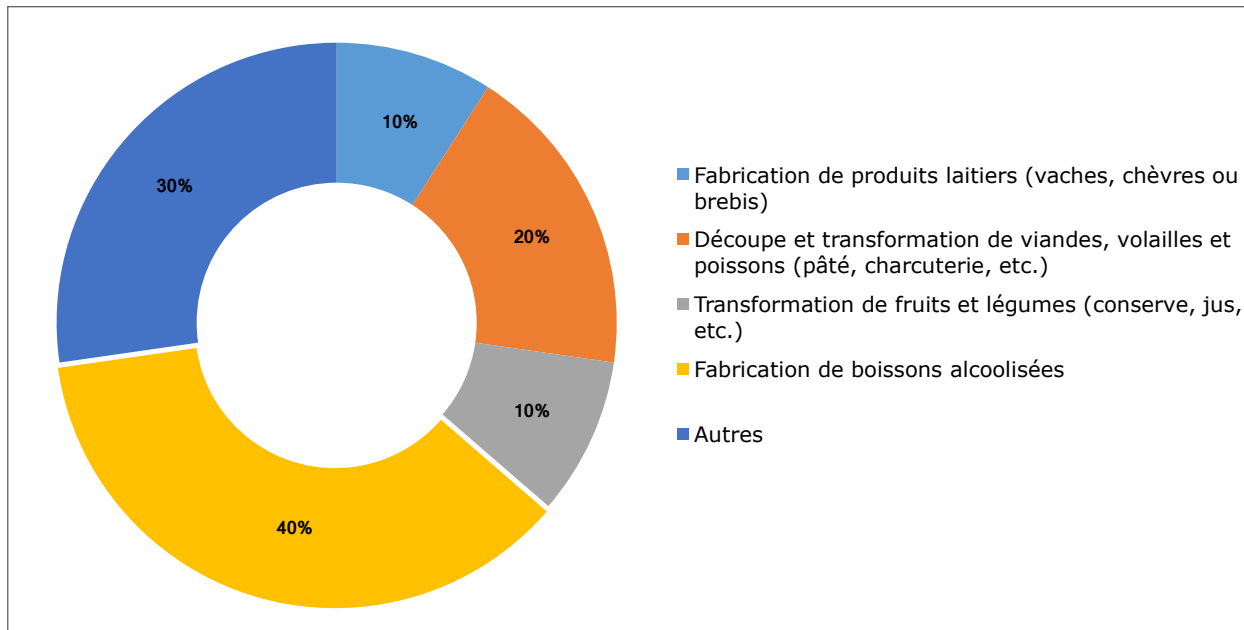
Activités complémentaires	Âges des exploitants		% des < 40 ans
	< 40 ans	De tous âges	
Transformation produit agricole	4	10	40 %
Kiosque à la ferme	5	24	21 %
Autocueillette	1	10	10 %
Vente en marché public	4	16	25 %
Activité agrotouristique	5	9	56 %

Source : MAPAQ, 2017p

Les producteurs ont souligné en consultation les difficultés d'accès au marché pour les plus petites entreprises. D'un autre côté, certains transformateurs mentionnent avoir des difficultés d'approvisionnement en produits locaux.

Transformation à la ferme | Tel que rapporté dans le tableau précédent, ce sont dix entreprises qui font de la transformation à la ferme, situées à Mercier (3), La Prairie (3), Saint-Isidore (2), Saint-Philippe (1) et Saint-Mathieu (1). La fabrication de boissons alcoolisées est la plus représentée au sein des entreprises de la MRC.

Figure 29 Activités de transformation alimentaire des exploitations



Source : MAPAQ, 2017p

Les producteurs-transformateurs ont mentionné deux principaux défis d'ordre général lors des consultations, se résumant à la complexité de l'étiquetage nutritionnel pour leurs produits ainsi qu'aux importants frais nécessaires pour faire appel aux experts dans le domaine.

3.1.9 Agriculture en milieu urbain

Partout sur le territoire, différentes initiatives en agriculture urbaine émergent, tantôt chapeautées par les villes, tantôt par des organismes communautaires et des institutions, parfois par des regroupements citoyens. Il est possible de dénombrer pas moins d'une vingtaine de ces initiatives.

Considérant les orientations du PDZA visant notamment à valoriser l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires, l'agriculture urbaine est une réalité bien présente sur une partie importante du territoire de Roussillon, où demeure la majeure partie des résidents. Certaines municipalités ont d'ailleurs pris position en faveur du développement d'initiatives dans ce secteur d'activité.

Bien que ces projets soient à très petite échelle, il semble intéressant de les rapporter compte tenu notamment des impacts qu'ils peuvent avoir sur la sensibilisation des urbains aux réalités agricoles, à l'éveil de l'intérêt des consommateurs à se procurer des aliments de la région, ainsi qu'au rôle social que joue l'agriculture urbaine dans nos sociétés.

Faits saillants : Activités complémentaires

- Neuf entreprises offrent des activités agrotouristiques (5 % du total), une augmentation notable entre 2007 et 2014.
- Un peu plus de la moitié des exploitants offrant des activités agrotouristiques ont moins de 40 ans.
- La MRC compte dix agro-transformateurs (6 % du total), atteignant ainsi la moyenne de la Montérégie. Cette proportion est supérieure à celle constatée dans les MRC avoisinantes, sauf la MRC La Vallée-du-Richelieu (8 %).
- La fabrication de boissons alcoolisées, suivie par la fabrication de produits laitiers, sont les principales activités en agro-transformation.
- Ce sont 14 % des fermes qui opèrent un kiosque à la ferme, principalement pour la vente de légumes frais; une proportion semblable à celle observée dans les MRC de la CMM.
- 6 % des fermes de Roussillon offrent des activités d'autocueillette, comparativement à 6 % des fermes des MRC de la CMM et à 2 % de celles de la Montérégie.
- Les activités d'autocueillette sont surtout gérées par les producteurs ayant plus de 40 ans (90 % des cas) et elles ont eu tendance à augmenter au cours des dernières années.
- 9 % des entreprises font de la vente en marché public, proportion supérieure à celles MRC de la couronne sud (5 %) et de la CMM (9 %).



3.2 SECTEURS DE LA TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION



3.2.1 Transformation agroalimentaire

Ce sont 9,6 % des entreprises de fabrication présentes sur le territoire de la MRC de Roussillon qui œuvrent dans le secteur de la fabrication d'aliments. Il s'agit du troisième secteur le plus important derrière les produits métalliques et les machines. En 2014, les 23 entreprises de fabrication d'aliments représentaient 8,5 % des entreprises de ce secteur en Montérégie. Ces entreprises sont créatrices de plus de 600 emplois directs. Bien que la majorité d'entre elles soient de petite taille, les entreprises ayant plus de 20 employés se consacrent principalement à la transformation des produits végétaux, comme Alipro-Mistral, Unisoya, Gadoua, Zinda, Fantaisie du Blé, Agri Industries et Your Bar Factory. Pour la transformation des produits animaliers, Roussillon compte sur quelques entreprises dont Rothsay, qui transforme des graisses animales, en plus de la présence de trois abattoirs, l'un de type A provincial alors que les deux autres sont des abattoirs de proximité (MAPAQ, 2014). Mentionnons que l'un des abattoirs est certifié halal (Aviséo Conseil, 2017).

Les petits éleveurs de la région ont souligné leur manque d'accessibilité à un abattoir répondant à leurs besoins.

Les producteurs agricoles de la MRC de Roussillon ont la chance d'évoluer dans un environnement offrant de nombreuses possibilités dans le secteur de la transformation agroalimentaire. En effet, la Montérégie se distingue au niveau de la transformation agroalimentaire, étant au deuxième rang après Montréal pour la création d'emploi et le nombre d'entreprises dans le secteur (MAPAQ, 2012). Ainsi, de par sa situation géographique, la MRC de Roussillon se retrouve au cœur d'un réseau d'entreprises diversifiées en transformation agroalimentaire, représentant toutes autant d'opportunités pour le développement des activités agricoles de la région. Des entreprises comme les Moulins de Soulanges à Saint-Polycarpe, La Milanais à Saint-Jean-sur-Richelieu, le Moulin des Cèdres dans la municipalité Les Cèdres, Saladexpress Inc. à Saint-Rémi, Bonduelle Canada inc. à Sainte-Martine et SG Ceresco inc. à Saint-Urbain-Premier font partie de l'environnement économique dans lequel évoluent les entreprises agricoles d'ici. En Annexe 7, une carte présente différentes entreprises de transformation à proximité. D'autre part, outre la valorisation des produits par une première, deuxième ou troisième transformation, la valorisation des résidus issus de ces transformations semble être un besoin identifié non comblé.

Les producteurs ont souligné en consultation la nécessité de travailler à la valorisation des résidus de la transformation agroalimentaire et le manque de ressources pour l'identification d'opportunités.

3.2.2 Distribution, commercialisation et mise en marché

Le commerce en gros est représenté par treize entreprises catégorisées comme « grossistes-distributeurs », dont trois de viande et ses produits, et deux de fruits et légumes frais (MRC de Roussillon, 2018).

L'étude de positionnement économique de la MRC rapporte que 96 % des Roussillonnais privilégient les commerces de proximité et achètent leurs biens de consommation courants dans les commerces de la région. De plus, 78 % achètent des produits alimentaires spécialisés dans les commerces de la MRC. De ce fait, le commerce de détail compte sur 26 établissements de type supermarché ou épicerie, 39 dépanneurs, 10 boucheries, une poissonnerie, 18 marchés de fruits et légumes, 11 boulangeries et pâtisseries, 7 chocolateries ou confiseries et 17 magasins d'alimentation spécialisés (MRC de Roussillon, 2018). Comparativement aux données du commerce de détail de 2007, le nombre de supermarchés et épiceries a pratiquement doublé (17), celui des épiceries spécialisées a explosé (2), alors que le nombre de dépanneurs a diminué grandement (69) et que celui de marchés de fruits et légumes s'est maintenu (20) (Plania, 2010). Plusieurs raisons expliquent ces changements dont l'augmentation de la population, estimée en moyenne à 6,9 % entre 2006 et 2016 (SADD, 2018), les changements dans les habitudes de consommation, ainsi qu'une diminution des fuites commerciales pour certains secteurs (Aviso Conseil, 2017).

D'autre part, deux marchés publics sont présents sur le territoire de la MRC, regroupant différents producteurs et transformateurs. Le Marché des Jardiniers, situé à La Prairie et établi depuis 50 ans, est ouvert trois saisons et fort connu des consommateurs. Le marché public de Saint-Constant, ouvert en 2010, est quant à lui en fonction pendant la saison estivale. Ce dernier a d'ailleurs été créé à la suite de l'adoption du plan d'action du PDZA réalisé en 2010. Plusieurs partenaires y ont été impliqués, dont les producteurs, la ville et la MRC. Ce marché public est aujourd'hui géré par le Marché public des Laurentides. Finalement, Roussillon compte 73 établissements de restauration à services complets, 148 à services restreints, ainsi que 14 traiteurs (MRC de Roussillon, 2018).

De plus, la désignation comme zone industrialo-portuaire du quai Baillargeon à Sainte-Catherine engendre plusieurs investissements pour des travaux de réfection et de réaménagement des accès routiers. Les principales activités consistent aujourd'hui en des déchargements d'engrais, d'acier, d'intrants en vrac pour la cimenterie, etc. et des chargements de marchandises à destination des communautés et des sites miniers du Nunavik et du Nunavut. La Coopérative fédérée y reçoit les matières premières pour son centre de mélange et de distribution de Sainte-Catherine.

En consultation, les producteurs en grandes cultures ont rapporté qu'il pourrait s'agir d'une opportunité intéressante pour le transport et l'entreposage de leurs grains.

Faits saillants : Transformation et commercialisation

- La fabrication d'aliments est le troisième secteur en importance pour les entreprises en fabrication dans la MRC.
- Les producteurs de la région peuvent profiter de plusieurs opportunités au niveau de la transformation agroalimentaire puisque la Montérégie est au deuxième rang après Montréal pour la création d'emploi et le nombre d'entreprises dans ce secteur.
- Deux marchés publics contribuent à l'offre de produits frais et diversifiés.
- La grande majorité des Roussillonnais achètent leurs biens de consommation courants et les aliments de spécialité dans les commerces de la région.
- Une augmentation importante du nombre de boutiques alimentaires de spécialité est observable au cours des dernières années.
- La zone industrialo-portuaire de Sainte-Catherine est bien perçue du milieu agricole qui y voit des opportunités intéressantes.



3.3 PORTRAIT DES CONSULTATIONS



Pour connaître les conclusions des différentes consultations qui ont eu lieu avec les producteurs agricoles, les urbanistes des villes et municipalités, les représentants d'organismes communautaires, les élus, les citoyens de Roussillon et les transformateurs agroalimentaires, veuillez consulter l'Annexe 9 : Portrait des consultations. De plus, l'ensemble des résumés spécifiques portant sur les consultations et les tables de travail se trouvent en annexes.



PARTIE 4

DIAGNOSTIC



DIAGNOSTIC



Le diagnostic s'appuie sur la méthode d'analyse appelé FFOM – forces, faiblesses, opportunités, menaces – à partir des faits relatés dans le portrait ainsi que des grands constats rapportés, mais également des consultations avec les producteurs agricoles et tous les autres intervenants rencontrés au cours de la démarche. Le diagnostic territorial prend place dans un processus de coconstruction avec l'ensemble des intervenants composant les comités du PDZA.

Tableau 25 Mots-clés définissant les catégories du diagnostic selon le modèle FFOM

Milieu	Environnement physique, caractéristiques intrinsèques au milieu, aménagement du territoire, acteurs, intervenants, etc.
Activités agricoles	Nombre d'entreprises, superficies en culture, pratiques agroenvironnementales, etc.
Activités complémentaires et de transformation	Activités de transformation, mise en marché, agrotourisme, etc.
Exploitants agricoles	Aspect socio-humain, identité, etc.



Tableau 26 Analyse de type forces, faiblesses, opportunités et menaces

<h2 style="margin: 0;">FORCES</h2> <p style="margin: 0;">Caractéristiques distinctives positives reliées au territoire, au savoir-faire ainsi qu'aux principaux acteurs du milieu, ces derniers ayant la possibilité d'intervenir directement pour le développement des secteurs agricole et agroalimentaire.</p>	
MILIEU	<ul style="list-style-type: none"> • Population de Roussillon caractérisée par un taux de scolarité et des revenus moyens supérieurs à la moyenne québécoise • Roussillonnais achetant largement leurs biens de consommation courants et les produits alimentaires de spécialité dans la région • Important bassin de consommateurs non saturé à proximité pour l'achat de produits locaux • Axes routiers importants traversant le territoire d'est en ouest et du nord au sud • Plusieurs ressources disponibles dans le milieu pour accompagner les entreprises agricoles et agroalimentaires, telles que les intervenants en services-conseils (agronomes, fiscalistes, agroéconomistes, etc.) • Portion cultivée des exploitations agricoles supérieure à celle des MRC de la couronne sud et de la CMM • Potentiel de 874 hectares de terrains vacants pouvant être remembrés et remis en culture • Augmentation de 245% de la valeur des terres cultivables entre 2004 et 2016 • Plan métropolitain en aménagement du territoire renforçant la protection des terres agricoles en limitant les demandes d'exclusion et en donnant un avis sur les autres usages
ACTIVITÉS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Terre agricole d'excellente qualité, soit 94,2 % de classe A • Climat favorable caractérisé par une période de croissance des cultures longue et des unités thermiques maïs parmi les plus élevées au Québec • Entreprises certifiées biologiques proportionnellement plus nombreuses que dans les MRC avoisinantes • Croissance observable dans les productions animales marginales • Importance des revenus générés par le secteur maraîcher des légumes frais représentant 41 % des revenus totaux des activités agricoles dans la MRC, qui sont d'environ 80,4 millions de dollars par année • Économie agricole prospère, le tiers des fermes de la région possédant un capital agricole d'une valeur de 3,5 millions de dollars et plus • Intérêt pour les projets à portée collective en agroenvironnement sur le territoire • Proportion importante des fermes de petite taille ayant des activités agricoles diversifiées (34 %) • Plusieurs producteurs agricoles concernés et proactifs en matière d'agroenvironnement, notamment en regard des pratiques de conservation des sols, du respect des bandes riveraines et de la gestion des pesticides
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET DE TRANSFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne de valeur agroalimentaire bien développée dans les dernières années, la fabrication d'aliments étant le 3^e secteur pour les entreprises manufacturières dans la MRC • Fermes offrant des activités agrotouristiques en augmentation dans la MRC • Nombre de producteurs vendant des produits agricoles dans les marchés publics proportionnellement plus important que dans les autres MRC de la couronne sud
EXPLOITANTS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Relève identifiée pour une majorité des exploitants prévoyant vendre leur entreprise au cours des prochaines années • Majorité des fermes comptant sur une main-d'œuvre familiale

FAIBLESSES

Manques ou aspects à améliorer pour favoriser le dynamisme agricole régional.

MILIEU	<ul style="list-style-type: none"> • Très peu de boisés dans la MRC, bien en-deçà de la moyenne observée pour la CMM • Nombreuses friches agricoles totalisant 681 hectares • Détérioration des rives par l'érosion de plusieurs secteurs, dont ceux des rivières Saint-Régis, La Tortue, Châteauguay, Saint-Jacques et Saint-Pierre • Qualité de l'eau de plusieurs cours d'eau du territoire classée de mauvaise à très mauvaise • Plusieurs rapports d'analyse des ingénieurs de cours d'eau indiquant l'existence d'un problème récurrent de non-respect de la protection des bandes riveraines • Absence de caractérisation complète de l'état des bandes riveraines • Manque de connaissances des réalités du milieu agricole engendrant parfois des problématiques de cohabitation avec les résidents en zone agricole et la population plus urbaine de la MRC • Faible desserte en gaz naturel, courant triphasé et internet haute vitesse dans certains secteurs ruraux • Manque d'harmonisation de certaines règlementations entre les municipalités pouvant engendrer des défis supplémentaires pour les producteurs agricoles ayant des terres dans différentes municipalités • Manque de connaissance sur la source des problématiques et sur les pratiques appliquées en matière d'agroenvironnement
ACTIVITÉS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises agricoles en diminution dans une proportion deux fois supérieure à la tendance observée en Montérégie et sur le territoire de la CMM au cours des dernières années • Baisse importante du nombre d'exploitations en production animale • Diminution de la production maraîchère et fruitière en termes de nombre d'entreprises mais aussi en superficies cultivées • Lutte intégrée ou mesures pour contrer l'érosion des sols peu mises en place par les producteurs agricoles, selon ces derniers • Plusieurs inquiétudes exprimées par les producteurs agricoles quant aux impacts sur le rendement liés à l'implantation de nouvelles pratiques agroenvironnementales
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET DE TRANSFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance et/ou sous-utilisation des outils promotionnels régionaux pour les producteurs et transformateurs • Absence d'outils promotionnels au niveau de la MRC de Roussillon • Peu de valorisation des déchets des activités agricoles et agroalimentaires dans la région • Manque de sensibilisation et d'éducation des citoyens face aux possibles nuisances des activités agricoles et complémentaires
EXPLOITANTS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'intérêt et difficultés de rétention engendrant des problématiques de recrutement de la main-d'œuvre • Manque de relève identifiée au sein des entreprises ayant comme principale activité la culture de légumes frais et prévoyant vendre d'ici 5 ans • Manque de connaissance des ressources disponibles, autant des programmes gouvernementaux que des services pouvant être offerts par les instances régionales • Manque de valorisation des métiers liés à l'agriculture ainsi que du rôle de l'agriculteur dans la société

OPPORTUNITÉS

Idées ou projets concertés qui s'inscrivent dans une démarche de changement et d'innovation, tout en se basant sur les forces et faiblesses de la région.

MILIEU	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter de nouvelles productions agricoles sur les terres en friche ou agrandir celles existantes • Remembrer et remettre en culture les terrains vacants propices à la pratique de l'agriculture • Construire de nouvelles résidences pour la relève agricole dans les îlots déstructurés disponibles
ACTIVITÉS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Adhérer au projet de l'ARTERRE dans le cadre d'une entente avec la CMM • Mieux connaître l'état des bandes riveraines par le piquetage de ces dernières • Développer des projets collectifs avec différents partenaires régionaux : agroenvironnement (projet de Rés-Alliance), mise en marché de produits agricoles, etc. • Diversifier les cultures des entreprises agricoles en s'inspirant des nouvelles tendances des marchés ainsi qu'en exploitant le potentiel de développement des entreprises de transformation agroalimentaire de la région • Mutualiser certaines offres de services pour augmenter l'attraction de la main-d'œuvre agricole • Bonifier le marché des terres certifiées biologiques dans le cadre de la nouvelle Politique bioalimentaire du Québec • Créer des espaces favorisant les échanges entre les producteurs agricoles et les citoyens pour mieux faire connaître leur réalité et les sensibiliser • Optimiser le potentiel agricole des terres déjà cultivées
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET DE TRANSFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer la commercialisation des grains via le développement de la zone industrialo-portuaire de Sainte-Catherine • Valoriser les produits régionaux par la mise en œuvre des multiples initiatives régionales • Développer le créneau économique de l'agrotourisme, notamment en profitant d'offres promotionnelles et de partenariats pour les entreprises en agrotourisme et tourisme gourmand • Mettre en marché de nouveaux produits agroalimentaires par l'intermédiaire des entreprises en transformation agroalimentaire à proximité, la Montérégie étant au 2^e rang après Montréal • Développer des synergies entre les producteurs et transformateurs pour améliorer la transformation des produits primaires de la MRC • Bonifier les chaînes de valeur agroalimentaire, notamment par l'ajout d'un segment « déchets agricoles »
EXPLOITANTS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les agriculteurs et les partenaires pour la mise en place de diverses initiatives régionales

MENACES

Obstacles ou limitations **extérieures** pouvant brimer, présentement ou dans le futur, le développement de l'agriculture dans la région.

MILIEU	<ul style="list-style-type: none"> • Cohabitation entre les citoyens et les activités agricoles parfois difficile • Croissance démographique occasionnant des pressions supplémentaires sur la zone agricole • Site de prise d'eau souterraine contaminée dans la ville de Mercier rendant vulnérables certains producteurs agricoles quant à l'approvisionnement en eau de qualité • Pressions de développement autour des axes routiers importants, comme en bordure de l'autoroute 30 (projet de Loi 85) • Défis de cohabitation entre l'agriculture et les autres activités en zone agricole • Application du REA constituant un défi pour la remise en culture des terres • Remblais illégaux sur les terres agricoles causant parfois des dommages irréparables
ACTIVITÉS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation importante de la valeur des terres agricoles en Montérégie Ouest rendant plus difficile l'accès à la propriété pour les projets de démarrage ou d'expansion des entreprises • Changements climatiques et leurs effets sur les activités agricoles, de même que les espèces envahissantes et les insectes ravageurs • Impératifs de rentabilité des entreprises agricoles entraînant un taux de superficie cultivée des plus élevés dans la CMM
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET DE TRANSFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Développement touristique, résidentiel, commercial et même industriel générant plus de trafic sur les routes en zone rurale
EXPLOITANTS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de vie difficiles reliées aux réalités des métiers en agriculture entraînant une diminution de l'intérêt pour la profession • Manque de main-d'œuvre pour les entreprises agricoles et en transformation agroalimentaire

Les principaux enjeux diagnostiqués

Un enjeu consiste en un élément à perdre ou à gagner, se basant sur le diagnostic territorial présenté précédemment. Il peut s'agir d'un acquis menacé ou à protéger, d'un potentiel peu exploité, d'une faiblesse à améliorer ou encore, d'un conflit d'usage (Comité régional, 2012). L'analyse de type FFMO a permis l'identification de cinq enjeux spécifiques au territoire de la MRC de Roussillon :

1. L'accès et le partage d'information pour favoriser le développement du secteur bioalimentaire.
2. La cohabitation harmonieuse et la communication entre les citoyens agriculteurs et autres résidents, qu'ils soient en zone agricole ou urbaine.
3. La mise en valeur et le développement des activités agricoles et complémentaires, comme l'agrotourisme ou la transformation agroalimentaire.
4. L'établissement ou le transfert d'entreprises à de nouveaux agriculteurs ainsi que le support des entreprises désirant prendre de l'expansion.
5. Le développement de projets en agroenvironnement visant la conservation des sols, la qualité de l'eau et la biodiversité en milieu agricole.

Enjeu 1 - L'accès et le partage d'information pour favoriser le développement du secteur bioalimentaire.

Les acteurs et intervenants rencontrés tout au long de la démarche ont tous rapporté comme point d'intérêt commun le besoin de partager l'information et d'assurer un référencement pour appuyer adéquatement le développement du secteur bioalimentaire. La création d'espaces de partage pouvant favoriser les échanges et la communication a également été soulevée. Les tables de travail en cohabitation harmonieuse, agroenvironnement et aménagement, en plus des rencontres individuelles avec les entrepreneurs en transformation agroalimentaire, ont permis d'identifier ce besoin partagé d'avoir accès à des ressources pour appuyer le développement de ce secteur.

D'abord, les producteurs agricoles ont identifié quelques enjeux, à savoir le manque de connaissances des programmes d'aide et des ressources disponibles, en plus du manque de centralisation de l'information, particulièrement pour les personnes désirant se lancer en affaire, que ce soit pour la production agricole ou la transformation agroalimentaire. Par ailleurs, les services que peuvent offrir la MRC et ses partenaires étaient méconnus par une majorité des personnes rencontrées au cours de la démarche.

Dans un autre ordre d'idée, la valorisation des produits agricoles et le besoin de créer des partenariats entre producteurs et transformateurs a été identifié par les deux groupes d'acteurs rencontrés. D'une part, des entreprises en transformation agroalimentaire ont mentionné avoir beaucoup de difficultés à s'approvisionner localement, particulièrement pour les produits certifiés biologiques. La qualité des produits et les quantités requises par les entreprises ne semblent pas correspondre à l'offre des producteurs. D'autre part, ces derniers ont mentionné leur intérêt à travailler en partenariat avec les entreprises de transformation agricole, bien que certains défis se posent, notamment sur les régies de culture, les changements potentiels à apporter à la machinerie ainsi que les variations dans leurs bénéfices estimés.

Puis, les producteurs ont également rapporté la nécessité de travailler à la valorisation des résidus de la transformation agroalimentaire. Plusieurs ont souligné le manque de ressources dédiées à cette dernière étape de la transformation et les besoins du secteur. La MRC de Roussillon a d'ailleurs été mentionnée comme un acteur essentiel pour l'identification des opportunités de valorisation, à l'image d'autres MRC au Québec.

Finalement, plusieurs entreprises de transformation agroalimentaire dans la région ont également fait part du manque de connaissance de ce que peut offrir la MRC comme services aux entreprises en démarrage ou en fonctionnement, en plus d'un manque d'accompagnement et de réseautage pour ce secteur.

Objectifs	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">• Préciser le positionnement de la MRC comme un acteur clé du développement économique régional des entreprises bioalimentaires• Mettre en place diverses mesures favorisant le développement du secteur	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une offre de services adaptée aux besoins régionaux du secteur• Veille et optimisation de l'ensemble des ressources disponibles• Création d'une synergie industrielle et d'un plus grand dynamisme régional• Réseautage• Meilleure compréhension des enjeux spécifiques

Enjeu 2 - La cohabitation harmonieuse et la communication entre les citoyens agriculteurs et autres résidents, qu'ils soient en zone agricole ou urbaine.

La cohabitation entre les producteurs agricoles et les citoyens vivant en milieu rural et urbain apparaît comme l'une des principales préoccupations véhiculées par l'ensemble des groupes d'acteurs rencontrés tout au long de la démarche. D'abord, les producteurs agricoles ont fait part de leurs inquiétudes ainsi que du manque de reconnaissance et de valorisation de la part des citoyens. Puis, les représentants d'organismes communautaires ont rapporté l'importance de mieux faire connaître le milieu rural aux citoyens par la mise en place de petites actions à l'échelle locale, que ce soit au niveau de la sensibilisation, de l'éducation, de la création de rencontres d'échange, etc. Pour leur part, les urbanistes ont également rapporté que l'enjeu de cohabitation couvre plusieurs sphères, autant pour les activités agricoles que celles qui sont complémentaires à l'agriculture. Finalement, les élus ont rapporté différents cas problématiques vécus de même que la dualité des réalités rurales-urbaines caractérisant la MRC de Roussillon.

Ces thématiques ont été abordées dans leur ensemble par la table de travail sur la cohabitation, ce qui a permis l'identification d'actions prioritaires à mettre en place. Les principales initiatives proposées concernaient notamment i) la divulgation de l'information et la sensibilisation des nouveaux résidents en zone agricole à la réalité agricole, ii) le travail en partenariat avec les organismes de bassins versants pour la caractérisation des bandes riveraines, la formation et les suivis personnalisés, iii) l'affichage sur les routes en zone rurale, iv) la valorisation des bonnes actions mises en place par les producteurs agricoles, et plus encore.

Finalement, cet enjeu avait également été identifié lors du PDZA de 2010, par lequel cinq actions directement liées à la cohabitation avaient été adoptées dans le plan d'action 2010. Ces actions concernaient d'une part, l'utilisation des structures existantes pour faciliter le rapprochement entre le milieu rural et municipal, d'où l'instauration d'une rencontre annuelle entre l'UPA et le Conseil des maires de la MRC, puis l'adoption d'une stratégie de communication favorisant le bon voisinage et finalement, la mise en œuvre d'initiatives visant la valorisation des réalités agricoles chez les jeunes. De plus, la Politique de développement social de Roussillon 2016-2031 a identifié comme priorité : « favoriser le maillage entre les milieux agricoles et urbains » (MRC de Roussillon, 2016).

Objectifs	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">• Accroître la compréhension et la cohésion sociale entre les réalités des zones rurales et urbaines• Assurer un partage harmonieux et sécuritaire sur les routes	<ul style="list-style-type: none">• Meilleure compréhension et reconnaissance du rôle de l'agriculteur et de l'agriculture• Meilleure gestion des conflits et cohésion sociale

Enjeu 3 - La mise en valeur et le développement des activités agricoles et complémentaires, comme l'agrotourisme ou la transformation agroalimentaire.

Le développement des activités agricoles sur le territoire de Roussillon est au cœur de la démarche de révision du PDZA. La valorisation des activités agricoles, mais également des producteurs et de l'ensemble des métiers et professions qui s'y rattachent, est fortement ressorti comme une priorité à travailler dans le cadre des consultations et des tables de travail, de même que la valorisation du rôle de l'agriculteur. Le plan d'action du PDZA de 2010 rapportait de ce fait quatre actions portant sur la valorisation de l'agriculture et des agriculteurs. Par ailleurs, l'exercice de FFOM nous indique que la protection du territoire agricole, l'accès à des infrastructures adéquates et à un cadre règlementaire encourageant la production plus qu'il ne la contraint, sont également des facteurs nécessaires au développement des activités agricoles sur le territoire.

Les producteurs agricoles ont également rapporté en consultation publique leur intérêt à voir le développement de différentes activités complémentaires à l'agriculture sur le territoire, comme la vente à la ferme ou l'agrotourisme par exemple. En tenant compte des avantages dont le territoire dispose, à savoir la proximité de grands bassins de population, dont Roussillon qui est la MRC la plus peuplée du Québec et où les citoyens ont un revenu moyen plus élevé que la moyenne québécoise, l'intérêt manifeste des consommateurs envers les produits frais et locaux, ainsi que l'engouement pour les activités agrotouristiques semblent tous des facteurs inhérents au développement des activités complémentaires. De plus, les besoins en visibilité et promotion des entreprises agrotouristiques et des produits du terroir ont été mentionnés à plusieurs reprises par les producteurs agricoles lors des consultations.

Outre les agriculteurs, les urbanistes des villes et municipalités ainsi que les élus de Roussillon ont également rapporté que la promotion des entreprises agrotouristiques ou offrant certaines activités complémentaires à leur principale activité de production serait bénéfique pour l'ensemble du territoire et aiderait à créer une dynamique régionale riche.

Le plan d'action du PDZA de 2010 recommandait six actions portant sur l'appui au développement et la promotion de l'agrotourisme dans la MRC. De plus, neuf actions faisaient référence à la mise en marché des produits agroalimentaires, dont la majorité visait à mettre en valeur la production locale et son accessibilité auprès des citoyens. Finalement, l'Étude de positionnement économique de Roussillon a identifié comme force importante de développement, l'offre agrotouristique et autres activités connexes.

Objectifs	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">• Soutenir les entreprises dans leurs besoins spécifiques et leur développement d'affaires• Favoriser la diversification des modes de mise en marché• Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Meilleur accompagnement des entreprises en partenariat avec les acteurs du milieu• Offre de produits régionaux accrue• Promotion et soutien des entreprises de la région

Enjeu 4 - L'établissement ou le transfert d'entreprises à de nouveaux agriculteurs ainsi que le support des entreprises désirant prendre de l'expansion.

Les défis pour la relève agricole, le démarrage d'entreprises ainsi que l'expansion des entreprises existantes ont fait l'objet de plusieurs discussions au sein des producteurs agricoles. Des facteurs limitants comme le prix des terres agricoles, le manque d'information sur les programmes, l'aide ou les ressources disponibles, les conditions de vie difficiles, l'accès au financement, en plus des enjeux spécifiques liés au transfert d'entreprise, ont tous été rapportés.

Le prix des terres agricoles est sans surprise ressorti comme un facteur limitant très important au démarrage d'entreprises agricoles et à l'établissement de la relève, et ce, dès les premières consultations. Par ailleurs, la remise en culture des terres en friche, notamment comme mesure pour favoriser le démarrage de nouvelles entreprises sur le territoire, a été rapportée à plusieurs reprises lors des journées de réflexion. Même les urbanistes des villes et municipalités de la MRC ont fait part de leur intérêt pour l'identification des terres laissées en friche.

D'autre part, le manque d'accès à l'information pour la vente et la location de terres agricoles a également été rapporté par les producteurs agricoles comme un facteur pouvant nuire au démarrage ou à la croissance des entreprises. Le manque d'intérêt de la part de plusieurs propriétaires pour la vente de leur terre a également été soulevé lors des groupes de réflexion. La location à long terme d'une terre agricole, ultimement plus onéreuse que l'achat, constitue de surcroît un frein au démarrage ou à l'expansion des entreprises agricoles selon les participants.

Finalement, le PDZA de 2010 rapportait de ce fait cinq actions directement liées à l'appui pour la relève et l'entrepreneuriat agricole, via une offre de service adaptée et des activités de réseautage par exemple. De plus, deux actions favorisaient le développement de la valorisation du métier d'agriculteur et de toutes les professions qui l'entourent.

Objectifs	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les opportunités pour le démarrage de nouvelles entreprises et faciliter l'occupation dynamique du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Démarrage de nouvelles entreprises• Soutien avec les partenaires aux projets d'expansion et de diversification des activités

Enjeu 5 - Le développement de projets en agroenvironnement visant la conservation des sols, de la qualité de l'eau et de la biodiversité en milieu agricole.

Plusieurs problématiques et pratiques agroenvironnementales ont été abordées par les producteurs agricoles lors des consultations et des groupes de réflexion. L'érosion des sols, le respect des bandes riveraines, les nouvelles réglementations de 2018 sur les pesticides, les milieux humides, la gestion de l'eau, les remblais et déblais, les boisés en milieu agricole ainsi que la lutte intégrée ont tous été abordés à plusieurs reprises au courant de la démarche.

La table de travail sur l'agroenvironnement a permis d'établir un consensus sur les pistes d'action à prioriser en agroenvironnement : des mesures de conservation des sols (cultures de couverture, engrais verts, rotations de culture, etc.), de gestion de la qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité (respect de la réglementation sur les bandes riveraines et/ou mise en place de bandes riveraines arbustives, gestion des pesticides, biofiltres, etc.) ont été identifiées. Le travail en partenariat avec les agriculteurs par micro-bassins, la sensibilisation auprès des producteurs moins convaincus des bienfaits de la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales et le partage de l'information sont tous ressortis comme des pistes d'action à explorer.

D'autre part, le sondage en ligne auprès des Roussillonnais a permis d'établir quelles étaient les principales préoccupations des citoyens envers l'agriculture. La mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement est ressortie comme la deuxième préoccupation la plus importante, à 28 %, devancée seulement par la pression de l'urbanisation sur les terres agricoles (40 %).

Finalement, la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales (BPA) par les producteurs agricoles occasionne certaines inquiétudes, tel que rapporté lors des groupes de réflexion. Les soucis de rentabilité de leur production face aux changements engendrés par ces nouvelles pratiques, ainsi que la gestion du temps pour leur implantation, dans le cas d'un engrais vert par exemple, semblent être les principaux aspects qui inquiètent les agriculteurs. Le manque d'incitatifs financiers pour adapter la machinerie et les équipements à ces nouvelles pratiques représente également un frein à plus grande échelle. Finalement, le manque de connaissances techniques et leur accessibilité ont été mentionnés comme des facteurs limitant l'implantation des BPA.

Objectifs	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">• Développer des projets à portée collective en agroenvironnement• Mettre aux normes la réglementation en lien avec l'agroenvironnement et la respecter• Améliorer les bonnes pratiques agroenvironnementales	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation de l'application de bonnes pratiques agroenvironnementales• Mise en place de projets collectifs• Meilleure application et compréhension des lois et règlements

PARTIE 5

5 UNE VISION CONCERTÉE

UNE VISION CONCERTÉE



L'adoption d'une vision concertée permet avant tout d'identifier clairement les objectifs communs et les grands défis à travailler avec l'ensemble des partenaires du plan de développement de la zone agricole. « La vision exprime d'abord et avant tout les attentes et les désirs partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur à très long terme », tout en conservant une certaine flexibilité pour profiter des opportunités à venir (MAMH, 2010b). Ainsi, la détermination d'orientations claires par le milieu est essentielle pour assurer un partage de la vision commune et des valeurs qui en dépendent.

La vision stratégique du PDZA de Roussillon s'est donc construite à partir de l'identification d'objectifs et d'enjeux élaborés par les membres des comités du PDZA et entérinés par le Conseil des maires.

« En 2030, l'agriculture de Roussillon sera reconnue comme une **force économique innovante et diversifiée**, où la **cohabitation** entre les milieux urbains et ruraux sera intégrée favorablement au développement.

Le secteur agricole sera valorisé par le **dynamisme de ses agriculteurs** et de sa **relève engagée**, qui aura su tirer profit des conditions économiques distinctives, en harmonie avec **les enjeux environnementaux et sociaux du territoire**.

Les nombreux potentiels de développement seront inspirés par l'ensemble de la collectivité qui aura à cœur le **rapprochement des communautés** et la **pérennité du milieu**. »

Finalement, la reconnaissance de la vision du PDZA de Roussillon par le Conseil des maires et l'ensemble des partenaires favorisera une mise en œuvre du plan d'action en accord avec les orientations et leurs objectifs.



PARTIE 6

PLAN D'ACTION



PLAN D'ACTION



C'est par l'élaboration de son plan d'action que la MRC de Roussillon disposera d'un document de planification concerté lui permettant de guider ses priorités d'interventions pour les secteurs agricole et agroalimentaire, dans une perspective de développement régional et de valorisation de l'agriculture sur son territoire.

Des cinq enjeux détaillés au diagnostic, le plan d'action dresse donc en détail les actions à poser, les moyens à prendre pour les réaliser, les indicateurs de suivi, les partenaires pressentis, les ressources consenties ainsi que la priorisation des actions dans un échéancier global de mise en œuvre.

La MRC de Roussillon entend jouer pleinement son rôle de leader régional dans la réalisation de cet ambitieux plan d'action du Plan de développement de la zone agricole. Dans cette optique, elle entend agir comme instigateur de toutes les actions y étant proposées tout en mobilisant les partenaires pressentis à la concrétisation des moyens de mise en œuvre suggérés.

Ce plan d'action se veut un outil « vivant » appelé à être alimenté, au gré de sa réalisation, par les nouvelles opportunités qui se présenteront aux acteurs impliqués. Au terme de sa réalisation, la pratique de l'agriculture ne pourra que s'en trouver bonifier.

Légende ressources

- \$** Ressources internes ou à faible investissement
- \$\$** Ressources internes et externes ou à investissement mineur
- \$\$\$** Nécessitant un financement externe ou important

Tableau 27 Plan d'action - Enjeu 1

ENJEU 1. La nécessité d'avoir accès et de partager l'information efficacement pour favoriser le développement du secteur bioalimentaire						
Actions	Moyens	Cibles	Indicateurs de suivi/résultat	Partenaires pressentis	Ressources	Priorisation
1.1 Affirmer le positionnement de la MRC comme un acteur clef dans le développement économique régional des entreprises bioalimentaires						
1 Préciser l'offre de service adaptée aux besoins des entreprises et aux particularités de la région	Travailler en partenariat avec les acteurs du milieu pour favoriser l'établissement d'ententes dans le secteur bioalimentaire	Entreprises du secteur agroalimentaire	Nombre d'ententes Nombre de partenariats Types de partenariats	MRC de Roussillon CEDGS Emploi Québec UPA	\$	En continu
	Privilégier l'innovation en mettant de l'avant différents modèles d'affaires soutenant les projets novateurs ou via des ateliers d'information par exemple		Nombre d'outils de réflexion Nombre de participants Niveau de satisfaction Nombre de projets soutenus Nombre de projets à l'étude	MRC de Roussillon CEDGS Chambres de commerce Agriconsseils CRÉA	\$	En continu
	Références et partage des services et des ressources offertes pour l'ensemble du territoire sur le site web de la MRC de Roussillon selon les types d'activités	Entreprises du secteur agroalimentaire Nouveaux entrepreneurs	Niveau d'appréciation du milieu Nombre de visites sur la page web	MRC de Roussillon Agriconsseils MAPAQ UPA CEDGS Emploi Québec Cellule Mentorat	\$	En continu
2 Mettre en œuvre le PDZA	Promouvoir les programmes d'aides, des services et des ressources disponibles					
	Pérenniser la ressource	MRC	Maintien du poste de coordonnateur au codéveloppement agricole et agroalimentaire	MRC de Roussillon	\$	En continu
	Créer le comité de suivi		Production d'un bilan annuel des activités du comité de suivi			
3 Soutenir le développement des entreprises existantes et en démarrage à l'échelle régionale	Coordonner le comité de suivi					
	Favoriser le maillage entre entreprises en créant notamment des activités de réseautage et de rapprochement	Entreprises de production, transformation, en agrotourisme, institutions et organismes du milieu, épiceries et HRI, etc.	Nombre d'activités réalisés Niveau de participation Niveau de satisfaction Nombre d'entreprises rencontrées Nombre d'ententes établies	MRC de Roussillon Municipalités Chambres de commerce CEDGS MAPAQ UPA	\$	En continu
	Prospection, veille et identification d'opportunités pour les nouvelles entreprises ou celles en diversification de leurs activités agroalimentaires		Nombre d'entreprises rencontrées Niveau de satisfaction des entreprises Perception du dynamisme régional Nombre d'opportunités identifiées Nombre de projets concrets	Partenaires en développement économique/investissement Québec, BDC, MESI, etc.	\$	En continu
1.2. Mettre en place diverses mesures favorisant le développement du secteur						
3 Soutenir le développement des entreprises existantes et en démarrage à l'échelle régionale	Accompagner les initiatives de mises en marché et de transformation	Comité de la ZIP de Sainte-Catherine	Nombre de participation / intervention au comité	MRC de Roussillon UPA MAPAQ Producteurs agricoles	\$	En continu
	Assurer une représentation du secteur agricole sur le comité de la Zone industrielle portuaire de Sainte-Catherine					

Tableau 28 Plan d'action - Enjeu 2

ENJEU 2. La facilitation de la cohabitation harmonieuse et de la communication entre les citoyens agriculteurs et autres résidents, qu'ils soient en zone agricole ou urbaine							
Actions	Moyens	Cibles	Indicateurs de suivi/résultat	Partenaires pressentis	Ressources	Priorisation	
2.1 Accroître la compréhension et la cohésion sociale entre les réalités des zones rurales et urbaines							
4	Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation grand public sur les réalités du milieu agricole et ses bons coups	Citoyens Producteurs agricoles	Niveau de participation des partenaires Adoption de la campagne par le Conseil des maires de la MRC de Roussillon Nombre d'articles parus Nombre de visionnements Meilleure compréhension	MRC de Roussillon Commission scolaire Producteurs agricoles UPA MAPAQ Municipalités	\$ \$	En continu	
	Promouvoir et distribuer des outils de communication favorisant la saine cohabitation		Nombre d'impressions	\$			
	Faire des interventions ciblées dans les écoles, centres de formation, garderies et camps de jour		Nombre d'interventions Nombre d'enfants rencontrés	\$			
	Ajouter un volet agricole dans la programmation scolaire régionale de Roussillon		Nombre d'activités ajoutées Nombre d'écoles / d'élèves participants	\$ \$			
5	Valoriser et faire connaître le rôle des producteurs agricoles et la reconnaissance de l'importance de la multifonctionnalité de l'agriculture	Citoyens Producteurs agricoles	Rapport complété Nombre de plaintes reçues / année Nombre de cas gérés Suivi des conflits	Comité consultatif agricole MRC de Roussillon Municipalités	\$ \$	En continu	
	Réaliser un portrait et mettre en valeur les points d'intérêt de la zone agricole de Roussillon ¹¹		Portrait réalisé Nombre d'initiatives réalisées	MRC de Roussillon Municipalités / UPA Organisations ciblées	\$ \$ \$		3-5 ans
	Supporter des activités de rapprochement et de sensibilisation afin de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes novatrices		Nombre de formations données Nombre de participants Étendue des champs d'expertise	MRC de Roussillon Municipalités Producteurs agricoles / UPA Organismes communautaires	\$		
6	Agir de façon préventive face aux conditions de vie difficiles des agriculteurs	Professionnels du secteur	Nombre de formations données Nombre de participants Étendue des champs d'expertise	MRC de Roussillon Municipalités Organisme Au cœur des familles agricoles Intervenants du secteur	\$	1-2 ans	
2.2 Assurer un partage sécuritaire de la route							
7	Sensibiliser les usagers de la route face au bon comportement à adopter	Usagers de la route	Nombre de publications Nombre de visualisations Nombre de personnes informées	MRC de Roussillon Municipalités UPA / MAPAQ	\$ \$ \$	1-2 ans	
	Améliorer la sécurité des déplacements sur la route		Nombre de signalisations ajoutées	Municipalités MTQ / MAPAQ MRC de Roussillon / UPA	\$		1-2 ans
8	Faire un portrait sur les secteurs à risques routiers trop étroits pour le placement de la machine agricole, l'érosion et l'effondrement des routes, enjeux de visibilité, etc.	Usagers de la route	Avancé du portrait réalisé	MRC de Roussillon Municipalités Résidents du secteur touchés UPA MTQ	\$ \$ \$	3-5 ans	
	Développer des ententes et des partenariats entre les différentes instances		Nombre de membres du comité Représentativité des membres Nombre de rencontres Nombre d'actions réalisées ou à mettre en place Nombre d'ententes établies Niveau de satisfaction des résidents touchés	\$	1-2 ans		

¹¹ Moyen provenant du PDZA de 2010 de la MRC de Roussillon

Tableau 29 Plan d'action - Enjeu 3

ENJEU 3. La mise en valeur et le développement des activités agricoles et complémentaires, comme l'agrotourisme ou la transformation agroalimentaire						
Actions	Moyens	Cibles	Indicateurs de suivi/résultat	Partenaires/ressources	Ressources	Priorisation
3.1 Soutenir les entreprises dans leurs besoins spécifiques et leur développement d'affaires						
9 Accompagner les besoins en main-d'œuvre des entreprises agricoles et agroalimentaires de la région	Travailler en partenariat avec les organismes et institutions liés à l'emploi	Entreprises agroalimentaires	Nombre de rencontres / échanges d'information	MRC de Roussillon Emploi Québec Centre d'entrepreneuriat des Grandes-Seigneuries Écoles de formation professionnelle Agri-Carières Collectif de formation agricole de la Montérégie	\$	En continu
	Étudier et faire des représentations pour améliorer la qualité du service de transport pour la main d'œuvre agricole					
	Partager et diffuser l'information relative aux emplois du secteur					
	Soutenir les événements liés à la promotion des emplois					
10 Faciliter l'accès aux infrastructures nécessaires au développement des entreprises	Supporter les démarches pour améliorer l'offre de couverture internet haute-vitesse, du courant triphasé, du gaz naturel et un réseau cellulaire fiable	Entreprises et résidents en milieu rural	Nombre d'adresses branchées Nombre de nouvelles entreprises Nombre de plaintes / année	MRC de Roussillon Municipalités / UPA Hydro-Québec / Énergie Fournisseurs Coopérative Saint-Mathieu	\$	1-2 ans
	Mobiliser les partenaires et faire des représentations auprès des instances appropriées					
11 Vulgariser et optimiser l'environnement réglementaire en milieu municipal pour favoriser le développement agricole	Analyser l'intérêt et l'harmoniser certaines réglementations municipales au niveau de la MRC, comme les bandes riveraines, les remblais-déblais, l'abattage d'arbres, etc.	Producteurs agricoles Résidents en zone agricole	Rapport d'analyse des normes actuelles et des disparités Création d'outils d'aide à la décision Rapport sur les modifications réglementaires recommandées Résolution(s) entérinée(s) par le conseil des maires	MRC de Roussillon Municipalités Urbanistes CCA	\$	1-2 ans
	Vulgariser les règlements en vigueur et en faire la promotion		Nombre de publications			
12 Favoriser la mise en place de pratiques liées à la réduction de l'empreinte environnementale	Étudier et analyser le potentiel pour le recyclage des plastiques agricoles	Entreprises Producteurs agricoles Organismes communautaires	Création d'outils d'aide à la décision Résolution(s) entérinée(s) par les municipalités	MRC de Roussillon Municipalités / UPA CCA / MAMOT	\$	1-2 ans
	Identifier les potentiels et la faisabilité pour la valorisation des produits de moindre qualité et/ou les déchets des entreprises symbiose industrielle, redistribution aux organismes, etc.					
13 Optimiser les espaces dans les zones industrielles	Identifier les terrains à haut potentiel de redéveloppement et de développement	Entreprises présentes dans les parcs industriels	Nombre d'entreprises identifiées Nombre de propriétaires rencontrés Niveau d'ouverture des propriétaires Nombre d'ententes conclues	MRC de Roussillon Municipalités	\$ \$	1-2 ans
	Accompagner des entreprises					

Tableau 29 - suite

Tableau 29 Plan d'action - Enjeu 3 (suite)

ENJEU 3. La mise en valeur et le développement des activités agricoles et complémentaires, comme l'agrotourisme ou la transformation agroalimentaire - suite						
Actions	Moyens	Cibles	Indicateurs de suivi/résultat	Partenaires pressentis	Ressources	Priorisation
3.2 Favoriser la diversification des activités complémentaires et des modes de mise en marché						
14 Promouvoir la mise en marché de proximité	Soutien au développement d'un stratégie de commercialisation et de marketing territorial, notamment pour la promotion de l'achat local	Citoyens	Plan de commercialisation et marketing Nombre d'outils de communication créés Nombre d'outils distribués	MRC de Roussillon Municipalités / UPA / MAPAQ Producteurs agricoles Entreprises agroalimentaires et HRI La Montérégie, le Gard de-manger du Québec et le Circuit du Paysan	\$ \$ \$	3-5 ans
	Poursuivre les représentations de kiosques de la MRC dans différents événements pour la promotion des entreprises et des produits de la région		Nombre de participation dans les événements Achalandage dans les événements	MRC de Roussillon Municipalités Producteurs agricoles	\$	En continu
	Offrir et rendre accessibles les produits de la région dans les principaux endroits touristiques identifiés	Les quatre pôles touristiques identifiés	Nombre de vitrines installées Nombre de produits offerts Diversité des produits	MRC de Roussillon Municipalités Entreprises agricoles, de transformation et commercialisation, HRI Organismes ciblés	\$	En continu
	Mise au point d'un guide au niveau municipal présentant les normes pour la construction ou l'attribution d'un kiosque de vente de produits saisonniers estivaux	Producteurs agricoles	Nombre de guides produits Nombre d'impression	MRC de Roussillon Municipalités Urbanistes Inspecteurs Producteurs agricoles	\$	1-2 ans
15 Encourager le développement des activités complémentaires	Créer un répertoire des entreprises agrotouristiques, des kiosques/boutiques de vente de produits locaux, des agrotransformateurs et des transformateurs de la région	Entreprises agricoles et de transformation Commerçants	Nombre d'entreprises participantes Nombre de publications distribuées	MRC de Roussillon Municipalités UPA MAPAQ Producteurs agricoles	\$	En continu
	Mise en place et promotion de circuits gourmands (ex. projet Gard de-manger du Québec et à ses circuits foodies)	Entreprises agricoles et de transformation			\$	En continu
	Inclure l'agrotourisme et le tourisme gourmand dans la planification stratégique régionale en tourisme	MRC de Roussillon	Nombre de représentations Niveau de participation	Tourisme Montérégie Expansion PME MRC de Roussillon Circuit du Paysan-CLD Jardins-de-Napierville	\$	1-2 ans
	Inventorier et partager l'offre de cuisines et d'équipements disponibles pour la transformation d'aliments	Entreprises agricoles et de transformation Entreprises en démarrage Organismes communautaires	Nombre d'ententes Nombre d'initiatives	MRC de Roussillon Municipalités Organismes communautaires CISSS-MO, MAPAQ Producteurs agricoles UPA	\$ \$	1-2 ans

Tableau 30 Plan d'action - Enjeu 4

ENJEU 4. L'établissement ou le transfert d'entreprises à de nouveaux agriculteurs ainsi que le support des entreprises désirant prendre de l'expansion						
Actions	Moyens	Cibles	Indicateurs de suivi/résultat	Partenaires pressentis	Ressources	Priorisation
4.1 Identifier les opportunités pour le démarrage de nouvelles entreprises et l'occupation dynamique du territoire						
16	Mise à jour en continu du portrait des friches agricoles et des terrains vacants	Propriétaires de terres agricoles	Nombre de terrains identifiés Priorisation pour les terrains à haut potentiel	MRC de Roussillon Municipalités Producteurs agricoles MAPAQ, UPA CMM - ARTERRE	\$	1
	Contacteur les propriétaires		Niveau d'intérêt			
17	Participer activement au projet d'adhésion de la CMM à l'ARTERRE	Propriétaires de terres agricoles Producteurs agricoles Entrepreneurs	Nombre de référencements effectués auprès des propriétaires de terres agricoles Nombre de demandes reçues par la relève	CMM MRC de Roussillon Producteurs agricoles, UPA, MAPAQ	\$	2
	Mobiliser la relève afin de connaître davantage leurs besoins et enjeux		Liste des besoins et enjeux de la relève Nombre de membres de la relève rencontrés			
18	Promouvoir les espaces résidentiels vacants en zone agricole		Inventaire de terrains vacants Document de promotion des terrains vacants disponible pour construction résidentielle	MRC de Roussillon Municipalités Propriétaires	\$	4
			Nombre d'activités réalisées Nombre de participants Niveau de satisfaction			
19	Soutenir les entreprises dans leurs activités de démarrage, d'expansion ou de diversification	Relève agricole	Nombre de demandes effectuées Nombre d'approche auprès des mentors effectuées	MRC de Roussillon Producteurs agricoles Cellule de mentorat Chambres de commerce UPA, MAPAQ, Agriconseils	\$	3
			Nombre de publications Nombre de visionnements			
20	Faire la promotion des formations reliées au secteur		Inventorier et faire connaître les offres de formation pour le secteur	MRC de Roussillon CEDGS Centre de formation agricole de la Montérégie	\$	5

Tableau 31 Plan d'action - Enjeu 5

ENJEU 5. Le développement de projets en agroenvironnement visant la conservation des sols, de la qualité de l'eau et de la biodiversité en milieu agricole						
Actions	Moyens	Cibles	Indicateurs de suivi/résultat	Partenaires pressentis	Ressources	Priorisation
5.1 Développer des projets à portée collective en agroenvironnement						
21 Assurer une veille et identifier les opportunités pour la mise en place de projet	Mettre sur pied des séances d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques agroenvironnementales à adopter en lien avec la protection des sols, de l'eau et de la conservation de la biodiversité	Producteurs agricoles Résidents en zone agricole	Inventaire des formations offertes Nombre de producteurs rencontrés Satisfaction des producteurs Nombre de producteurs participants Nombre d'activités réalisées	MRC de Roussillon OBV/SCABRICetCOVABAR Clubs-conseils en agroenvironnement MAPAQ UPA	\$ \$	3-5 ans
	Faire les suivis des programmes d'aide offerts pour la mise en place d'initiatives en agroenvironnement					
22 Réaliser et soutenir des projets à portée collective	Identifier les problématiques spécifiques reconnues dans certains secteurs ainsi que les opportunités et intérêts pour la mise en œuvre de certains projets	Producteurs agricoles Résidents en zone agricole	Nombre d'opportunités identifiées Nombre d'applications réalisées Niveau d'enthousiasme/ participation	Producteurs agricoles Organismes Municipalités	\$	3-5 ans
	Recruter des participants en adoptant une approche terrain favorable à leur rencontre avec ces derniers et les producteurs agricoles					
5.2 Mise aux normes et respect des réglementations en lien avec l'agroenvironnement						
23 Mettre sur pied une stratégie pour soutenir la protection des terres en contrôlant plus efficacement les remblais et déblais problématiques	Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation afin de faire reconnaître le enjeu, les réglementations et les processus sur les remblais-déblais	Citoyens Propriétaires en zone agricole	Nombre de publications Nombre de visites sur le site web	MRC de Roussillon Municipalités Citoyens	\$ \$	1-2 ans
	Réaliser un portrait et assurer une veille sur les remblais et déblais du territoire par la mise en place d'un système de gestion des requêtes et infractions					
24 Améliorer la protection des bandes riveraines	Créer un comité du suivi et de mobilisation	Inspecteurs Urbanistes Municipalités	Portrait réalisé et recension du nombre : - de remblais-déblais - d'autorisation par la CPTAQ par année - permis octroyés par les municipalités - infractions enregistrées Nombre de membres Perception des partenaires Nombre de rencontres du comité Elaboration d'un plan d'actions visées par le comité	Producteurs agricoles Citoyens	\$	En continu
	Former les intervenants du milieu					
24 Améliorer la protection des bandes riveraines	Caractériser la qualité des bandes riveraines sur l'ensemble du territoire et suivis	Propriétaires en zone agricole	Cartographie et statistiques sur la qualité des bandes riveraines	MRC de Roussillon Municipalités Inspecteurs municipaux Urbanistes	\$ \$ \$	1-2 ans
	Baliser les bandes riveraines					
24 Améliorer la protection des bandes riveraines	Assurer le respect de la réglementation sur les bandes riveraines en effectuant un suivi avec les propriétaires riverains de cours d'eau par l'envoi de lettres	Propriétaires en zone agricole	Nombre de lettres de chaque transmission/année Nombre d'infractions enregistrées Nombre de cas d'infractions résolus	MRC de Roussillon Municipalités Consultants privés OBV/SCABRICetCOVABAR	\$	1-2 ans
	Tenir des séances d'information sur les actions qui pourraient être mises en place par les riverains pour les secteurs les plus à risque d'érosion					

Tableau 31 - suite

Tableau 31 Plan d'action - Enjeu 5 (suite)

ENJEU 5. Le développement de projets en agroenvironnement visant la conservation des sols, de la qualité de l'eau et de la biodiversité en milieu agricole - suite						
Actions	Moyens	Cibles	Indicateurs de suivi/résultat	Partenaires/ressortissants	Ressources	Échéancier
5.3 Améliorer les bonnes pratiques agroenvironnementales						
25 Concier le milieu agricole pour la conservation des milieux naturels du territoire	Assurer la participation du milieu agricole au comité consultatif régional pour l'élaboration du Plan régional de conservation des milieux humides et hydriques	Producteurs agricoles Propriétaires de boisés	Production d'une carte des boisés à mettre en valeur Nombre de rencontres Niveau de participation / implication	MRC de Roussillon Municipalités UPA, CCAE OBVSCABRRCeCOVABAR MAMOTJMAPAQ/MDLCC	\$	1-2 ans
	Identifier les boisés à mettre en valeur dans la zone agricole				\$	1-2 ans
26 Reconnaître et promouvoir les bonnes pratiques agroenvironnementales des agriculteurs et les services écologiques qui en découlent	Publiciser les bons coups des producteurs	Producteurs agricoles	Réalisation d'un plan de communication Nombre d'articles écrits Diffusion des articles	MRC de Roussillon Municipalités UPA MAPAQ OBVSCABRRCeCOVABAR	\$	En continu
	Former un comité pour réfléchir aux formes de reconnaissance à mettre en œuvre	Producteurs agricoles	Nombre de participants Représentation des différents secteurs Nombre de rencontres / année		\$	1-2 ans
	Étudier la possibilité de mettre en place un programme pour soutenir les initiatives en lien avec l'environnement	Producteurs agricoles Entreprises secteur bioalimentaire Citoyens Organismes communautaires	Rapport produit et recommandations formulées	MRC de Roussillon Municipalités UPA, MAPAQ OBVSCABRRCeCOVABAR Organismes communautaires Organismes environnementaux	\$	3-5 ans

PARTIE 7

MISE EN OEUVRE DU PDZA



MISE EN OEUVRE DU PDZA



La mise en œuvre de cet outil de planification sera l'élément essentiel à la réalisation de la vision de développement de la zone agricole. Le comité de pilotage souhaitait prendre des mesures concrètes en ce sens, et ce, dans le but de veiller à la concrétisation du PDZA et plus spécifiquement de son plan d'action. Les moyens retenus sont les suivants :

- ✓ Constitution d'un comité de suivi doté d'un règlement de régie interne.
- ✓ Signature d'un engagement par les parties prenantes.

1. Comité de suivi

Son rôle premier sera de guider la mise en œuvre des actions du PDZA et d'y participer activement, et ce, en considérant les priorités et budgets du Conseil. La composition du comité de suivi est la suivante :

- 1 membre de l'UPA – Administrateur syndicat local
- 1 membre de l'UPA – Support professionnel – Fédération de l'UPA
- 3 élus de la MRC de Roussillon
- 1 représentant du MAPAQ
- 1 membre de la CMM
- 1 producteur agricole – sur appel de candidature
- 1 citoyen de la MRC de Roussillon – sur appel de candidature
- 1 membre de la MRC – agissant à titre de responsable du comité de suivi

En fonction des sujets traités, le comité de suivi pourra se faire accompagner de divers professionnels afin de cerner tous les enjeux inhérents aux actions à réaliser.

Le fonctionnement du comité de suivi sera encadré par un règlement de régie interne.

2. Engagement des parties prenantes

Chacune des parties ayant collaboré étroitement à l'élaboration du PDZA a convenu de s'engager formellement à la mise en œuvre du PDZA par la signature d'une déclaration d'engagement ayant eu lieu lors du lancement officiel.

Déclaration d'engagement :

« Parties prenantes de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Roussillon, nous souhaitons que l'agriculture de Roussillon soit reconnue comme une force économique innovante et diversifiée, et que la cohabitation entre les milieux urbains et ruraux soit intégrée favorablement à son développement.

Au cours des prochaines années, nous nous engageons à collaborer à la mise en œuvre du PDZA, notamment par la réalisation du plan d'action, partie intégrante importante du document de planification de la zone agricole de la MRC de Roussillon. »

Organisations signataires du PDZA :

- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon
- Réseau Agriconseils Montérégie
- Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay (SCABRIC)
- Syndicat local, Union des producteurs agricoles (UPA) Roussillon
- Union des producteurs agricoles (UPA) Montérégie

BIBLIOGRAPHIE



Aviso Conseil, 2017. Étude de positionnement économique pour la MRC de Roussillon. Rapport final. 145 pages.

Canards Illimités, 2010. Cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la communauté métropolitaine de Montréal. Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs. Gouvernement du Québec.

<http://www.canards.ca/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/>

CEA, 2018. Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA de la Montérégie. Appel téléphonique avec madame Johannie Bouchard le 6 février 2018.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, 2018. Agrométéo Québec.

<http://www.agrometeo.org/atlas/category/M0/therm>

Commission de la protection du territoire agricole, 2010 (idem 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017). Rapports annuels. Cartes interactives du Québec / Montérégie / Roussillon. Consulté le 27.09.2018. <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=382&MP=18-143>

Commission de la protection du territoire agricole, 2015. Foire aux questions. 39-Qu'est-ce qu'un îlot déstructuré? <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=17>

Commission de la protection du territoire agricole, 2017a. Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2017. Gouvernement du Québec. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2016-2017/contenu/pdf/14-annexestat.pdf

Commission de la protection du territoire agricole, 2017b. Réflexion sur le morcellement. Gouvernement du Québec. 30 pages.

Comité régional Agenda 21, 2012. Fiche 8 : Identifier les enjeux. http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_8_Identifier_les_enjeux_cle0e171e.pdf

Communauté Métropolitaine de Montréal, 2012a. Portrait statistique agricole de la MRC de Roussillon. 15 pages.

Communauté Métropolitaine de Montréal, 2012b. Portrait statistique agricole de la MRC La Vallée-du-Richelieu. 15 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2016a. Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles 2016-2020. 87 pages.

Communauté Métropolitaine de Montréal, 2017. Indice métropolitain Canopée 2015. <http://cmm.qc.ca/actualites/derniere-nouvelle/invitation-a-consulter-lindice-canopee-metropolitain-2015-6414/>.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2018a. Données géoréférencées. Utilisation du sol 2016. Consulté le 01.10.2018. <http://cmm.qc.ca/donnees-et-territoire/observatoire-grand-montreal/produits-cartographiques/donnees-georeferencées/>

Communauté métropolitaine de Montréal, 2018b. Projet de Plan métropolitain sur l'eau. 107 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2010. Portrait statistique des activités et du territoire agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal. Édition 2010. Comité consultatif agricole. Consulté le 18.09.18. http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20110208_cca_portrait_statistique.pdf

CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, 2014. Analyse stratégique en matière d'immigration – Volet portrait sur l'immigration. Rapport. 49 pages.

Environics Analytics, 2017. Rapport Dépenses de Consommation (MRC de Roussillon). Zoom Montréal. Industrial and Commercial Sites and Building Selection Tool. 6 pages.

Financière agricole du Québec, 2005. Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec, édition 2005. 4 pages.

Financière agricole du Québec, 2017. Bulletin Transac-Terres, édition 2017. 4 pages.

Gangbazo G. et al., 2005. Capacité de support des activités agricoles par les rivières : le cas du phosphore total. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 36 pages.

JFSA, 2015. Étude hydrogéomorphologique. Rivière du Portage, ville de Sainte-Catherine, Québec. Rapport final. Expert-Conseil en ressources hydriques et en environnement. 108 pages.

Leger, 2016. Habitudes de consommation et perceptions à l'égard des zones commerciales de la MRC de Roussillon. Rapport d'analyse d'un sondage mené auprès des Roussillonnais. <https://roussillon.ca/wp-content/uploads/2017/03/Rapport-danalyse-habitudes-de-consommation-MRC-de-Roussillon-11.01.2016.pdf>

Michaud L. & al., 2017. Mise à jour de la contamination des lagunes de Mercier. Ville de Mercier. 37 pages.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), 2010a. Décret de population. <https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), 2010b. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), 2017. Décret de population pour 2017, Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés. <https://www.mamot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 2010. Programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Fiche d'information. Remise en état des terres en friche. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_terresenfriche.pdf

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 2011. Plan de développement de la zone agricole. Guide d'élaboration. 41 pages.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 2014. MRC de Roussillon – La transformation alimentaire. Gouvernement du Québec. Consulté le 31 juillet 2018. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/MRCRoussillon/Pages/MRCRoussillonLatransformationalimentaire.aspx>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 2017a. Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017-09. Compilation par UEV de la MRC. Tableau Excel.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 2018a. Portrait de la relève agricole au Québec 2016. Gouvernement du Québec. 76 pages.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2018b. Statistique sur l'aide financière par activité principale du programme Prime-Vert 2013-2018. Exploitants agricoles de la MRC de Roussillon. Tableau Excel.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 2018c. Portrait des entreprises en précertification et certification biologique pour la MRC de Roussillon. Mars 2018. Direction de la Montérégie. Reçu le 4 juin 2018.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), 2003. Le gouvernement du Québec autorise le parachèvement de l'autoroute 30. Communiqué de presse. Consulté le 18.09.18. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/infuseur/communiquelc.asp?no=316>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), 2014. Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec. La faune. Consulté le 18.09.18. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-faune-situationCauses.htm>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), 2015a. Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec. Quelle est la situation et quelles sont les causes? Consulté le 07.02.18. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-milieuHumides-situationCauses.htm>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), 2015b. Présence de pesticides dans l'eau au Québec. Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2011 à 2014. Consulté le 13 mars 2018.

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/maïs_soya/portrait2011-2014/rapport2011-2014.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), 2017a. Suivi de la qualité des rivières et petits cours d'eau. Annexe 1 : Signification environnementale et méthode d'analyse des principaux paramètres de la qualité de l'eau.

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/rivieres/annexes.htm#p-total

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), 2018. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Protection des milieux humides et hydriques : un nouveau régime moderne, clair, prévisible et optimisé au bénéfice de tous. Consulté le 5 juin 2018. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>

MRC de Roussillon, 2014. Plan de mobilité durable. 84 pages.

MRC de Roussillon, 2016. Politique de développement social de Roussillon 2016-2031. Une communauté en action.

http://roussillonaction.ca/dd/wp-content/uploads/sites/2/2016/06/Synthese_Web.pdf

MRC de Roussillon, 2018a. Service de la géomatique.

MRC de Roussillon, 2018b. Comité technique en aménagement du territoire du 14 juin 2018. Service de l'aménagement.

MRC de Roussillon, 2018. Recensement des entreprises 2018. Service de codéveloppement et aménagement du territoire. Révision des îlots déstructurés.

MRC Jardins-de-Napierville, 2017. Plan de développement de la zone agricole, MRC Jardins-de-Napierville.

https://mrcjardinsdenapierville.ca/sites/default/files/contenu-media/documents/mise_en_page_final_pdza_v8-ilovepdf-compressed.pdf

Ouranos, 2017. Que nous réserve le climat du futur? Projet Agriclimat, des fermes adaptées pour le futur. Webinaire présenté sur la Plateforme U+ de l'Union des producteurs agricoles en date du 12 octobre 2017. Présentation PowerPoint. 62 pages.

Plania, 2010. Plan de développement de la zone agricole. CLD et MRC de Roussillon. En collaboration avec UDA.

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/PDZA_MRC_Roussillon_Octobre_2010.pdf

Pronovost J., 2016. À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois. 77 pages. Consulté le 29 janvier 2018.

Radio-Canada, 2018. Kahnawake refuse l'argent de Québec pour acheter des terres. Publié le 31 août 2018.

<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1121147/joseph-tokwiro-norton-mohawk-autoroute-30-terres-gouvernement-quebec>

Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec, 2017. Qu'est-ce que la Rés-Alliance? Consulté le 13 août 2018. www.robvq.qc.ca/resalliance

SCABRIC, 2015a. Portrait de la Zone Châteauguay. Plan Directeur de l'Eau. 192 pages.

SCABRIC, 2015b. Diagnostic 2015 – Zone Châteauguay. Plan Directeur de l'Eau. 82 pages.

Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Roussillon (SADD), 2017. MRC de Roussillon. 371 pages.

Statistique Canada, 2017a. Roussillon, MRC [Division de recensement], Québec et Montérégie [Région économique], Québec (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. Consulté le 30 juillet 2018.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada, 2017b. Recensement de l'agriculture, capital agricole (machinerie et équipements agricoles, animaux et volailles, terres et bâtiments), aux cinq ans. Tableau 004-0234 au catalogue de Statistique Canada. Mise à jour le 9 mai 2017. Ottawa, Ontario. Consulté le 4 décembre 2017.

<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0040234&tabMode=dataTable&p1=-1&p2=9&srchLan=-1>

Statistique Canada, 2017c. Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la valeur totale du capital agricole, aux cinq ans. Tableau 004-0230 au catalogue de Statistique Canada. Mise à jour le 24 novembre 2017. Ottawa, Ontario. Consulté le 4 décembre 2017.

http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=375604

Union des Producteurs agricoles, 2012. La trousse d'information PDZA. 6- Les friches agricoles.

<http://www.trousse.pdza.ca/>

Consulté le 15 janvier 2018

ANNEXES



ANNEXE 1

BILAN DES INTERVENTIONS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE 2010 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il apparaît important de mentionner que toutes les personnes ayant travaillé sur le PDZA-2010 et la mise en œuvre de son plan d'action ne sont plus au service de la MRC de Roussillon. La recherche d'information n'a donc pas été simple. Plusieurs appels à différents producteurs et intervenants ont été nécessaires afin de recueillir des renseignements. La méthodologie utilisée a consisté à rencontrer certains participants, à réaliser des entrevues, à constituer des groupes de discussion et autre, afin d'agrémenter le bilan du PDZA 2010. Plusieurs présentations ont d'ailleurs été réalisées à différents groupes d'intérêt afin d'en faire valider le contenu.

Axe de la solidarité active

Objectif 1 : Interventions destinées à assurer un dialogue continu entre les usagers du territoire agricole, la population de la MRC et les organisations municipales

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires
1 Utilisation et adaptation des instances existantes pour améliorer les relations entre le milieu agricole et le milieu municipal et gérer, en cas de besoin, les conflits.	MRC, municipalités, associations agricoles	Création du comité	Mise à profit de 2 comités participant à l'élaboration du PDZA: le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC (composé des 3 membres du Syndicat de l'UPA de Roussillon) et la Commission bioalimentaire du CLD. Cette dernière a été abolie à la suite de la fermeture du CLD. Le CCA se réunit environ 4 fois par l'année sur différents enjeux depuis sa formation en 1997. De plus, une rencontre annuelle est organisée depuis 2015 entre le Syndicat de l'UPA de Roussillon et les élus (es), pour échanger sur les différents enjeux et points de vue relatifs à des projets de développement, à la protection de la zone agricole, aux règlementations, etc.	Revoir le rôle du CCA semble une alternative intéressante pour tous les partis. Cette proposition a fait l'objet de discussions au cours des dernières années; il y aura donc un suivi à faire pour rendre le CCA plus dynamique. Notons également que la ville de St-Constant s'est dotée en 2007 d'un CCA municipal qui, malgré des débuts hésitants, a su prendre sa place et travailler en collaboration avec la ville et les producteurs. Selon ces derniers, il semble que la formule réponde bien aux attentes de chacun (Jean-Guy Villeneuve, membre du CCA 11.05.17).	L'UPA de Roussillon a proposé en novembre 2012 de revoir le mandat du CCA pour planifier les interventions demandées par les producteurs, en plus de trouver une solution aux éventuels conflits et favoriser une cohabitation harmonieuse (Évelyne Sorel, 29.03.17). Un document de réflexion préliminaire a été élaboré en ce sens par la MRC et présenté au Conseil d'administration en août 2015. Aucun suivi n'a par contre été réalisé. Plusieurs membres du CCA mentionnent vouloir augmenter la fréquence des rencontres du comité (Jean-Guy Villeneuve, membre du CCA 14.03.17, soutenu par Évelyne Sorel, conseillère syndicale de l'UPA, 29.03.17).

Objectif 1 : Interventions destinées à assurer un dialogue continu entre les usagers du territoire agricole, la population de la MRC et les organisations municipales

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires
2 Mise en œuvre de politiques d'aménagement favorisant la qualité de vie en milieu agricole	MRC, municipalités, associations agricoles	Maintien ou disponibilité de services et équipements collectifs		Bien qu'aucune politique en aménagement améliorant directement la qualité de vie en milieu rural ne semble avoir été mise en place, différentes activités reliant les réalités agricole et urbaine pourraient être envisagées dans le futur. Notons également que des initiatives ont été mises de l'avant par l'entremise du fonds de développement des territoires. Par exemple, l'embauche d'une ressource, l'établissement d'un partenariat avec l'UPA dans le cadre des journées Portes ouvertes sur les fermes du Québec, le financement des Marchés du Roussillon Champêtre, etc.	
13 Embauche d'un chargé de développement	MRC		Embauche d'un coordonnateur au codéveloppement agricole et agroalimentaire à la MRC de Roussillon à la suite de l'approbation du Conseil. En 2011, la majorité des maires avait refusé cette proposition (courriel de Lyne Dansereau daté du 01.12.2011).	L'embauche d'une personne dédiée essentiellement à la zone agricole et au développement agroalimentaire est une grande avancée en soi et illustre bien l'intérêt croissant que montrent les élus face à ces enjeux.	

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires
14 Adoption d'un plan de communication prévoyant notamment une stratégie Internet et un Guide du bon voisinage (actions 4 et 5)	MRC, CLD, associations agricoles, MAPAQ	Rapport et actes d'information	Le Plan stratégique de communication 2010-2015 du CLD Roussillon, déposé en janvier 2012, inclut dans ses priorités : le développement de « Découvrez Roussillon: Achetez Roussillon, Saveurez Roussillon, Visitez Roussillon », directement en lien avec le plan d'action du PDZA. Lors de l'intégration du CLD à la MRC, toute la stratégie de communication et le rôle de la MRC ont dû être revus, de même que le site internet désuet qui a été mis à jour en mai 2017. Un guide du bon voisinage a été élaboré par l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA), mais ne semble pas avoir été promu, ni sur le site internet de la MRC, ni par les villes. Il semble que la MRC n'aie pas d'implication particulière dans la gestion des conflits de cohabitation.	L'utilisation et la promotion d'outils existants qui répondent à la stratégie communicationnelle et aux priorités de la MRC et des villes seraient idéalement valorisées afin de maximiser les ressources disponibles et de ne pas dédoubler le travail. Une présentation du guide de l'ACFA aux villes et municipalités pourrait être intéressante..	
15 Mise en ligne d'informations et d'outils de collaboration relevant du Système alimentaire de Roussillon	CLD, producteurs, associations agricoles, institutions	Mise en ligne	Création en 2010 du site internet Saveurez Roussillon (www.savourezroussillon.qc.ca); hors fonction depuis 2015.	La stratégie a été revue lors de l'intégration du CLD à la MRC.	Cette intervention visait l'utilisation du site Internet pour de nombreuses fonctions (voir p. 86 du PDZA). Son utilisation entre 2010 et 2015 n'a pas répondu à tous les objectifs fixés.
16 Publication d'un Guide du bon voisinage		Publication	Réalisation d'un Guide du bon voisinage « Au cœur de la réalité agricole » par l'ACFA en 2012. Des campagnes de cohabitation harmonieuse sont aussi diffusées sur Internet par l'UPA.	Les commentaires du MAPAQ à l'égard du PDZA en 2010 ont également fait mention du fait qu'un guide avait déjà été mis en ligne par l'ACFA, mais que celui-ci n'a pas été divulgué sur le site internet de la MRC. Même conclusion que pour l'action 14.	
17 Valorisation de la réalité agricole de Roussillon dans les pratiques scolaires	CLD, commissions scolaires	Programmes de sorties, programmes d'enseignement	4 producteurs agricoles ont visité 768 élèves dans 3 écoles secondaires de la Montérégie dans le cadre du programme Je cultive ma citoyenneté 4. Cependant, aucun producteur de la MRC de Roussillon n'a participé à ce programme selon les données de l'UPA.		34 écoles et centres de petite enfance de Roussillon ont mis en place un système de compostage en partenariat avec la MRC, depuis 2003.

Objectif 2 : Interventions destinées à soutenir les entrepreneurs bioalimentaires

	Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires
3	Constitution d'un fonds de développement de la main-d'œuvre	CLD, Emploi-Québec, Ress. humaines Canada, associations agricoles	Sommes versées en subventions à l'emploi	Sujet jamais abordé, mais qui constitue effectivement un enjeu majeur (appel téléphonique de Mme Laroche, directrice du Centre d'emploi agricole, le 12.04.17). Même réponse de la part d'Emploi-Québec.		
4	Développement de la formation professionnelle et technique en agriculture	CLD, commission scolaire, CEGEP	Actes d'enseignement spécialisés	Participation d'un représentant du Centre d'emploi agricole de la Montérégie à l'identification des besoins spécifiques à la MRC de Roussillon en matière de formation en agriculture, mais aucun suivi par la suite (appel téléphonique de Mme Laroche, directrice du Centre d'emploi agricole, le 12.04.17).		
18	Embauche d'un conseiller agricole et agroalimentaire	CLD		Embauche d'un coordonnateur au codéveloppement agricole et agroalimentaire à la MRC de Roussillon à la suite de l'approbation du Conseil. En 2011, la majorité des maires avait refusé cette proposition (courriel de Lyne Danserau daté du 01.12.2011).	Même commentaire que pour l'action 13.	
19	Soutien au réseautage et au parrainage des jeunes agriculteurs	CLD, AJMQ, CAE, FRAQ	Actes de soutien	Aucun renseignement trouvé. Le président de la FRAQ n'est pas au courant non plus.		
20	Adoption d'un programme de soutien stratégique à l'entrepreneuriat agricole	CLD, Agriconseils, MAPAQ	Actes de soutien	Aucun renseignement trouvé.		
21	Mise en place de services de soutien à la relève agricole en contexte de fermes familiales et autres	CLD, Accord, Agriconseils, ACFA, CRÉA, MAPAQ	Actes de soutien	Aucun renseignement trouvé.		
22	Conception d'un mode opérationnel de prise en main collective des exploitations agricoles par la relève	CLD, associations agricoles, MAPAQ	Plan d'affaire	Aucune demande effectuée en ce sens auprès du MAPAQ et du réseau Agriconseils.		
23	Mise en œuvre d'un réseau de « fermes pédagogiques » et d'un programme de stage	CLD, commission scolaire, CEGEP, producteurs	Nombre d'inscriptions	Demande de renseignements auprès de la Commission scolaire des Grandes Seigneuries et d'Emploi-Québec: aucun contact effectué à la suite de leur participation aux consultations publiques.		
24	Promotion de l'emploi d'été en entreprise agricole	CLD, commission scolaire, CEGEP, Emploi-Québec, producteurs, ass. agricoles	Nombre de travailleurs en emploi d'été	Demande de renseignements auprès de la Commission scolaire des Grandes Seigneuries et d'Emploi-Québec: aucun contact effectué à la suite de leurs participations aux consultations publiques.		

Objectif 3 : Interventions destinées à favoriser le développement et la diversification de la production agroalimentaire de Roussillon

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires
5 Animation de la filière bioalimentaire de Roussillon	CLD, associations agricoles, MAPAQ, entrepreneurs	Nombre de rencontres, nombre de projets initiés	7 rencontres ont eu lieu en 2010 entre la MRC, le CLD, l'UPA, les entrepreneurs agricoles et en transformation agroalimentaire, la Chambre de commerce, les commissions scolaires, l'AJMQ, les marchés de distribution et de commercialisation, et plusieurs autres intervenants du milieu pour les consultations publiques, afin d'alimenter le PDZA sur les enjeux de la filière bioalimentaire. Selon les notes du MAPAQ, la filière aurait été abolie à la suite de l'adoption du PDZA.	Aucune autre donnée trouvée.	En terme de projets initiés, notons la mise en place en 2010 d'un projet pilote des marchés Roussillon Champêtre dans l'objectif de valoriser et de soutenir l'agriculture de la région.
6 Définition concertée des besoins en services et infrastructures stratégiques	CLD, MAPAQ, associations agricoles, entrepreneurs	Plan d'action	Aucun renseignement trouvé.		
25 Définition et mise en œuvre concertée d'une stratégie de soutien à l'innovation agricole et agroalimentaire	CLD, MAPAQ, associations agricoles, entrepreneurs, Agriconseils	Plan d'action, projets soutenus	Aucun renseignement trouvé.		
26 Définition et planification concertée du projet de plateforme logistique bioalimentaire de Roussillon	CLD, MAPAQ, associations agricoles, entrepreneurs, MDDEI	Plan d'affaire supporté par le monde agricole, les municipalités concernées et le gouvernement du Québec	Aucun renseignement trouvé.		

Axe de l'accès au territoire

Objectif 1 : Interventions destinées à soutenir le développement de l'achat local

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires
7 Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les marchés d'alimentation de Roussillon, de partenariats de commercialisation de la production locale	CLD, chaînes et marchés d'alimentation, producteurs, associations agricoles	Produits locaux écoulés, total en dollars	Aucun renseignement trouvé. Les indicateurs de cet objectif sont difficiles à mesurer étant donné que peu d'acteurs voudront partager cette information.	Trouver des indicateurs faciles à mesurer et reflétant bien les actions proposées. Par exemple, nombre de partenariats établis avec des commerçants, nombre de dépliants distribués pour la promotion de l'achat local, degré de satisfaction des consommateurs, etc.	
27 Conception et mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'achat local dans les institutions de Roussillon	CLD, producteurs, associations agricoles	Ventes déplacées vers les produits locaux, total en dollars			
28 Mise au point d'une stratégie de distribution de la production locale dans les institutions de Roussillon	CLD, producteurs, associations agricoles, institutions	Produits locaux écoulés, total en dollars			

Objectif 2 : Interventions destinées à favoriser l'implantation des réseaux de distribution à mode communautaire

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires	
8	Soutien à l'implantation des réseaux de distribution à mode communautaire dans Roussillon	CLD, ASC, BBBB, filière agroalimentaire, Nature-Action Québec	Ententes avec les producteurs, présence dans les outils promotionnels	La fermeture de Bonne Boîte Bonne Bouffe en 2016 a entraîné la perte de 13 points de chute dans Roussillon pour les organismes communautaires. Aucune autre information trouvée.	Le contexte particulier n'a pas favorisé la mise en place d'une telle intervention. Il aurait pu être intéressant de faire des liens avec d'autres initiatives, comme la coopérative de producteurs mise en place lors de la création du marché public de Châteauguay, aujourd'hui hors fonction (voir action 9).	
0	Promotion et soutien des réseaux de distribution	CLD, ASC, BBBB, filière agroalimentaire, Nature-Action Québec	Ventes dans Roussillon, total en dollars	Diffusion sur le site Internet Savourez Roussillon d'une liste de 19 entreprises agricoles établies sur le territoire (selon un document du CLD réalisé en 2010). Aucune donnée sur les ventes. Création d'une coopérative de producteurs pour la gestion des marchés publics (document de présentation des avancements du PDZA au Conseil en mars 2014). Cette coopérative est encore en fonction au sens de la loi, mais n'a plus de fonction particulière pour cause de problématiques telles que la précarité de fonctionnement, l'accessibilité des producteurs à devenir membre, etc. (entretien téléphonique avec M. Talissé, membre de la coopérative).	Lors de l'intégration du CLD à la MRC de Roussillon, différentes personnes ont continué à appuyer ponctuellement la coopérative (demande de subvention auprès d'Emploi-Québec pour un chargé de projet du marché, par exemple) mais la gestion semblait malgré tout très problématique selon certains producteurs	

Objectif 3 : Interventions destinées à favoriser l'implantation graduelle d'un réseau de marchés publics

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires	
30	Mise en œuvre de projets de marchés publics	CLD, AMPO, associations agricoles, producteurs, municipalités, MAPAQ	s.o.	Le projet pilote Les marchés du Roussillon Champêtre a favorisé la création de 2 marchés publics sur le territoire, l'un à Châteauguay et l'autre à Saint-Constant en 2010. Fermeture du marché de Châteauguay en 2015.	Bilan positif pour la première année de démarrage (Louis Lacroix, PPT Les journées horticoles 2010). Afin de garantir la pérennité du projet, les producteurs, accompagnés du CLD et de la MRC ont créé une coopérative pour assurer la gestion du marché de Châteauguay. La coopérative a par contre mis fin à ses activités à l'été 2015 pour différentes raisons : baisse d'achalandage du marché public à tous les étés, donc moins pertinent pour les producteurs (Manon-Josée D'ateuil, 30.03.17), peu d'appui de la part de la ville et impossibilité de faire de la publicité du marché (Maurice Talissé, 30.03.17). En ce qui concerne le marché public de la ville de Saint-Constant, il est passé en 2015 sous la gestion de l'organisation Marché public des Laurentides qui se charge de contacter et de recruter les producteurs agricoles (Christiane Traversy, ville de Saint-Constant, 05.04.17). Par contre, certains producteurs semblent mécontents de cette entente puisqu'elle fait peu de place aux producteurs de la région selon M. Talissé (30.03.17). Aucune entente spécifique ne lie les Marchés publics des Laurentides; ceux-ci ont leurs propres critères de sélection tels que favoriser la production locale et artisanale. Le prix des kiosques peut également être un frein, mais la gestion du Marché des Laurentides assure qu'il valorise les producteurs locaux d'abord. Par ailleurs, malgré toute l'implication du CLD pour assurer le bon fonctionnement des marchés publics, la participation de professionnels du MAPAQ aurait été souhaitable. Finalement, on peut considérer cette action comme réalisée, même si son succès n'est pas entier.	Saison 2010 : 23 exposants (Louis Lacroix, 2010).
29	Réalisation d'une étude de marché et de faisabilité	CLD, AMPO, associations agricoles, producteurs, municipalités	Plan de déploiement de marchés publics	Présentation d'un bilan du projet pilote Les marchés du Roussillon Champêtre en 2011 par Louis Lacroix (directeur de projet au CLD), faisant état de l'achalandage, de l'offre des exposants, des ventes réalisées, des animations, etc.	Il apparaît, selon la description de l'intervention 29 du plan d'action, que les décisions stratégiques concernant le projet Les marchés du Roussillon Champêtre ont toutes été basées sur ce bilan, tenant compte des bons coups et des apprentissages. Par ailleurs, deux questionnaires ont été distribués durant chacun des marchés; l'un pour les exposants et l'autre pour les clients. Les réponses ont fait ressortir différents commentaires: manque de clarté dans la promotion, bonne satisfaction de la part des visiteurs, demande pour plus de diversité et de volume des produits, entre autres. Il semble donc que les deux marchés publics allaient bien et que les gens étaient majoritairement satisfaits de cette première année d'implantation.	Il sera nécessaire et souhaitable de rencontrer les producteurs agricoles et autres intervenants ayant participé à ce projet pour mieux comprendre les défis et problématiques qui ont mené au résultat actuel. La première phase de révision du PDZA est justement consacrée à ces rencontres de travail et de bilan.

Objectif 4 : Interventions destinées à soutenir le développement de l'offre agrotouristique

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires
10 Soutien aux initiatives et entreprises agrotouristiques	CLD, Agriconseils, associations agricoles, entrepreneurs	Sommes investies dans des projets	Aucun renseignement trouvé.	Cet indicateur est encore une fois très difficile à mesurer et ne représente pas tout à fait ce que l'on veut réellement mesurer quant à la mise en œuvre de cette action.	
11 Appui à la réalisation des journées «Portes ouvertes»	CLD, associations agricoles, entrepreneurs	Nombre de fermes, nombre d'actes de renseignements, nombre de visiteurs	Participation de 2 fermes dans la MRC en 2016; aucune ferme participante pour 2017.		
12 Développement du réseau agrotouristique	CLD, CRÉ	Nombre/Diversité d'adhérents, Nombre de dépliants distribués, Nombre d'actes de renseignements, Nombre de visiteurs	Mise en ligne en 2010 du site Internet Savourez Roussillon, qui n'est plus en fonction aujourd'hui. À la suite de l'intégration du CLD à la MRC de Roussillon, toute la stratégie de communication a été repensée, ce qui a mené à la fermeture de ce site Internet.	Il apparaît important de limiter le nombre de sites Internet qui promeuvent les mêmes activités ou les activités complémentaires, afin de ne pas confondre les consommateurs, et de plutôt miser sur les sites existants.	La plateforme Internet La Montérégie, le Garde-Manger du Québec a été lancée en mai 2013 et vise à regrouper l'offre agrotouristique et agroalimentaire de la Montérégie. Un partenariat a été conclu en 2017. Le Circuit du Paysan, circuit agrotouristique et culturel de la Montérégie Ouest, offre également différents outils promotionnels pour les visiteurs. Une entente a été conclue en 2018 dans le cadre des 20 ans du programme.
31 Développement conséquent du réseau cyclable de Roussillon	MRC, associations agricoles, municipalités	Nombre de kilomètres de pistes ajoutés en desserte de réseau, illustration des destinations dans les outils promotionnels	Adoption du tracé cyclable du tronçon manquant de la route verte passant par Roussillon lors du Conseil des maires du 29 mars 2017.		Des discussions ont lieu depuis plusieurs années entre la MRC, les producteurs agricoles et autres parties impliquées sur ce dossier.
32 Constitution d'un fonds de développement d'initiatives agrotouristiques à composante didactique	CLD, CRÉ, VHSL, DEC, entrepreneurs, MAPAQ, MDEIE	Sommes investies dans des projets	Aucun renseignement trouvé.		Intervention liée à l'action 23.
33 Promotion et signalisation du circuit agrotouristique	CRÉ, VHSL, tourisme Suroît, 5 MRC	Nombre d'actes de renseignements, nombre de visiteurs	Une entreprise s'est inscrite au Circuit du paysan à la suite du PDZA (2010), mais ce fut davantage une initiative de l'entreprise (note du MAPAQ).	Plusieurs MRC ont investi dans la signalisation des fermes agrotouristiques, mais également sur les entreprises elles-mêmes, par exemple en appuyant la création d'affiches sur l'historique de la ferme. Ces initiatives semblent avoir des impacts positifs sur les visiteurs et sur la satisfaction des deux parties.	Le Circuit du paysan est présent sur le territoire de Roussillon avec 11 attraits touristiques, dont 4 en agrotourisme (2017).

Axe de la signature territoriale

Objectif 1 : Interventions destinées à contribuer localement à la diversification de la production et au positionnement agrotouristique de Roussillon

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires	
34	Étude de faisabilité d'un modèle novateur de fiducie foncière en contexte agricole	MRC, CLD, ferme Cadet-Roussel	Plan d'affaire	Plan d'affaire sur l'implantation d'une fiducie foncière réalisée en 2014 par le CLD Roussillon. Le plan d'affaire a pu être réalisé grâce à une subvention de 25 000 \$ de la CMM, octroyée à l'ensemble des MRC. Ce projet a été géré par le Comité technique de la Fiducie foncière, regroupant des professionnels de la MRC et du CLD de Roussillon, des élus, des professionnels du MAPAQ, du MAMOT, de la CMM, de l'UPA de la Montérégie et un représentant de la relève agricole, en plus d'être assisté par l'organisme Protec-Terre.	Le projet de fiducie foncière ne semble pas avoir fait l'unanimité au sein des producteurs et des élus. Ce non-consensus n'est évidemment pas souhaitable dans le cadre d'un projet qui se veut au contraire rassembleur et collaboratif. Les agriculteurs auraient mentionné que la fiducie pourrait être un bon créneau à explorer, mais qu'il ne s'appliquait pas à tout le monde (compte rendu des consultations du PDZA, mars 2010). Le projet de fiducie foncière a d'abord été mal compris par les producteurs agricoles, selon Évelyne Sorel (conseillère à la vie syndicale de l'UPA de Roussillon) mais à la suite d'autres explications, plusieurs producteurs en ont reconnu l'intérêt. D'autre part, des démarches additionnelles ont été entamées auprès de propriétaires privés et de terrains publics (MTQ par exemple) afin de trouver une terre agricole en friche (10 à 15 ha) pour la mise en place de la fiducie foncière. Malheureusement, aucune des possibilités identifiées à cette époque ne s'est matérialisée. Finalement, il semblerait que le projet étoffé dans le plan d'affaire apparaissait comme peu complet et ne correspondait pas tout à fait aux attentes établies dans le plan de travail, venant ainsi augmenter le scepticisme des producteurs.	Les fiducies foncières sont des projets novateurs encore relativement peu connus. L'annonce faite par l'UPA, la CMM et la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant la création d'une fiducie foncière à Brossard, autour de la future gare du REM, permettra certainement de faire davantage connaître ce modèle.
35	Mobilisation des institutions agricoles et des producteurs et propriétaires fonciers concernés dans la planification et la mise en œuvre du projet	MRC, CLD, associations agricoles, MAPAQ, propriétaires et/ou producteurs	Création de la fiducie foncière	Selon la convention signée entre la MRC et la CMM pour l'octroi de la subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du plan d'affaire de la fiducie foncière agricole, celle-ci a été respectée et le plan d'affaire déposé en juin 2014, sans toutefois avoir permis l'identification d'une terre agricole respectant les exigences de la CMM.	Toutes les municipalités de la MRC ont été sollicitées, plus particulièrement : 1) La Prairie, tracé abandonné route 9b, rejeté par le ministère des Transports en février 2015; la Ville de Mercier qui a refusé d'être l'hôte de la FFA; Saint-Isidore pour un terrain public; et Saint-Constant pour les terrains sous la ligne d'Hydro-Québec, déjà utilisés par un producteur (compte-rendu du Comité de suivi du PDZA du 16.06.14).	Trouver une terre s'est avéré le principal problème au cours de cette démarche.

Objectif 2 : Interventions destinées à protéger et à valoriser l'environnement et les paysages de Roussillon

Interventions du Plan d'action	Acteurs identifiés	Indicateurs	Échéancier de réalisation et/ou justifications	Leçons apprises et/ou recommandations	Autres commentaires	
36	Soutien à la gestion par bassin versant	MRC, associations agricoles, Agriconseils, MAPAQ, MDDEP, SCABRIQ	Plan d'intervention intégré pour l'environnement en zone agricole	Reconnaissance et assistance si nécessaire de la part de la MRC aux organismes de bassins versants de son territoire : SCABRIC et COVABAR.	L'aménagiste de la MRC a collaboré à l'élaboration du Plan directeur de l'eau de la SCABRIC en 2014.	Il y aurait un manque de fonds pour la réalisation de grands projets régionaux (Pierre Laprise, selon la vision de Lyne Dansereau, 31.03.17).
37	Réalisation et mise en œuvre concertées d'un « projet de paysage »	MRC, Chaire en paysage, UdeM, MAMOT, producteurs	Rapport	Recommandation faite par Lyne Dansereau, non retenue par le Conseil des maires; note de service et devis pour services professionnels sur la caractérisation et l'évaluation des paysages de la MRC de Roussillon datant d'octobre 2016. Ne constituait pas, en 2016, une priorité pour le Conseil des maires. Cependant, la ville de Mercier est présentement dans un processus ambitieux de développement de son plan stratégique en partenariat avec le département d'architecture du paysage de l'Université de Montréal, une démarche qui pourrait inspirer d'autres villes à prendre la même voie.	Il semble fort important de valoriser les initiatives individuelles comme celle de la ville de Mercier, afin de les transformer en actions communes pour maximiser les chances de réussite et les retombees sur l'ensemble du territoire de la MRC.	
38	Soutien à l'initiative environnementale et/ou paysagère	MRC, Agriconseils, ass. agricoles, CRÉ, MAPAQ	Sommes versées au soutien d'initiatives	s.o	s.o	

ANNEXE 2

SITES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE ET DE SURFACE SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE DE LA MRC DE ROUSSILLON

Tableau 32 : Sites de prélèvement d'eau souterraine et de surface sur le territoire agricole de la MRC de Roussillon

Nom légal du lieu	Nom de l'intervenant	Type de responsable	Type de provenance	Adresse	Provenance de l'eau	Décision de la CPTAQ
Système d'approvisionnement d'eau potable Camping Bon-Air	Camping Bon-Air inc.	Entreprise	Souterraine	110, rang Saint-André, Saint-Philippe	Autre (souterraine)	Numéro 220161 (1995) : autorisé
Système d'approvisionnement d'eau potable Camping Saint-André à Saint-Philippe (puits)	Jean-Louis Archambault	Entreprise	Souterraine	73, rang Saint-André, Saint-Philippe	Autre (souterraine)	Numéro 145200 (1988) : autorisé
Système d'approvisionnement d'eau potable Camping la Clé des champs (puits)	Camping la Clé des champs inc.	Entreprise	Souterraine	415, montée Saint-Claude, Saint-Philippe	Puits tubulaire	Numéro 110110 de la CPTAQ (1986) : autorise utilisation à des fins autres qu'agricoles
Système d'approvisionnement d'eau potable Camping Amérique (puits)	9179-4586 Québec inc.	Entreprise	Souterraine	40, rang Saint-André, Saint-Philippe	Autre (souterraine)	Numéro 335836 (2004)
Système d'approvisionnement sans traitement Cabane à sucre La Branche (puits)	Les Maraîchers Bec Sucré inc.	Entreprise	Souterraine	565, rang Saint-Régis, Saint-Isidore	Autre (souterraine)	Numéro 050010 (1982) : autorise utilisation à des fins autres qu'agricoles

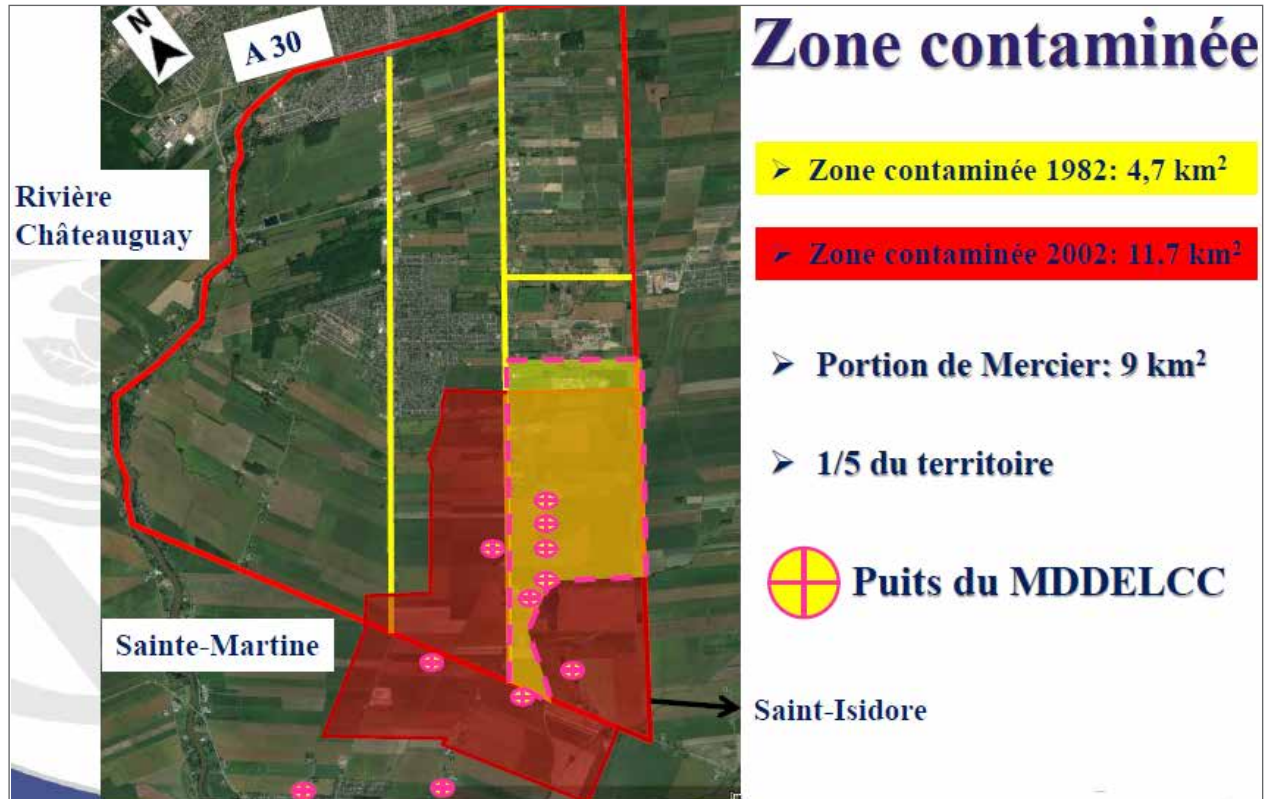
SADD, 2017. (Ministère de l'Environnement du Québec, 2015).

ANNEXE 3

HISTORIQUE DES LAGUNES DE MERCIER

1969 à 1972	Déversement de 170 000 m ³ de déchets liquides industriels contaminés.
1970	Contamination des puits avoisinants, notamment des municipalités de Sainte-Martine, Saint-Isidore, Saint-Urbain et Mercier, ainsi que de la nappe phréatique.
1972	Construction d'un aqueduc entre Châteauguay et Mercier.
1974	Construction d'un incinérateur pour l'élimination des produits toxiques par Goodfellow Combustion Québec inc.
1976 à 1986	Constat de l'échec de la décontamination : - Enfouissement de déchets toxiques. - Début de la procédure de renversement du processus de canalisation afin de rejeter les contaminants impossibles à incinérer.
1982	Règlement sur le captage des eaux souterraines : - Zone d'interdiction de prélèvement : 4,7 km ² - Zone à usage contrôlée : 315 km ²
1983 à 1989	Construction d'une usine de traitement des eaux souterraines, en activité durant 5 ans. Objectif de décontamination non atteint; usine toujours en fonction.
1994	Rapport pour la restauration du site contaminé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : aucune recommandation appliquée.
2002	Modification du Règlement sur le captage des eaux souterraines dans la région de Mercier. Agrandissement de la zone contaminée : 4,7 à 11,7 km ² Rétrécissement de la zone de restriction : 315 à 230 km ²
2011	Projet de décontamination tripartite regroupant les municipalités touchées, le gouvernement du Québec et la compagnie propriétaire, menant à un autre échec.
2014	Adoption d'une résolution et d'un règlement de contrôle intérimaire visant à modifier l'aire d'affectation Agricole-Extraction afin d'interdire l'exploitation de toute nouvelle carrière sur les territoires des municipalités de Mercier et de Saint-Isidore. Le Règlement sur le captage des eaux souterraines est remplacé par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Les zones contaminées et de restriction demeurent les mêmes qu'en 2002.
2015	Dépôt de l'orientation préliminaire de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour le dossier n° 407649 dont le demandeur est Agrégats Lefebvre inc. Après avoir pris connaissance des observations présentées, la Commission considère qu'elle devrait refuser la présente demande pour prévenir les impacts négatifs notamment sur la qualité de l'eau et les activités agricoles.
2017	Adoption en novembre 2017, par le Conseil des maires de la MRC de Roussillon, d'une résolution demandant à la CPTAQ de prendre une décision dans les plus brefs délais en ce qui concerne le dossier déposé par Agrégats Lefebvre pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une carrière d'une superficie de 22,36 hectares.
2018	Le 3 août 2018, la CPTAQ rejette le projet d'exploitation de la carrière avec dynamitage à l'intersection du rang Sainte-Marguerite et de la montée Saint-Isidore, tout en autorisant le remblai jusqu'en 2020. L'autorisation de remblai est soumise à certaines conditions dont la surveillance continue d'un agronome.

Figure 30 : Situation géographique de la zone contaminée à Mercier

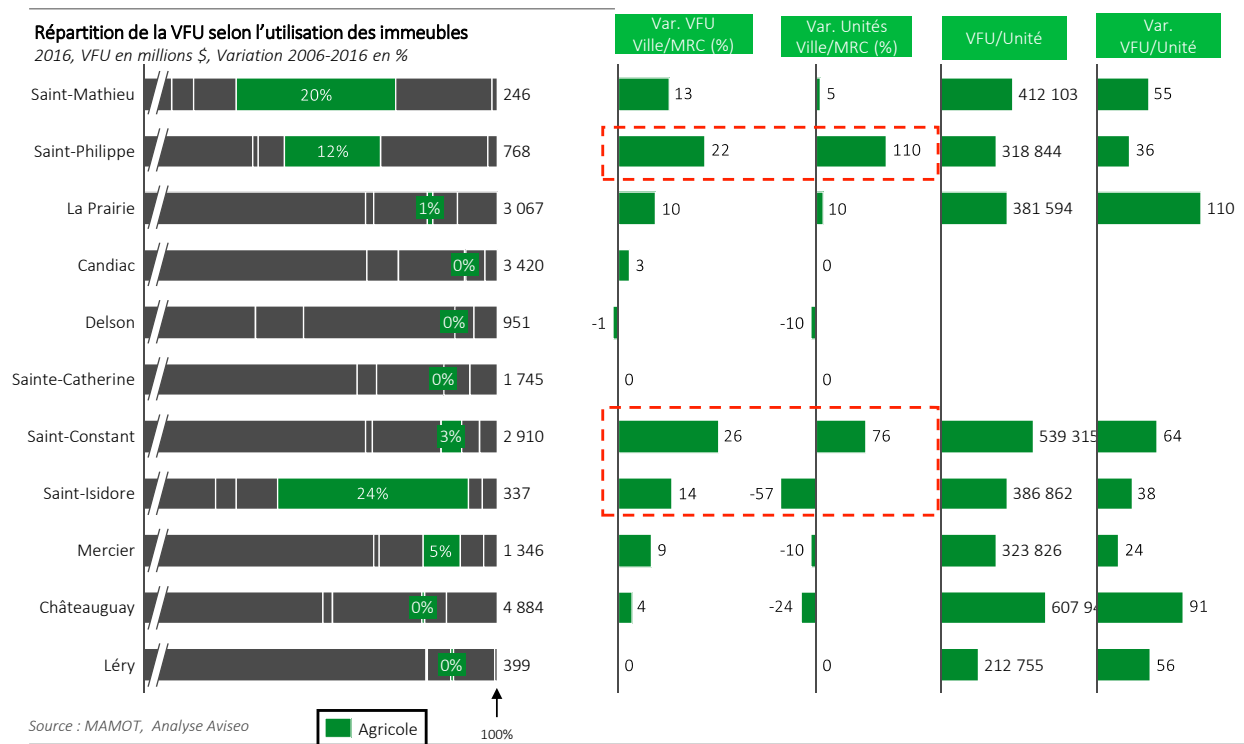


Source : Michaud L. &al., 2017

ANNEXE 4

RÉPARTITION DE LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE PAR MUNICIPALITÉ

Figure 31 : Répartition de la richesse foncière uniformisée par municipalité

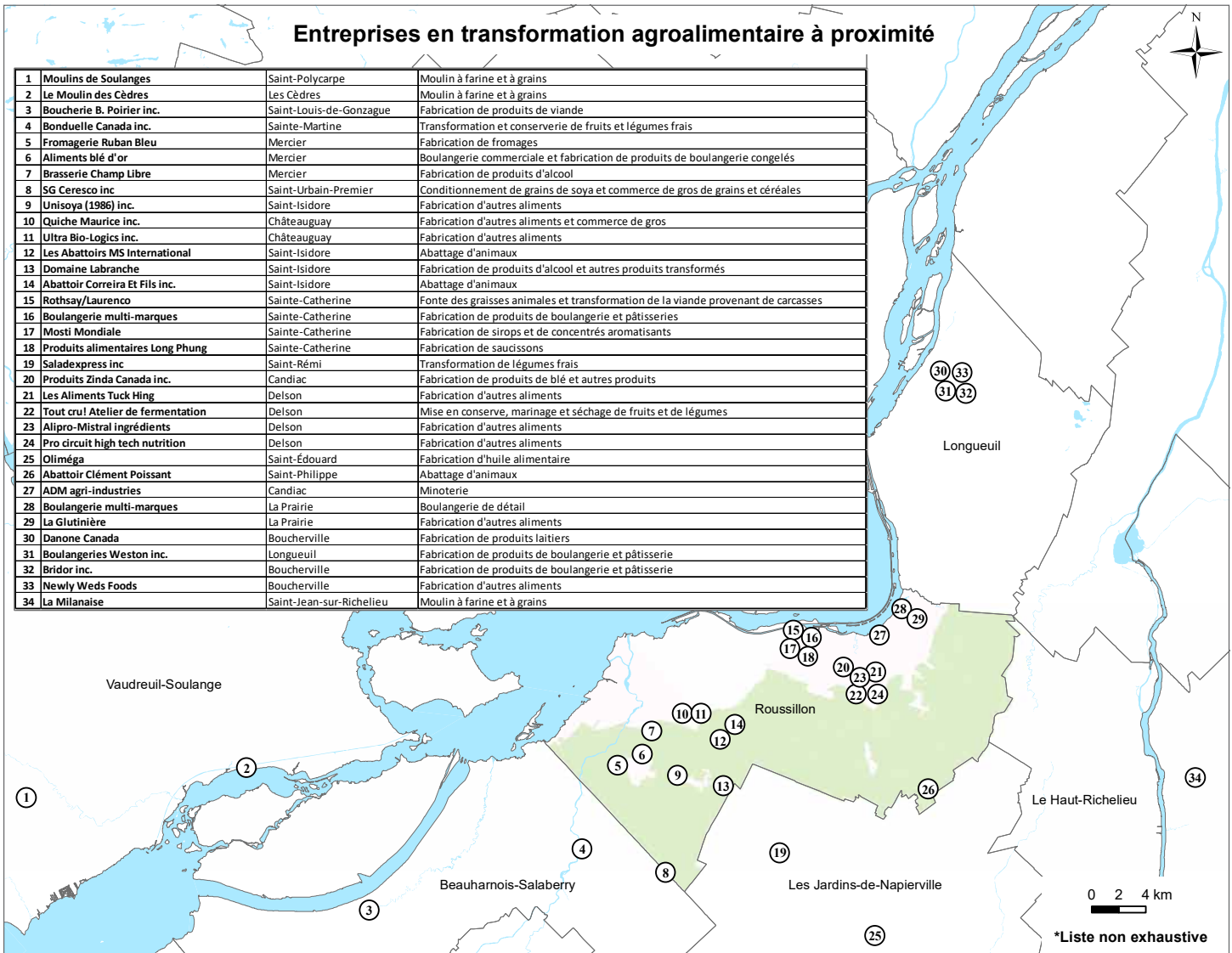


Source : Aviséo Conseil, 2017

ANNEXE 5

ENTREPRISES EN TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE À PROXIMITÉ

Figure 32 : Entreprises en transformation agroalimentaire à proximité



ANNEXE 6

IMMEUBLES PROTÉGÉS

Selon le Schéma d'aménagement révisé en vigueur (SAR), les immeubles suivants sont considérés comme des immeubles protégés au sens du présent règlement :

- le terrain d'un centre récréatif de loisir, de sport ou de culture qui ne constitue pas un usage agrotouristique au sens du présent règlement;
- un parc municipal, à l'exception d'un parc linéaire, d'une piste cyclable ou d'un sentier;
- une plage publique;
- le terrain d'un établissement d'enseignement ou d'un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2);
- le terrain d'un établissement de camping, à l'exception du camping à la ferme appartenant au propriétaire ou à l'exploitant des installations d'élevage en cause;
- les bâtiments d'une base de plein air ou d'un centre d'interprétation de la nature;
- le chalet d'un centre de ski ou d'un club de golf;
- un temple religieux;
- un théâtre d'été;
- un établissement d'hébergement au sens du Règlement sur les établissements touristiques (L.R.Q., c. E-15.1, r.0.1), à l'exception d'un gîte touristique, d'une résidence de tourisme ou d'un meublé rudimentaire;
- un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus détenteur d'un permis d'exploitation à l'année, ainsi qu'une table champêtre ou toute autre formule similaire lorsqu'elle n'appartient pas au propriétaire ou à l'exploitant des installations d'élevage en cause;
- un site patrimonial protégé.

ANNEXE 7

RAPPORT DES CONSULTATIONS

7.1 CONSULTATION : RENCONTRE D'ÉCHANGES ET DE DISCUSSION AVEC LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Le 16 mai 2018

Participants

Lise Poissant, Mairesse de Saint-Mathieu
Sylvain Payant, Maire de Saint-Isidore
Frédéric Côté, Complexe Le Partage
Karine Hébert, CISSS-MO
Nathalie Latreille, Centre de femme l'Éclaircie
Vicky Gaudet, La Rencontre châteauguoise
Stéphane Giard, Centre d'entrepreneuriat de la CSDGS
Jean-Guy Villeneuve, Producteur agricole
Alicia Patry, UPA
Mélicca Normandin, MAPAQ
Pierre Desrosiers, Agriconseils
Manon-Josée D'Auteuil, Productrice agricole
Mélanie Cloutier, MRC de Roussillon
Jean-Philippe Loiselle-Paquette, MRC de Roussillon
Yves Meunier, MRC de Roussillon
Mahmoud Ramadan, MAPAQ
Julie Charbonneau, Concertation Horizon
Mallaury Valette, MRC de Roussillon
Marie-Eve J. Turcotte, MRC de Roussillon

Ordre du jour

Mot de bienvenue et tour de table

Plan de développement de la zone agricole

- Portrait de la zone agricole
- Vous avez dit que...
- Bilan PDZA 2010 et résultats des consultations avec les producteurs

Échanges avec les organismes communautaires

- Projets du milieu
- Jeu de rôle
- Plénière

Mot de la fin

Objectifs de la consultation

- Mieux connaître les préoccupations et les défis spécifiques de vos différents milieux
- Échanger sur des pistes de réflexion menant à de possibles actions du PDZA
- Prioriser les pistes d'action

Les projets des organismes en lien avec le secteur agricole et agroalimentaire

- Mise en place d'un jardin collectif à Châteauguay par le **centre de femmes l'Éclaircie**, qui invite la population à s'y rendre et favorise donc, au-delà d'un meilleur accès à des aliments sains dans la ville, l'établissement d'un lien social (une partie du jardin est d'ailleurs prêtée à l'école en face). De plus, le centre travaille sur une possible association avec différents producteurs agricoles pour permettre la récolte des fruits et légumes qui restent dans les champs après la saison. En plus de diminuer le gaspillage alimentaire, le glanage fournirait des aliments de qualité aux personnes dans le besoin.
- Le centre est également en train d'essayer d'implanter une ferme maraîchère, dans le but est de donner accès à une alimentation de qualité gratuite pour les plus vulnérables. Le regroupement **Cultivons Châteauguay**, dont fait partie de centre de femmes l'Éclaircie, chapeaute ce projet. Il serait intéressé à travailler à son élaboration en partenariat avec d'autres agriculteurs et à établir un kiosque de vente. Il s'agit d'un projet à long terme et Cultivons Châteauguay est présentement à la recherche des partenaires.
- Implantation d'un jardin collectif à Saint-Constant, avec des cultures en bac. **Le Complexe Le Partage**, dont les missions comptent entre autres la sécurité alimentaire et la promotion de saines habitudes de vie, vise, par la création d'un jardin collectif, à initier les familles à la culture et à lutter contre l'isolement des personnes. Plusieurs ateliers gratuits sur l'horticulture, la plantation et la conservation des aliments sont proposés. Ce projet a également une phase 2 qui prévoit l'implantation de jardins sur d'autres sites.

- La **municipalité de Saint-Philippe** a évoqué la possibilité d'une refonte réglementaire distincte entre les zones verte et blanche, dont l'objectif serait de favoriser la réalisation de projets agricoles dans les friches. On souligne par ailleurs que le maintien de la clientèle est fragile compte tenu de la difficulté d'entretenir et de gérer une culture, et qu'il est nécessaire que l'agriculture urbaine produise de manière assez conséquente pour que les personnes impliquées puissent repartir avec des denrées.
- L'organisme **Kateri en forme** souhaite mettre en place un environnement qui favorise l'adoption de saines habitudes de vie et améliore l'accessibilité alimentaire. Pour ce faire, le regroupement travaille présentement à la rédaction, à l'intention du milieu municipal, d'un cadre de référence visant à favoriser l'implantation de projets d'agriculture urbaine.
- La **Rencontre Châteauguoise** travaille notamment à la réinsertion de personnes avec différentes limitations. Elle désire mettre en place un programme pour favoriser l'employabilité tout en aidant les producteurs agricoles dans leurs tâches. Elle souhaite également se rapprocher des agriculteurs pour avoir accès à des légumes moches, disposant d'une cuisine industrielle qui pourrait être utilisée pour la transformation des produits. De telles initiatives favoriseraient certainement le rapprochement des gens dans les municipalités rurales, en plus d'encourager la création de circuits courts.
- La **Commission scolaire des Grandes-Seigneuries**, par l'intermédiaire de son Centre d'entrepreneuriat, a la mission d'accompagner, de soutenir et de faire croître les entreprises, notamment celles du secteur agroalimentaire. Des ateliers et de la formation sont offerts selon les besoins.
- Dans le cadre de l'Écomarché de l'île Saint-Bernard, la **MRC de Roussillon** propose une vitrine pour faire connaître et mettre en relation les entrepreneurs afin de promouvoir les produits du terroir.
- Le **MAPAQ** possède une page Web proposant plusieurs outils pour soutenir l'agriculture urbaine et on y rappelle qu'il est important de partager entre municipalités les bons et moins bons coups. Il peut fournir un accompagnement technique, et son programme d'aide financière a déjà financé des projets d'agriculture urbaine favorisant les aspects reliés à la santé et à l'éducation.

Jeu de rôle et résultats

Cet exercice a consisté à prendre un rôle pioché au hasard et à identifier les possibles connexions entre tous les acteurs concernés par les secteurs agricole et agroalimentaire. L'objectif était également de trouver des pistes de solution pouvant mener à des actions du PDZA, et de spécifier les contributions et les apports de chacun face à la mise en place du plan d'action. Il n'y avait aucune contrainte de budget ni de pouvoir.

Les participants en sont arrivés à des conclusions communes, présentées en cinq points :

- Mieux faire connaître le rural; sensibiliser les urbains, informer les jeunes et les moins jeunes.
- Rapprocher les producteurs et les consommateurs. Faire prendre conscience à la population que les produits sont à quelques pas de chez eux. Les gens sont de plus en plus sensibles à la chaîne du local, qui permet de créer un sentiment d'appartenance et donne envie d'acheter les produits du terroir.

- Les actions pour la cohabitation harmonieuse doivent se faire à l'échelle locale et à coup de petites actions : affiches de sensibilisation, visites de fermes.
- Travailler sur l'union de différents partenaires; créer un groupe de réseautage pour favoriser les échanges entre les diverses personnes concernées.
- Avoir une vision à long terme.

7.2 CONSULTATION : ENTREVUES AVEC LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Objectifs

- Mieux connaître les besoins et les défis des entrepreneurs agroalimentaires de la région.
- Rechercher et analyser les liens possibles à établir avec les producteurs de la région, dans le cadre de la révision du PDZA.

Méthodologie

- Entrevues avec les propriétaires
- Visites de l'entreprise à quelques occasions
- Présentation des résultats au Comité de travail

Questionnaire

**Compte tenu que l'exercice avait débuté lors des consultations avec les producteurs agricoles à l'hiver 2018, les questions portant spécifiquement sur la transformation agroalimentaire ont été rapportées pour cette table de travail.*

- 1- Quels types de produits transformez-vous et quelles sont les activités reliées à cette transformation? Par exemple, le conditionnement.
- 2- D'où proviennent les matières premières utilisées pour la fabrication des produits agroalimentaires de votre entreprise?
- 3- Pensez-vous qu'il y aurait de l'ouverture pour l'approvisionnement en produits régionaux? Quels sont les principaux obstacles à une telle démarche?
- 4- Nommez deux avantages et deux contraintes sur le territoire de la MRC de Roussillon pour les transformateurs agroalimentaires.
- 5- Avez-vous d'autres besoins particuliers qui n'auraient pas été mentionnés jusqu'à maintenant?

Résumé des principales difficultés auxquelles font face les entreprises

- Approvisionnement : difficile, particulièrement pour les produits biologiques; la qualité et la quantité ne sont souvent pas au rendez-vous.
- Financement : équipements, technologie.
- Localisation : peu de disponibilité sur le territoire et plusieurs entreprises ont des nouveaux besoins, soit relatifs à un agrandissement, soit pour la diversification de leurs activités.
- Main-d'œuvre : manque important de main-d'œuvre et celle-ci est souvent peu spécialisée.
- Manque de services et d'aide : méconnaissance des services offerts par la MRC ou autres instances; toutes les entreprises ont rapporté un manque d'accompagnement en général et un besoin de centralisation de l'information.
- Marketing et commercialisation : accès aux marchés et promotion événementielle.

Les entreprises rencontrées sont Tout cru! Atelier de fermentation, Thehealtea, Normand & filles, Les Produits alimentaires Long Phung.

7.3 CONSULTATION : RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE AUPRÈS DE LA POPULATION ROUSSILLONNAISE

Tenue entre le 28 mai et le 17 septembre 2018

Objectifs

- Connaître la perception des citoyens à l'égard de la zone agricole de la MRC de Roussillon.
- Identifier les préoccupations et les intérêts de la population envers le secteur agricole.

Méthodologie

Un sondage de dix questions a été mis en ligne sur le site Internet de la MRC de Roussillon après approbation des membres des comités du PDZA. Sa promotion a été réalisée sur différentes plateformes, dont la page Facebook de la MRC, notamment lors de la diffusion des six capsules vidéo thématiques sur la zone agricole, de même que lors de quatre événements municipaux et d'organismes auxquels a participé la MRC Roussillon l'été dernier par l'installation d'un kiosque de promotion des entreprises de la région. Les représentations dans les événements ont eu lieu dans les villes de Léry, Candiac, Châteauguay et Mercier.

Le sondage était constitué de questions avec un choix de réponses, entre zéro et trois réponses par question. Le dépouillement des résultats a été réalisé à travers des tableaux croisés. Pour tabuler les préférences, un calcul de la fréquence des réponses sur le nombre de participants total a été réalisé. En d'autres termes, les données présentées correspondent au pourcentage d'observation d'un choix, sur le total de personnes interrogées qui ont fait le choix en question.

Le questionnaire du sondage se trouve à la fin du document.

Participation

En tout, 201 personnes ont répondu au sondage en ligne.

Analyse des résultats

Profil des participants | Ce sont 158 femmes (79 %) et 43 hommes (21 %) qui ont répondu au sondage en ligne sur la perception de la zone agricole de Roussillon pendant la saison estivale. La majorité des répondants sont résidents de la MRC de Roussillon (89 %), provenant principalement de Saint-Constant (24 %) et Saint-Philippe (13 %). La répartition des répondants selon les tranches d'âge est relativement semblable : 27 % pour les 18 à 35 ans; 41 % pour les 36 à 50 ans et 31 % pour les 51 ans et plus. Seulement deux répondants avaient moins de 18 ans.

Il appert que 74 % des répondants affirment apprécier particulièrement « la tranquillité et la paix d'esprit » que l'on retrouve en milieu rural, suivi par « la beauté des paysages » (55 %), « l'offre de produits frais et de qualité » (44 %) et finalement, « les activités que l'on peut y faire en famille ou entre amis » (23 %). Cette dernière caractéristique du milieu rural a été la moins populaire d'entre toutes, tous âges confondus. Une meilleure transmission de l'information et la promotion des activités offertes comme l'autocueillette ou les visites agrotouristiques seraient donc des pistes intéressantes à explorer.

En ce qui concerne les principales préoccupations des citoyens de Roussillon envers l'agriculture régionale, deux inquiétudes ressortent fortement, à savoir « la pression de l'expansion urbaine sur les terres agricoles » à 39,5 %, suivie de « la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement » à 28 %. À noter que « le désintéressement général face à l'agriculture » est arrivé en 3^e position avec 11,5 %, reflétant effectivement plusieurs enjeux rapportés en consultation avec les producteurs agricoles. Les autres préoccupations suggérées sont arrivées bien en deçà des deux premières, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 33 : Résultats à la question 5 du sondage destiné aux Roussillonnais, en pourcentage d'observation

Principale préoccupation envers l'agriculture	Répondants (%)
La pression de l'expansion urbaine sur les terres agricoles	39,5
La mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement	28
Le désintéressement général face à l'agriculture	11,5
La diversification des productions agricoles	7
La diminution du nombre de fermes et/ou l'agrandissement de celles-ci	6
Les enjeux liés à la cohabitation harmonieuse	4,5
Le faible taux d'établissement de nouvelles entreprises agricoles	2
Autres	1,5
Total	100

Le groupe des 36 à 50 ans est le plus préoccupé par les pressions de l'expansion urbaine sur les terres agricoles, alors que la question de la mise en place de pratiques agroenvironnementales est bien distribuée entre les trois groupes d'âge comprenant les 18 ans et plus. Finalement, « les enjeux liés à la cohabitation harmonieuse » représentent la principale préoccupation agricole pour seulement 5 % des répondants. À noter qu'un répondant a fait mention des changements climatiques comme principale préoccupation pour l'agriculture.

En ce qui a trait aux activités les plus recommandées dans le Roussillon (référence à la question 6¹²), l'île Saint-Bernard et l'Exporail, le musée ferroviaire canadien, ont été les plus cités, soit 106 et 96 fois. Suivent le RécréoParc (88), puis les visites des fermes de la région (81). Néanmoins, peu de participants ont été à même de nommer une ferme à visiter sur le territoire, révélant soit un manque de visibilité de ces fermes agrotouristiques et/ou une perception imprécise de ce qu'est le Roussillon. Les jeunes de 18 à 35 ans sont ceux ayant montré le moins d'intérêt pour les visites de fermes parmi tous les groupes d'âge.

Intérêts pour les produits locaux | La majorité des répondants, tous âges confondus, ont affirmé se procurer les produits de la région dans un marché public (56,7 %) et dans les kiosques de fruits et légumes (55,7 %). En troisième position arrive l'achat de produits locaux en épicerie (40,8 %). Les achats effectués directement chez les producteurs sont les moins mentionnés (26,4 %). Cette étude dénote toutefois un intérêt certain de la part des consommateurs, puisque seul un répondant a déclaré ne pas en acheter. Finalement, les répondants âgés entre 36 et 50 ans sont les plus portés à se procurer des produits de la région, soit dans les marchés publics ou dans les kiosques de vente.

Tableau 34 : Résultats à la question 7 du sondage destiné aux Roussillonnais, en pourcentage d'observation

Lieux d'achat de produits locaux	< 18 ans	18 à 35 ans	36 à 50 ans	≥ 51 ans	Répondants (%)
Dans un marché public	0,5	13,4	26,4	16,4	56,7
Au kiosque de fruits et légumes	-	14,4	21,9	19,4	55,7
En épicerie	-	10,4	16,9	13,4	40,8
Directement du producteur	1,0	4,5	13,9	7,0	26,4
Je n'en achète pas	-	0,5	0,5	0,5	1,5
Autres / Suggestions	-	-	-	0,5	0,5

Les principaux obstacles rencontrés par les consommateurs pour l'achat de produits de la région sont : le manque d'offre en épicerie (52,2 %), suivi par les prix moins compétitifs (30,3 %) et la difficulté à en trouver (29,4 %). Le manque de variété récolte un peu moins de 13 % des résultats. Encore une fois, ce sont les 36 à 50 ans qui relèvent davantage l'offre insuffisante en épicerie comme un frein important à l'achat, avec 22 % des réponses.

¹² À noter que les réponses à cette question ont pu être biaisées par le fait que plusieurs sondages ont été remplis lors d'événements qui se sont déroulés dans l'ouest de la MRC de Roussillon ou que la plupart des répondants habitaient à Saint-Constant.

Plusieurs commentaires répertoriés viennent compléter l'analyse des réponses présentée précédemment. Le manque de visibilité et d'identification des produits locaux, la saisonnalité des produits, mais aussi les horaires d'ouverture des kiosques et le manque de connaissance des possibles lieux d'approvisionnement, comme les kiosques de vente à la ferme, ont été mentionnés. Finalement, d'autres participants rapportent que rien ne les empêche d'acheter des produits locaux mais qu'il s'agit plutôt d'un choix économique.

Les répondants ont été interrogés sur les meilleures initiatives régionales à développer pour faire la promotion des produits de la région. La promotion et la création de marchés publics, ainsi que l'identification d'étalages en épicerie ressortent fortement comme les choix à privilégier, avec respectivement 194 et 187 réponses « intéressé » et « très intéressé » sur les 201 participations. Suivent les kiosques de vente à la ferme ou en bordure des routes avec 175 réponses. La promotion sur Internet ressort comme l'initiative qui serait la moins appréciée par les répondants, à égalité avec la création et la promotion de points de chute pour les paniers biologiques. Cependant, une proportion tout de même importante de personnes serait également intéressée par la mise en marché offerte par le modèle de l'agriculture soutenue par la communauté.

Tableau 35 : Résultats à la question 9 du sondage destiné aux Roussillonnais

Nombre de répondants (n = 201)					
Niveau d'intérêt des répondants	Marchés publics	Kiosques de vente	Étalages dans les épiceries	Promotion sur le Web	Points de chute de paniers bios
Très intéressé	128	99	116	46	64
Intéressé	66	76	71	94	76
Peu intéressé	7	26	14	61	61

Plusieurs répondants ont apporté différentes suggestions intéressantes, notamment :

- i) Identifier plus clairement la provenance des produits, dont les produits locaux
- ii) Développer une offre plus complète de produits certifiés biologiques
- iii) Favoriser le développement d'ententes entre les producteurs et les grossistes et pour la livraison de paniers de produits régionaux
- iv) Encourager le parrainage entre une ferme et des citoyens, afin de faire connaître les enjeux et réalités
- v) Organiser des circuits en autobus pour faire découvrir les fermes et les produits de la région
- vi) Offrir à l'année des produits régionaux près des centres urbains

Potentiel pour le développement de projets | Finalement, le sondage a permis d'identifier différentes possibilités pour le développement de projets régionaux faisant la promotion des produits d'ici. La promotion des entreprises offrant des produits du terroir, ainsi que la création d'un événement aux saveurs locales, sont ressorties comme les initiatives les plus populaires, suivies par la création de routes agrotouristiques. Un forfait escapade à la campagne est la suggestion suscitant le moins d'intérêt, tous groupes d'âges confondus.

Tableau 36 : Résultats à la question 10 du sondage destiné aux Roussillonnais

Nombre de répondants (n = 199)				
Niveau d'intérêt des répondants	Forfait escapade à la campagne	Route agrotouristique	Promotion des entreprises	Événement aux saveurs régionales
Très intéressé	50	76	110	127
Intéressé	86	100	81	63
Peu intéressé	63	23	8	9

Certaines réponses des participants viennent compléter les idées de développement de projets régionaux; citons notamment l'adaptation de certains festivals agroalimentaires aux réalités d'ici, la promotion de routes gourmandes en vélo, des événements favorisant le jumelage de la culture et de l'agriculture, ainsi que différentes activités de sensibilisation auprès des consommateurs.

Conclusion

Tout au long des démarches du PDZA, l'ensemble des groupes d'intérêt rencontrés a identifié certaines mesures présentant un potentiel de développement intéressant, entre autres la promotion des produits locaux auprès des consommateurs roussillonnais, le développement de partenariats d'affaires et une meilleure visibilité des kiosques de vente sur le territoire. Les résultats de ce sondage mettent donc en lumière différentes stratégies et pistes d'action qui pourraient être mises en œuvre au cours des prochaines années, tout en tenant compte des perceptions de la communauté envers ce secteur, souvent mal connu.

7.4 CONSULTATION PUBLIQUE FINALE

Tenue le 12 décembre 2018

Objectifs

- Présenter le plan d'action du PDZA de Roussillon.
- Prioriser les initiatives à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années par la MRC et ses partenaires.
- Recueillir les suggestions du milieu.

Participation

62 personnes ont participé à la consultation publique finale du Plan de développement de la zone agricole, le 12 décembre dernier. La forte participation des producteurs agricoles, qui composaient plus de la moitié de l'assistance (54 %) et s'adressaient à l'ensemble des citoyens, a permis d'identifier les actions prioritaires que le milieu souhaite voir mettre en place au cours des prochaines années. Outre les agriculteurs, différents partenaires du milieu étaient présents, dont les représentants de certains

organismes communautaires, du centre d'entrepreneuriat des Grandes Seigneuries et de plusieurs autres, en plus de citoyens vivant parfois en zone agricole (10 %), parfois en zone urbaine (19 %). Notons également la présence de cinq élus municipaux.

Déroulement

Présentation de la démarche et des objectifs de la consultation

Survol du diagnostic

Présentation du plan d'action et exercice de priorisation

Commentaires et suggestions

Prochaines étapes

Mot de la fin

Résultats

ENJEU – UNE COHABITATION HARMONIEUSE POUR L'ENSEMBLE DES CITOYENS

Valoriser et faire connaître le milieu agricole aux citoyens	31 %
Favoriser les échanges entre les ruraux et les urbains	24 %
Sensibiliser les usagers de la route sur le bon comportement à adopter	19 %
Améliorer la sécurité des déplacements sur les routes	18 %
Agir de façon préventive face aux conditions de vie difficiles des agriculteurs	17 %

ENJEU – LA MISE EN VALEUR ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

Promouvoir la mise en marché de proximité	24 %
Faciliter l'accessibilité aux infrastructures nécessaires au développement des entreprises	21 %
Vulgariser et optimiser certains règlements municipaux pour favoriser le développement agricole	15 %
Favoriser la mise en place de pratiques liées à la réduction de l'empreinte environnementale	14 %
Optimiser l'utilisation de l'espace dans les zones industrielles afin de diminuer la pression sur la zone agricole	12 %
Encourager le développement des activités complémentaires	12 %
Satisfaire les besoins de main-d'œuvre des entreprises agricoles et agroalimentaires de la région	10 %

ENJEU – L'ÉTABLISSEMENT ET LE TRANSFERT D'ENTREPRISES À DE NOUVEAUX AGRICULTEURS, AINSI QUE LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DÉSIRANT PRENDRE DE L'EXPANSION

Identifier et mettre en valeur les terrains en zone agricole offrant un potentiel pour l'établissement de nouvelles entreprises	28 %
Favoriser le démarrage et le transfert d'entreprises	25 %
Soutenir les entreprises dans leurs activités de démarrage, d'expansion ou de diversification	25 %
Valoriser les îlots déstructurés vacants en zone agricole	16 %
Faire la promotion des formations en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire	14 %

ENJEU – LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN AGROENVIRONNEMENT

Reconnaître et promouvoir les bonnes pratiques agroenvironnementales des agriculteurs	24 %
Contrôler plus efficacement les remblais et déblais problématiques sur le territoire	21 %
Améliorer la protection des bandes riveraines	19 %
Concerter le milieu pour la conservation des milieux naturels	17 %
Réaliser et soutenir des projets à portée collective	15 %
Assurer une veille et identifier les occasions pour le développement de projets	12 %

ENJEU – L'ACCESSIBILITÉ ET LE PARTAGE EFFICACE DE L'INFORMATION POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Mettre en œuvre le PDZA	60 %
Soutenir le développement des entreprises existantes et en démarrage	23 %
Préciser l'offre de service adaptée aux besoins particuliers des entreprises bioalimentaires de la région	17 %

APPRÉCIATION DE LA SOIRÉE PAR LES PARTICIPANTS

J'ai bien apprécié l'exercice, particulièrement le mode de priorisation	37 %
J'ai apprécié l'exercice, mais j'aurais souhaité avoir davantage d'explications sur les actions et les moyens	26 %
L'exercice m'a permis d'avoir une meilleure compréhension des enjeux du secteur agricole et agroalimentaire	21 %
J'ai moins aimé l'exercice, les actions ne correspondent pas à mes attentes	14 %
Autre... je ne reconnais pas le milieu ou le secteur dans les énoncés	2 %

Commentaires et suggestions des participants

À la fin de la consultation, les participants avaient la possibilité de donner leur impression sur le plan d'actions proposé dans le cadre de la démarche du PDZA.

Certains ont pris la parole pour faire part de difficultés rencontrées dans leur quotidien, confirmant du même coup certains défis liés à la tenue de kiosques agricoles en bordure des routes, à l'optimisation de l'utilisation des terrains vacants en zone agricole, à la cohabitation entre les milieux urbain et agricole ainsi qu'à la desserte en infrastructure de télécommunication.

ANNEXE 8

RAPPORT DES TABLES DE TRAVAIL

Résumé de la table tenue le 19 juin 2018

8.1 Table de travail : cohabitation et réglementation

Objectifs

- Favoriser la collaboration entre les divers acteurs concernés autour des problématiques reliées à la cohabitation harmonieuse.
- Développer des pistes d'action porteuses.

Participants

Thibeault	André	Citoyen	Dubuc	Dominic	Producteur
Poirier Rivard	Denise	Citoyen	Boulé	Brigitte	Urbaniste de Saint-Mathieu
Bourdeau	Jean-Pierre	Citoyen	Perreault	Geneviève	Urbaniste de Sainte-Catherine
Wirich	Isabelle	Citoyen	Sénéchal	Hugo	Urbaniste de Saint-Constant
Lussier	Pierre-Yves	Citoyen	Poissant	Lise	Mairesse de Saint-Mathieu
Ross	Olivier	Citoyen	Payant	Sylvain	Maire de Saint-Isidore
Dulude	Maureen	Producteur	Normandin	Mélissa	MAPAQ
Fyfe	Alexandre	Producteur	Poirier	Mélanie	MAPAQ
Robidoux	Daniel	Producteur	Patry	Alicia	UPA
Robidoux	Pierre	Producteur	Gagné	Yanie	MRC de Roussillon
Villeneuve	Jean-Guy	Producteur	Loiselle-Paquette	Jean-Philippe	MRC de Roussillon
Desgroseillers	Marcel	Producteur	Meunier	Yves	MRC de Roussillon
Lapointe	Claude	Producteur	J. Turcotte	Marie-Eve	MRC de Roussillon
D'Auteuil	Manon-Josée	Producteur	Laprise	Pierre	MRC de Roussillon
Cécyre	Jean-Yves	Producteur	L'Heureux	Karelle	MRC de Roussillon

Déroulement

Définition d'un PDZA
Présentation des objectifs de la révision
Tour de table : présentation et un mot ou une idée définissant la cohabitation
Présentation des objectifs de la table de travail et de la méthodologie (d'où proviennent ces enjeux?)
Qu'est-ce que la cohabitation harmonieuse?
Atelier A : Mieux vivre en milieu agricole
Atelier B : Cohabiter avec son environnement
Pause
Atelier C : Le partage de la route
Plénière : présentation par atelier de 3 à 5 initiatives/idées sur des cartons séparés
Vote des meilleures initiatives
Mot de la fin

Comptabilisation des résultats

Initiatives proposées	Nombre de verts (1)	Nombre de jaunes (0,5)	Total
1 Informer et sensibiliser les citoyens et les nouveaux résidents sur la réalité agricole. S'afficher! Sur les panneaux de signalisation, les bulletins municipaux, panneaux électroniques, faire des capsules, etc.	12+4+2	+1+1	19
2 Travailler avec les organismes de bassins versants pour la caractérisation des bandes riveraines, un suivi personnalisé, de la formation et des solutions adaptées à tous les riverains	6+5		11
3 Plus d'affichage sur les routes en zone rurale et meilleure signalisation lorsque la machinerie tourne	8		8
4 Valoriser les bonnes actions des producteurs agricoles pour favoriser la cohabitation (BR)	3+3	+2	7
5 Assurer la conformité des installations septiques et des stations d'épuration dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau		7	3,5
6 Sensibiliser les usagers de la route quant au comportement à adopter, notamment les cyclistes	3	+7	6,5
7 Mettre en place un comité des partenaires pour identifier des solutions adaptées aux enjeux de sécurité publique sur les routes en hiver / Identifier les rangs où existent des problèmes de sécurité publique	2+1	2+4	6
8 Faire des demandes claires et concertées, approuvées par tous les organismes, afin de modifier la réglementation sur le remblai/déblai		3	1,5
9 Créer un comité régional pour la surveillance et le changement de la réglementation sur le remblai/déblai		3	1,5

8.2 TABLE DE TRAVAIL : DÉMARRAGE ET TRANSFERT D'ENTREPRISES

Tenue le 7 août 2018

Objectifs

- Valider le diagnostic spécifique sur la relève agricole et le démarrage d'entreprises.
- Favoriser la collaboration entre les divers acteurs concernés autour des problématiques liées au démarrage et au transfert d'entreprises agricoles.
- Développer des pistes d'action porteuses et concertées.

Participants

Poissant	Lise	Mairesse de Saint-Mathieu
Payant	Sylvain	Maire de Saint-Isidore
Beaulac	Johanne	Mairesse de Saint-Philippe
Dulude	Maureen	Productrice agricole
Villeneuve	Jean-Guy	Producteur agricole
Cécycy	Jean-Yves	Producteur agricole
Bachand	Pierre	Producteur agricole
Bachand	Lyne	Productrice agricole
Normandin	Mélissa	MAPAQ
Désilets	Hugues	MAPAQ
Patry	Alicia	UPA
Gagné	Yanie	MRC de Roussillon
Meunier	Yves	MRC de Roussillon
J. Turcotte	Marie-Eve	MRC de Roussillon

Déroulement

Définition d'un PDZA

Présentation des objectifs de la révision

Tour de table

Présentation des objectifs de la table de travail et de la méthodologie

Portrait de la relève agricole dans le Roussillon et portrait de la relève, recensement 2016 du MAPAQ

Présentation et échanges sur le diagnostic de la relève de type forces-faiblesses-opportunités-menaces

Échanges sur la grille-diagnostic d'un transfert réussi

Exploration des opportunités régionales

Mot de la fin

Résultats des pistes d'actions

- Faire connaître et promouvoir l'ensemble des services offerts pour la relève, le démarrage d'entreprises et autres par différents canaux, afin de rejoindre le plus de personnes possible.
 - o Développer une section pour la relève sur le site Internet de la MRC.
 - o Aller à la rencontre des entreprises pour mieux connaître leurs défis et leurs besoins afin de les orienter.
 - o Faire du référencement auprès des entreprises.
- Réaliser un recensement détaillé des terres agricoles en friche comme potentiel de développement pour la relève.
- Identifier les terres à haut potentiel pour l'agrotourisme, en développant un indice approprié par exemple.
- Se doter d'un agent de développement en agriculture dans la MRC, afin d'assurer le travail de prospection, démarchage et autres.

8.3 TABLE DE TRAVAIL : PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Tenue le 16 août 2018

Objectifs

- Favoriser la collaboration entre les divers acteurs concernés autour des problématiques liées à l'application de bonnes pratiques agroenvironnementales (BPA)

En comprenant davantage les préoccupations et les motivations des producteurs agricoles face aux BPA.

- Développer des pistes d'action porteuse et concertée

L'objectif de cette table de travail ne consiste pas à échanger sur les problématiques agroenvironnementales, mais plutôt à comprendre les préoccupations et les motivations des producteurs en matière d'agroenvironnement. En connaissant davantage ces préoccupations et motivations, il sera possible d'agir directement sur les problématiques rapportées indirectement par les participants.

Participants

Poissant	Lise	Mairesse de Saint-Mathieu
Payant	Sylvain	Maire de Saint-Isidore
Beaulac	Johanne	Mairesse de Saint-Philippe
Dulude	Maureen	Productrice agricole
Villeneuve	Jean-Guy	Producteur agricole
Desgroseillers	Marcel	Producteur agricole
Pierre	Gaétan	MAPAQ
Patry	Alicia	UPA
Comptois	Samuel	Conseiller en agroenvironnement
Audet	Geneviève	La SCABRIC
Matteau	Isabelle	Pôle d'excellence en lutte intégrée
L'Heureux	Karelle	MRC de Roussillon
J. Turcotte	Marie-Eve	MRC de Roussillon

Déroulement

Tour de table
Présentation des objectifs de la table de travail et de la méthodologie
Portrait des pratiques agroenvironnementales
Présentation et échanges sur le diagnostic de type forces-faiblesses-opportunités-menaces
Activité : les pratiques agroenvironnementales
Pistes d'actions à développer
Mot de la fin

Analyse des résultats de l'activité

GAIN	Facile à mettre en place et nombreux bénéfices	Du plus facile au plus difficile	Difficile à mettre en place et nombreux bénéfices
	<ul style="list-style-type: none"> • Semis direct • Rotation de culture • Engrais verts et cultures intercalaires • Culture de couverture 	<ul style="list-style-type: none"> • Bandes riveraines arbustives • Gestion des pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> • Voie d'eau engazonnée • Bandes riveraines de 30 mètres • Lutte intégrée
	Facile à mettre en place et peu de bénéfices		Difficile à mettre en place et peu de bénéfices
	<ul style="list-style-type: none"> • Biofiltre pour la réduction des pesticides • Travail minimum du sol • Avaloirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Haies brise-vent • Modes d'épandage 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'eau : recyclage des eaux usées, changements pour irrigation • Pratiques de régie alimentaire
	EFFORT		

Résumé des échanges

- Travailler en partenariat avec les producteurs sur les pratiques adoptées dans les champs afin d'améliorer certains aspects les entourant, comme la biodiversité, la qualité de l'eau et les bandes riveraines.
- Repenser notre approche face aux interventions en agroenvironnement en tenant compte du fait que l'érosion se fait principalement durant les deux semaines de fonte de la neige.
- Connaître davantage les problèmes afin de les réduire à la source.
- Favoriser le balisage des bandes riveraines lors des contrats d'entretien de cours d'eau et une évaluation de l'état des bandes riveraines.
- Investir davantage dans les actions concrètes sur le terrain plutôt que dans les portraits et études.
- Se doter d'agents de terrain pour sensibiliser les producteurs et échanger avec eux, particulièrement les non convaincus, pour favoriser une mise en action directe sur leurs terres. Le travail d'information et de sensibilisation en amont est très important et, de façon générale, de moins en moins de ressources y sont consacrées.

- Favoriser le travail en ciblant des microbassins de producteurs.
- Disposer d'un fonds discrétionnaire qui permettrait de payer à la mission et non à l'acte afin de laisser de la place pour l'innovation.
- Expliquer, vulgariser et regrouper les subventions offertes aux producteurs agricoles.
- Partager et centraliser l'information sur les bonnes pratiques agroenvironnementales et l'aide disponible.
- Favoriser les espaces d'échange entre les agronomes conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement et les agronomes liés, qui œuvrent davantage dans le domaine de la productivité et du rendement.
- Assurer une veille en agroenvironnement.
- Faire connaître et valoriser les producteurs qui adoptent de bonnes pratiques.

Quelles actions pourraient être mises en place au niveau du PDZA?

- La MRC pourrait travailler en complémentarité avec les services offerts par le MAPAQ et les clubs-conseils pour effectuer, d'abord, un travail de sensibilisation et d'information auprès des producteurs agricoles moins convaincus aux bienfaits de la mise en œuvre de bonnes pratiques agroenvironnementales, puis, dans un deuxième temps, favoriser la mise en place d'actions collectives.
- Centraliser et partager l'information sur l'aide des programmes gouvernementaux et les différents services offerts, créer des activités de réseautage et faire la promotion de ces ressources ont été identifiés comme des pistes d'action intéressantes et nécessaires.
- Répertorier et souligner les bons coups des producteurs agricoles en lien avec les pratiques agroenvironnementales.

8.4 TABLE DE TRAVAIL : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Tenue le 13 septembre 2018

Objectifs

- Concerter les différents acteurs du milieu sur les différents enjeux liés à l'aménagement du territoire en zone agricole.
- Faire des recommandations communes pouvant servir de pistes d'action face à ces enjeux.

Participation

- Membres du Comité technique en aménagement du territoire de la MRC de Roussillon

Monsieur Charles-Eden Godbout	Ville de Mercier
Madame Isabelle Sergerie	Ville de Châteauguay
Madame Sylvie Lavallée	Ville de Saint-Constant
Monsieur Jean-Baptiste Dupré	Ville de Candiac
Madame Nathalie Trottier	Ville de La Prairie
Madame Brigitte Boulé	Municipalité de Saint-Mathieu
Monsieur François Danault	Ville de Saint-Philippe
Madame Yanie Gagné	MRC de Roussillon
Monsieur Jean-Philippe Loiselle-Paquet,	MRC de Roussillon

- Membres des comités du PDZA

Monsieur Sylvain Payant	Maire de Saint-Isidore
Madame Johanne Beulac	Mairesse de Saint-Philippe
Madame Claudine Beaudoin	MAMOT
Madame Manon-Josée D'Auteuil	UPA
Madame Alicia Patry	UPA
Madame Julie Robert	UPA
Monsieur Jean-Guy Villeneuve	producteur agricole
Monsieur Vincent Robillard	CMM
Madame Mélissa Normandin	MAPAQ
Madame Marie-Eve J. Turcotte	MRC de Roussillon

Déroulement

Tour de table

Présentation des objectifs de la table de travail et de la méthodologie

1. Milieux naturels, humides et boisés
2. Changements d'usage et droits acquis
3. Usages complémentaires aux activités agricoles
4. Pression de l'urbanisation
5. Îlots déstructurés
6. Distances séparatrices
7. Réglementations municipales

Mot de la fin

Résultats

Milieus humides | Les représentants des municipalités mentionnent ne pas avoir de demandes concernant les milieux humides. Ceux-ci se trouvent en général dans les boisés et sont contournés par les agriculteurs. Par contre, dans les prochaines années, avec la nouvelle loi sur les milieux humides et hydriques, ils prévoient recevoir plus de demandes. Dans le futur, ces milieux seraient menacés de disparaître avec le rachat de terres par de plus grands propriétaires.

Réglementation sur l'abattage d'arbres | Malgré les réglementations en vigueur dans les municipalités, ces dernières reçoivent rarement des demandes à ce sujet. Il semble y avoir une croyance qu'en milieu agricole, la réglementation ne s'applique pas. On souligne cependant qu'un contrôle accru, bien que nécessaire, ne devrait pas faire en sorte qu'il soit nécessaire d'obtenir un permis pour chaque arbre coupé puisque de l'entretien se fait plusieurs fois par année sur les terres. À Saint-Mathieu par exemple, la coupe est permise dans les fossés ou pour défricher. Il est cependant nécessaire d'obtenir un permis, sans frais, pour la coupe dans un boisé où l'avis d'un ingénieur est exigé. Finalement, il est difficile de savoir si un producteur coupe du bois pour son usage personnel ou pour la vente.

Ainsi, le CTAT recommande d'uniformiser la réglementation sur l'abattage d'arbres en milieu agricole, soit par un règlement régional ou par l'élaboration d'un modèle qui pourrait être adopté localement.

Différentes propositions de règlement sont faites, dans une perspective de non-entrave du développement agricole. Le règlement de la MRC des Maskoutains, ou une adaptation de la réglementation au schéma pour les boisés protégés, pourraient être des avenues envisageables. Finalement, on souligne qu'une nouvelle mouture du REA viendra changer le cadre entourant la remise en culture des terres, si celles-ci sont en agriculture biologique.

Changements d'usage et droits acquis | La plupart des droits acquis de grande envergure sur le territoire (golfs, carrières, etc.) sont toujours en activité. Il serait intéressant d'aborder les comités citoyens des carrières, par exemple, afin de planifier leur changement d'activité à l'avance, particulièrement pour une remise en culture.

Plusieurs défis sont anticipés à cet égard, dont l'encadrement du remblayage et le redéveloppement en raison de la difficulté de contrôler ce qui y serait enfoui. En effet, la terre n'étant pas nécessairement propice à la culture en sol, les autres types de projets nécessiteraient pour leur part des autorisations de la CPTAQ. Des projets innovants devront être élaborés.

Le CTAT recommande d'entrer en contact avec les comités citoyens des carrières afin de valider leur vision à long terme et de planifier le changement d'activité. Il est nécessaire de développer une vision régionale puisque de nombreux éléments sont appelés à changer.

Usages complémentaires aux activités agricoles | Les municipalités indiquent ne pas recevoir de nombreuses demandes concernant les usages complémentaires. Parfois, certaines demandes sont problématiques, par exemple si un agriculteur souhaite construire une résidence faire de sa terre un usage autre qu'agricole avant l'usage agricole.

Par ailleurs, l'agrotourisme génère certaines plaintes : il faudrait plus d'information, des guides et des dépliants, des panneaux routiers, etc. Par contre, on souligne que la CPTAQ est très sévère et qu'il est difficile pour de plus petits projets d'être acceptés.

Finalement, il serait intéressant de développer des partenariats entre transformateurs et agriculteurs, dont peut-être le cannabis qui représente une nouvelle opportunité.

Le CTAT recommande d'améliorer la sensibilisation et l'information à ce sujet.

Pression de l'urbanisation | Les participants à la table de travail se questionnent à savoir si les emprises du ministère du Transport du Québec pourraient être remises en culture. Il est suggéré que la MRC fasse des démarches en ce sens.

Concernant les friches, la CMM partagera l'information sur les options proposées afin de favoriser la remise en culture. De plus, l'ARTERRE permettra un meilleur maillage.

Le CTAT recommande que la MRC en fasse plus pour le maillage en accompagnant les projets agricoles, en créant les liens avec le MAPAQ, ainsi qu'en encourageant les échanges avec des agriculteurs-mentors.

Îlots déstructurés | Bien que de nombreux lots semblent difficilement construisibles, la MRC ne dispose d'aucun portrait exhaustif de la situation. Par contre, un remembrement impliquerait un travail de moine afin de retrouver tous les propriétaires. Il semble difficile pour les municipalités et les villes d'aller de l'avant dans ce dossier.

Distances séparatrices | Il ne semble pas y avoir de problèmes, à première vue, avec les distances séparatrices.

Le CTAT recommande aux municipalités d'envisager une extension de délais pour les droits acquis des bâtiments d'élevage en cas de sinistre.

Remblais et déblais | Des municipalités encadrent plus que d'autres les remblais et déblais sur leur territoire; certaines demandent un certificat d'agronome, d'autres des compensations pour les dégâts sur les routes. La table de travail s'est donc penchée sur la pertinence d'uniformiser la réglementation dans toutes les municipalités. Par exemple, certains permis sont octroyés en fonction du tonnage et la municipalité reçoit des sommes pouvant servir à compenser les dommages faits aux routes.

Par contre, les problèmes viennent de ceux qui ne respectent pas la réglementation et les démarches judiciaires qui s'en suivent.

Le CTAT recommande qu'on amorce une réflexion sur les montants des amendes et les possibilités d'actions.

Réglementation pouvant freiner le développement des entreprises agricoles | L'ensemble des intervenants s'entendent sur le fait que ce qui semble nuire au développement des entreprises est davantage le revenu minimal fixé par la CPTAQ pour les petites entreprises.

ANNEXE 9

PORTRAIT DES CONSULTATIONS

Cette section du portrait présente les principaux constats au regard des différents groupes de réflexion et des tables de travail ayant eu lieu dans le cadre de la révision du PDZA. Basée sur les consultations avec les producteurs agricoles, elle a été par la suite complétée par les points de vue des organismes, des urbanistes des villes et municipalités, des élus, ainsi que de plusieurs professionnels. Se rapportant à plusieurs éléments présentés dans le portrait territorial, cette section complémentaire présente le plus fidèlement possible les perceptions et les différents points de vue des acteurs rencontrés. Dans le même ordre d'idées, certaines données ont été soumises à un exercice d'épreuve des faits afin de permettre une distinction plus claire entre les perceptions ou le niveau de connaissance des individus, et les faits.

Afin de faciliter l'analyse, le Portrait des consultations est organisé en fonction des ateliers qui ont eu cours lors des consultations avec les producteurs agricoles. Il reflète ainsi les préoccupations soulevées par ces derniers, ainsi que celles des comités du PDZA. Chaque enjeu ou sous-thématique abordé est par la suite détaillé dans l'un des sujets suivants :

Relève agricole et démarrage d'entreprises

- Transformation agroalimentaire et mise en marché
- Pratiques agroenvironnementales
- Défis au développement des entreprises

9.1 Relève agricole et démarrage d'entreprises

La relève agricole et le démarrage d'entreprises sont depuis longtemps reconnus comme des défis importants pour assurer la pérennité et le développement du secteur. Le PDZA réalisé en 2010 rapportait de ce fait cinq actions directement liées à l'appui pour la relève et l'entrepreneuriat agricole, en plus de deux actions favorisant le développement de la valorisation du métier d'agriculteur et de toutes les professions connexes. Une action a été mise en œuvre, soit la réalisation d'un plan d'affaire pour la création d'une fiducie foncière agricole. La fiducie n'a par contre jamais pu voir le jour.

Prix des terres agricoles et effets de la spéculation foncière | Le prix des terres agricoles est sans surprise ressorti comme un facteur limitant très important au démarrage d'entreprises agricoles et à l'établissement de la relève. Les difficultés d'accessibilité à la terre agricole sont connues depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire du Québec. Les producteurs ont mentionné différents facteurs responsables de ces hausses importantes, dont la spéculation foncière générée par les acheteurs externes motivés par des intérêts financiers, la pression de la croissance urbaine à proximité, en plus du développement de l'autoroute 30. Finalement, les producteurs agricoles eux-mêmes qui désirent accroître leurs superficies en culture contribuent à l'augmentation du prix des terres en offrant davantage que le prix demandé.

L'enjeu régional du prix des terres agricoles est bien connu de l'ensemble des intervenants rencontrés, notamment les représentants d'organismes communautaires, les élus et les urbanistes, lesquels ont souligné la nécessité d'y accorder une attention particulière.

Les terres agricoles laissées en friche | Plusieurs acteurs de la région ont affirmé, lors des consultations, que l'interdiction d'augmenter les superficies en culture en respect du REA constituait un frein au développement des entreprises agricoles. Cet enjeu existe également dans les autres MRC de la CMM. La question de la remise en culture des terres en friche, notamment comme mesure pour favoriser le démarrage de nouvelles entreprises sur le territoire, a été abordée à plusieurs reprises lors des journées de réflexion des producteurs agricoles. Rappelons que le Règlement sur les exploitations agricoles vise à protéger l'environnement contre certaines contaminations causées par les activités agricoles, notamment pour les ressources eau et sol, tel que rapporté précédemment dans la section Portrait du secteur agroalimentaire.

Par ailleurs, les urbanistes des villes et municipalités de la MRC ont fait part, lors de la consultation du 10 mai dernier, de leur intérêt pour l'identification des terres laissées en friche, particulièrement celles appartenant aux municipalités, tout en soulignant la nécessité d'une investigation plus poussée. Les élus y ont également vu une piste intéressante pour dynamiser davantage le milieu.

Manque de référencement pour la location ou l'achat de terres agricoles | Le manque d'accès à l'information pour la vente et la location de terres agricoles a également été rapporté par les producteurs agricoles comme un facteur pouvant nuire au démarrage ou à la croissance des entreprises. Le projet de l'ARTERRE, auquel a adhéré la MRC de Roussillon, répondra en partie à cette problématique.

Le manque d'intérêt de la part de plusieurs propriétaires pour la vente de leur terre a également été soulevé lors des groupes de réflexion des producteurs agricoles, et bien que l'ARTERRE ne répondra pas directement à cet enjeu, il contribuera sans doute à sensibiliser les propriétaires. La location à long terme d'une terre agricole, finissant par s'avérer plus onéreuse que l'achat, constitue de surcroît un frein au démarrage ou à l'expansion des entreprises agricoles selon les participants.

Accessibilité aux programmes gouvernementaux | Les producteurs agricoles ont mentionné que les programmes gouvernementaux sont parfois mal adaptés à leur réalité et que certaines exigences, telles que l'âge des producteurs en démarrage, peuvent parfois causer préjudice. De plus, la relève travaillant à temps partiel dans l'entreprise est parfois désavantagée, bien que souvent, les conseillers recommandent de prévoir un revenu extérieur d'appoint lors des premières années en démarrage d'entreprise. De ce fait, l'admissibilité aux subventions est calculée uniquement en fonction des revenus personnels plutôt que des revenus d'entreprise. Finalement, les participants ont souligné la nécessité de

se doter d'abord d'un projet bien défini pour avoir accès aux programmes gouvernementaux et indiqué qu'un accompagnement en ce sens pourrait être bénéfique.

Plusieurs ressources sont disponibles pour l'accompagnement de la relève agricole, que ce soit au sein même du Ministère via les conseillers à la relève, par les réseaux Agriconseils ou par les agents économiques régionaux. D'ailleurs, la table de travail sur la relève et le démarrage a permis d'identifier certains besoins de manière plus spécifique.

D'ailleurs, soulignons en terminant que les nouveaux programmes pour la relève 2018-2023 offrent une aide financière supplémentaire, étant pour la plupart financés à 80 % et ne fixant pas d'âge maximum. Plusieurs changements apportés semblent répondre favorablement à plusieurs remarques des producteurs lors des consultations.

Accessibilité des productions sous gestion de l'offre | La gestion de l'offre au Québec encadre les productions laitière et avicole. Elle repose sur trois principes fondamentaux, nécessaires à son maintien comme système global de gestion (Gouvernement du Canada, 2016) : contrôle de la production, établissement des prix et contrôle des importations. Ainsi, le contingentement d'une production agricole engendre nécessairement l'imposition de limites à l'entrée pour ses exploitants, qui se sont vus au fil des ans soumis à une augmentation importante du prix des quotas. C'est en 2010 que les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont imposé un prix maximal au quota laitier, fixé à 25 000 \$/kg afin de limiter l'endettement des fermes laitières. Néanmoins, les producteurs de Roussillon rapportent qu'il est très difficile pour un nouvel entrepreneur d'intégrer les productions sous gestion de l'offre, considérant que les coûts associés à l'achat des quotas représentent une proportion très élevée du capital d'entreprise. Cet état de fait est également signalé dans le rapport sur la relève agricole réalisé par Jean Pronovost en 2015, qui mentionne que la disponibilité des quotas représente un enjeu de taille, autant pour la relève agricole que pour les entreprises désireuses de prendre de l'expansion.

Étant au fait des difficultés particulières liées à ce mode de gestion, les Fédérations des producteurs de lait et des éleveurs de volaille du Québec ont toutes deux développé des programmes spécifiques pour permettre à la relève d'intégrer ces marchés, notamment via des programmes d'aide au démarrage.

Accessibilité au crédit | Les producteurs agricoles ont fait part de leurs inquiétudes et des problématiques liées à l'accessibilité au crédit lors d'un démarrage d'entreprise, mais également lors d'un transfert. Les recherches présentées dans le cadre du rapport sur la relève agricole mentionnent qu'outre les fermes sous gestion de l'offre, dont les investissements sont très importants, le transfert des plus petites entreprises, où les marges de bénéfice sont souvent plus minces, nécessite fréquemment des investissements de mise à niveau (Pronovost J., 2015). La gestion des risques lors d'un démarrage ou d'un transfert est vue comme particulièrement élevée par les producteurs et peut nuire à la santé financière d'une entreprise. L'accès au crédit et la possibilité d'avoir un revenu d'appoint lors des premières années apparaissent comme primordiaux au succès de l'entreprise.

Conditions de vie difficiles | Le travail relié aux différentes activités agricoles est reconnu comme exigeant, autant physiquement qu'en terme de temps; complexe, puisqu'il comporte de multiples tâches, aussi bien administratives, qu'agronomiques ou techniques par exemple; et pouvant générer du stress, compte tenu de la gestion des risques internes et externes à l'entreprise agricole. Cette description des conditions de vie a été rapportée lors des journées de réflexion avec les producteurs agricoles, qui ont également mentionné les difficultés de conciliation entre le travail qu'exige une entreprise agricole et les

obligations familiales, ou bien avec un deuxième emploi parfois nécessaire comme revenu d'appoint. La faible valorisation du travail d'agriculteur, souvent dû à un manque de connaissances de la part des non-initiés, semble également affecter les gens du milieu qui ressentent un besoin de reconnaissance. À ce propos, l'appui de la famille ou de l'entourage a été mentionné comme un facteur essentiel à la réussite de l'entreprise, particulièrement en situation de démarrage.

La santé psychologique des producteurs agricoles est un sujet bien connu de l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA), qui a pour mission de créer un réseau d'entraide pour les producteurs et leurs familles en privilégiant une approche proactive et mobilisatrice. La détresse psychologique étant au cœur de sa démarche, ACFA offre différents services pour le milieu. Une étude rapportée par l'organisme indique que 51 % des producteurs du Québec se classent dans la catégorie « détresse psychologique élevée », une proportion largement supérieure aux 20 % de l'ensemble de la population (Lafleur et Allard, 2006, ACFA, 2011).

Fiscalité lors des transferts ou de la vente | Les producteurs agricoles ont rapporté plusieurs enjeux au niveau du transfert d'entreprise, notamment en lien avec les structures d'entreprises et les types de transfert. Comme il est rapporté dans le portrait, la tendance à la consolidation des fermes est bien présente, créant ainsi davantage d'entreprises en multipropriétés. Les producteurs ont rapporté que peu d'information était disponible lors du transfert d'entreprises multipropriétaires à multipropriétaires et que les formalités administratives pouvaient également être particulièrement lourdes et complexes. Un manque d'information et de ressources a été rapporté à plusieurs reprises par les producteurs consultés, et certains ont mentionné être démunis face à cet enjeu d'importance. De même, les producteurs n'ayant pas de relève familiale identifiée ont indiqué avoir très peu de ressources pour trouver une relève.

Comme énoncé précédemment, l'accessibilité des fermes pour la relève agricole est souvent compromise par le prix d'achat, par les investissements de départ ainsi que par le taux d'endettement des fermes, des facteurs qui accroissent l'insécurité financière de la relève et de l'entreprise à moyen ou long terme. Afin de faciliter les transferts, familiaux ou non, il arrive que les cédants fassent l'effort financier de vendre leur entreprise en deçà de la valeur marchande afin d'en assurer la pérennité. Néanmoins, les impôts et taxes de vente de l'entreprise se paient sur la valeur marchande. Le fardeau fiscal, assumé par les cédants, devient alors élevé et la santé financière de ces derniers peut s'en trouver compromise. Cette situation fréquente où les cédants et la relève se retrouvent dans une impasse est décrite par les producteurs agricoles. Ces derniers rapportent que certains propriétaires décident alors de vendre leur entreprise en partie, ce qui rend les processus très complexes. Finalement, les participants mentionnent qu'ils n'ont accès qu'à peu d'information concernant des transferts d'entreprise moins conventionnels. Le développement d'autres modèles de transfert, adaptés aux besoins des producteurs et des consommateurs, a été mentionné comme une voie à explorer pour favoriser l'établissement et le transfert.

9.2 Transformation agroalimentaire et mise en marché

Le plan d'action du PDZA de 2010 présentait six actions pour l'appui et la promotion de l'agrotourisme dans la MRC, en plus de neuf actions faisant référence à la mise en marché des produits agroalimentaires. La majorité de ces initiatives visait à mettre en valeur la production locale et son accessibilité, alors que deux d'entre elles concernaient davantage la logistique et les besoins en infrastructures stratégiques pour l'industrie agroalimentaire. Bien que plusieurs actions étaient fortement souhaitées par le milieu,

comme le soutien aux initiatives agrotouristiques ou la mise en place d'une stratégie de promotion de l'achat local dans les institutions, le manque de suivi et de ressources n'a pas permis une mise en œuvre adéquate. Les entreprises agricoles ont toutefois été questionnées à ce sujet dès le début du processus de révision, et il appert que certaines mesures seraient toujours d'actualité. Un travail d'adaptation et de repositionnement reste cependant à effectuer, dans l'objectif de mieux répondre aux besoins et à la réalité d'aujourd'hui.

Compétition et innovation | En agroalimentaire comme dans tous les types d'entreprise, les besoins en matière d'innovation sont constants. La concurrence mondiale encourage les producteurs agricoles à se distinguer et à s'ajuster rapidement aux demandes des consommateurs qui évoluent sans cesse. Quelques tendances alimentaires actuelles comme l'augmentation de la consommation de protéines végétales en remplacement de la viande, une demande de transparence de la part de l'industrie alimentaire, la venue des superaliments ou la sécurité sanitaire, ne sont que quelques exemples de changements dont les producteurs agricoles doivent tenir compte pour rester compétitifs et novateurs au niveau canadien et mondial (Matthews D.D., 2018 et Agro-media, 2018). Les producteurs agricoles affirment qu'ils doivent constamment faire valoir leur multidisciplinarité pour assurer la prospérité de l'entreprise.

D'autre part, pratiquement toutes les entreprises en transformation agroalimentaire rencontrées ont fait part de leurs besoins en financement, que ce soit pour l'acquisition d'équipements, le recours à des technologies permettant une plus grande productivité sans embaucher plus de main-d'œuvre, la conformité aux normes d'hygiène et de salubrité ou aux normes à l'exportation, etc. Les besoins sont grands pour assurer leur compétitivité sur les marchés et leur distinction face aux autres produits.

Différents programmes gouvernementaux sont offerts par le MAPAQ afin d'appuyer les entreprises dans l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre et de leur compétitivité, ou pour l'obtention des certifications en matière de salubrité alimentaire ou biologique (MAPAQ, 2015). Par exemple, le programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité ou le Programme d'appui aux fromageries fournissent aux entrepreneurs de l'aide financière en ce sens. Le MAPAQ soutient également les entreprises dans le développement des marchés, tant pour ceux au Québec (Programme d'accès aux marchés, Programme Proximité) qu'à l'exportation (Soutien aux exportations bioalimentaires). Un soutien est aussi offert pour l'amélioration de la qualité nutritive des aliments (programme Alimentation Santé). De plus, un programme est également accessible pour améliorer la compétitivité du secteur de la transformation de la viande (Programme d'appui à la compétitivité des abattoirs régionaux). Les producteurs agricoles, agrotransformateurs et transformateurs artisanaux ont par ailleurs toujours accès au Programme services-conseils grâce auquel ils peuvent bénéficier du soutien de consultants experts (MAPAQ, 2015).

Au niveau fédéral, le programme Agri-marketing¹³ d'Agriculture et Agroalimentaire Canada peut également soutenir la mise en œuvre de plans d'exportation (AAC, 2018).

Modes de mise en marché et approvisionnement des entreprises de transformation |

Les modes de mise en marché dits conventionnels ne conviennent pas à toutes les entreprises ni à tous les types de produits. Bien que la Montérégie soit prospère dans le domaine de la production et de la transformation agroalimentaire, les producteurs participants aux consultations soulignent la difficulté d'accès au marché pour les plus petits, peu importe le type de production. Certains d'entre

¹³ <http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1357941192614>

eux ont mentionné qu'il y avait peu d'opportunité pour la transformation, bien que la présence de plusieurs entreprises en transformation agroalimentaire de différentes tailles à proximité du territoire roussillonnais représente une opportunité intéressante pour les producteurs agricoles. Certains défis à l'approvisionnement local pour les producteurs agricoles ont été rapportés, comme les régies de culture, les changements potentiels à apporter à la machinerie, ainsi que les faibles bénéfices estimés.

D'autre part, des entreprises en transformation agroalimentaire ont noté avoir beaucoup de difficultés à s'approvisionner localement, particulièrement en produits certifiés biologiques. La qualité des produits et les quantités requises par les entreprises ne semblent pas correspondre à l'offre des producteurs.

Visibilité et promotion | Les besoins en visibilité et en promotion des entreprises agrotouristiques et des produits du terroir ont été mentionnés à plusieurs reprises par les producteurs agricoles. La proximité des centres urbains, la facilité d'accès et les caractéristiques propres à la région sont, selon ces derniers, des éléments favorables au développement des activités complémentaires à l'agriculture, comme la vente à la ferme ou l'agrotourisme par exemple. Enfin, certains producteurs ayant une ferme agrotouristique affirment que la construction de l'autoroute 30 a augmenté le nombre de leurs visiteurs.

Les urbanistes des villes et municipalités de Roussillon ont également identifié la nécessité de transmettre des informations, tant aux producteurs agricoles qui voudraient avoir un kiosque à la ferme ou sur le bord d'une route, qu'aux consommateurs qui souhaiteraient les visiter, dans un objectif de promotion des entreprises agrotouristiques ou offrant certaines activités complémentaires.

L'appui au développement des entreprises en transformation agroalimentaire | Les producteurs transformateurs de la région ont fait part de deux préoccupations spécifiques les touchant directement, soit la complexité de l'étiquetage nutritionnel lors de la transformation de leurs produits et la nécessité de faire appel à des experts dans le domaine, ce qui occasionne des coûts importants. Le Groupe Export agroalimentaire est un exemple d'expert qui offre des services payants.

Finalement, plusieurs entreprises de transformation agroalimentaire dans la région ont aussi indiqué que l'offre de la MRC en matière de services aux entreprises en démarrage ou en fonctionnement était mal connue, et qu'il manquait d'accompagnement et de réseautage pour ce secteur.

La valorisation des déchets | Les producteurs ont également rapporté la nécessité de travailler à la valorisation des résidus de la transformation agroalimentaire. Plusieurs ont souligné le manque de ressources consacrées à cette dernière étape de la transformation et les besoins du secteur. La MRC de Roussillon a d'ailleurs été mentionnée comme un acteur essentiel pour l'identification des opportunités de valorisation, à l'image d'autres MRC au Québec.

Le développement de la ZIP de Sainte-Catherine | Le développement de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Sainte-Catherine, prévue au cours des prochaines années, représente une opportunité fort intéressante pour les producteurs agricoles tel que l'ont rapporté les participants. La formation d'un groupe de travail, regroupant des représentants de la ville de Sainte-Catherine, de la MRC de Roussillon et du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, permettra d'assurer le développement de la ZIP en tenant compte des enjeux et possibilités. La présence du responsable de dossier lors des rencontres avec les producteurs agricoles a permis d'échanger sur les possibilités de développement, qui seront à suivre au cours des prochaines années.

Accès à un abattoir | Trois abattoirs sont présents sur le territoire de la MRC de Roussillon, tel que rapporté dans le portrait. Néanmoins, quelques producteurs ont mentionné la difficulté pour les petites fermes d'avoir accès à un abattoir, compte tenu de leur faible volume de production et des différents permis requis. Aussi, les enjeux sur le transport causent des problèmes aux éleveurs puisque ces derniers font affaire avec l'abattoir de Saint-Louis-de-Gonzague, situé dans la MRC de Beauharnois-Salaberry; les caractéristiques géographiques de Roussillon font en sorte qu'en partant de la ville de La Prairie, le point le plus éloigné, cela représente un parcours d'environ 57 kilomètres. Notons que la construction prévue d'un abattoir à Marieville facilitera les transports, particulièrement pour les producteurs situés dans l'est de la MRC.

Finalement, un projet d'abattoir mobile, abandonné il y a quelques années, aurait grandement facilité l'accès aux petits producteurs selon ces derniers, bien que différentes problématiques aient été identifiées, notamment reliées à l'approvisionnement en eau et à la gestion des eaux usées selon le MAPAQ.

Entreprises exerçant des activités complémentaires à l'agriculture | Les activités complémentaires à l'agriculture consistent en des activités de transformation, de conditionnement ou d'emballage par exemple. Bien qu'aucun agriculteur n'ait rapporté de difficultés particulières reliées à ces activités, le Comité technique en aménagement du territoire a tout de même donné son avis en lien avec la localisation des entreprises de transformation. Les avis du CTAT sont partagés entre les secteurs mixte et industriel, ainsi que l'association à une production agricole, puisque plusieurs facteurs influencent le choix d'un emplacement pour les entreprises de transformation agroalimentaire, notamment l'accès à la clientèle, les facilités de transport pour la livraison d'intrants et de la production, la visibilité de l'entreprise, les besoins en main-d'œuvre, la proximité des intrants, etc. Ainsi, certaines situations peuvent être difficiles à classer, notamment celles où des producteurs agricoles réalisent des activités complémentaires de conditionnement de produits par exemple, ou encore l'existence de commerces connexes à l'agriculture.

9.3 Pratiques agroenvironnementales

Le plan d'action du PDZA adopté en 2010 rapportait une seule intervention en agroenvironnement, spécifiant l'importance de la mise en place d'un plan d'intervention intégré pour l'environnement en zone agricole. Le peu d' emphase mis sur cet enjeu a grandement changé depuis la révision actuelle.

La mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales (BPA) par les producteurs agricoles occasionne certaines inquiétudes, tel que rapporté par des groupes de réflexion. Les soucis de rentabilité de leur production face aux changements engendrés par ces nouvelles pratiques, ainsi que la gestion du temps pour leur implantation, dans le cas d'un engrais vert par exemple, semblent être les principaux aspects qui inquiètent les agriculteurs. Selon ces derniers, le manque d'incitatifs financiers afin d'adapter la machinerie et les équipements à ces nouvelles pratiques représente également un frein à plus grande échelle. Finalement, le manque de connaissances techniques et leur accessibilité, ainsi que la méconnaissance de l'aide offerte, ont été mentionnés comme des facteurs limitant l'implantation des BPA.

Une étude menée en 2012 dans le bassin versant de la rivière Châteauguay a permis d'identifier les principaux facteurs influençant l'adoption des BPA par les agriculteurs en grandes cultures. « Ces facteurs sont en ordre d'importance : les considérations économiques, la réglementation et les politiques, l'expertise et le support technique, et les facteurs sociaux et psychologiques » (Groulx-Tellier E., 2012).

Certaines problématiques ou pratiques agroenvironnementales, décrites dans les sections suivantes, ont été abordées de façon plus précise par les groupes de réflexion.

Érosion des sols | Bien que le problème d'érosion des sols soit connu, différents participants ont mentionné que peu de propriétaires s'en préoccupent. Les incertitudes rapportées précédemment semblent guider les décisions prises par ceux-ci, à savoir le manque de connaissance sur les bonnes pratiques à adopter pour réduire les effets de l'érosion et mettre en place de pratiques culturales adaptées. La MRC de Roussillon, en partenariat avec la SCABRIC, a d'ailleurs déposé un projet dans le cadre du Plan d'action de l'approche régional, une mesure du programme Prime-Vert 2018-2023, afin de travailler avec certains producteurs volontaires à la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales pour réduire ces effets sur les cours d'eau.

Lutte intégrée | La lutte intégrée consiste en une approche agroenvironnementale basée sur l'observation et l'expérimentation, utilisant essentiellement les éléments de l'environnement comme des alliés afin de rentabiliser les cultures, par des méthodes de lutte physiques, biologiques et chimiques (MAPAQ, 2017). Comme dans la nature, la lutte intégrée, la gestion intégrée des ennemis des cultures ou la lutte biologique visent à créer un équilibre dans l'environnement afin de lutter de manière naturelle contre les ennemis des cultures en y favorisant la présence de prédateurs – par exemple l'utilisation des coccinelles contre les pucerons. Il s'agit d'une approche agroenvironnementale particulièrement utilisée en production maraîchère et en horticulture ornementale. Depuis quelques années, le MAPAQ a intégré la lutte biologique à sa stratégie phytosanitaire 2011-2021 (MAPAQ, 2011).

Lors des consultations, certains producteurs agricoles ont rapporté que seuls quelques producteurs du Roussillon utilisent les méthodes de lutte intégrée pour diminuer l'utilisation des pesticides au champ ou en serre. Beaucoup de travail reste à faire pour étendre le recours à ces méthodes, notamment le transfert des connaissances et la sensibilisation auprès des consommateurs selon eux. Néanmoins, le MAPAQ a mis en place depuis 2004 un réseau phytosanitaire couvrant la majorité des secteurs de production agricole sur l'ensemble du territoire de la province, ce qui permet à l'ensemble des intervenants de faire une meilleure gestion des ennemis des cultures (MAPAQ, 2018). Selon les observations du MAPAQ, de plus en plus de producteurs agricoles utilisent les outils de la lutte intégrée pour diminuer l'utilisation des pesticides. Finalement, les clubs-conseils en agroenvironnement ainsi que le Pôle d'excellence en lutte intégrée, ce dernier étant situé à Napierville et géré par le CLD des Jardins-de-Napierville, ont été identifiés comme des acteurs incontournables dans ce domaine.

Respect des bandes riveraines | Les producteurs agricoles ont fait part de l'importance de prévoir des incitatifs pour favoriser l'implantation des bandes riveraines, tant au niveau financier, comme l'exemption de taxes foncières sur ces superficies, que par rapport à la reconnaissance sociale du service environnemental que cette pratique rend à l'ensemble de la société. Lors des groupes de réflexion, les producteurs ont exprimé certaines inquiétudes concernant l'implantation d'arbres ou d'arbustes sur leurs terres agricoles, croyant à tort que certaines variétés étaient subventionnées par le programme Prime-Vert 2013-2018 du MAPAQ, et d'autres non. L'aménagement de haies brise-vent et l'implantation de bandes riveraines élargies sont des exemples de projets subventionnés dans le cadre de ce programme.

Il semble néanmoins y avoir une certaine mécompréhension de la part des agriculteurs puisqu'aucune liste exhaustive d'espèces d'arbres n'existe, bien que certains critères doivent être observés. Ainsi, le programme subventionne des espèces indigènes non envahissantes et ne devant pas être récoltées pour la biomasse. Dans l'optique d'une implantation sur le long terme, les espèces d'arbres et d'arbustes à

privilegier dépendront des objectifs visés – corridor de biodiversité, bandes riveraines, gestion de la neige à l'aide de haies brise-vent, etc. – et devront aussi tenir compte du contexte environnant, c'est-à-dire des problématiques régionales comme l'agrile du frêne en Montérégie, les maladies ou ravageurs, etc. (MAPAQ, 2013).

Les producteurs ont également souligné l'absence d'aide financière pour l'entretien des haies brise-vent, qu'elles soient en bandes riveraines arborées ou en plein champ. Différentes études confirment que les travaux d'entretien, que ce soit au niveau de la coupe des branches ou de la taille des racines, aident à diminuer la compétition avec les cultures. Le manque de connaissances et la difficulté d'entretien font également partie des inquiétudes des producteurs agricoles. Comme ce fut le cas pour toutes les pratiques agroenvironnementales présentées jusqu'à maintenant, les impacts sur la rentabilité des cultures étaient au cœur des discussions. Cette préoccupation a d'ailleurs été prise en compte dans le programme Prime-Vert 2018-2023, puisqu'une aide financière pour la taille et le regarnissage des aménagements a été ajoutée.

Plusieurs MRC et autres municipalités de la Montérégie ont pris des mesures précises afin de faire respecter la réglementation sur les bandes riveraines sur leur territoire, parfois au moyen de sensibilisation par l'envoi d'avis de courtoisie, parfois par l'application d'une sanction après la deuxième ou troisième année de non-respect. Cette méthode n'a pas fait l'unanimité auprès des participants de la table de travail sur la Cohabitation, bien que tous s'accordent sur l'importance d'agir rapidement.

La table de travail en agroenvironnement a de son côté souligné le fait que les bandes riveraines arbustives représentaient une solution très intéressante lors de l'exercice d'identification des axes gains/efforts des pratiques agroenvironnementales. Le maintien des sols en place, l'établissement d'une bande filtrante et l'augmentation de la biodiversité sont tous des bienfaits de la bande riveraine arbustive. De surcroît, il s'agit d'un compromis intéressant pour les producteurs, puisque l'entretien est simplifié par rapport à une bande riveraine arborée et que les impacts sur la culture pourraient être moindres, selon les participants. D'autre part, on a également rapporté le piquetage des bandes riveraines à la suite des travaux d'entretien de cours d'eau, initiative débutée en 2017 par la MRC de Roussillon.

Nouvelle réglementation sur les pesticides | Les producteurs agricoles ont rapporté être inquiets face aux répercussions que pourraient avoir la nouvelle réglementation restreignant l'utilisation de cinq pesticides, dont trois insecticides de type néonicotinoïdes, un insecticide chlorpyrifos et finalement l'atrazine, un herbicide. Le recours à ces cinq pesticides devra désormais être autorisé par un agronome et leur usage en milieu urbain sera interdit. Les producteurs ont également mentionné que le nouveau règlement vient dédoubler certains suivis qui étaient déjà effectués par les entreprises de distribution des produits. Bien entendu, il s'agit d'une préoccupation qui s'étend à la grandeur de la province.

Milieus humides | Les agriculteurs se sont montrés inquiets face aux implications de la nouvelle Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, quant à l'identification de ces milieux sur leurs terres ainsi qu'aux contraintes relatives à leur utilisation. Dans le cas où ces milieux seraient inutilisables, les agriculteurs souhaiteraient des extensions fiscales pour ces superficies ou une certaine forme de compensation pour la perte de sol non cultivé. Finalement, certains acteurs du milieu questionnent la précision des cartes actuellement utilisées pour l'identification des milieux humides sur le territoire de la CMM.

Gestion de l'eau | Les producteurs ont fait part de différentes problématiques liées à leur approvisionnement en eau, principalement en ce qui a trait à la qualité de l'eau d'irrigation pour les cultures fruitières et maraîchères. Ainsi, certains ont mentionné lors des groupes de réflexion, que la qualité de l'eau dans les cours d'eau semblait diminuer après les premiers arrosages de grandes cultures. Certains maraîchers utilisant l'eau d'un cours d'eau pour l'irrigation, ont observé un ralentissement de la croissance des plants et ont ainsi dû changer de mode d'approvisionnement pour utiliser un étang d'irrigation, par exemple.

D'autre part, la contamination partielle de la nappe phréatique provenant du site des lagunes de Mercier, tel que rapporté dans la section Portrait du territoire agricole, a engendré la contamination de certains puits à proximité. L'expansion de l'aire de la zone contaminée entre les années 1982 et 2002, touchant la zone urbaine de la ville de Mercier, mais également plusieurs terres agricoles à Mercier, Saint-Isidore, Saint-Urbain et Sainte-Martine, cause beaucoup d'inquiétudes chez les producteurs. Un suivi est réalisé à cet effet par différentes instances, dont la ville de Mercier et la MRC de Roussillon.

Finalement, certains agriculteurs ont rapporté que des entreprises en transformation agroalimentaire doivent elles-mêmes gérer leurs eaux usées puisque les infrastructures municipales ne le permettent pas toujours. Cet aspect pourrait représenter un enjeu important pour certaines d'entre elles, notamment si elles avaient des projets d'agrandissement. Les producteurs ont également fait part de leur intérêt pour un plan uniforme de gestion des eaux usées, auquel la MRC a commencé à travailler cet été, pour l'encadrement de la vidange des fosses septiques. Bien que le traitement des eaux usées résidentielles soit de compétence municipale selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22.), la MRC, en partenariat avec les municipalités, dresse présentement l'inventaire des fosses septiques résidentielles sur son territoire afin d'avoir un meilleur portrait de la situation (LégisQuébec, 2018a). En ce qui concerne les industries, comme les entreprises de transformation agroalimentaire, la gestion des eaux usées est une compétence ministérielle régie par la Loi sur la qualité de l'environnement (LégisQuébec, 2018b). D'ailleurs, le programme Prime-Vert 2018-2023 comporte une nouvelle mesure de gestion des eaux usées, Équipements et infrastructures des résidus végétaux et des eaux usées, afin de venir en aide aux agrotransformateurs.

Remblai et déblai | En vue de la préparation de la table de travail sur la cohabitation harmonieuse, le CCA de la MRC de Roussillon a souligné l'importance de traiter l'enjeu des remblais et déblais sur les terres agricoles, compte tenu que plusieurs situations problématiques ont été observées au cours des dernières années. Sept municipalités sur onze disposent d'une réglementation au niveau du remblai-déblai en zone agricole. Bien que des certificats d'autorisation soient demandés, certains font référence au volume maximal de matériel autorisé, ou encore présentent une liste des matériaux permis et de leur grosseur, alors que d'autres règlements font plutôt référence à l'impact de cette activité sur la configuration ou la topographie du terrain. De plus, l'état des rues est parfois mentionné, à savoir que les entreprises doivent nettoyer à la suite de leurs passages. Finalement, peu de réglementations imposent l'analyse du sol par un laboratoire spécialisé afin d'en garantir la qualité. Considérant les importants travaux d'infrastructures publiques prévus au cours des prochaines années, en plus du fait que la CPTAQ n'a autorisé que deux remblais-déblais au cours des vingt dernières années, cette situation inquiète les producteurs agricoles.

9.4 Obstacles au développement des entreprises

Plusieurs irritants peuvent causer des problèmes ou nuire au développement des entreprises, que ce soit un manque d'accès aux services essentiels, des enjeux de cohabitation ou des défis d'ordre économique. De plus, la lourdeur et la complexité des exigences administratives, en plus des frais importants reliés à leur application, ont été rapportés par une majorité des participants comme une embûche supplémentaire au développement des entreprises.

Dans le cadre du PDZA de 2010, quatre mesures du plan d'action référaient à l'importance d'une cohabitation harmonieuse entre les milieux rural et urbain, en soulignant l'intérêt d'y travailler davantage. La majorité n'ont pas été mises en œuvre, bien qu'elles représentent toujours des opportunités intéressantes, comme souligné par l'ensemble des intervenants lors des différentes consultations.

Partage de la route | Les participants aux consultations ont mentionné à plusieurs reprises les défis encourus face au partage de la route entre les voitures, les vélos et la machinerie agricole notamment. L'augmentation du trafic, la vitesse des usagers, ainsi que le civisme entre conducteurs ont été rapportés comme des facteurs qui augmentent la pression sur les déplacements de la machinerie, elle-même étant de plus en plus imposante. La situation peut devenir particulièrement problématique lors des périodes de semis et de récolte.

La sécurité routière est parfois compromise par le partage de la route entre les usagers qui y circulent, particulièrement les plus vulnérables comme les cyclistes. Le dépassement de la machinerie de grande taille est vu par les participants comme un facteur de risque élevé puisque la visibilité est moindre, la distance de freinage est supérieure et les usagers semblent parfois portés à adopter des comportements dangereux. Lors de la table de travail sur la cohabitation harmonieuse, trois principaux facteurs de risques de collision sur les routes causant des accidents mortels ont été rapportés dans les trois groupes de participants (Paré et Tran, 2009): i) le manque de visibilité en raison de la signalisation, ii) l'éclairage, et iii) la configuration des routes. Quelques participants ont rapporté le manque de signalisation des accès aux champs, mais également l'imprévisibilité du comportement de la machinerie agricole qui est considéré comme un facteur de risque relativement important. Le respect des normes de signalisation de la machinerie agricole a été mentionné, de même que le respect des règlements pour le déplacement de la machinerie, particulièrement celle hors norme. Des problématiques spécifiques ont aussi été soulevées, reliées notamment à la largeur de la machinerie agricole mal adaptée aux rangs étroits, ou aux aménagements des résidents sur les emprises municipales au bord des routes, qui réduisent l'espace de circulation et la liberté de mouvement de la machinerie. Finalement, les besoins en matière d'éducation, de sensibilisation et d'adaptation des usagers de la route lorsqu'ils entrent en zone agricole ont fait consensus chez les participants.

De plus, selon les données présentées dans le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Roussillon, le parc automobile des résidents a augmenté de 15 % depuis 2008, en plus forte proportion dans les municipalités rurales, ce qui vient corroborer les problèmes de trafic dans les rangs rapportés lors de la table de travail sur la cohabitation harmonieuse tenue le 19 juin 2018.

Sécurité routière | L'enjeu de la sécurité sur les routes a été abordé par les élus et les urbanistes notamment. La table de travail sur la cohabitation s'est penchée sur la question. Ainsi, l'implantation de cultures de couverture ou de pratiques comme la conservation des arbres en bordure des routes et des cours d'eau, peut de surcroît générer des bénéfices en venant augmenter de la sécurité publique, un enjeu soulevé par les élus et citoyens de certaines municipalités qui ont vu leurs routes amputées lors de tempêtes de neige ou d'événements climatiques extrêmes. Cette réalité peut constituer un problème de sécurité publique lorsque des amoncellements de neige se forment sur les routes en l'absence de barrière physique dans les champs adjacents. Plusieurs moyens existent pour contrer ce phénomène et rendre plus sécuritaires les déplacements sur les routes en hiver, comme l'installation de clôtures à neige dans la MRC des Maskoutains ou les cultures debout laissées au champ dans la municipalité de Sainte-Barbe.

Les pistes cyclables en zone agricole | Depuis 2011, la MRC de Roussillon travaille en collaboration avec différentes instances, dont le Syndicat local de l'UPA de Roussillon, le ministère du Transport et le Comité consultatif agricole, pour en venir à une entente sur le tracé d'une piste cyclable visant à raccorder deux segments de la Route verte et à connecter les portions est et ouest de la MRC. En 2011, la MRC organisait une série de rencontres avec ses collaborateurs afin de travailler en concertation sur ce projet, pour tenter de trouver des solutions constructives aux différentes problématiques. Plusieurs tracés tenant compte des études élaborées sur le sujet ont été proposés pour la piste cyclable. Les rencontres ont par la suite cessé entre 2013 et 2017.

Lors de la table de travail sur la cohabitation, les positions étaient partagées. Bien que tous s'entendent sur les bienfaits des pistes cyclables hors routes, certains producteurs agricoles s'opposent à cette option. Des participants ont en effet rapporté que l'adoption du tracé utilisant la voie ferrée comme piste cyclable pourrait faire très mal à certaines entreprises riveraines, particulièrement maraîchères, puisque l'utilisation qu'elles en font apparaît comme une voie de développement pour elles. De plus, ces producteurs ont mentionné que l'utilisation de la voie ferrée permettait de réduire le transport de machinerie agricole sur les routes, assurant ainsi une meilleure sécurité pour l'ensemble des usagers, tout en préservant la qualité des infrastructures et en augmentant leur capacité de production. Lors de consultations antérieures, ces producteurs avaient aussi rapporté qu'ils sont soumis à des normes très strictes, particulièrement lorsque leurs produits sont destinés à l'exportation, et que l'accessibilité aux champs par les cyclistes pourrait leur causer du tort. La certification Canada Gap fait partie des exemples cités. Certains ont mentionné que les cyclistes pourraient uriner sur leurs cultures, occasionnant alors des problèmes de santé publique, en plus du possible pillage des cultures. Finalement, des participants ont rapporté qu'il serait peu sécuritaire pour les cyclistes de circuler en pleine zone agricole, compte tenu du peu d'achalandage en cas d'accident par exemple.

Il est à noter que l'emprise ferroviaire est à l'heure actuelle propriété du ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et qu'un seul agriculteur possède un bail d'utilisation de l'emprise. En mars 2017, le Conseil de la MRC a pris position par rapport au tracé de la piste et a inclus dans les documents de planification le tracé projeté sur l'emprise ferroviaire dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable. Depuis, la firme de génie WSP a été mandatée pour l'été et l'automne 2018 afin de réaliser une étude de faisabilité technique et environnementale sur le parachèvement de la Route verte. L'option retenue devra finalement répondre aux objectifs suivants : i) favoriser l'accès aux pistes cyclables pour la population locale et régionale, ii) favoriser l'agrotourisme et le tourisme, et iii) favoriser la cohabitation et la complémentarité des usages avec le milieu agricole. Les intervenants du milieu agricole, soit le CCA, les citoyens riverains de l'emprise ainsi que des représentants du syndicat local de l'UPA, seront consultés dans le cadre de cette démarche.

D'autre part, la table de travail sur la cohabitation a permis de confirmer le fait que les agriculteurs ne voient aucun problème relié aux pistes cyclables existantes lorsqu'elles se trouvent en sites propres, c'est-à-dire séparés des routes. La question de la sécurité devient davantage préoccupante lorsque les cyclistes circulent sur les routes de campagne, souvent étroites.

La cohabitation en zone agricole | Selon les données du MAPAQ, il y aurait environ 1100 résidences en zone agricole sur le territoire de la MRC de Roussillon, alors que seuls 306 producteurs agricoles y résident. On peut donc supposer que la vaste majorité des résidents de la zone agricole ne viennent pas du milieu agricole et peuvent donc avoir une certaine méconnaissance du milieu.

Les producteurs ont mentionné que leurs concitoyens sont peu sensibilisés à la réalité de la vie en milieu rural : odeurs, bruit, poussière, canons effaroucheurs, travail 24 h sur 24 pendant le temps des récoltes, etc. Outre la cohabitation producteurs-citadins, celle entre producteurs a également été rapportée comme un enjeu important.

Respect de la propriété privée | Comme la zone agricole est moins densément peuplée, les problèmes d'intrusion sur la propriété privée sont plus fréquents. Les propriétaires de terres détiennent de très grandes superficies et ne peuvent effectuer une surveillance adéquate. Plusieurs exemples d'intrusion ont été mentionnés lors des consultations. La plus commune est celle du passage de véhicules tels des tout-terrains et des motocross qui peuvent causer d'importants dommages dans les champs. Il a également été rapporté que les citoyens utilisaient les chemins des éoliennes pour se balader. Finalement, cette circulation dans les champs engendre parfois des situations risquées pour les citoyens et les producteurs, particulièrement lors des périodes d'épandage d'engrais ou de pesticides, où la distance sécuritaire n'est pas toujours respectée selon les agriculteurs.

Distances séparatrices | Tel que mentionné précédemment, les producteurs agricoles ont fait état de diverses contraintes au développement ou à l'agrandissement des entreprises en production animale, notamment en lien avec la construction de nouvelles résidences en milieu agricole qui donne lieu à des changements au niveau des distances d'épandage, des distances pour les amas aux champs, ainsi que pour les infrastructures d'entreposage et les bâtiments qui se retrouvent alors en situation de droit acquis. De plus, les nouvelles normes de bien-être animal, distinctes selon les productions mais exigeant souvent une plus grande surface pour le déplacement des animaux ou pour leurs cages, suscitent différentes préoccupations au sein du milieu agricole. L'agrandissement des bâtiments d'élevage pour la mise aux normes du bien-être animal a été mentionné comme préoccupant, compte tenu du possible non-respect des distances séparatrices par rapport aux résidences existantes et des contraintes liées au développement de leur production dans l'avenir. Aussi, les agrandissements nécessaires en raison de la croissance de l'entreprise ont été mentionnés comme assez problématiques, la pression urbaine sur le milieu agricole dans le Roussillon imposant des contraintes au développement de la production animale.

D'autre part, les participants aux consultations ont mentionné que les nouvelles constructions en zone agricole engendrent des changements quant aux distances à respecter pour l'épandage et les amas au champ, en plus de limiter les augmentations en unités animales dans le cas où une entreprise souhaiterait prendre de l'expansion. Les producteurs agricoles ont souligné se sentir à la merci des nouveaux arrivants et sans pouvoir d'agir. Aussi, des inquiétudes ont été exprimées concernant l'odeur des matières résiduelles fertilisantes, la provenance des boues et les risques face à la contamination par les pathogènes. Certains producteurs ont également rapporté que ces épandages causaient parfois des problèmes de cohabitation, notamment pour les fermes agrotouristiques. Le MDDELCC rapporte

que l'épandage des matières résiduelles fertilisantes diminue les coûts pour les stations d'épuration municipales et permet l'enrichissement des terres agricoles. « Ces fumiers humains traités » de qualité sont riches en azote, en phosphore et en matières organiques, et ils contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre contrairement à leur élimination par incinération ou enfouissement. Des suivis sur les fermes réceptrices ont été réalisés en 2015 par le MDDELCC, révélant un taux de conformité moyen de 99 % (MDDELCC, 2018 (Villeneuve et Dessureault, 2011)).

Lors de la consultation du 10 mai 2018 avec le Comité technique en aménagement du territoire, l'enjeu des distances séparatrices relatives aux bâtiments d'élevage, à l'entreposage de fumier ou aux amas au champ a été abordé. Les membres ont mentionné qu'ils recevaient peu de demandes à cet effet et que selon eux, il ne s'agissait pas d'une problématique importante au niveau du territoire de la MRC; seulement deux cas ont été rapportés au cours de la dernière année. Notons que l'on a émis la possibilité que la plupart des demandes ne se rendent pas aux villes, puisque les producteurs font affaire avec un agronome externe pour ces calculs dans la majorité des cas.

Droits acquis | Le droit acquis relatif à un lot, à une construction ou à un usage permet à l'utilisateur ou au propriétaire de maintenir une situation, même si celle-ci n'est plus conforme selon la nouvelle réglementation d'urbanisme. Le principe du droit acquis reconnaît le fait que les règlements ne peuvent être rétroactifs et qu'ainsi, ils ne peuvent porter préjudice aux différentes situations passées, à moins que la loi ne le précise. Toutefois, les conseils municipaux ont le pouvoir de régir ces droits acquis, en imposant par exemple des délais de reconstruction en cas de sinistre (MAMOT, 2010).

La majorité des municipalités rurales de la MRC de Roussillon ont fixé des délais de reconstruction des bâtiments de ferme, par exemple de un an, ce qui est jugé très peu par le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles pour permettre à un propriétaire de reconstruire sa ferme, tout en se procurant les divers permis nécessaires, notamment en matière d'environnement. L'UPA recommande davantage un délai d'au moins deux ans. La table de travail en aménagement, composée du CTAT, d'élus, du comité de travail du PDZA et d'autres intervenants, s'est penchée sur la question et a recommandé aux municipalités d'envisager une extension de délai pour les droits acquis des bâtiments d'élevage.

D'autre part, les changements d'usage et droits acquis ont été abordés lors de la table de travail sur l'aménagement. Considérant que la plupart des droits acquis sont encore en vigueur pour les projets de grande envergure, tels que les golfs et les carrières en zone agricole, les participants ont proposé d'entrer en contact avec les comités citoyens des carrières, particulièrement afin de travailler avec eux au développement d'une vision régionale et de planifier les changements d'activités à effectuer.

Difficulté de recrutement de la main-d'œuvre | Comme dans plusieurs secteurs économiques, le manque de main-d'œuvre spécialisée représente un enjeu de taille tant pour le milieu agricole que pour les entreprises agroalimentaires. Les producteurs sont inquiets des effets de l'augmentation du salaire minimum, qui pourrait causer selon eux un déplacement des employés vers d'autres secteurs. De plus, les conditions de travail difficiles en agriculture, les faibles possibilités de conciliation travail-famille en raison notamment des périodes de travail intense, ainsi que le peu de valorisation des métiers reliés au secteur agricole, sont tous des facteurs qui nuisent au recrutement d'une main-d'œuvre motivée et formée. Finalement, les producteurs agricoles ont rapporté que certaines plateformes de recrutement de travailleurs journaliers étaient peu adaptées à leurs besoins, particulièrement en ne permettant pas l'annulation d'une demande d'employés en cas de pluie.

Quant aux entreprises de transformation rencontrées, la plupart misent davantage sur la technologie ou

le regroupement des activités pour augmenter leur productivité, plutôt que sur l'embauche de nouveaux employés.

Accès aux services | Considérant l'utilisation omniprésente de la technologie lors des activités agricoles, de conditionnement ou de transformation sur les fermes, l'accès à un réseau électrique triphasé, au gaz naturel, à un réseau cellulaire performant ainsi qu'à Internet haute vitesse a été rapporté comme une nécessité pour le développement des entreprises. Internet haute vitesse n'étant pas accessible dans tous les secteurs, certains agriculteurs doivent se rabattre sur l'accès Internet par satellite, moins rapide et plus dispendieux. Considérant que tous les formulaires commerciaux sont maintenant sur le Web et que certaines entreprises souhaitent développer des applications pour améliorer leur efficacité ou créer des sites Internet, cet outil est aujourd'hui jugé essentiel.

En ce qui concerne l'accès au réseau 600 volts, ce service est fort utile pour les équipements de plus en plus gros, mais aussi pour les séchoirs à maïs. Une grande disparité existe en terme d'accessibilité à cet égard; certains rangs sont bien desservis alors que d'autres n'ont aucun service.

Dans un autre ordre d'idée, la mise en commun des ressources comme le prêt de machinerie agricole ou les surplus de fumier de certaines fermes à la recherche de terres agricoles pour l'épandage, ont été rapportés par les producteurs comme des exemples de services d'appoint qui pourraient être mis en place par la MRC.

Règlementations municipales | Les producteurs agricoles ont rapporté lors des consultations que les nombreuses exigences administratives à différents niveaux – municipal, provincial et autres - exigeaient d'eux beaucoup de temps et pouvaient même freiner le développement de certains projets. Puisque la démarche du PDZA se rapporte essentiellement au territoire de la MRC, un recensement de plusieurs règlements touchant la zone agricole, que ce soit concernant les nuisances, l'abattage d'arbres, la pollution de l'eau, les remblais, les fossés agricoles, etc. a été réalisé comme base de réflexion sur cet aspect.

Le Comité consultatif agricole de la MRC de Roussillon, ainsi que la table de travail en aménagement, se sont penchés sur la question et recommandent d'explorer la possibilité d'uniformiser certaines règlementations municipales, comme celles sur l'abattage d'arbres ou les remblais et déblais.

Bibliographie

ACFA, 2011. Les comportements des familles agricoles à l'égard de la gestion du stress et de la recherche d'aide. Consulté le 29 mars 2018.

https://acfareseaux.qc.ca/sites/default/files/ACFAPresentation_0.pdf

Agriculture Agroalimentaire Canada, 2017. Programme Agri-marketing. Gouvernement du Canada.

<http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1357941192614>

Agro-media, 2018. Les 5 tendances à suivre en 2018 par les industries agroalimentaires.

<http://www.agro-media.fr/analyse/5-tendances-a-suivre-2018-industries-agroalimentaires-27353.html>.

Consulté le 04.04.2018.

Commission de la protection du territoire agricole du Québec, 2017. Réflexion sur le morcellement. Gouvernement du Québec. 29 pages.

Gouvernement du Canada, 2016. Le mécanisme de la gestion de l'offre au Canada. Bibliothèque du Parlement du Canada. Consulté le 27 mars 2018.
<https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2015-138-f.html?cat=agriculture#txt19>

Groulx-Tellier E., 2012. Facteurs influençant l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales par les producteurs de grandes cultures dans le bassin versant de la rivière Châteauguay. Centre universitaire de formation en Environnement. Sherbrooke. 80 pages.

LégisQuébec, 2018a. Q-2, r.22 – Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Consulté le 2 juillet 2018.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/Q-2,%20r.%2022>

LégisQuébec, 2018b. Q-2 – Loi sur la qualité de l'environnement. Consulté le 2 juillet 2018.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2/>

MAMOT, 2010. Règlements d'urbanisme et droits acquis. Guide La prise de décision en urbanisme. Consulté le 15.11.2018.
<https://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglements-durbanisme-et-droits-acquis/>

MAPAQ, 2011. Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021. Direction des communications, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Gouvernement du Québec. 32 pages.

MAPAQ, 2013. Prime-Vert 2013-2018. Programme d'appui en agroenvironnement. Volet 1 – Pour les exploitations agricoles. Gouvernement du Québec. Courriel datant du 18 avril 2018 de madame Mélanie Poirier, conseillère en agroenvironnement.
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Depliant-prime-vert_Volet1_web.pdf

MAPAQ, 2015. Programmes.
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/progaccueil/Pages/programmesaccueil.aspx>

MAPAQ, 2017. La lutte intégrée, une méthode à considérer. MAPAQ Montérégie. Consulté le 12.10.2018.
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/articles/agroenvironnement/Pages/Lutte_integree_methode_a_considerer.aspx

MAPAQ, 2018. Réseau d'avertissements phytosanitaires. Consulté le 12.10.2018.
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Protectiondescultures/Pages/reseau.aspx>

Matthews D.D., 2018. Tendances alimentaires : on mangera quoi en 2018? La société Radio-Canada.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1076236/tendances-alimentaires-2018>.

MDELCC, 2018 (Villeneuve et Dessureault, 2011). Questions et réponses sur le recyclage agricole des boues d'épuration municipales. 3- Pourquoi épand-on des boues d'épuration?
<http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/matieres/articles/boues-epuration/faq-recyclage-municipales.htm#3>

Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean, 2018. Description du problème.
<http://obvlacstjean.org/territoire/problemes-en-lien-avec-leau/erosion-envasement-et-sedimentation>

Paré et Tran, 2009. Portrait des blessures agricoles reliées au milieu agricole, Québec. Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu de Lévis. 69 pages.

Plania, 2010. Plan de développement de la zone agricole. CLD et MRC de Roussillon. 122 pages.

Pronovost J., 2015. À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois. Réseau d'expertise en conseil stratégique et École nationale d'administration publique. 77 pages.

POUR NOUS JOINDRE

260, rue Saint-Pierre, bureau 200
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

ROUSSILLON.CA



MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

Québec 